






FROM THE LIBRARY OF
William D. Ashelman

Anna McGowan

LA CAPTIVITÉ ET LA MORT

DE

MARIE-ANTOINETTE

OUVRAGES DE G. LENOTRE

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Prix Berger, 1902.*

Un conspirateur royaliste pendant la Terreur. Le BARON DE BATZ (1792-1795), d'après des documents inédits (7e édition). 1 volume in-8o écu orné de deux portraits. . . . . 5 fr. »

LA GUILLOTINE *et les Exécuteurs des arrêts criminels à Paris et dans les départements pendant la Révolution*, d'après des documents inédits tirés des Archives de l'État (6e édition). 1 volume in-8o écu avec deux gravures. . . . . . . 5 fr. »

LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814, d'après des documents inédits (6e édition). 1 volume in-8o écu avec gravures . . . . . . 5 fr. »

PARIS RÉVOLUTIONNAIRE (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 15e édition illustrée. 1 volume in-8o écu. 5 fr. »

Paris révolutionnaire. VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS (1re série). (22e édition). 1 volume in-8o écu avec gravures. . . 5 fr. »

Paris révolutionnaire. VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS (2e série). (19e édition). 1 volume in-8o écu avec gravures. . . 5 fr. »

Paris révolutionnaire. VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS (3e série). (12e édition). 1 volume in-8o écu avec gravures . . 5 fr. »

LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE. — *Les Feuillants. — Le Temple — La Conciergerie*, d'après les relations de témoins oculaires et des documents inédits. 8e édition. 1 vol. in-8o écu orné d'un portrait en héliogravure, de dessins et de plans. . . . . 5 fr. »

Un agent des princes pendant la Révolution. LE MARQUIS DE LA ROUËRIE *et la conjuration bretonne* (1790-1793), d'après des documents inédits. *Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Thérouanne* (8e édition). 1 vol. in-8o écu orné de trois gravures. . . . . 5 fr. »

La Chouannerie normande au temps de l'Empire. TOURNEBUT (1804-1809), d'après des documents inédits, avec une préface de VICTORIEN SARDOU (9e édition). 1 volume in-8o écu avec gravures . . . . 5 fr. »

LE DRAME DE VARENNES. *Juin 1791*, d'après des documents inédits et les relations des témoins oculaires, avec portraits, plans, dessins de GÉRARDIN, gravures sur bois de DELOCHE (14e édition). 1 volume in-8o . . . . 5 fr. »

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Lyrasis Members and Sloan Foundation

http://www.archive.org/details/lacaptivitetla00leno



MARIE-ANTOINETTE

EN COSTUME DE CHASSE

Portrait inédit peint par Werthmuller, donné par la Reine à Mme Campan.
(Collection de M. Partiot).

LA CAPTIVITÉ ET LA MORT

DE

MARIE-ANTOINETTE

Les Feuillants — Le Temple — La Conciergerie

D'APRÈS

DES RELATIONS DE TÉMOINS OCULAIRES
ET DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

G. LENOTRE

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1907
Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

A MA MÈRE,

Hommage de respect, de reconnaissance et d'affection.

G. L.

AVANT-PROPOS

Ce volume n'est pas un livre nouveau sur Marie-Antoinette; c'est une reconstitution de la vie presque journalière de la prisonnière aux Feuillants, au Temple et à la Conciergerie, un recueil de notes dont le principal mérite est la parfaite authenticité.

Nous n'avons admis à y figurer que les relations des témoins oculaires, de ceux qui, à un titre quelconque, ont pu pénétrer jusqu'à la Reine pendant la période comprise entre le 10 août 1792 et le 16 octobre 1793. Ce n'étaient ni des gentilshommes de la Cour ni des historiographes à brevet : les Dangeau et les Saint-Simon de cette sombre époque sont une concierge, un garçon d'office, un tapissier, une servante, un gendarme, un balayeur... c'est dire que le style de ces témoignages ne vise pas à

la recherche; mais je crois qu'ils paraîtront plus saisissants, dans leur sincérité fruste, que les poétiques et magistrales amplifications des écrivains officiels de la Restauration.

« La vie de Marie-Antoinette au Temple appartient à l'Histoire, a dit M. Wallon; le lecteur ne veut pas qu'on passe vite sur un pareil sujet: il est avide des détails, il aime à s'y arrêter, parce qu'il ressent, au spectacle de cette instabilité des choses humaines, une émotion égale à la grandeur de l'infortune. » L'étonnant contraste entre les premières années de la Reine, entre son rêve vécu de Schœnbrünn et de Versailles et ses incroyables malheurs émeut les plus indifférents: on songe à Trianon, plein de fleurs, quand on visite l'obscure cave de la Conciergerie où agonisa la pauvre femme ; et le rapprochement s'impose entre les brillants portraits où elle est représentée douce, souriante, majestueuse sous son diadème de blonds cheveux, et la malheureuse que, sur la charrette du bourreau, Paris a vue, — roulée dans un vieux châle, — presqu'aveugle, les courtes mèches blanches de ses tempes fouettant ses joues maigres.

Rien d'étonnant à ce qu'une si lamentable épopée ait tenté un grand nombre d'historiens. Dès la Terreur finie, les écrivains se mirent à l'œuvre ; mais, soit que les événements du commencement de ce siècle détournassent l'attention, soit qu'on eût hâte d'oublier les tristesses de la Révolution, soit encore que les chroniqueurs craignissent d'éveiller les susceptibilités des censeurs de l'Empire en ravivant le souvenir de la famille des Bourbons, vingt années s'écoulèrent sans qu'on entreprît une sérieuse enquête sur la captivité de la Reine.

La Restauration survint et tout aussitôt ce fut un véritable déluge de brochures: *les Augustes Victimes*..., *les Illustres Persécutés*..., *les Malheurs de la Reine de France*... ; si bien qu'en quelques mois, le stoc des banalités élégiaques fut épuisé. Alors seulement on vint chercher dans leur retraite les gens que les hasards de la Révolution avaient mis en contact avec les prisonniers du Temple. Nombre de municipaux, de conventionnels, de geôliers, de gendarmes, de gardiens, de serviteurs de toute sorte devaient posséder encore, sinon des documents originaux, du moins des souvenirs précis sur le drame de 1793. Mais lorsqu'on

songea à les interroger, beaucoup étaient morts; d'autres, peu soucieux de rappeler à la famille royale le rôle qu'ils avaient joué, gardèrent le silence; quelques-uns, croyant de leur intérêt de parler, racontèrent... et c'est ainsi qu'on vit successivement paraître, de 1815 à 1820, le récit de Dufour, les fragments de Turgy, les témoignages de Goret et de Lepitre, la lettre de la veuve Bault, les souvenirs de Rosalie Lamorlière, etc.

Ces relations, publiées pour la plupart en courtes brochures de quelques pages, ont eu le sort de toutes les brochures : elles sont devenues introuvables; je les crois, d'ailleurs, peu recherchées, car on les a citées tant de fois que chacun croit les connaître. Tous les historiens qui ont décrit la prison du Temple et conté la captivité de la famille royale n'ont eu d'autres sources de renseignements; depuis si longtemps, chacun les maquille, les farde, les dramatise et les arrange au mieux de la thèse à soutenir qu'elles semblent absolument méconnaissables à ceux qui prennent la peine d'en consulter le texte intégral dans les exemplaires originaux.

Il semble pourtant que de si précieux et si rares témoignages sur de tels événements, auraient dû inspirer assez de respect pour qu'on leur épargnât les ornements parasites sous lesquels se perdent non seulement leur saveur particulière, mais leurs principaux caractères d'authenticité. Tout ce qu'on a cru leur ajouter les a, au contraire, singulièrement diminués en leur ôtant ce relief des choses *vues* qu'aucun narrateur de seconde main, si habile qu'il soit, ne peut retrouver. De la gaucherie même de ces relations inexpérimentées sortent, en effet, bien des révélations involontaires. Ne sera-t-il point surprenant de constater l'émotion mal dissimulée des commissaires de la Commune, esprits étroits, gens sans éducation, pour la plupart, acceptant la tâche de garder les prisonniers, venant au Temple par une sorte de bravade, tout secoués d'une grosse joie à l'espoir d'entendre gémir *Capet* et de rabattre le caquet de l'*Autrichienne*. A mesure qu'ils approchent de la Tour, une vague pitié les gagne; une angoisse les étreint lorsqu'ils montent l'escalier; devant les détenus un instinctif respect, maladroitement déguisé, fait taire les plus hâbleurs et amollit les plus rudes. Ces

gens simples, artisans ou boutiquiers sont gênés du rôle dont on les a investis; sans qu'ils en conviennent, ils ont honte de voir le Roi et la Reine dans cet étroit logement, bas de plafond, mal confortable : et ce sentiment de confusion est si réel que, bientôt, les municipaux évitent la *corvée* du Temple et qu'on ne trouve plus pour la remplir, que certains membres de la Commune, toujours les mêmes, dont le dévouement est acquis aux prisonniers.

Cette apparente contradiction s'explique. Dans les intervalles de l'excitation factice qui fait les grandes journées révolutionnaires, le petit bourgeois de Paris n'est ni cruel, ni haineux. Nul plus que lui n'est l'esclave des impressions immédiates : et, n'était la peur qui fut la grande maîtresse de ces temps troublés, bien des municipaux de service au Temple auraient ouvert la porte et fermé les yeux.

Mais, hors du cercle d'attraction des prisonniers, on retrouvait les frères du club, les camarades de la section, les amis du cabaret et, devant eux, on jouait au cynisme, on maudissait les tyrans — qu'on

plaignait tout bas, — et la pitié acquise se diluait en un flux de paroles sur le comptoir du marchand de vins. Oui, la chose était bien agencée, et ceux qui avaient tout machiné, en vue du dénouement tragique dès longtemps résolu, s'étaient habilement assuré le concours du peuple de Paris : pour parer à sa sensiblerie innée ils mettaient en jeu la gloriole, l'intérêt et la peur : le poids n'était plus égal et la balance penchait du mauvais côté. Ceci soit dit pour éclairer quelques-unes de ces figures inexplicables et complexes, les Tison, Busne, Moëlle, Lamarche, Bault, Prud'homme, Simon et d'autres qu'on rencontrera dans ces récits.

Une autre face de ces relations ne surprendra pas moins : c'est le calme, on pourrait dire l'insouciance des prisonniers et l'espèce de camaraderie familière qu'ils apportaient dans les relations avec leurs gardiens. Ici encore, les historiens me semblent avoir altéré la physionomie des faits en créant des personnages tout d'une pièce : mépris hautain chez les détenus, grossièreté farouche chez les geôliers. — Combien est plus humaine cette détente qu'amenait une cohabitation forcée,

et quels tableaux inattendus ! — La Reine, au cours d'une promenade dans les jardins du Temple, s'assied sous un arbre, à côté du membre de la Commune de service et la conversation s'engage : la fille de Marie-Thérèse, regardant sa prison, demande au municipal *comment il la trouve*. Et voilà que celui-ci raconte une excursion qu'il fit jadis à Coucy-le-Château et s'embarque dans l'histoire de Gabrielle de Vergy : la Reine, amusée, appelle son mari qui, plus loin, joue au ballon avec son fils, et les voilà tous deux causant, avec leur geôlier, géographie, archéologie, voyages... Plus tard, la Reine encore, qu'on s'obstine à représenter si dédaigneuse, montre à son gardien une collection qu'elle a des cheveux de ses enfants aux différents âges : elle se parfume les mains et les lui passe devant le visage ; on joue aux échecs, on plaisante, on se met au clavecin : point de morgue, de plaintes ni de récriminations.

Et quelles illusions persistantes dans l'esprit de ces pauvres femmes ! De quelles minuties décevantes elles nourrissent leur fiévreux et tenace espoir ! Elles croient *les Nantais* sur la route de

Paris : l'armée espagnole doit, sans doute, les avoir rejoints : *sont-ils déjà à Orléans ? Les Suisses ne déclarent-ils pas la guerre ?* On échange, pour s'informer des événements, des billets écrits à l'encre invisible ; on se donne des noms romanesques : *Produse*, *Constant*, *Fidèle ;* on invente un langage par signes.... il y a là comme un rappel navrant des comédies de Trianon. — *Serons-nous encore ici au mois d'août ?* demande Mme Élisabeth... Hélas ! — *Dites les mauvaises nouvelles comme les bonnes*, ajoute-t-elle. — De celles-ci elles n'en devaient jamais plus apprendre.

Quand, l'une après l'autre, les illusions seront mortes, quand aucune espérance humaine ne sera plus concevable, une mystérieuse et haute figure va surgir dans ces récits : nous ne parlons pas de l'abbé Magnin qui, en s'exposant au martyre pour consoler la Reine, remplissait simplement les devoirs de son ministère ; mais de cette pauvre fille sans argent, sans crédit, sans relations, et, pour comble, disgraciée par la nature, qui, par un effort de sa seule volonté, fait plier devant elle tout l'appareil de la Terreur et pénètre simplement

dans la Conciergerie, portant du linge fin, un gâteau et des confitures qu'elle destine à Marie-Antoinette. Je ne sais rien de plus touchant que la placidité de cette fille qui, élevée dans l'arrière-boutique d'une revendeuse, ne s'émeut ni de la présence de la Reine, ni de la froideur avec laquelle la prisonnière l'accueille. Tout de suite, sans souci du lieu où elle est, sans timidité, sans emphase, elle trouve ce qu'il convient de dire et parle à la Reine comme elle parlerait à une de ses voisines dans la peine. Voyant qu'elle n'est pas écoutée, la brave fille se met tranquillement, pour dissiper la méfiance dont elle se sent l'objet, à goûter ses confitures et son gâteau, prenant son temps, sans songer un seul instant qu'elle est sous le couteau de la guillotine et que son courage est tout simplement sublime.

Cette histoire, si invraisemblable et si discutée, nous a longtemps paru controuvée ; nous aurons à dire pourquoi nous sommes revenu de cette prévention et les raisons qui nous portent à accepter, comme absolument véridique, la relation de l'abbé Magnin.

Les témoignages que nous avons groupés sur les

dernières heures de la Reine sont plus saisissants encore. Sans doute, tout a été écrit déjà sur ce Calvaire; mais quelle narration, fût-elle du plus illustre poète, peut rivaliser avec le récit de ceux qui peuvent dire : *j'ai vu*. Ceux-là nous montreront la fille des Empereurs, dans l'angoisse de cette aube du 16 octobre, étendue sur son lit de sangle, la joue dans la main, fixant à travers les barreaux le jour morne qui se lève. Deux bougies achèvent de brûler sur la table; le gendarme, dans un coin, lit et fume. La servante entre et présente à la condamnée un bouillon qu'elle a préparé; mais la pauvre femme, la gorge serrée, n'en peut absorber que deux cuillerées. Elle se décide à se lever, fait elle-même sa dernière toilette, parmi les allants et venants. On nous dira l'arrivée brusque du bourreau ; les soupirs contenus, les spasmes d'horreur, de répulsion de la mort qui secouent la malheureuse; les cheveux coupés que l'homme met dans sa poche. Enfin, cette suprême humiliation qu'elle éprouva et dont pas un historien, croyons-nous, n'a voulu conserver l'odieux souvenir... mais pourquoi ne pas tout dire? — La Reine, reculant à l'aspect de la charrette, se plai-

gnit d'un besoin pressant qui obligea de lui délier les mains et qu'elle satisfit dans un angle du greffe...

Il y a, dans ces choses ainsi vues, ainsi contées, une intensité d'impression qui égale presque le spectacle de la réalité.

Et dans la Conciergerie qui, malgré l'entassement des prisonniers, semble vide, ce jour-là, tant l'emplissait la grandeur de la victime, nous rentrerons avec les commissaires revenant *de là-bas* : les gens y sont consternés ; on brûle dans le greffe les cheveux de la Reine, ces cheveux jadis blonds qui, au temps des bergeries de Trianon, prêtaient leur nom et leur couleur aux étoffes à la mode ; le petit chien de la morte erre lamentablement dans les corridors, tandis qu'on fait l'inventaire de l'humble mobilier laissé par la condamnée. Et, pendant longtemps encore tous ceux qui viendront là attendre la mort s'informeront : — « où l'avait-on logée ? — que disait-elle ? » Son souvenir, déjà, dominait tous les autres...

Telles sont les relations que nous publions :

nous sommes persuadés que, reproduites intégralement et groupées de cette façon, elles paraîtront à beaucoup, entièrement nouvelles. Pour ceux même qui ont fait de la Révolution leur étude spéciale, notre travail, croyons-nous, ne sera pas inutile puisqu'il leur procurera des documents d'un indiscutable intérêt qu'il est presque impossible de rencontrer aujourd'hui sous leur forme originale. Nous appellerons particulièrement leur attention sur le plus important de ces témoignages, resté, jusqu'à ce jour, en majeure partie inédit. Le récit qu'il contient des journées des 2 et 3 septembre pourra donner matière à bien des réflexions. A cette date sinistre le Temple est envahi par une horde d'assassins avérés, de monstres, de brutes ivres, portant la tête, les entrailles, le cœur de la princesse de Lamballe. Ils sont reçus par les magistrats de service qui disposent d'une force armée considérable... Reçus à coups de fusil? — Non pas. On cache les armes; on fait former la haie aux troupes; on harrangue l'immonde populace; on lui parle de *sa gloire*, de *ses exploits*; les commissaires se mettent à sa tête pour défiler devant le hideux trophée. Sans doute on réussit

ainsi à éloigner la bande triomphante ; mais combien plus vite on aurait atteint le même but en l'arrêtant d'abord par un feu de peloton bien nourri.

Cette relation de Daujon est la plus triste de toutes, peut-être, en ce qu'elle explique les autres : le pouvoir composant avec les tueurs et courbant la tête devant la menace. Cette faiblesse qui avait perdu Louis XVI devait, par un étrange retour des événements, perdre aussi ceux qui l'avaient renversé.

Si l'on excepte quelques termes grossiers impossibles à reproduire, nous n'avons fait au manuscrit de Daujon nulle coupure. On y rencontrera nombre d'incidents dont l'horreur devrait, pensera-t-on, être atténuée, tel cet épouvantable mot du Dauphin .. Mais nous avons trop le respect de la vérité, nous la cherchons avec une indépendance trop sincère pour nous permettre d'élaguer la déposition d'un témoin et d'y choisir ce qui nous plaît. Des faits ! Des faits ! Sachons d'abord comment les choses se sont passées, on jugera plus tard. L'histoire de la Révolution n'en est encore qu'à la période des enquêtes et de l'instruc-

tion. Quand le dossier sera complet, viendra l'heure du réquisitoire et des plaidoiries: du moins le verdict sera-t-il rendu en connaissance de cause et chacun pourra, en toute sûreté de conscience, la condamner ou l'absoudre, s'il y a lieu.

LA CAPTIVITÉ ET LA MORT
DE MARIE-ANTOINETTE

LES FEUILLANTS

(10-13 AOUT 1792)

Nous sommes au 10 août 1792 ; il est sept heures du matin. L'Assemblée législative entre en séance au Manège des Tuileries : séance d'une grandeur tragique et à jamais mémorable.

Les députés, comme tout Paris, ont la fièvre : autour de la salle bouillonne l'émeute, prête à éclater ; chacun sent que l'heure de la crise va sonner et qu'elle sera terrible. C'est, sur les gradins, un trouble, un mouvement, une confusion indescriptibles ; au dehors, la foule gronde et s'entasse ; dans l'étroit corridor qui, de la salle, communique au passage des Feuillants, se presse une multitude épouvantée : dans le passage même on tue ; des têtes coupées surgissent au bout de piques...

Et, tout à coup, un homme haletant se présente à la barre, annonçant que le roi et sa famille traversent le jardin et se dirigent vers l'Assemblée pour s'y réfugier. Presque aussitôt, à l'entrée du vomitoire béant

sous les gradins, apparaissent des soldats de la Garde royale, baïonnettes aux fusils ; ils cherchent à se faire place dans ce couloir obscur où se heurte une foule affolée. Une clameur s'élève : — « Pas de soldats !... Pas d'armes ! » — Les gradins se vident en un instant ; les députés se précipitent, repoussent la garde... A ce moment, le Roi paraît; puis, du remous, émergent la Reine, Mme Élisabeth tenant la main de Mme Royale ; enfin, un grenadier de la Garde nationale, portant le Dauphin qu'il élève au-dessus des têtes. Une sorte de silence se fait, et les deux pouvoirs ennemis, la Cour et l'Assemblée, un instant réconciliés par le danger commun, se dévisagent, consternés.

Tandis qu'on discute sans prendre aucun parti, tandis que les députés, affectant le calme, délibèrent si le Roi va s'asseoir ici ou là, les nouvelles du dehors se succèdent, angoissantes.

Le château est forcé..., M. Mandat vient d'être assassiné ;... l'armée de l'insurrection gagne du terrain ; ses flots furieux viennent battre les murs du Manège avec un bruit semblable au fracas de l'Océan déchaîné ;... les cours sont envahies. Dans l'illusion de sa force, l'Assemblée décrète que vingt de ses membres seront chargés de haranguer le peuple et de calmer l'effervescence... : ils partent ; il est neuf heures et demie. Soudain un coup de canon se fait entendre : toute la salle debout, écoute, frémissante ; aux tribunes, le public, entassé, se bouscule pour fuir ; un officier de la garde nationale entre précipitamment à la barre, la franchit, se jette dans l'hémicyle : « En place, législateurs, crie-t-il, nous sommes forcés ! »

Le Président — c'était Guadet — se couvre ; au dehors une canonnade éclate ; les intervalles très courts des décharges redoublées laissent percevoir un feu soutenu de mousqueterie qui se rapproche de l'Assemblée. A ce moment, les vingt députés, envoyés en conciliation, rentrent en désordre ; l'un d'eux, Lamarque, avec un geste de désespoir, s'adresse au président ; on distingue à peine ses paroles :

— « Nous étions au bout de la cour du Manège... Nous sommes arrivés trop tard !... Une foule immense de citoyens armés... Nous ne pouvons en dire davantage ; il nous a été impossible d'aller plus loin. »

Sa voix se perd dans le tumulte ; le tocsin sonne à la Conception, à Saint-Roch, à l'Assomption ; le bruit du canon augmente à chaque instant ; des coups de fusil sont tirés dans les croisées du Manège dont les vitres tombent en éclats. Quelques députés veulent fuir ; on les rappelle, on les retient.

— « C'est ici que nous devons mourir ! » Les tribunes hurlent : « Voici les Suisses ! [1] »

Et, croyant sa dernière heure venue, l'Assemblée toute entière se lève et répond par le cri : — « Vive la liberté, vive la nation ! »

[1] Quelques Suisses, en effet, essayèrent de forcer les portes de la salle pour protéger la famille royale contre les émeutiers, prêts à envahir le Manège. Weber a consigné le fait dans ses *Mémoires :*

« Nous crions aux gendarmes d'ouvrir, écrit-il, ils nous répondent que la chose est impossible, que les portes sont barricadées en dedans depuis l'entrée de la Cour. Nous nous jetons, une douzaine à la fois, sur la grande porte ; elle commençait déjà à ployer ; mais, faute de sapeurs, toutes nos peines furent infructueuses. »

Nous n'avons point le dessein de raconter en détail cette longue journée d'angoisses ; nous avons résumé seulement, presque en en conservant les termes, les traits principaux du compte-rendu officiel[1]. Cette esquisse suffit à établir le trouble qui régnait dans les esprits, l'absence absolue de décision, la confusion, la terreur qui présidèrent à ces événements : dans les deux camps on marche en aveugle ; nul ne peut prévoir ce que sera le lendemain ; il est certain que, le 10 août, vers midi, le Roi espérait encore rentrer le soir aux Tuileries. — « Nous allons revenir », avait dit la Reine en quittant le château ; personne ne songeait que la famille royale allait demeurer prisonnière. Mais, dans ce grand désastre où les deux pouvoirs sombraient, l'Assemblée comprenait, néanmoins, qu'il ne fallait pas engager l'avenir : puisque le Roi, abusé, était venu demander asile au camp ennemi, celui-ci ne devait point laisser échapper un si précieux otage : on verrait plus tard à prendre un parti.

C'est alors qu'on désigna, pour la résidence provisoire de la famille royale, dans l'enceinte même de l'Assemblée, le couvent des Feuillants où va nous conduire le récit d'un témoin oculaire. On retrouvera dans cette narration heurtée, incorrecte, l'affolement, le désordre, qui régnaient à l'Assemblée.

C'est la déposition d'un inconnu — un nommé Dufour — dont on ignore la profession ; on ne connait pas davantage les raisons qu'il avait de se trouver là : son court mémorial est précieux cependant en ce qu'il rapporte, sous leur côté anecdotique, il est vrai, des

[1] Voir *Archives Parlementaires*, t. XLVII, p. 616-676.

événements dont les témoins, mieux placés, n'ont pas songé à écrire la relation [1].

[1] Le récit de Dufour a paru en 1814 sous ce titre : *Les quatre jours de la Terreur. Détail des quatre jours que Louis XVI, roi de France, et son auguste famille passèrent à l'Assemblée législative, le* 10 *août* 1792 *et le* 13 *du même mois conduits à la Tour du Temple.*

RELATION DE DUFOUR

(10-13 AOUT 1792)

Je passai la nuit du 9 au 10 août sous les armes à la place Vendôme, parce que la compagnie à laquelle je m'étais joint s'était déclarée en faveur du Roi. Vers les trois heures de la nuit, elle se présenta au château des Tuileries ; on ne lui permettait pas l'entrée, elle se retira à la place Vendôme, et je la suivis; vers les six heures du matin, tout paraissait calmé, je crus le danger éteint; dans cette idée, je me hâtai de courir chez mon père qui était très malade. A mon retour, je ne trouvai plus ladite compagnie ; je m'approchai du château, tout me paraissait tranquille : je ne voyais plus la foule de la populace, j'arrivai avec tranquillité près du grand escalier ; mais quelle fut ma surprise, lorsque je le vis couvert de cadavres entassés les uns sur les autres: mon cœur palpitait, je restai un moment à méditer ; mille idées me vinrent à l'esprit, je me représentai un roi et toute sa famille inanimés avec bien des victimes, parmi lesquelles il y en aurait peut-être

encore expirantes auxquelles je pourrais porter quelques secours.

Animé de cette idée, je me déterminai à monter dans les appartements, je les parcourus au milieu d'un silence étonnant, je ne rencontrai personne ; je revins à la chambre à coucher du Roi, je supposai que, dans une action aussi violente, quelques personnes se seraient peut-être cachées ; je vis le moment propice à leur liberté, j'allais les inviter à profiter de ce moment; mais avant de le faire, j'eus la précaution d'écouter au grand escalier ; je n'y fus pas deux minutes que j'entendis un tumulte effrayant ; là ne sachant de quel côté fuir, je m'enfermai dans la chambre du Roi. La multitude arrivait bientôt en frappant avec force, je criai à travers la porte avec un ton ferme : — « ce n'est point par ici, passez de l'autre côté. » Le premier enfila par la grande galerie et tous le suivirent. Lorsque je n'entendis plus personne, je sortis de la chambre et je fus à la suite, craignant de rencontrer une autre compagnie sur l'escalier ; je désirais voir ce qu'on allait faire, je vis fouler aux pieds les objets les plus précieux, ils cassèrent les glaces, les lustres, etc., et, dans un instant, ces beaux appartements n'offraient plus qu'une ruine ; une partie de ces hommes s'étaient portés à la garde-robe du Roi, ils jetèrent les habits et les décorations par terre, les autres les essayaient et blasphémaient contre Sa Majesté. Ce

fut par ces hommes effrénés que j'appris que le Roi, à neuf heures du matin, ayant considéré qu'il ne pouvait rester au château des Tuileries, sans exposer toute la famille royale aux plus grands dangers, avait pris le parti de se retirer avec sa famille à l'Assemblée législative. Je ne perdis pas un instant pour m'y rendre, je perçai la foule et j'arrivai près de la loge du rédacteur du logographe, dans laquelle je trouvai cette infortunée famille royale, livrée à ses cruels ennemis. Tous les corridors étaient remplis de terroristes qui demandaient à haute voix le massacre. Je me retirai chez moi au faubourg Saint-Honoré, pour respirer un instant, et lorsque j'arrivai à ma porte, je vis massacrer trois personnes qui se jetaient aux pieds de leurs assassins, en les suppliant de leur faire grâce ; rien ne put arrêter ces mains meurtrières, je vis expirer ces trois victimes à deux pas de moi, mes prières ne furent point écoutées et peut-être aurais-je subi le même sort si j'avais persisté plus longtemps. Je venais de passer par le Jardin des Tuileries et les Champs-Élysées qui étaient couverts de cadavres. Ce tableau d'horreur m'avait anéanti, je restai un quart d'heure chez moi, et je me rendis au garde-meuble de la Couronne, où je trouvai M. Sulleau [1], je lui deman-

[1] François Suleau, le rédacteur des *Actes des Apôtres* et du *Journal* qui portait son nom, sortit de chez lui, le 10 août, vers huit heures et demie du matin. Presqu'aussitôt reconnu et arrêté,

dai s'il avait connaissance des malheurs de la famille royale? — « Oui, me dit-il avec peine, dans ce moment je fais charger deux voitures de lits, pour meubler un petit appartement, que l'on a destiné pour Leurs Majestés[1]. » Quand les voitures furent chargées, personne n'osait les traîner, la terreur fut si grande, que les porteurs, qui se tiennent toujours aux coins des rues de Paris, ne voulurent venir au garde-meuble pour aucun prix d'argent; il était cependant urgent de meubler ce petit appartement, pour délivrer la famille royale des souffrances qu'elle éprouvait dans un endroit aussi

il fut conduit au corps de garde de la Cour des Feuillants et massacré par la populace ainsi que l'abbé Bouyou, MM. de Solminiac et du Vigier, tous deux gardes du corps et cinq autres victimes. Les cadavres furent jetés sur la place Vendôme. (V. *Auguste Vitu*, FRANÇOIS SULEAU.) Ce n'est donc pas lui dont il est ici question; mais Suleau avait deux frères, dont l'un collabora plus tard au *Drapeau Blanc*, journal fondé par Martainville. Sans doute est-ce ce royaliste ardent qui aida Dufour à meubler le logement destiné à la famille de Louis XVI.

[1] Le 10 août, à la séance du matin, Vergniaud, au nom de la commission des Douze, présenta un projet de décret relatif à la suspension du Chef du pouvoir exécutif

L'article 7 de ce projet était ainsi conçu : « Le Roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris. »

Ce projet fut immédiatement adopté : en conséquence, la famille de Louis XVI resta pendant toute la journée du 10 et une partie de la nuit suivante dans la loge du *Logotachygraphe*, au Manège des Tuileries. A dix heures du soir — la séance ne se termina qu'à trois heures et demie du matin — des commissaires de l'Assemblée conduisirent le Roi, la Reine, le Dauphin, Mme Royale et Mme Élisabeth à l'étage supérieur du Couvent des Feuillants dont le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux et les comités de l'Assemblée. (V. *Archives Parlementaires*, 1re série, t. XLVII et *Mémoires de Mme de Tourzel*.)

pénible ; je parvins, à force de prières, à déterminer douze porteurs que je trouvai à la porte des Feuillants, ils traînèrent les voitures, nous eûmes beaucoup de peine à arriver, à cause de la grande populace qui remplissait les cours. Je fis de suite monter les lits dans ce petit logement, composé de quatre cellules et deux autres un peu plus loin pour Mme Élisabeth. Vers sept heures du soir, Mme la Comtesse de Tourzel vint le reconnaître, elle observa que la famille royale n'avait point de linge de corps, je m'occupai de suite d'en avoir ; il était difficile de trouver des petites chemises pour le Dauphin ; mais je parvins à en obtenir.

Leurs Majestés restèrent constamment à l'Assemblée, depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir ; elles éprouvaient les souffrances les plus grandes et toutes les privations imaginables, personne ne s'étant occupé de leurs besoins. A dix heures, Leurs Majestés se rendirent dans ce petit appartement [1], accablées des fatigues d'une

[1] « Conformément au décret de l'Assemblée, on prépara des cellules aux Feuillants pour y loger la famille royale. Le Roi fut seul dans la sienne..., la Reine et Madame restèrent ensemble dans la seconde cellule et Mme Élisabeth, Mme de Lamballe et moi fûmes mises dans une troisième avec Mgr le Dauphin. Nous passâmes une nuit telle qu'on peut se l'imaginer, entendant distinctement le vacarme de l'Assemblée, les applaudissements et les battements des tribunes, et à l'exception de Mgr le Dauphin et de Madame, qui, accablés de fatigue, s'endormirent sur le champ, personne ne put fermer l'œil de la nuit...

« Des commissaires vinrent à onze heures du soir reconnaître si chacun était couché dans la cellule qui lui était destinée. » *Mémoires de Mme de Tourzel.*

séance aussi longue. Elles avaient une soif à mourir, mais je n'avais que de l'eau à leur offrir, et elles se trouvaient très gênées dans ce petit réduit. Jointes à la famille royale, il y avait Mme la princesse de Lamballe, Mme la comtesse de Tourzel, Mme Auguaire et Mme d'Égremont [1].

[1] On rétablira facilement l'orthographe des noms si maladroitement cités par Dufour. Mme Daigremont était la femme du tapissier de l'Assemblée. Quant à *Mme Auguaire*, c'est Mme Adélaïde Aughié, fille de M. Genet, premier commis des relations étrangères et sœur de Mme Campan. Elle avait épousé M. Aughié, fermier général des duchés de Lorraine et de Bar, qui, plus tard, quitta ces fonctions très lucratives pour la charge plus honorifique d'administrateur général des postes. La Reine Marie-Antoinette aimait beaucoup Mme Aughié dont elle avait fait sa première femme de chambre; au 6 octobre, au 20 juin, au 10 août, Adélaïde Aughié resta, avec courage, près de sa Souveraine qu'elle suivit, on le voit, jusqu'aux Feuillants : la Reine l'appelait « *ma Lionne* ». Au moment de la séparation, à l'heure où la famille royale quittait les Feuillants pour le Temple, Mme Aughié parvint à glisser dans la main de Marie-Antoinette douze cents francs en or qu'elle portait toujours sur elle en cas d'accident. Quand la Reine parut devant le tribunal révolutionnaire on lui demanda de qui elle tenait cet argent; elle avoua que Mme Aughié le lui avait remis et M. Aughié fut arrêté; Mme Aughié parvint à faire oublier, pendant quelques mois, son mari dans les prisons de la Terreur; mais toutes ces émotions avaient troublé sa raison : un jour elle écrivit au Comité du Salut public une lettre où elle annonçait qu'elle allait se donner la mort, suppliant qu'en faveur de ce sacrifice, on épargnât son mari. Elle se jeta, en effet, par la fenêtre et se tua, l'avant-veille du 9 thermidor : son convoi, dit-on, fut arrêté par le passage de la charrette qui conduisait à l'échafaud Robespierre et ses complices. M. Aughié, sorti de prison, resta veuf avec trois filles dont l'une, Aglaë, épousa le Maréchal Ney. (Renseignements fournis par M. Partiot, arrière petit-fils de Mme Aughié.)

C'est à Mme Aughié que Marie-Antoinette donna le portrait peint, à la demande de l'impératrice Marie-Thérèse, par l'artiste allemand Werthmuller et qui figure en tête de ce volume. La Reine y était représentée en costume de chasse, la tête couverte

Leurs Majestés passèrent une nuit affreuse; les terroristes vinrent près de l'appartement et recommencèrent leurs injures et leurs menaces ; il y avait à craindre qu'ils ne forçassent les sentinelles et qu'ils ne vinssent faire un massacre; je passai la nuit sur une banquette près de l'appartement du Roi, et j'aperçus plusieurs fois dans la nuit qu'on s'efforçait d'enfoncer la grille qui était au bout de la galerie ; les sentinelles avaient beaucoup de peine à contenir ces barbares.

J'attendis le jour avec grande impatience, pour voir diminuer toutes ces atrocités, mais elles continuèrent toujours.

Quand une des dames paraissait à la porte de l'appartement, elle était obligée de rentrer de suite par les hurlements qui l'effrayaient. Chaque fois que je portais les yeux sur cette grille, je croyais être à la ménagerie et voir la fureur des

d'un grand feutre orné d'une rose et chargé d'un voile qui retombait sur les épaules. Ce tableau, précieux à tant de titres, fut caché pendant la Révolution, et, par surcroît de précaution, afin de le rendre méconnaissable, on remplaça le feutre par une large perruque et on transforma le voile en une sorte de manteau qui recouvrait la robe. Plus tard Mme Partiot, née de la Ville, petite-fille de Mme Aughié, retrouva ce portrait relégué au galetas : elle le confia à Isabey qui se chargea de dégager la peinture primitive, et qui fit, en effet, réapparaître le costume; mais il n'osa pas gratter la perruque dans la crainte d'être entraîné à toucher le visage qui était resté intact et d'une finesse de tons merveilleuse.

C'est en cet état que la toile a pris place dans la galerie de M. Partiot, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ce portrait *inédit* de la Reine. Nous le prions ici d'agréer l'expression de notre sincère reconnaissance.

bêtes féroces lorsqu'on se présente devant leurs barreaux[1].

La famille royale était cependant obligée de passer par là quatre fois le jour, on peut penser tout ce qu'elle entendait et souffrait.

Vers les six heures du matin, considérant que Leurs Majestés n'avaient rien pris la veille de toute la journée, je cherchai les moyens de leur procurer à déjeuner ; ne pouvant m'adresser à la cuisine du Roi, je fus chez un traiteur pour faire préparer le déjeuner ; à huit heures et demie, je dressai la table, et je fis annoncer à Leurs Majestés que le déjeuner était servi. Elles se rendirent à table ; mais les peines furent leur nourriture, elles levaient les yeux au ciel en gémissant, et se levèrent bientôt pour retourner dans leur appartement et de là à l'Assemblée législative[2]. La Reine

[1] « Le Roi et la Reine virent arriver aux Feuillants MM. de Choiseul, de Briges, de Brézé, de Goguelat, de Nantouillet, d'Aubier, et, avec un respect attendri, ce dernier offrit à la Reine 25 louis et un mouchoir de batiste, « le sien était trempé de pleurs ». Ne possédant plus rien, Marie-Antoinette accepta, remerciant par un sourire navré « qui me fit mal », raconta M. d'Aubier. Il fallait parler bas à cause des enfants qui dormaient et des gardes qui pouvaient entendre ; dans la chambre voisine Mme Elisabeth, la princesse de Lamballe et Mme de Tourzel causaient de ces choses terribles si rapidement arrivées, si tôt dénouées et le nom de la Reine fut souvent prononcé. « Je la crois perdue, disait Mme de Lamballe, écoutez. » En effet, le peuple hurlait sous les fenêtres en demandant sa tête. De Vyré, *Marie-Antoinette*.

[2] Le 11 août à sept heures du matin, et non à neuf, comme l'insinue Dufour, le Roi et sa famille reprenaient leurs places dans la loge qui leur avait été assignée la veille. (*Archives parlementaires*, t. XLVIII.)

était extrêmement malade, il était même étonnant qu'elle eût le courage de rester à des séances aussi longues, dans une petite loge, où elle pouvait à peine se tenir, à cause de la quantité de personnes qu'il y avait.

Quelques seigneurs de la Cour avaient eu la hardiesse de s'introduire dans les corridors. avec l'intention de voir Leurs Majestés ; ils avaient été aperçus en entrant, tout à coup il se fit un grand mouvement dans toutes les issues de l'Assemblée, on criait : le prince un tel et autres sont ici ; le public les cherchait dans le moment même où le tapissier de l'Assemblée législative, avec un de ses amis, les tenaient dessous le bras, en chantant et dansant. Ce fut ainsi qu'ils purent échapper à la fureur du peuple qui les aurait peut-être sacrifiés.

A dix heures du matin, je me rendis chez M. Thiéri de Vildavrai, premier valet de chambre du Roi ; je lui représentai l'état déplorable auquel la famille royale se trouvait réduite, je lui demandai s'il pouvait faire préparer le dîner de Leurs Majestés, il me répondit avec empressement qu'il était prêt à faire tout ce qui pourrait leur être agréable, mais qu'il était inquiet sur les moyens de l'introduire ; je le rassurai en lui promettant de m'en charger avec tous les soins possibles.

Ce même jour, M. Thiéri vint voir le Roi, ce qui parut faire beaucoup de plaisir à Sa Majesté, étant la seule personne qu'elle avait pu voir depuis sa

triste situation. A deux heures je retournai chez M. Thiéri. Je trouvai le dîner prêt, quatre hommes portèrent les corbeilles, et je marchai en avant pour ouvrir le passage ; je fus accablé par les injures et les calomnies sur la famille royale, la populace voulait lever les serviettes, ils me disaient qu'ils se sentaient très disposés à manger le dîner ; je leur disais que j'étais traiteur, que ce serait à moi qu'ils feraient tort ; par ce moyen je les calmai et ce fut avec beaucoup de peine que je pus arriver.

La salle où devaient manger Leurs Majestés, était un bureau ; j'obtins avec beaucoup de difficultés la permission de dresser le couvert, j'étais aidé par deux personnes qui n'avaient point abandonné Mme Élisabeth ; je les laissai continuer pour me rendre près de Leurs Majestés, qui étaient obligées de venir le long d'un grand corridor pour se rendre à table ; ce corridor était rempli par le public, les terroristes y formaient les projets les plus perfides, la famille royale se trouvait exposée à toute la fureur de ces hommes, elle entendait mille injures et quelquefois des menaces : je faisais mon possible pour être près de Leurs Majestés, afin de prévoir les malheurs auxquels elles étaient exposées à chaque instant, le jour et la nuit. Lorsque Leurs Majestés avaient dîné, elles rentraient dans leur petit appartement pour donner un libre cours à leurs larmes, elles se rendaient ensuite à l'As-

semblée. Le public s'assemblait très souvent dessous les croisées de l'appartement du Roi, je descendais pour entendre ce qu'on disait de Leurs Majestés ; j'aperçus un particulier qui excitait le peuple par des discours effrayants, à monter dans l'appartement pour y massacrer la famille royale, tout mon sang fut ému à de pareils discours, j'oubliai le danger auquel j'allai m'exposer pour arrêter un plus grand péril, j'examinai les physionomies et je me déterminai à chasser avec violence cet homme dangereux. Le jour suivant à pareille heure, je trouvais encore le même individu, tenant les mêmes discours ; mon cœur n'en fut pas moins ému que la veille, j'eus la même précaution, et je chassai ce monstre avec plus de violence : je ne le revis jamais.

La famille royale se rendit un instant après à l'Assemblée comme de coutume. M. Thiéri continua constamment ses visites près du Roi, ce qui était une grande consolation pour Sa Majesté, ayant peut-être beaucoup de choses à se communiquer dans une situation aussi affligeante. Un jour, le Roi sortit de la tribune avec empressement, il me demanda si M. Thiéri était parti... « Sire il vient de sortir dans le moment — J'en suis fâché — Sire je vais courir après. » Je parvins à le retrouver. — « Monsieur, lui dis-je, il paraît que Sa Majesté a oublié de vous dire quelque chose ; » il revint parler au Roi, et lorsque j'ouvris la porte la reconnaissance était

peinte sur la belle figure de ce bon Roi. M. Thieri en sortant me dit qu'il avait observé avec plaisir les soins que j'avais pour Leurs Majestés, il ajouta que lorsque les affaires s'arrangeraient je serais heureux. Le lendemain, Sa Majesté me fit la grâce de me témoigner sa satisfaction du zèle que je mettais à la servir...

La Reine avait perdu son médaillon, elle en parut très affligée, je lui promis de le chercher avec beaucoup de soins, j'eus le bonheur de le retrouver et, aussitôt, je le lui fis remettre, ce qui parut lui faire beaucoup de plaisir : ce médaillon représentait le portrait du Roi, celui de la Reine, du Dauphin et de Mme Royale ; un petit cercle en or en était tout l'ornement.

Tous les jours se passaient à peu près dans les mêmes inquiétudes et les mêmes souffrances. Le quatrième jour, je m'absentai une heure pour me rendre chez moi où je n'avais pu paraître depuis le 10..., je désirais changer de linge. A mon retour je ne trouvai plus de sentinelles [1] à la grille, je n'en vis point à la porte de l'appartement du Roi, les portes étaient ouvertes, j'entrai, je m'aperçus bientôt qu'il s'était passé quelque chose de fâcheux, je descendis chez Mme d'Égremont, épouse du tapissier de l'Assemblée législative, elle m'apprit avec

[1] On fit grâce au Roi, le lundi 13, de la séance de l'Assemblée et la matinée se passa à concerter les préparatifs du départ pour le Temple.

douleur que leurs Majestés avaient été conduites à la Tour du Temple !

« Oh ! quel malheur, m'écriai-je, voilà donc la perte du meilleur des rois prononcée ! Madame, lui dis-je, aujourd'hui commencent les malheurs de la France. »

Je regrettais beaucoup de m'être absenté, je n'aurais jamais abandonné cette illustre famille infortunée, dussé-je périr avec elle ; je me disais : « qui aura soin de Leurs Majestés ? Quelques jacobins devant lesquels elles n'oseront parler ; » mais lorsque j'appris que M. Cléry était près de Leurs Majestés, je fus un peu plus tranquille. M. Thiéri de Vildavrai fut victime de son zèle en mourant sous les poignards.

INCIDENT ROHAN-CHABOT

(NUIT DU 11 AU 12 AOUT 1792)

L'histoire des quatre jours de détention que la famille royale subit au couvent des Feuillants, du 10 au 13 août 1792, n'a pas été écrite. La relation qui précède n'est, en effet, qu'une anecdote relatée par un comparse infime, n'ayant vu que le petit côté des événements.

On trouve moins de détails encore dans les récits des témoins mieux placés : Mme de Tourzel, Goguelat, Mme la duchesse d'Angoulême, elle-même, restent muets sur cette première période de la captivité de Louis XVI : la péripétie avait été si rapide, la surprise si grande, le dénouement si brusque, que la stupeur, succédant aux fièvres de la lutte attendue, suspendit en quelque sorte la vie des acteurs du drame et leur ôta la conscience des événements.

Pourtant ces quatre-vingt heures furent la crise de la Monarchie.

Tant que le sort du Roi ne fut pas fixé, ses derniers fidèles purent espérer : ils étaient encore libres ; il leur était loisible de s'approcher de leur maître, de prendre ses ordres, de se concerter avec lui ; et, nul doute que

ces heures suprêmes furent occupées à tenter quelque moyen de ruser avec les vainqueurs et de leur ravir leurs prisonniers.

Quels projets insensés furent formés dans ces quatre petites chambres des Feuillants ? Quels coups d'audace proposés sans qu'on se fixât à aucune résolution ? On ne le sait pas ; mais certains documents montrent si bien, et la courageuse ténacité des défenseurs de la famille royale, et la crainte qu'éprouvait l'Assemblée de voir enlever ses otages, qu'on est en droit de croire à l'existence de quelque complot d'évasion, repoussé sans doute par le Roi à qui la dure leçon de Varennes avait profité.

L'incident soulevé par le député Grangeneuve à la séance du soir, le 11 août, est un témoignage assez vague mais précieux à défaut d'autres : outre qu'on y trouve un indice sûr des inquiétudes de l'Assemblée et de l'obstination des royalistes, il marque le premier essai de justice révolutionnaire. Plus tard, sous le régime de la loi des suspects, Fouquier-Tinville ne procédera pas autrement que n'agit, en cette circonstance, l'Assemblée législative s'érigeant en tribunal.

Nous citons textuellement les documents officiels.

(*Assemblée législative. — Séance du* 11 *août* 1792, *au soir.*)

M. Grangeneuve. — Je demande à rendre compte à l'Assemblée d'un fait extrêmement important. En me rendant au Comité de surveillance, j'ai trouvé, près de ce Comité, cinquante à soixante

prétendus gardes nationales. J'y ai rencontré un certain prince de Poix et beaucoup de gens de cette espèce. Messieurs, tant que ces gens-là seront auprès du Roi, nous ne pouvons répondre de lui. Je demande que l'Assemblée décrète que le Roi et sa famille seront transportés sur le champ dans un autre endroit, car il est impossible que le Comité de surveillance continue son travail dans l'état actuel des choses [1]. J'observe d'abord que des complots se méditent peut être dans ce moment et qu'on veut enlever le Roi.

M. Calon, *inspecteur de la Salle.* — C'est le commandant de poste qui a donné au Roi une garde de vingt-cinq hommes. Au moment où ces Messieurs se sont aperçus qu'il y en avait cinquante, c'est qu'on renouvelait les postes.

M. Choudieu. — J'ai des propositions très essentielles à faire et que l'Assemblée doit adopter sur le champ. La première est que l'Assemblée sache le nom de celui qui, dans ce moment, commande la garde près l'Assemblée nationale et près du Roi afin qu'il soit responsable.

La seconde est que le nom de ceux qui environnent le Roi, ainsi que le nom de ceux qui le gardent, soit connu de l'Assemblée, afin que nous sachions s'ils sont véritablement gardes nationales.

[1] Les cellules où l'on avait logé la famille royale servaient de bureau du Comité de surveillance de l'Assemblée.

La troisième c'est que l'Assemblée prononce la peine de mort contre tous ceux qui porteront l'habit de garde nationale sans être enregistrés dans un bataillon. Toutes ces mesures sont indispensables et je demande qu'elles soient mises aux voix; je crois que la sûreté de Paris, celle de l'Assemblée et celle du Roi en dépendent.

M. Thuriot[1]. — J'ajouterai même à ces propositions celle-ci : que l'Assemblée nationale décrète que, jusqu'au moment où le Roi et sa famille seront rendus au lieu où ils doivent résider, aucun individu ne pourra pénétrer jusqu'à lui sans y être spécialement autorisé par l'Assemblée nationale, relativement à la dernière proposition de M. Choudieu.

M. Grangeneuve. — L'ajournement !

M. Thuriot. — Et moi, je ne veux point l'ajournement; je demande que, dès ce moment, l'Assemblée décrète que celui qui se trouvera couvert d'un habit de garde nationale et qui ne sera point enregistré, sera condamné à trois années de fers. Je crois cette peine assez sévère.

(L'Assemblée adopte les deux premières propositions de M. Choudieu, renvoie la seconde propo-

[1] Thuriot revenait de l'Hôtel de Ville où il avait couru annoncer à la Commune « qu'on voulait enlever le Roi, qu'il n'y avait pas assez de gardes » et demander qu'on prît le plus promptement possible les mesures nécessaires pour éviter ce danger. (*Procès-verbaux de la Commune de Paris*, 11 août.)

sition de M. Thuriot au comité de législation et ne statue point sur la dernière.)

M. Choudieu. — Je demande que la gendarmerie qui forme votre garde et qui, jusqu'ici, partage les travaux de la garde nationale avec tant de zèle et de civisme, partage avec elle aussi la garde du Roi.

(L'Assemblée décrète cette proposition.)

M. Bréard. — Je demande que deux membres du Comité de surveillance soient autorisés à se transporter à tous les postes qui sont étalés autour de l'Assemblée pour vérifier l'état dans lequel ils sont et pour en rendre compte à l'Assemblée.

(L'Assemblée adopte cette nouvelle proposition.)

... *Un citoyen* est introduit à la barre : il présente un particulier qui rôdait sous les fenêtres du Roi et dont les intentions lui ont paru suspectes.

M. Choudieu. — Je demande que M. le Président soit autorisé à donner des ordres pour empêcher les personnes qui sont auprès du Roi d'en sortir ; je demande que le Roi soit invité à donner le nom des personnes qui sont auprès de lui et lorsque vous serez assurés, par cette liste, que M. Narbonne, M. de Poix et autres sont auprès du Roi au lieu d'être à leur poste, je demanderai qu'ils soient transférés, sous bonne et sûre garde, à la barre de l'Assemblée pour rendre compte de leur

conduite et des motifs qui les amènent ici[1]. (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée décrète la proposition de M. Choudieu.)

... *M. Rohan Chabot*, vêtu en simple particulier, est amené à la barre par le citoyen dont il est parlé plus haut.

M. le Président (Français *de Nantes*). — Monsieur, l'Assemblée nationale désirerait savoir qui vous êtes.

M. Rohan Chabot. — Je suis grenadier du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain. J'étais de service hier. Lorsque le Roi est venu des Tuileries à l'Assemblée nationale, j'ai été un de ceux qui l'ont accompagné, je suis resté ici jusqu'à cinq heures du matin, heure à laquelle on est venu dire que ceux qui n'étaient point de la garde du Roi pouvaient s'en aller, qu'ils n'avaient plus rien à faire. J'ai été changer de linge et d'habits. Je suis revenu pour m'approcher du Roi, car je ne l'ai point quitté depuis qu'il est ici. Je n'ai vu autour de lui que des gens attachés à son service, tels que M. Tourzel,

[1] C'est évidemment la Commune de Paris qui, de l'Hôtel de Ville, dirigeait les débats de l'Assemblée. On voit, en effet, dans les procès-verbaux de la séance municipale du 11 qu'on dénonce « la présence de fausses patrouilles aux environs des Feuillants ; M. de Poix et de Narbonne sont auprès du Roi; des gardes nationales ayant pompon blanc sont dans l'intention d'enlever le Roi cette nuit ». Le corps législatif n'était en cette circonstance, on le voit, qu'un écho fidèle et obéissant de la Municipalité insurrectionnelle.

M. de Poix et M. Debris et encore deux ou trois autres. En entrant ici on m'a dit que les personnes qui étaient auprès du Roi resteraient. Je connais presque toutes ces personnes-là, j'ai voulu m'en informer. En conséquence, j'ai demandé où logeait la concierge : je me suis fait conduire chez elle par un garçon de bureau, et c'est en entrant chez elle que j'ai été arrêté et conduit devant vous par le particulier qui vous a dit que je rôdais depuis longtemps sous les fenêtres du Roi. Je le défie de prouver que j'y suis resté plus d'une minute. Un garçon de bureau, comme je viens de le dire, me conduisait lorsque la personne, qui m'a arrêté et que je ne connais pas, m'a saisi par l'habit et m'a dit : « Monsieur, vous rôdez autour du Roi, et vous me suivrez à l'Assemblée. » J'ai répondu : « Volontiers, parce que ma conscience ne me reproche rien, et je défie de prouver que je suis un espion. »

Un membre. — Monsieur a dit qu'il avait été, auprès du Roi, de garde depuis hier matin jusqu'à ce matin. Je vous prie de vouloir bien interroger Monsieur pour savoir dans quel bataillon il est de service.

M. le Président. — Quel est le bataillon dans lequel vous servez ?

M. Rohan-Chabot. — J'ai eu l'honneur de vous dire que je suis du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain.

M. le Président. — Avez-vous été commandé de garde hier chez le Roi ?

M. Rohan-Chabot. — J'allais avoir l'honneur de continuer lorsque M. le Président m'a interrompu : je crois que le bataillon était chez le Roi ; mais avant-hier soir, on me dit qu'on craignait pour le Roi, qu'il y avait de la garde au château et je m'y suis porté.

M. HAUSSMANN. — Monsieur s'étant rendu au château sans être requis, il doit être conduit dans sa section afin d'y être interrogé.

M. MARIBON-MONTAUT. — J'observe, Messieurs, qu'il est étonnant que le citoyen qui est à la barre sache si mal son devoir. Il est grenadier, dit-il, dans un bataillon et il ne sait point que, quand la générale bat, son poste est à son bataillon. Le citoyen qui est à la barre est coupable, en ce qu'il était auprès du Roi sans mission et qu'il n'était point à son bataillon. Je demande donc que ce citoyen soit conduit en prison. (*Applaudissements.*)

M. BRÉARD. — J'observe qu'on dit que le particulier a été aide de camp de M. La Fayette et garde du Roi ; je vous prie de le demander à Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Depuis le commencement de la Révolution, étiez-vous aide de camp de M. de la Fayette ?

M. Rohan-Chabot. — Oui, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Depuis avez-vous été employé dans la garde du Roi ?

M. Rohan-Chabot. — Oui, Monsieur.

M. le Président. — Depuis quand êtes-vous dans la garde nationale?

M. Rohan-Chabot. — Depuis le commencement de la Révolution, excepté pendant tout le temps que j'ai été aide de camp de M. La Fayette et garde du Roi.

M. le Président. — Quel était l'état de votre père?

M. Rohan-Chabot. — Il n'en avait aucun.

M. le Président. — Comment vous nommez-vous?

M. Rohan-Chabot. — Rohan-Chabot, et j'ajoute que Chabot est le seul nom que je porte.

M. le Président. — Avez-vous toujours servi dans le même bataillon depuis que vous êtes inscrit dans la garde nationale ?

M. Rohan-Chabot. — Toujours, Monsieur le Président, excepté le temps où j'ai été aide de camp de M. La Fayette et garde du Roi.

M. le Président. — Accompagniez-vous M. La Fayette, lorsqu'il est venu à l'Assemblée nationale, en qualité d'aide de camp?

M. Rohan-Chabot. — M. le Président, je ne suis plus aide de camp de M. La Fayette depuis très longtemps, je ne l'ai point accompagné à la barre, et je n'étais pas dans l'enceinte du corps législatif lorsqu'il y est venu.

M. Choudieu. — Je demande que Monsieur soit interrogé, non pas sur ce qu'il avait accompagné

M. La Fayette à la barre, en qualité d'aide de camp, parce que tout le monde sait que M. La Fayette s'est présenté seul et que les aides de camp étaient à la porte de l'Assemblée, mais sur le fait de savoir s'il avait simplement accompagné M. La Fayette. En ce qui me concerne, je crois que Monsieur en était un et même je l'affirmerais, à moins que Monsieur ne me démente formellement.

M. Rohan-Chabot. — Je ne sais pas si je serai cru, mais je donne ma parole d'honneur que non.

M. Choudieu. — Aussi je déclare à l'Assemblée nationale que je ne l'affirme pas.

M. Maribon-Montaut. — Nous savons fort bien ce qu'est Monsieur et ce qu'il faisait ici, je demande donc, et j'appuie la première proposition que j'avais faite, qu'il soit mis en état d'arrestation, qu'il soit interrogé par un juge de paix et renvoyé dans sa section. Je propose, en outre, que l'on pose les scellés sur les papiers de Monsieur. Il doit être instruit sur les complots qui ont éclaté hier, et j'oserais presqu'assurer qu'il a chez lui des papiers de la plus haute importance. Je demande qu'avant que Monsieur sorte de la barre, il ait à donner l'adresse de son domicile et qu'on pose les scellés sur ses papiers avant qu'il sorte.

(L'Assemblée décrète cette proposition.)

M. Rohan-Chabot. — Je loge rue de Seine, chez M. La Rochefoucauld, mon beau-frère.

M. Archier. — Je demande que ce citoyen soit tenu de déposer sur le bureau les papiers qu'il peut avoir sur lui, lesquels seront remis au juge de paix.

(L'Assemblée adopte la proposition de M. Archier.)

Un membre. — Je demande par amendement que ces papiers soit cotés et paraphés par le bureau.

(L'Assemblée adopte cette nouvelle proposition.)

M. le président. — Monsieur, vous avez entendu le décret?

M. Rohan-Chabot. — Voici deux portefeuilles: l'un, le plus petit, contient quelques assignats, l'autre renferme différents papiers. Je n'ai pas autre chose, on peut me fouiller.

Plusieurs membres. — Non! Non!

M. Archier. — Je demande qu'une bande de papiers soit mise sur le portefeuille qui contient les papiers, et qu'on rende à Monsieur celui où sont les assignats.

(L'Assemblée décrète que le premier portefeuille sera rendu à M. Rohan-Chabot, et que le second, sans qu'il ait été ouvert, sera scellé du sceau de l'Assemblée avec deux bandes de papier, sur lesquelles le sieur Chabot et l'un des secrétaires apposeront leurs signatures.)

M. Fauchet. — Je demande que M. Rohan-Cha-

bot soit conduit en état d'arrestation à sa section, par une garde suffisante.

(L'Assemblée décrète la proposition de M. Fauchet.)

M. Haussmann. — Je demande que l'officier qui conduira Monsieur soit chargé du décret qui enjoint à la section d'apposer les scellés, et que le Comité de la section adressera au Corps législatif une expédition de l'inventaire des papiers renfermés dans le portefeuille qui lui est envoyé.

(L'Assemblée décrète la proposition de M. Haussmann.)

M. Rohan-Chabot sort accompagné de la garde [1].

M. Grangeneuve. — Chargé par l'Assemblée de visiter tous les postes qui l'environnent, j'ai tout vu et tout trouvé tranquille. Le jardin est éclairé, la surveillance est exacte et l'Assemblée peut être tranquille et sur sa sûreté et sur celle du dépôt qui lui est confié. (*Applaudissements.*)

[1] Il fut conduit à l'Abbaye et massacré le 2 septembre.

LE TEMPLE

(13 AOUT 1792 — 1er AOUT 1793)

Cependant l'Assemblée n'était pas rassurée. Elle voulait garder le Roi prisonnier, mais en même temps elle craignait qu'on lui enlevât son otage et manifestait un empressement fébrile à se libérer d'une surveillance difficile. A ce sujet, il s'engagea entre le corps législatif et la Commune de Paris — Commune insurrectionnelle et non élue, qu'on ne l'oublie pas, — un duel dont le récit détaillé serait instructif à plus d'un point, mais dont nous nous contenterons de signaler les principaux incidents.

Le 10 août, l'Assemblée législative avait décrété que, dès le calme rétabli, la famille royale serait logée au Luxembourg, le château des Tuileries étant devenu inhabitable par suite du pillage. Le 11 août, au matin, la Commune fait prier l'Assemblée de revenir sur son décret de la veille, sous prétexte que le Luxembourg est difficile à garder : elle propose le Temple qui comprend un palais somptueux et une tour abandonnée : elle laisse habilement planer le doute sur celui

de ces bâtiments qui abritera les prisonniers et ne fait valoir que les avantages du grand jardin entourant les constructions.

L'Assemblée, lassée de la discussion, rapporte son décret et renvoie la proposition de la Commune à la Commission des Douze.

Une heure plus tard reparaît à la barre une nouvelle députation de la municipalité : elle offre de loger les prisonniers à l'Archevêché. Cette proposition, comme la précédente, est soumise à la Commission.

Le lendemain, 12 août, on découvre que le Palais Épiscopal présente les mêmes inconvénients que le Luxembourg (certains souterrains communiquaient avec la rivière et rendaient possible une évasion). L'Assemblée décrète aussitôt que le Roi et sa famille seront logés à l'hôtel du Ministre de la Justice, place Vendôme, qu'on garnira avec les meubles des Tuileries. Mais la Commune ne se déclare pas satisfaite : l'hôtel de la Chancellerie est un palais, et c'est dans une prison qu'elle veut détenir ses ennemis. Nouvelle députation insistant pour que ce second décret soit rapporté et qu'on interne la famille royale au Temple « où elle sera conduite avec tout le respect dû au malheur ! »

L'Assemblée courba de nouveau la tête devant cette injonction : elle rapporta son décret, et, de guerre lasse, décida de laisser à la Commune de Paris le soin de « fixer la demeure du Roi et lui en confia la garde ». En conséquence, le 13 août vers le soir, Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Royale, le Dauphin et Mme Élisabeth étaient amenés sous bonne escorte au Temple... Sauf le *respect dû au malheur*, les choses se

passèrent comme la Commune l'avait décidé. L'Assemblée avait triomphé d'un maître, mais elle en retrouvait un autre et combien plus exigeant !

La topographie du Temple pour la période révolutionnaire n'a jamais été traitée qu'incomplètement ; bien des historiens ont longuement étudié la question, malheureusement sans prendre la peine de recourir aux documents originaux.

Beauchesne, par exemple, s'est contenté, comme base de son livre sur *Louis XVII*, d'un plan de l'Enclos du Temple en 1811, qu'il a emprunté au livre de Barillet (*Recherches sur le Temple*) et auquel il n'a rien changé... que la date ! Il le donne, en effet, comme étant un plan du Temple en 1793.

Bien que le bouleversement total du quartier rende difficile une reconstitution, peut-être n'est-il pas trop tard pour essayer de faire la lumière sur ce point intéressant de la topographie parisienne. Nous avons tenté ce travail en dressant, maison par maison, le plan des abords de la Tour du Temple, tels qu'ils se comportaient en 1792, et en suivant à travers les dossiers originaux des Archives les différentes transformations qu'apporta à cet ensemble la Révolution.

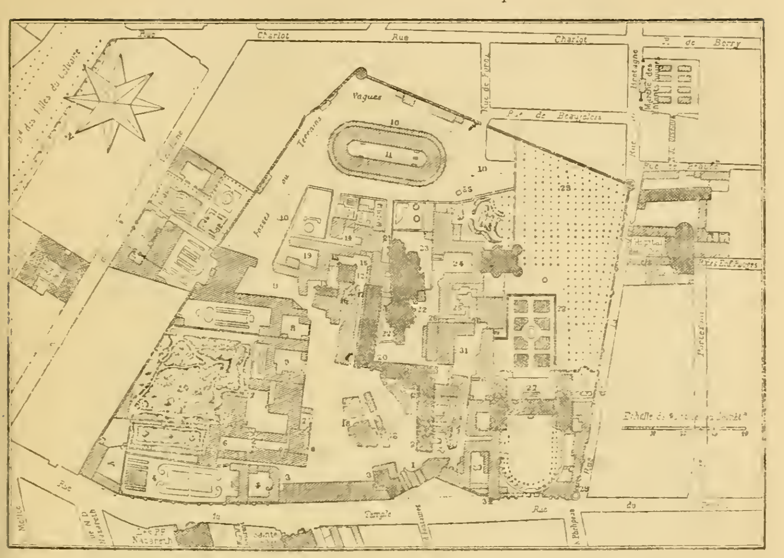
Rappelons d'abord qu'il faut distinguer dans l'Enclos du Temple trois groupes de constructions de destinations bien distinctes : 1° le Palais et ses dépendances attribués jusqu'en 1789 au Comte d'Artois ; 2° l'ancienne Commanderie (bailliage, chapitre, prieuré, cloître, église, etc.) ; et 3° les propriétés particulières qui s'étaient peu à peu élevées dans les limites de l'Enclos et qui formaient une sorte de petite ville ayant ses

portes, ses gardes, sa juridiction, son marché, etc. Nous avons négligé à dessein cette agglomération qui n'a joué aucun rôle pendant la période révolutionnaire.

L'entrée, la seule entrée de l'Enclos du Temple jusqu'en 1789, était une vaste porte en voûte, percée de biais dans un renfoncement de la rue du Temple. (Plan A, *les abords du Temple en août* 1792, nº 1.) Sur la même rue, presqu'à l'angle de la rue de la Corderie, s'ouvrait, il est vrai, sous un porche orné de colonnes, une autre porte (même plan, 2), mais elle desservait uniquement le Palais du Comte d'Artois. La cour (3) de ce Palais était vaste, et se terminait du côté de la rue en hémicycle; une allée d'arbre en formait le pourtour: deux grilles (4) donnaient accès aux dépendances: Cour des cuisines (6) qui, par un passage couvert (7), avait une sortie sur l'Enclos; Cour du garde meuble (8); Cour couverte (9).

Par deux perrons de cinq marches (10) on pénétrait dans le Palais. L'entrée habituelle était à l'aile sud où se trouvaient les appartements du Comte d'Artois. On rencontrait d'abord un grand escalier (11) conduisant au premier étage, puis la première antichambre (12), la salle des gardes — que nous représente fidèlement un joli tableau d'Olivier, au Musée de Versailles — (13), un salon, éclairé par six fenêtres sur le jardin (14). Entre cette aile et la rue de la Corderie étaient les appartements particuliers : la chambre à coucher du Comte d'Artois (15), le salon Turc (16), la bibliothèque (17), un cabinet de garde-robe (18), une salle de bains et son fourneau (19 et 20).

Plan d'ensemble de l'enclos du Temple en 1792.



L'enclos du Temple qui, à la fin du xviiie siècle, avait conservé sa forme primitive, était un vaste domaine ayant une superficie de 125 hectares environ. Ce territoire, fermé de murs, était si vaste que les services du Grand Prieuré ne pouvaient l'utiliser en entier. Aussi y avait-on autorisé la construction d'immeubles où s'étaient établis des artisans qui pouvaient échapper, dans cet enclos privilégié, aux ordonnances et règlements de leurs corporations; peu à peu s'élevèrent des hôtels particuliers ; l'enclos devint une véritable ville qui comptait, vers 1789, 4,000 habitants (Mercier, *Tableau de Paris*).

Le plan ci-joint suffira à donner un aperçu de ce qu'était cette étrange agglomération à l'époque où commença la Révolution.

1 Porte du Temple. — 2 Ancien bâtiment de la Commanderie — 3 Corps de bâtiment construit vers 1750 et appelé bâtiment neuf. — 4 Hôtel des bains, anciennement nommé hôtel Poirier. — 5 Hôtel de Boisboudran. — 6 Hôtel de Guise. — 7 Hôtel de Boufflers et son beau jardin anglais. — 8 Trésorerie du Grand Prieuré. — 9 Cour de la Corderie (Cette cour et une partie de l'hôtel de la Trésorerie existent encore). — 10 Rue de la Rotonde. — 11 Rotonde. — 12 Tour de César. — 13 Restes d'une construction romaine. — 14 Cour du Lion d'or. — 15 Cour et cul-de-sac du Chameau. — 16 Rue Haute. — 17 Petite rue. — 18 Barraques. — 19 Hôtel du Bel-Air. — 20 Restes du Cloître. — 21 Maison du prieur. — 22 Eglise. — 23 Cimetière. — 24 Chapitre. — 25 Hôtel de Rostaing. — 26 Bailliage. — 27 Palais du Grand Prieur. — 28 Jardin public. — 29 Boucherie. — 30 Cuisines du Palais. — 31 Ecuries. — 34 et 35 Fontaines.

Les dessins inédits de l'architecte Bellangé (Cabinet des Estampes) nous ont permis de reconstituer en détail cette partie du Palais[1].

Le corps central contenait une salle de billard (21), un grand salon (22), une salle des nobles (23) — c'est, sans nul doute, le salon que représente le tableau d'Olivier : *Un thé chez la princesse de Conti, au Temple* (musée du Louvre). — Enfin l'aile gauche (nord) se composait de deux salons (24 et 25) et de l'appartement du premier valet de chambre du Comte d'Artois (26). Un perron (28) descendait du grand salon au jardin. Un autre perron mettait en communication la terrasse des appartements privés du Prince (29) avec un petit jardin particulier. Une cour et un bâtiment de service (30 et 31) complétaient l'ensemble du Palais proprement dit.

Si, revenant maintenant à la grande porte (1), nous pénétrons dans l'Enclos, nous rencontrons d'abord à droite un amas de constructions enchevêtrées formant la *Cour de l'indemnité* (32) ; (le mot Cour était pris dans son sens parisien de *cité*). Un passage, couvert à ses deux extrémités (33), séparait ces constructions des bâtiments de service du Palais ; on l'appelait *Passage de l'indemnité.* Il aboutissait à l'Est à la cour des Ecuries (61) et à l'Ouest à la *Cour du Fortin* (34). A gauche de la

[1] C'est dans ces appartements qu'il avait été primitivement question de loger la famille royale. Le 13 août, la Commune n'était pas encore d'accord sur ce point : « La discussion a été ouverte et plusieurs membres ont combattu la proposition de laisser le Roi dans le Palais du Temple plutôt que dans la Tour; la discussion fermée, il est arrêté que celui qui ordonne la Tour sera maintenu (*sic*). » *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, 13 août.

porte (1) était la maison du suisse de l'Enclos (35) et tout à côté celle du suisse de l'Église (36).

Deux guérites sont indiquées sous les n[os] 37. Nous avons dit que l'Enclos du Temple avait sa juridiction particulière ; il avait, par suite, sa prison (38) accotée d'une chapelle réservée aux détenus : on y pénétrait par une sorte de cul-de-sac (39).

La grande cour de l'Enclos (40) était encombrée d'un îlot de barraques qui restèrent debout bien longtemps après la Révolution. Derrière ces barraques se trouvait un passage couvert (53) par où l'on pénétrait dans l'ancienne Commanderie. Un autre long passage (41) se glissait sous les bâtiments conventuels, derrière lesquels se trouvait une ruelle nommée *Petite Rue* (56) aboutissant, de même que la *rue Haute* (55), à la *Cour du Chameau* (58) où se voyaient les restes d'une vieille Tour qu'on appelait *Tour de César* (57). Plus loin était la Cour du Lion d'or (59). (Pour le reste de l'Enclos, voir le petit plan d'ensemble p. 35.)

On pénétrait, comme nous l'avons dit, dans la Commanderie par un passage couvert (53). A gauche et à droite se voyaient, en angle, les restes de l'ancien cloître (42) bordant la cour de l'Eglise (54). L'Église elle-même se composait d'un porche (43), d'une rotonde (44), de la nef principale (45), d'une *Chapelle du saint Nom de Jésus* (46), d'une chapelle de *Notre-Dame de Lorette* (47), d'un clocher (48), d'une chapelle *Saint-Pantaléon* (49) et d'une sacristie (51) prenant jour sur une petite cour (50). Cet ensemble a été très savamment reconstitué par M. de Curzon (*la maison du Temple de Paris*), nous n'y insisterons donc pas.

Qu'il nous suffise de dire que l'Église du Temple, fermée en 1791, est restée debout tant que dura dans la Tour voisine la captivité de la famille de Louis XVI. Le domaine national n'en prit possession que le 19 août 1796 ; elle fut achetée pour 187.500 livres en assignats ou 4.008 francs d'or par le citoyen Carlet, ancien perruquier, habitant l'Enclos, qui la démolit pour vendre les matériaux.

Le cimetière de l'Enclos (52) se trouvait derrière le chevet de l'Église. La maison du curé-prieur était tout auprès (60).

Le Comte d'Artois, en sa qualité de Grand-Prieur, avait annexé aux dépendances de son Palais les anciens communs de la Commanderie et en avait fait ses écuries (62). La cour que ces bâtiments entouraient avait reçu de là le nom de Cour des Écuries (61). Elle n'était entourée que de constructions basses et de hangars, qu'on peut voir page 34. Ce croquis a été pris, en effet, dans cette cour des Écuries, le dessinateur étant placé au point A.

Un passage (63) conduisait de la cour de l'Église (54) au jardin public du Temple (83). On descendait par une voûte percée sous la galerie (77) dont nous parlerons plus loin, et, l'on remontait par quelques marches jusqu'au niveau du jardin, lieu de promenade très fréquenté des habitants du quartier (83).

L'auditoire du Bailliage (64), l'habitation du Bailli (65), l'hôtel de Rostaing (67) et le logement des employés subalternes de l'Église (68) entouraient la cour du Bailliage à laquelle donnait accès un passage couvert (66).

On entrait par une porte charretière (69) dans la

cour du Chapitre (70) autour de laquelle étaient groupés l'hôtel de Vernicourt (78) et les bâtiments du Chapitre (71), adossés à la petite Tour contenant au rez-de-chaussée une chapelle (74) et une salle (75), et séparés de la grosse Tour (76) par la cour du Donjon (73) à laquelle on parvenait par un passage couvert (72). La grosse Tour était en communication directe avec le Palais à l'aide d'un étroit couloir voûté (77) faisant coude au-dessus de l'entrée publique du jardin (63).

En 1787 on avait construit, pour servir de marché, un vaste bâtiment nommé la Rotonde du Temple qui avait quelque peu modifié la physionomie de l'Enclos. Près de cette rotonde on avait élevé, dans un angle formé par les murs du jardin de l'hôtel Vernicourt (79), une fontaine publique (80) et en 1789, pour faciliter l'accès du nouveau marché, on avait percé dans l'enceinte de l'Enclos une porte (81) par où les habitants du quartier pouvaient gagner une seconde entrée de jardin (82).

Les plans de la censive du Temple (1789) et différents levés topographiques conservés aux Archives nationales nous ont fournis tous les détails de cette reconstitution, détails trop minutieux peut-être, mais qui ne sont point sans intérêt pour qui voudra suivre les divers récits des événements qui se passèrent au Temple depuis le 13 août 1792 jusqu'au 9 juin 1795.

Lorsque la famille de Louis XVI y fut internée, les abords de la Tour étaient tels que nous venons de les décrire, (plan A). La voiture qui, du Manège des Tuileries, amena au Temple les prisonniers, passa la porte (2) et vint s'arrêter au milieu de la cour du Palais (3) brillamment illuminée. Comme les apparte-

ments de la Tour n'étaient pas encore prêts à recevoir leurs hôtes, on séjourna pendant quelques heures au Palais, où un grand dîner, offert par la Commune, eut lieu dans le grand salon (22). Comme le Dauphin tombait de sommeil, un municipal s'empara de lui et le porta dans ses bras à travers les salons (23-24-25) et la galerie voûtée (77) jusqu'à la Tour : et voilà qui explique comment Mme de Tourzel, qui venait sans nul doute pour la première fois au Temple et qui ne connaissait pas cette galerie, a pu parler de *souterrains tortueux et sombres*.

La grosse Tour (76) destinée par la Commune à l'habitation des prisonniers était dans un tel état de délabrement que Louis XVI et sa famille furent provisoirement logés dans la petite Tour (74 et 75) dont les chambres furent garnies, en hâte, de meubles apportés du Palais. Louis XVI ne fut transféré dans la grosse Tour que le 30 septembre. Marie-Antoinette, ses enfants et Mme Élisabeth ne l'y rejoignirent que le 26 octobre.

Dans l'intervalle, de grands travaux avaient eu lieu, et pour aménager l'intérieur de la Tour et pour l'isoler de telle façon que la surveillance pût s'exercer facilement. Cette surveillance eût été illusoire si le donjon était resté, tel qu'il figure au plan A, enclavé dans une masse de constructions habitées par des particuliers : il fallait, pour couper court à toute tentative d'évasion, isoler absolument la prison, et c'est à quoi l'on s'occupa dès le 15 août 1792. Le patriote Palloy fut chargé des travaux [1] et il se mit immédiatement à la besogne. Les

[1] *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, séance des 11 et 12 août 1792.

bâtiments numérotés (voyez plan (A) 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 78) furent abattus en quelques jours (un plan des immeubles démolis existe aux Archives nationales) et, à leur place, fut établi une sorte de préau entouré d'un mur élevé, soutenu par de nombreux contreforts intérieurs. (Voyez plan B). On avait laissé, en dehors de cette nouvelle enceinte, le passage public conduisant au Jardin (plan B, 63). Un corps de garde fut établi, près de ce passage, dans les anciens bâtiments du bailliage. (Voir le dessin page 143.) Le mur de Palloy n'avait qu'une porte donnant sur le Jardin du Temple, en regard de la façade sud de la grosse Tour. On y construisit, tout d'abord, un premier corps de garde. Bientôt, pour la facilité des communications on perça dans le côté ouest du mur une autre porte, faisant face au perron du Palais, et l'on y établit un second corps de garde dont le citoyen Mancel, ancien serviteur du comte d'Artois, fut nommé guichetier.

C'est pendant qu'avaient lieu ces travaux que fut pris, par un des gardes nationaux de service au Temple, l'intéressant croquis de la page 125. Ce garde national s'appelait Le Queux et était architecte de profession. Il plaça au premier plan de son esquisse toute la famille de Louis XVI, à l'heure de la promenade, et prit soin d'ajouter cette note qu'on peut lire encore en bas, à gauche de son dessin : *Je les ai vu là.*

Quant au curieux document que l'on trouvera reproduit à la page 184, il a été dessiné d'après nature et avec une exactitude minutieuse, dans l'automne de 1793. On y voit le Dauphin se promenant sous la conduite de Simon, coiffé du bonnet rouge. Ce dessin, inédit jusqu'à

ce jour, fait partie de la précieuse collection des souvenirs de la famille royale réunis par M. Otto Friedrichs. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour avoir bien voulu nous autoriser à le publier.

Outre les postes établis au rez-de-chaussée de la grosse et de la petite Tour, le principal corps de garde se trouvait au Palais du Temple. Il comprenait un commandement général, un chef de légion, un sous-adjudant-major, un porte-drapeau, vingt artilleurs avec deux pièces de canon en batterie dans la cour du Palais, et environ deux cents à deux cent cinquante hommes.

L'ancien suisse du Palais, nommé Gachet, avait ouvert dans le pavillon qu'il habitait (plan B, 5) une cantine pour les gardes nationaux.

Les anciennes cuisines du Palais (6) continuaient à servir de cuisines pour tous les employés, tous les municipaux, les bataillons de garde et la famille de Louis XVI. Gagnié était le chef de ce service et avait sous ses ordres Meunier, rôtisseur, Marchand, Turgy, Chrétien, etc., tous noms que nous retrouverons dans les récits qui vont suivre.

Ce personnel habitait les dépendances du Palais (30 et 31). On comprend qu'avec une telle population, il s'était établi un perpétuel va-et-vient entre le Temple et la Ville. Si la Tour, isolée derrière la muraille de Palloy, ne communiquait en aucune façon avec l'extérieur, il n'en était pas de même du Palais, où grouillait un monde d'employés, de fonctionnaires, de soldats-citoyens, ayant tous au dehors leurs intérêts et leurs affaires. Aussi, l'usage s'était-il établi de sortir du Temple, non point par la grande porte (2) où il fal-

lait montrer sa carte, mais par une issue détournée. Le 30 prairial an II parvint au Conseil une dénonciation relatant que diverses personnes sortaient du Temple par la porte des Ecuries ; que « pour rentrer par la même porte, il suffisait de frapper avec une pierre de grès posée tout exprès sur une penture de la porte, à gauche, au bruit de laquelle le citoyen Piquet, portier, venait ouvrir aussitôt. Les membres du Conseil observèrent, en effet, qu'il y avait une porte sur la gauche donnant une sortie sur l'enclos du Temple et par laquelle la mère ou belle mère du citoyen Gagnié, ainsi que la citoyenne Simon [1] et d'autres personnes résidentes dans les mêmes lieux se procuraient le passage. » (Voyez plan B, 7.)

Un simple regard donné au plan B suffit à faire comprendre qu'on pouvait bien pénétrer en voiture dans la cour du Palais (3), mais qu'il était impossible d'aller plus loin autrement qu'à pied. Il en résulte que toutes les narrations modernes où Louis XVI est représenté montant en voiture, *au pied de la tour*, pour aller, soit à la Convention, soit à l'échafaud, sont erronées sur ce point. L'erreur n'aurait pas été commise si l'on avait lu, à l'aide d'un plan exact, les relations des contemporains.

Toute personne sortant de la Tour devait traverser *à pied* le préau fermé par le mur de Palloy, le jardin du Temple, les appartements du Palais, et ne pouvait monter en voiture qu'au perron (10). Moëlle, témoin oculaire, raconte que le 26 décembre 1792, Louis XVI,

[1] La citoyenne Simon ne pouvait plus y venir qu'en visiteuse. Elle avait en effet officiellement quitté le Temple en janvier 1794.

revenant de la Convention, descendit de voiture à la porte du Pavillon principal (le Palais) et fit à pied, ayant le Maire à sa droite, le trajet du Pavillon à la grande Tour.

Quelque jours plus tard, Goret, accompagnant Malesherbes venu pour annoncer à Louis XVI sa condamnation, note : « Nous traversâmes la grande Cour (le Jardin) jusqu'à la porte de sortie du Temple où sa voiture l'attendait. »

Il en fut de même le 21 janvier. Le condamné sortit de l'enclos de Palloy par le premier corps de garde (nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que le second corps de garde n'était pas encore construit à cette époque) tourna à droite, traversa la plus grande partie du jardin du Temple (on sait qu'il se retourna deux fois vers la Tour, ce qu'il n'aurait pu faire s'il était monté en voiture à la porte même de la prison), gravit le perron (28) et par les salons (22-21-12), occupés par la troupe, gagna la grande Cour du Palais où la voiture du Maire l'attendait.

Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans plus de détails, cet exemple suffit à montrer que les plans ci-annexés peuvent apporter une utile contribution à l'étude des divers récits authentiques de la captivité de la famille de Louis XVI.

PLAN A

LES ABORDS DE LA TOUR DU TEMPLE EN AOUT 1792

D'après des documents inédits

A. Les abords de la Tour du Temple en août 1792.



RELATION DE DAUJON

COMMISSAIRE DE LA COMMUNE

(Aout 1792 — octobre 1793)

Le précieux document qu'on va lire, publié intégralement pour la première fois, fait partie du cabinet d'autographes de M. Victorien Sardou.

La bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye possède un recueil factice de pièces réunies en un volume ayant comme titre : *Défense de Louis XVI, exemplaire de la Reine*, sans doute parce que la première de ces pièces est un exemplaire imprimé de la plaidoirie prononcée par de Sèze en faveur du Roi devant la Convention, exemplaire portant ces mots : *Opportet unum mori pro populo*, écrits de la main de Marie-Antoinette à qui cette brochure avait été remise au Temple.

Ce volume contient, en outre, une copie, d'écriture moderne, d'un *Récit de ce qui s'est passé au Temple dans les journées des* 2 *et* 3 *septembre* 1792, *par un officier municipal de la Commune.* Cette copie serait, d'après M. Georges Bertin, de la main de M. A. T. Barbier, ancien secrétaire des bibliothèques impériales, décédé à Paris le 7 novembre 1859, donateur de ce recueil à la bibliothèque de Saint-Germain.

Quel était le municipal auteur de ce récit ? Danjou,

a-t-on dit. Telle est du moins l'opinion de Beauchesne qui en a cité une partie, des éditeurs de la *Revue rétrospective* qui en ont publié des extraits, de M. Georges Bertin, lui-même, qui l'a étudié de nouveau dans son volume sur *Mme de Lamballe.*

Il y avait, en effet, au Conseil général de la Commune, un Danjou, Jean-Pierre-André, prêtre défroqué et instituteur, demeurant rue du Coq-Saint-Jean. (V. *Almanach national* pour l'année 1793.) Il siégeait parmi les membres les plus exaltés de la municipalité et l'on verra plus loin en quels termes parle de lui son collègue Goret.

Eh bien, quoique le manuscrit ne soit pas signé, il ressort des termes même du récit, que l'auteur n'en est pas Danjou, mais le municipal Daujon : la confusion est née, sans doute, de la similitude des noms, l'erreur, cependant, n'aurait pas été commise, si Beauchesne qui, le premier, en a publié quelques pages, avait étudié le manuscrit tout entier et en avait contrôlé attentivement les assertions.

Ainsi les historiens font honneur à Danjou du courage avec lequel les massacreurs de septembre, apportant au Temple la dépouille de Mme de Lamballe, furent repoussés par les municipaux de service. L'homme qui tint tête, pendant plus d'une heure, à cette horde furieuse n'était autre que Daujon, et cette note du municipal Goret ne peut laisser aucun doute à cet égard :

« On annonça que la princesse de Lamballe venait d'être l'une des victimes et que des forcenés se rendaient au Temple, portant au bout d'une pique la tête de la princesse. Le Conseil en frémit et garda le silence.

L'un de ses membres, *nommé Daujon*, artiste peintre, était au Temple ; il voit arriver cette multitude effrenée au devant de laquelle il se rend, il ne peut l'empêcher de pénétrer jusqu'au bâtiment adossé à la Tour, dans lequel était renfermés le Roi et sa famille et dont les fenêtres, sans être grillées, n'étaient qu'à quinze ou seize pieds du sol. La multitude vociférait ; ... Daujon, revêtu de son écharpe, monte aussitôt sur un tas de pierres qui se trouvait au bas de la fenêtre, il se mit à haranguer la multitude, il le fit de manière à la contenir... Daujon les suivit jusqu'à la porte de sortie du Temple, et dès qu'ils l'eurent passée, s'étant aussitôt procuré un ruban aux trois couleurs,... le tendit au devant de la porte du Temple qu'il laissa ouverte : « Franchissez cette barrière si vous l'osez », dit-il à la multitude qui se retira.

« Dès que Daujon fut de garde auprès du Roi, celui-ci lui dit : « Vous nous avez sauvé la vie, nous vous en remercions ; vous n'avez dit que ce qu'il fallait dire dans une telle circonstance.

« ... Je tiens cette relation de Daujon lui-même. Je crois que Cléry parle de Daujon dans son *Histoire du Temple*, mais d'une manière à le présenter comme n'étant pas partisan du Roi, ou ne l'aimant pas... »

S'il était besoin d'une autre preuve pour établir la véritable paternité du *récit des 2 et 3 septembre*, faussement attribuée à Danjou, nous la trouverions encore dans ce passage même du manuscrit :

« J'ai entendu ce fils accuser sa mère et sa tante... je l'entendais, *je l'écrivais*... »

C'est du Dauphin et de l'horrible déposition arrachée

à l'enfant par Hébert qu'il est ici question. Or, c'est Daujon qui, ce jour-là, tenait la plume en qualité de greffier ; c'est lui qui transcrivit les réponses du fils de Marie-Antoinette ; c'est lui qui signa le procès-verbal de cette répugnante enquête. Et Goret est encore très explicite sur ce point, lorsqu'il ajoute :

« Ce fut ce même Daujon qui remplit les fonctions de secrétaire, lorsqu'on fit subir, dans le Temple, un interrogatoire au jeune prince, au sujet des propos calomnieux et infâmes qu'on avait répandus sur le compte de la Reine. Voici, mot pour mot, ce que Daujon me rapporta de cet interrogatoire, et j'observe que je le regardais comme un homme digne de foi.

« Le jeune prince, me disait-il, était assis sur un fauteuil, il balançait ses petites jambes dont les pieds ne posaient point à terre. Interrogé sur ces propos en question, on lui demanda s'ils étaient vrais ; il répondit par l'affirmative. Aussitôt Madame Élisabeth, qui était présente, s'écria : « Oh ! le monstre ! » — « Pour moi, ajouta Daujon, je n'ai pu regarder cette réponse de l'enfant comme venant de lui-même, je ne l'ai regardée, ainsi que tout l'annonçait, dans son air inquiet et son maintien, que comme lui ayant été suggérée, et le résultat de la crainte des châtiments ou mauvais traitements, dont on avait pu le menacer, s'il ne la faisait pas. J'ai pensé que Mme Élisabeth n'avait pu s'y tromper, non plus, mais que la surprise de cette réponse de l'enfant lui avait fait jeter son exclamation. »

Quel homme était donc ce Daujon qui se prêtait à de si répugnantes besognes ? Le *Tableau général des com-*

PLAN B

LES ABORDS DE LA TOUR DU TEMPLE EN JANVIER 1793

D'après des documents inédits

B. Les abords de la cour du Temple en janvier 1793.



missaires des quarante-huit sections qui ont composé le Conseil général de la Commune du 10 *août* le mentionne, sans indication de profession, habitant faubourg Saint-Martin, n° 40. Goret, qui semble l'avoir connu assez intimement, le donne comme *artiste peintre ;* il est vrai que, plus loin, il parle de son talent de *sculpteur*. C'est également ainsi que le désigne le *Dictionnaire général des artistes français;* d'ailleurs Daujon n'était pas sans mérite; le musée du Louvre possède de lui une tête de Méduse, bas-relief en bronze.

« Daujon », à en croire encore le témoignage de Goret, « était un homme d'une énergie extraordinaire; « mais je ne l'ai jamais vu, » ajoute-t-il, « enclin à des actes de méchanceté comme il s'en faisait tant dans les temps orageux de la Révolution ; au contraire, il n'était, ce qu'on appelait dans le temps, qu'un chaud patriote, mais sans haine et sans sentiment de vengeance; et je l'ai connu assez pour avoir toute confiance dans les déclarations qu'il m'a faites, sur quelques circonstances dont je n'avais pas été témoin...

« Daujon est mort il y a plusieurs années [1], après avoir rempli, pendant quelque temps, sous Bonaparte qu'il n'aimait pas, les fonctions de commissaire national auprès d'une municipalité de Paris. Il me disait qu'étant un peu physionomiste, en qualité de sculpteur artiste, il remarquait dans les traits de Bonaparte ceux d'un despote et d'un tyran. Daujon qui n'était plus membre du Conseil général, échappa au 9 thermidor, il était, à cette époque, en prison comme suspect, Robespierre l'y avait fait jeter ; ce qui n'est pas étonnant, parce que ce

[1] Goret écrivait ces lignes en 1814.

monstre redoutait tous les hommes qui montraient de l'énergie et qui ne pliaient pas sous son joug. »

Énergique, révolutionnaire convaincu, détestant les tyrans, mais ni méchant, ni cruel : tel était bien l'homme qu'on reconnaîtra dans les pages qui vont suivre : nous les avons copiées textuellement sur le manuscrit original de Daujon, que M. Victorien Sardou a bien voulu nous communiquer; nous lui en témoignons ici notre respectueuse reconnaissance.

Si quelque chose peut fortifier le pyrrhonisme de l'histoire où l'on trouve du merveilleux, c'est la différence que l'on remarque dans les récits des narrateurs contemporains sur des faits qui se sont passés sous nos yeux ; dans lesquels nous avons joué un rôle, et que cependant nous méconnaîtrions nous-même si la scène changeait de lieu et les personnages de nom. Un penchant secret nous porte à empirer ce qui est mal ou montrer mieux ce qui est bien, selon le rapport des choses avec notre manière d'être et de voir, selon les sentiments dont nous sommes affectés et que nous voulons faire partager ; chaque conteur se croyant un des héros du fait qu'il rapporte, s'intéresse d'autant à son succès ; il prête au sujet les charmes de son génie, et, selon qu'il en est inspiré, il crée un monstre... ou un amour.

Tels souvent sont offerts aux méditations du sage, comme un tableau vrai des actions humaines,

les chimériques enfants de l'amour-propre ou de l'intérêt ; la crédulité s'en saisit, l'avidité les propage, et l'histoire consacre leur existence.

Le lieu nommé le Temple, où Capet et sa famille furent conduits et renfermés le 16 août 1792, est un hôtel sans apparence, situé à Paris rue et près le boulevard de ce nom. Au milieu du jardin est une tour fort élevée, très solide et flanquée de quatre tourelles, dans l'une desquelles est pratiqué un petit escalier tournant par lequel on y monte. Les murs de la grosse tour ont environ sept pieds d'épaisseur, ce qui donne aux embrasures de croisées un air de cabinets. Ces croisées ont été masquées dans la suite par des abat-jours en dehors, en sorte que l'on ne recevait la lumière que d'en haut et qu'il était impossible de rien voir que ce qu'on nomme ciel.

A l'époque dont je vais parler, on y faisait quelques dispositions extérieures pour la sûreté, telles que la démolition de maisons proche la tour, l'ouverture d'un fossé pour l'isoler, et qui n'a pas eu lieu ; l'établissement de plusieurs portes en guichets sur l'escalier et plusieurs changements dans l'intérieur pour la commodité des détenus, ce qui rendait la surveillance très active de la part du Conseil du Temple, qu'il ne faut pas confondre avec le Conseil général de la Commune. Ce dernier, chargé spécialement de la garde des prisonniers, déléguait sa surveillance à huit membres

pris dans son sein, lesquels étaient renouvelés par moitié ainsi qu'il va être dit.

Tous les soirs le Conseil général choisissait[1] quatre commissaires pour aller relever les quatre plus anciens (*a*). Leur service à tous était de quarante-huit heures sans sortir. Dans le jour, il y en avait toujours deux auprès des détenus; les six autres restaient au rez-de-chaussée, faisaient tout le service de surveillance, formaient le Conseil du Temple. Celui-ci commandait à la force armée, prenait telle délibération qu'il jugeait convenable et en instruisait le Conseil général lorsqu'il croyait leur importance telle qu'il fut besoin de son approbation pour être exécutée.

Les emplois se distribuaient ainsi pour la nuit.

Les quatre commissaires arrivant tiraient au sort entre eux pour que deux allassent passer la nuit auprès des détenus avec deux des quatre restants, déjà désignés par le sort de la veille. Et comme les détenus étaient séparés *la nuit*, les quatre que le sort avait appelés à les garder tiraient encore entre eux à qui serait auprès de Capet ou auprès des femmes et des enfants. Ceux qui devaient être avec lui restaient à son appartement, parce que c'était chez lui qu'on se réunissait le jour, les autres emmenaient les femmes et enfants dans

[1] Par la suite, ils ont été tirés au sort (*Note de Daujon*).

(*a*) Les notes indiquées par des lettres sont reportées à la suite du récit.

leurs appartements au-dessus et restaient avec eux.

Les commissaires relevés, après avoir donné la consigne à ceux restants, fermaient toutes les portes tant des appartements que des sept guichets sur l'escalier de la Tour, toutes ces clefs, ainsi que celles de la grande porte sur la rue, étaient déposées au Conseil dans une armoire prise en plein mur. Le plus ancien d'âge en avait la clef.

Des lits de sangle dressés, tant au Conseil que dans les antichambres des détenus, servaient à reposer les commissaires. Cet ordre a duré jusqu'environ la mort de Capet et tant qu'il y eut près d'eux des valets de chambre pour les servir. Dans la suite, ils ont couché seuls, c'est-à-dire qu'ils n'étaient plus gardés la nuit. Il y avait dans leurs appartements des sonnettes qui répondaient dans la salle du Conseil et l'on ne manquait pas de se transporter près d'eux, de jour ou de nuit lorsque l'on était averti.

Nul ne pouvait entrer auprès des détenus à moins d'être porteur d'un décret de l'Assemblée ou Convention nationale; d'arrêtés de ses comités de surveillance, salut public ou sûreté générale, ou d'arrêtés du Conseil général de la Commune. Il a été rarement fait exception à cette règle, si ce n'a été quelquefois pour les premiers magistrats de la Commune, et toujours en présence des commissaires de service personnellement responsables.

La garde nationale seule était admise au service

du Temple; il y avait seulement quelques cavaliers d'ordonnance pour le service extérieur.

Lorsque les détenus se mettaient à table, un de leurs valets de chambre déployait le linge, ouvrait les pains, goûtait de tous les mets avant eux. Et, en présence des commissaires, afin, d'une part, de prévenir toutes correspondances et de l'autre tout attentat. Dans la suite, les mets furent dégustés à la cuisine par le chef, toujours en présence des commissaires et, de là, accompagnés par eux jusque sur la table des détenus. Il en était de même pour les médicaments, lesquels, après avoir été dégustés par l'apothicaire, étaient scellés par lui de son cachet et remis ainsi aux détenus.

Tous les effets qui entraient ou sortaient, de quelque nature que ce fût, livre, linge, hardes, étaient examinés très soigneusement. Ils n'avaient en jouissance ni papier, ni encre, ni crayons.

Le 2 septembre 1792, j'étais avec Capet à une croisée de son appartement [1], nous regardions démolir une maison non loin de la tour : il me faisait remarquer les pièces de pierre ou de bois qui allaient tomber et à la chute de chaque grosse

[1] J'ai dit, que les croisées étaient masquées par des abat-jour. Pour expliquer cette contradiction apparente, on saura qu'à l'époque dont je parle on réparait les appartements où ils ont été transférés et où étaient les abat-jour. A cette époque ils étaient au premier à un espèce de bâtiment adossé à la tour et qui n'en faisait pour ainsi dire point partie essentielle (*Note de Daujon*).

pièce il partait d'un grand éclat de ce gros rire qui annonce une joie bonhomme. Elle dura peu : un fort coup de canon la suspend, un second la comprime, un troisième lui fait succéder la terreur... C'était le canon d'alarme.

L'ignorance des événements qui avaient pu décider à cette mesure extraordinaire, le tocsin, les tambours, les clameurs et les chants des ouvriers en quittant leurs travaux pour aller partager les périls communs, sans doute aussi le cri d'une conscience coupable, tout, enfin, paraissait concourir à justifier l'effroi des détenus. Capet nous demanda s'il y avait du danger pour lui ; nous l'ignorions, mais nous lui dîmes que notre devoir étant de l'éloigner s'il s'en présentait, nous ne composerions pas avec lui, quoiqu'il arrive. Notre sécurité parut un peu le rassurer.

Un instant après arrive Manuel, procureur de la Commune, il demande des nouvelles des détenus ; je le fais entrer ; Capet lui demanda ce qu'il y avait de nouveau : — « La prise de Verdun et Longwy bloqué. — Que fait l'Assemblée nationale ? — Elle vient de décider que Verdun serait rasée. » Louis fit un mouvement de surprise et dit : — « C'est un grand coup de politique, un peu hardi, reprit-il en riant, mais cet exemple pourra retenir d'autres villes. » Manuel ajouta que le Conseil général de la Commune venait d'arrêter que le tocsin serait à l'instant sonné, le canon d'alarme tiré et la géné-

rale battue afin d'inviter tous les citoyens à voler à la défense des frontières et empêcher l'ennemi d'arriver sur Paris. Capet sourit et répliqua qu'il n'y avait pas de danger ; que l'ennemi n'avait point de magasin établi pour cela et que la retraite serait bien plus difficile que l'entrée, etc., etc. Il était environ deux heures ; on vint nous relever : Manuel sortit, nous descendîmes au Conseil.

Sur les quatre à cinq heures se présentent au Conseil deux commissaires porteurs d'un arrêté ainsi conçu :

« Le Conseil général arrête que le nommé Hue,
« valet de chambre de Capet, sera mis à l'instant
« en état d'arrestation et conduit à la Concierge-
« rie ; charge les nommés M...[1] et... de l'exécution
« du présent. »

Hue était à la Tour. Capet et sa famille se promenaient dans le jardin accompagnés de deux commissaires et des chefs de l'état-major de la garde nationale de service. Tous les jours, après dîner, cette faculté leur était accordée par le Conseil, à moins qu'il n'y aperçut quelques inconvénients, ce qui arrivait rarement.

Chargé d'annoncer aux détenus la mission des commissaires, je les invite à monter. Arrivés à leurs appartements, on leur donna lecture de l'arrêté du Conseil général. Capet se plaignit amère-

[1] Mathieu, ex-capucin. (Voir le *Journal de Cléry*.)

ment de cette rigueur, disant que le Corps législatif serait loin de l'approuver s'il en avait connaissance. Les femmes enchérirent d'aigreur; Élisabeth surtout, se promenant à grands pas, témoignait hautement sa colère et lançait partout des regards menaçants [1]; Marie-Antoinette paraissait sensiblement affectée de cette séparation : « On voulait donc, disait-elle, leur enlever les personnes qui leur étaient le plus attachées et en qui elles avaient mis leur confiance, etc. (*b*). »

Cependant, un des commissaires chargés de mettre à exécution l'arrêté du Conseil général et qui paraissait écouter impatiemment les plaintes des détenus, s'adressant à Capet, lui dit d'un ton de voix très élevé : — « Le canon d'alarme a tiré, le tocsin sonne et la générale bat encore; l'ennemi est à nos portes, il veut du sang, il demande des têtes... eh bien! ce sera la vôtre qu'il aura la première. »

Ces mots firent jeter un cri à toute la famille : — « Sauvez mon mari! Ayez pitié de mon frère, disaient les femmes en s'approchant de nous. » La jeune fille se montra ce qu'on est à cet âge, sensible et craintive; le fils seul parut beaucoup plus surpris qu'affecté (*c*).

[1] J'ai toujours remarqué en elle beaucoup d'une espèce d'orgueil mesuré et soutenu qui paraît sans but comme sans objet, que rien ne semble amener, que rien ne dédommage et que plusieurs personnes, et peut-être elle-même, prenaient pour de la dignité (*Note de Daujon*).

La situation physique de Capet inspirait réellement la pitié que sa sœur implorait pour lui ; non cet élan naturel du sentiment que le malheur appelle, commande, arrache..., mais cette pitié que par respect pour soi-même on accorde à l'infortune. Pâle, tremblant, les yeux gonflés de larmes, l'intérêt de ses jours parut seul le toucher. Loin de se rappeler qu'il avait été roi, il oublia qu'il était homme, il fut lâche comme un tyran désarmé et suppliant comme un criminel convaincu. Je mis fin à cette scène de bassesse d'un côté et de vanité de l'autre en invitant le commissaire à se renfermer dans l'objet de sa mission. Il partit avec le valet de chambre (*d*), et je sortis pour me dérober à la reconnaissance (*e*) que je voyais les détenus prêts à me témoigner. Je rentrai au Conseil en réfléchissant à la bizarrerie du sort qui me rendait médiateur entre un puissant monarque et un misérable capucin.

Le lendemain, 3 septembre, nous apprîmes qu'il y avait du bruit aux prisons. Peu après nous entendîmes parler du massacre de quelques personnes de la Cour.

Enfin, sur les une heure on nous annonça la mort de la princesse de Lamballe dont on apportait, disait-on, la tête pour la faire baiser à Marie-Antoinette et les traîner ensuite toutes deux par les rues de Paris.

Au nom du Conseil du Temple j'écrivis tant au

Conseil général de la Commune qu'au président du Corps législatif pour leur faire part du danger qui menaçait les otages confiés à notre garde. Nous demandions à chacun l'envoi de six commissaires pris dans leur sein, parmi ceux qui jouissaient le plus de la faveur publique, leur réitérant quoiqu'il arrive, un entier dévouement à notre devoir.

Cependant un cavalier d'ordonnance, envoyé à la découverte, annonce qu'une foule immense se porte sur le Temple avec la tête de la Lamballe; que l'on traîne son corps; qu'on demande Marie-Antoinette et qu'avant cinq minutes ils seront au Temple.

Deux commissaires sont à l'instant envoyés au devant pour reconnaître leurs dispositions et fraterniser avec eux en apparence si les circonstances le commandaient. Ils devaient surtout se saisir du porte-tête, persuadés, en le dirigeant selon nos vues, qu'il servirait de guide à la foule et par ce moyen serait plus facile à contenir.

Deux autres commissaires sont chargés de se répandre aux environs et de faire sentir à ceux qui paraissaient les plus échauffés, que jamais Paris ne se laverait d'un crime aussi atroce qu'inutile, s'il venait à se commettre, et plusieurs bons citoyens se joignent à eux en nous promettant d'employer tous leurs efforts pour ramener à la raison les plus obstinés.

Le bruit augmente et avec lui les embarras. Le

chef de légion de service demande nos ordres ajoutant qu'il avait quatre cents hommes bien armés desquels il répondait, mais qu'il ne prendra rien sur lui. Nous lui dîmes que notre intention était de n'employer la force que dans le dernier degré de la défense naturelle, que notre devoir nous ordonnait d'abord de faire usage de la persuasion qu'il eut soin, en conséquence, de veiller à la sûreté des armes, etc.; il fit ses dispositions en conséquence.

La foule était déjà prodigieuse dans la rue; nous faisons ouvrir les deux battants de la grande porte, afin que les personnes qui étaient en dehors prissent des sentiments de douceur en voyant nos intentions pacifiques. Une partie de la garde nationale, rangée en haie, sans armes, depuis la porte extérieure jusqu'à la seconde porte, les confirma dans cette opinion. Cependant toutes les armes, portes et avenues étaient bien gardées crainte de surprise.

On entend ces cris tumultueux et prolongés. Les voici ! Une ceinture tricolore, attachée à la hâte au devant de la porte sur la rue est le seul rempart que le magistrat veut opposer à ce torrent que rien ne semble pouvoir contenir. Une chaise est placée derrière, j'y monte, j'attends : arrive la cohorte sanglante.

A l'aspect du signe révéré, ces cœurs gros de sang et de vin semblent déposer la fureur homicide pour faire place au respect national. Chacun emploie ce qu'il a de force pour empêcher la violation

de la barrière sacrée ; la toucher leur semblerait un crime... Ils veulent paraître, ils se croient vertueux, tant l'opinion, qui est la morale publique, a d'empire sur celui-même qui tout en l'outrageant lui rend un éclatant hommage.

Deux individus traînaient par les jambes un corps nu, sans tête, le dos contre terre et le ventre ouvert jusqu'à la poitrine. On fait halte devant la tribune chancelante, au pied de laquelle ce cadavre est étalé avec appareil et les membres arrangés avec une espèce d'art et surtout un sang-froid qui laisse un vaste champ aux méditations du sage.

A ma droite, au bout d'une pique, était une tête qui souvent touchait mon visage par les mouvements du porteur en gesticulant. A ma gauche, un autre plus horrible tenait, d'une main, les entrailles de la victime, appliquées sur mon sein, et de l'autre un grand couteau. Par derrière eux un grand charbonnier tenait, suspendu à une pique au-dessus de mon front, un lambeau de chemise trempé de sang et de fange.

Le bras droit étendu depuis leur arrivée, sans faire aucun signe ni mouvement, j'attendais le silence : je l'obtins.

Je leur dis que des magistrats choisis par eux étaient chargés par l'Assemblée nationale d'un dépôt dont ils lui devaient compte ainsi qu'à la France entière et qu'ils avaient juré de le remettre tel qu'ils l'avaient reçu ; qu'en vain on nous avait dit

qu'ils en voulaient aux détenus afin de leur opposer la force des armes ; cette mesure avait été rejetée avec horreur, persuadés comme nous l'étions qu'il suffisait à des Français de leur faire entendre le langage de la justice pour en être écouté. Je leur fis sentir combien il serait impolitique de se priver d'otages si précieux au moment où l'ennemi était le maître de nos frontières. D'un autre côté, ne serait-ce pas démontrer leur innocence que de ne pas oser les juger ? Combien, ajoutai-je, il est plus digne d'un grand peuple de frapper sur l'échafaud un roi coupable de trahison ! Cet exemple salutaire, en portant un juste effroi dans l'âme des tyrans, imprimera dans celle des peuples un respect religieux pour notre nation, etc..., je terminai en les invitant à se prémunir contre les conseils de quelques méchants qui voudraient porter les Parisiens à des excès, afin de les calomnier ensuite dans l'esprit de leurs frères des départements ; et pour leur témoigner la confiance du Conseil en leur sagesse, je leur dis qu'il avait arrêté que six d'entre eux seraient admis à faire le tour du jardin, les commissaires à leur tête.

La barrière est à l'instant soulevée et il entrèrent avec les dépouilles, environ une douzaine que nous conduisîmes avec assez d'obéissance jusqu'auprès de la Tour ; mais les ouvriers s'étant mêlés à eux, il fut plus difficile de les contenir. Quelques voix ayant demandé que Marie-Antoinette se mit à la

croisée, d'autres dirent qu'il fallait monter, si elle ne se montrait pas, et lui faire baiser la tête de sa p.... Nous nous jetâmes au devant de ces forcenés, les assurant qu'ils n'exécuteraient leur affreux projet qu'après avoir passé sur le corps de leurs magistrats. Un de ces malheureux dit que je tenais le parti du tyran, et vint sur moi avec sa pique et avec tant de fureur que j'eusse infailliblement tombé sous ses coups si j'eusse montré de la faiblesse, et si un citoyen ne s'était jeté au devant de lui en lui représentant qu'à ma place il serait forcé d'agir comme moi. Mon air calme lui en imposa et, en sortant, il fut le premier à m'embrasser en disant que j'étais un luron.

Cependant deux commissaires s'étaient jetés au devant du premier guichet de la Tour pour en défendre l'approche avec le courage du dévouement. Voyant alors qu'ils ne pouvaient rien obtenir de nous, ils firent des imprécations horribles ; les termes les plus obscènes et les plus dégoutants furent vomis avec des hurlements affreux ; c'était le dernier soupir de la fureur ; nous les laissâmes s'exhaler. Mais, craignant enfin que la scène n'amenât un dénouement digne des acteurs, je pris le parti de les haranguer encore (*f*). Mais quoi dire, et quel chemin conduit à ces cœurs dégradés ? J'appelle leur attention par des gestes ; ils regardent et écoutent. Je loue leur courage, leurs exploits, j'en fais des héros ; puis, les voyant s'adou-

cir, je mêle par degré le reproche à la louange ; je leur dis que les dépouilles qu'ils portaient étaient la propriété de tous : — « De quel droit, ajoutai-je, prétendez-vous seuls jouir de votre conquête? N'appartient-elle pas à tout Paris? La nuit bientôt s'avance. Hâtez-vous donc de quitter cette enceinte trop resserrée pour votre gloire. C'est au Palais-Royal, c'est au jardin des Tuileries, où tant de fois a été foulée aux pieds la souveraineté du peuple, que vous devez planter ce trophée comme un monument éternel de la victoire que vous venez de remporter. »

Des cris : Au Palais-Royal! m'annoncent que ma ridicule harangue était goûtée. Ils sortent, et nous remplissent de sang et de vin par les plus horribles embrassades (*g*).

Cependant l'Assemblée législative envoie les six commissaires que nous lui avions demandés. Ils apprennent avec plaisir la fausseté des bruits déjà répandus, et nous témoignent, au nom du Corps législatif, leur satisfaction de la conduite que nous avions tenue.

A peine les commissaires étaient sortis que le maire Pétion arrive. Il paraissait désespéré de ce que nous avions laissé baiser la tête de la Lamballe à Marie-Antoinette.— « Jamais des magistrats, dit-il, n'auraient du souffrir une pareille horreur. » Il fut charmé d'apprendre non seulement que personne n'était entré dans la Tour, mais encore que

les commissaires qui étaient près des détenus n'avaient pas même souffert qu'ils approchassent des croisées pour savoir d'où provenait le bruit qu'on entendait dans le jardin. Ils les avaient fait tout de suite passer dans une autre pièce sur le derrière.

Le commandant général Santerre y vint aussi.

NOTES DE DAUJON

(*a*)... *tirés au sort*, page 52.

Le service au Temple était si désagréable, la responsabilité si effrayante qu'on s'enfuyait du Conseil lorsqu'on voyait apporter l'urne du sort; ce qui a motivé un arrêté qui enjoignait au commandant des gardes de la Commune de faire conduire au Temple, par la force, tous membres désignés qui ne s'y seraient pas rendus au plus tard à neuf heures du soir. Plusieurs y ont été conduits ainsi. Cet arrêté seul répond aux calomnies contre le Conseil, savoir qu'on se disputait pour y aller à cause de la bonne chère. Dans les commencements, la nourriture était si malsaine qu'on en sortait toujours avec des coliques; ce n'a été que plusieurs mois après qu'elle a été commune avec celle des détenus, et c'est en ce temps-là aussi que l'arrêté a été pris.

(*b*)... *en qui elles avaient mis leur confiance*, page 57.

Je ne sais quel degré de confiance les détenus avaient en ce valet de chambre, mais j'étais singulièrement surpris des honnêtetés, des attentions, des petits soins même que Marie-Antoinette avait pour lui. On n'aurait pas goûté d'un bon morceau qu'il n'y eût la part de M. Hue. — « Vous aimez ceci ; je vous en ai gardé... » Absent, présent, toujours on était occupé de lui : — « Il se donne tant de peines ! Il est si prévenant ! » Je crois qu'elle l'aurait servi si elle eût osé.

(*c*)... *le fils seul me parut beaucoup plus surpris qu'affecté*, page 57.

Je ferai, quelque part, une note sur cet enfant. Ici je rapporterai, sans réflexions, un fait qui me l'a fait étudier, depuis, un peu plus soigneusement.

Je jouais un jour avec lui à un petit jeu de boules : (c'était après la mort de son père et il était séparé de sa mère et sa tante par ordre du Comité de Salut public). La salle où nous étions était au-dessous d'un des appartements de sa famille et l'on entendait sauter et comme traîner des chaises, ce qui faisait assez de bruit au-dessus de nos têtes. Cet enfant dit avec un mouvement d'impatience : — « Est-ce que ces sacrées p....s-

là ne sont pas encore guillotinées? » Je ne voulus pas entendre le reste, je quittai le jeu et la place.

(*d*)... *il partit avec le valet de chambre*, page 58.

Je ne puis m'empêcher de remarquer que ce n'est peut-être qu'à la vanité du commissaire que ce valet de chambre doit la vie. L'arrêté portait qu'il serait conduit à la Conciergerie. Son titre était suffisant pour lui attirer le sort des autres. Mais, celui chargé de son arr station, — c'était un ex-capucin, — le conduisit au Conseil général de la Commune où il fit parade de sa conduite, répéta sa harangue, et remit son prisonnier. Le Conseil, après l'avoir interrogé, parut satisfait de ses réponses et ordonna qu'il serait seulement déposé à la geôle, espèce de maison d'arrêt de la Commune où il resta très peu, ce qui le sauva.

Peut-être aussi et le commissaire et le Conseil avaient déjà des inquiétudes sur les prisons.

(*e*)... *je sortis pour me dérober à la reconnaissance*, page 58.

Je pus bien cette fois me dérober à la reconnaissance des détenus ; mais, environ un mois après, à mon retour des départements, où j'étais allé en qualité de commissaire du pouvoir exécutif provisoire, ayant été nommé de service au Temple, les détenus ne m'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils me firent mille amitiés. —

« Quelles que soient les circonstances où le sort peut me placer, me dit Capet, je n'oublierai jamais combien vous avez exposé vos jours pour sauver les nôtres. Aujourd'hui je ne puis rien, ajouta-t-il ; mais qu'il me tardait de satisfaire un besoin bien pressant de mon cœur, celui de vous assurer de toute notre reconnaissance. »

Je lui répondis que chacun de mes collègues en aurait fait autant que moi sans autre prétention que celle du devoir. — « On vous a trompé sur le caractère des vrais patriotes ; c'est ainsi qu'ils répondent à leurs détracteurs. »

Ces derniers mots parurent faire sur lui une impression profonde. Il tourna lentement la tête du côté de son épouse, porta sur elle des regards attendris comme pour la consulter, ils me parurent honteux d'être vaincus en générosité par des hommes que l'on traitait assez ordinairement de cannibales.

Je me détournai pour ne pas ajouter au pénible de leur situation.

(*f*)... *je pris le parti de les haranguer encore*, page 63.

C'était le dernier moyen de douceur qui me parut nous rester et je suis convaincu, par l'effet progressif que j'ai remarqué sur mon barbare auditoire, que je n'ai atteint le but que par les grands mots que j'ai employés et dont l'assem-

blage est une insulte à la raison et à l'humanité. Si je n'eusse réussi, j'arrachais le sabre d'un garde national qui était près de moi, et j'immolais le premier qui eût osé se présenter. Quand on aime tout ce qui tient à la gloire de sa patrie, et qu'on se pénètre fortement des devoirs qu'elle impose, il n'y a rien qu'on ne puisse tenter, je dirais presqu'avec succès.

(*g*)... *par les plus horribles embrassades*, page 64.

Un de ces individus, après m'avoir embrassé, me porta fort près du nez [1], *totam cunni exteriorem partem quam ipse a cadavere exciderat :* « *mæcham*, *aïebat*, *nemo jam futuet !* » *Quam partem dum pilis tenebat*, il paraissait aussi fier que le chef des argonautes.

A ce sujet, je crois devoir rapporter ce que Bazire a dit à un ami commun et en qui j'ai confiance.

Bazire était alors membre du Comité de surveillance du Corps législatif à l'époque de septembre. Écoutons son récit :

« Plusieurs individus vinrent au comité déposer
« les poches de la Lamballe dans lesquelles il y
« avait des effets précieux. L'un d'eux me dit avec
« une espèce de transport *se*, *postquam huic mu-*
« *lieri exanimi vestem detraxisset*, *non potuisse sibi*
« *temperare quin*, *libidine incensus ad conspectum*

[1] Nous traduisons en latin quelques lignes qu'il est impossible de citer telles que Daujon les a écrites.

« *tam eximii corporis*, *eam futuerat ;* qu'il en « avait joui ; qu'ensuite lui ayant arraché le cœur, « il le mangea sur le champ, m'assurant qu'il « n'avait rien trouvé de si délicieux. Il me fit « même remarquer le sang dont ses lèvres étaient « encore teintes. Puis, il tira de sa poche *carnis* « *laceratœ frustum pilis obductum*, lequel il me « dit avoir coupé à la Lamballe.

« Après avoir déposé sur la table l'or et les « bijoux qu'ils avaient trouvés sur elle, il nous de- « mandèrent pour boire, d'un air et avec des « gestes qui éloignaient toute idée de refus. Nous « les invitâmes à prendre ce qu'il leur fallait : ils « se contentèrent d'une pièce de vingt-quatre « livres ; mais eussent-ils tout pris, nous nous « fussions trouvés fort heureux d'en être quittes « à si bon marché. » J'aime à croire que la plus grande partie des faits contenus en ce récit sont très exagérés, ponr ne pas dire faux. Je vais motiver cette opinion :

1° L'individu dont Bazire dit tenir cette horrible confidence, paraît être le même que celui qui m'a parlé au Temple en me montrant ce dont Bazire parle aussi ; et cependant cet individu ne m'a rien dit de plus que ce que j'ai rapporté, quoiqu'il me parut plus naturel et moins dangereux qu'il s'en ouvrît alors, puisque le moment, étant pour ainsi dire celui de l'action, devait être aussi celui de l'épanchement ;

2° Les massacres des prisonniers ont été faits en présence de tout le monde, et celui-ci au si grand jour que l'action de viol n'est pas supposable.

3° Plusieurs individus se sont vantés d'avoir arraché ce cœur dont Bazire parle; plusieurs autres de l'avoir mangé; d'autres ont dit l'avoir vu au bout d'une pique, etc.;

4° Je motive encore mon opinion sur ce qu'il est impossible à l'imagination la plus corrompue, la supposât-on maîtrisée par la plus aveugle passion, de se fixer un moment sans effroi sur quelque partie de cet exécrable tableau. Et enfin je la motive sur ce qu'ayant fait quelques-unes de ces observations à Bazire, il se contenta de répondre : — « Il me l'a dit, mais je n'en crois rien. »

Je l'ai entendu aussi, ce fils, accuser sa mère et sa tante, de ce qu'à peine se permettraient des amants qui s'estiment; je l'entendais, je l'écrivais... et moi aussi je disais : je n'en crois rien.

Ah! pour l'honneur de l'humanité autant que par respect pour la morale, disons que l'ivresse dans laquelle ces malheureux étaient plongés; l'ivresse peut-être plus dangereuse encore de quelques applaudissements inspirés sans doute par les dangers de la patrie, avait pu les porter à l'oubli de tout ce qu'il y a de sacré..., mais gardons-nous d'ajouter à ce qui n'est déjà que trop ostensiblement horrible.

Je finirai ce déplorable récit par un fait qui prouve combien il faut se mettre en garde contre tout ce qui est contre l'ordre naturel.

Un père et une mère, très respectables, amis des mœurs et de l'humanité, ayant élevé leurs enfants dans ces principes, m'ont assuré que l'un d'eux s'était flatté d'avoir été du nombre de ceux qui massacraient aux prisons à l'époque de septembre et que ce n'est que peu d'heures avant sa mort, après une longue maladie, qu'il leur a avoué n'avoir pas même été aux prisons; mais qu'il avait dit cela pour ne pas avoir l'air d'un lâche et parce qu'il avait entendu dire la même chose à d'autres.

Cependant il avait trempé son sabre dans le sang, cependant il en avait mis sur ses habits..., cependant il s'accusait d'un crime qu'il n'avait pas commis. N'est-ce point là un crime de l'opinion du moment, et combien peut-être ne sont coupables que de celui-là?

Nous n'avons pas voulu interrompre, par des notes, le récit de Daujon; mais un court post-scriptum est nécessaire.

Le passage où le municipal constate cette dépression morale, cette peur irraisonnée qu'aurait éprouvée Louis XVI à l'approche des septembriseurs est sans doute de nature à froisser bien des lecteurs; tous, certainement, en auront été surpris, car, en tant d'autres circonstances où le danger était plus grand et plus imminent, le Roi a montré un tel courage, une telle ré-

signation, — un tel flegme, si l'on veut, — qu'il est bien étonnant de le voir trembler à l'annonce de l'approche d'une bande d'assassins. Il les avait vus de plus près au 6 octobre, à Varennes, au 20 juin, et il était resté impassible. En traversant le jardin des Tuileries, le matin du 10 août, il avait été pressé, pendant un quart d'heure, par une foule déchaînée, mise en goût déjà par le sang de Suleau et de Vigier qu'on venait d'égorger : son indifférence déconcertante ne l'avait pas abandonné un instant. — « Comme les feuilles tombent de bonne heure, cette année ! » Voilà la seule réflexion que l'événement lui inspirait.

Plus tard, au 21 janvier, son attitude fut-elle d'un lâche ? Les deux seuls témoins qui ont pu le voir de près sur l'échafaud — le confesseur et le bourreau — ont tous deux attesté qu'il était mort avec une résignation héroïque.

Je ne pense donc pas que les quelques lignes de Daujon soient de nature à atteindre la mémoire de Louis XVI. Non pas que je mette en doute le récit du municipal ; mais il est bien probable que cet homme, point méchant, mais rude et farouche, a, dans sa haine pour le *tyran*, mis sur le compte de la lâcheté, un moment d'affaissement assez excusable, on le reconnaitra, après tant de semaines, et de mois, et d'années passés dans les angoisses et les déceptions. Le Roi s'est départi de son calme habituel ? Les nerfs, chez lui, ont, une seule fois, pris le dessus ? C'est donc qu'à l'ordinaire il les domptait et que ce flegme, qu'on attribuait à sa nature insouciante, doit être porté à l'actif de son énergie méconnue. Il était inattendu que du récit de

Daujon sortit cette louangeuse constatation. Cet unique mouvement de terreur, chez Louis XVI, fait songer qu'il avait le sang d'Henri IV; et sans doute qu'en toutes les autres circonstances, il eut peur aussi, mais à la façon de son aïeul qui, se jetant au milieu des batailles, se disait en grinçant des dents : — « Tu trembles, carcasse? Si tu savais où je te mène...! »

Nous n'abordons qu'avec répugnance un autre sujet : le mot horrible du Dauphin parlant de sa mère, de sa sœur et de sa tante. Nous touchons ici au plus grand crime de la Révolution, et, sans nul doute, à la plus épouvantable machination qui soit sortie d'un cerveau humain. C'est, bien probablement à Hébert, à l'infâme *Père Duchesne*, qu'est due l'ignominieuse idée de faire déposer le fils contre la mère... et dans quels termes! Nous renvoyons ceux de nos lecteurs désireux de les connaître à l'*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Campardon. (Tome Ier, page 129.)

Nous apportons, comme contribution à cette écœurante histoire, un autre document plus terrifiant peut-être que le procès-verbal lui-même lu à l'audience en présence de la malheureuse mère indignée.

On sait que Simon abandonna, le 19 janvier 1794, ses fonctions de *précepteur* du Dauphin. Un agent de l'Angleterre, en correspondance suivie avec lord Granville, voulut apprendre, de Simon lui-même, l'état dans lequel se trouvait, à cette date, le fils de Louis XVI. Cet agent parvint à joindre à deux reprises le trop fameux cordonnier : celui-ci ne se cacha pas d'avoir quitté la place à force de dégoût : ce qu'il avait vu lui faisait

horreur. Voici de quelle façon l'espion anglais rendait compte à son gouvernement de cette interview.

« Simon convient qu'on a donné au Roi (Louis XVII) l'usage de boire des liqueurs fortes et qu'il n'a aucune espèce d'éducation; que Hébert et les soldats dont on l'entoure, ne lui apprennent que des ordures et des impiétés. Il prétend avoir voulu plusieurs fois lui donner des leçons contraires et avoir couru, par l'indiscrétion de cet enfant, les plus grands dangers. Ceux qui me donnent cette nouvelle m'ajoutent qu'ils ne croient pas un seul mot de ce fait là. Simon ne doute pas, quant à lui, que le roi (Louis XVII) *turpi virorum morbo sit affectus*, *licet*, *post mortuam réginam*, *nulla jam meretricula ei adducta fuerit* ; mais il croit que ce qu'on fit à cette époque pour le faire déposer contre sa mère, et prouver par l'état de sa santé la vérité des dépositions, a suffi pour le corrompre et le gangrener. Il prétend donc, très décidément, qu'il a du mal et qu'on ne fait rien pour le guérir. On ne lui donne, pour l'amuser, que les livres les plus obscènes et, enfin, depuis la mort du Roi, il n'est rien qu'on ne fasse pour le corrompre. Il prétend que, de temps en temps, il sent sa position, pleure et se désespère; alors les commissaires l'étourdissent avec de l'eau-de-vie et en le faisant jouer au billard. Il prétend aussi que plusieurs fois Hébert l'a menacé de le faire guillotiner, et que cela l'effraye si horriblement qu'il a vu souvent cet enfant s'évanouir à cette menace [1]. »

[1] *Francis Drake à Lord Granville*. Annexe n° 2 (12 février 1794). *Historical manuscripts commission. The manuscripts of J.-B. Fortescue, Esq. preserved at Dropmore*, vol. II, p. 529.

Menace qui n'était pas, d'ailleurs, un vain épouvantail, l'idée de faire périr sur l'échafaud cet enfant de neuf ans hantait la cervelle affolée des hommes politiques de l'époque. Billaut-Varenne n'avait-il pas dit : « Que les puissances coalisées sachent bien qu'un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du tyran, et que, si elles font un pas de plus, il sera la première victime du peuple. C'est par des mesures aussi vigoureuses qu'on parvient à donner de l'aplomb à un nouveau gouvernement [1]. »

Il nous faut encore ajouter à la relation de Daujon, deux documents qui la compléteront : ils nous faut suivre, après leur sortie du Temple, les assassins porteurs des dépouilles de Mme de Lamballe et nous renseigner sur la fin de ce répugnant incident.

Le duc de Penthièvre, prévenu des dangers qui menaçaient la princesse de Lamballe, avait chargé M. de *** de veiller sur elle, et, « dans le cas où il arriverait malheur, *de faire suivre son corps partout où il sera porté* et de le faire enterrer au plus prochain cimetière jusqu'à ce qu'on puisse le transporter à Dreux. »

C'était, il faut le reconnaître, une bien étrange précaution : une prévision si nette de l'horrible scène qui suivit la mort de la princesse semblerait indiquer, non seulement la préméditation de la part des assassins, mais encore, ce qui serait peu croyable, un avis préalable, reçu par le duc de Penthièvre.

Toujours est-il que M. de *** ordonna à trois servi-

[1] H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. Ier, p. 285.

teurs dévoués de prendre un costume qui les rendit méconnaissables : il leur donna une somme assez forte en petits assignats, et leur recommanda de ne rien épargner pour remplir les intentions du duc, si le malheur voulait que l'on ne pût sauver la princesse. Weber, dans une note de ses *Mémoires*, a raconté l'étrange odyssée de ces émissaires.

« La princesse de Lamballe, dit-il, avait échappé à la journée du 2, et l'on commençait à espérer, quand, le 3, on fut informé que les massacres continuaient ; enfin, on vint dire à M. de *** que les scélérats avaient terminé les jours de l'amie de la Reine et qu'ils paraissaient décidés à assouvir sur ses restes palpitants leur infernale rage.

« Ce fut alors que ces trois fidèles serviteurs surmontant l'horreur que ces cannibales leur inspiraient, se mêlèrent à eux pour tâcher de leur enlever le corps de cette infortunée. Les cannibales voulurent le porter d'abord à l'hôtel de Toulouse [1]. On en vint prévenir les officiers du prince qui frémirent à cette seule idée, cependant on ne voulut pas y opposer de résistance : on ouvrit les galeries et on attendit en tremblant l'affreux cortège. Déjà ils étaient dans la rue de

[1] Qu'habitait ordinairement le duc de Penthièvre. C'est aujourd'hui la *Banque de France*. Il paraît évident qu'avant d'aller à l'hôtel de Toulouse, les assassins étaient venus au Temple ; c'est, on l'a vu, sur le conseil de Daujon qu'ils rentrèrent dans le centre de Paris.

Cléry, lorsqu'un homme, frappé de la douleur que les officiers du prince allaient éprouver si leurs yeux étaient forcés de contempler cet horrible spectacle, s'approcha de Charlat qui portait la tête et lui demanda où il allait :

— « Faire baiser à cette... ses beaux meubles.

— Vous vous trompez, ce n'est pas ici chez elle, elle n'y demeure plus ; c'est à l'hôtel de Louvois ou aux Tuileries. »

« En effet, la princesse avait ses écuries rue de Richelieu et un appartement au château, ce qui n'empêchait pas que sa véritable habitation ne fut à l'hôtel de Toulouse ; mais heureusement les brigands crurent cet homme sensible, qui épargna ainsi cette profonde douleur aux serviteurs fidèles du prince. Cette horde de barbares ne s'arrêta donc pas à l'hôtel et alla aux Tuileries ; mais on ne les y laissa pas entrer : alors ils revinrent au coin de la rue des Ballets, faubourg Saint-Antoine[1], en face du notaire, entrèrent dans un cabaret où on espérait leur arracher ce cadavre meurtri ; mais ils le reprirent et jetèrent ce corps sur un monceau de cadavres près le Châtelet. Les émissaires de M. le duc de Penthièvre se flattaient de l'y retrouver facilement, et ils ne s'occupèrent plus que d'avoir la tête.

[1] (*sic*). C'est rue Saint-Antoine qu'il faut lire : la rue des Ballets s'ouvrait en face de la Force, à l'emplacement actuel de la rue Malher.

« Sa belle chevelure l'ornait encore, lorsque les monstres prirent une nouvelle résolution, celle de faire revoir à cette infortunée les lieux où elle avait cessé d'être[1] ; car, dans leur horrible délire, ils croyaient que les restes insensibles de leur victime pouvaient encore sentir leurs outrages. Au moment où la tête passait sous la porte de la Force, un perruquier s'élança, et, avec une dextérité inimaginable, il coupa les tresses des cheveux.

« Les émissaires de M. le duc de Penthièvre en furent vivement affligés, car ils savaient que le prince aurait tenu infiniment à conserver les cheveux de la princesse ; mais ils n'en devinrent que plus empressés à se saisir de ce qui restait ; et, après avoir troublé entièrement la raison de Char-

[1] Ces diverses indications permettent de reconstituer l'itinéraire que suivirent les porteurs des dépouilles de Mme de Lamballe. De la Force, ils gagnèrent d'abord le Temple par la rue des Francs-Bourgeois, du Chaume et de la Corderie. Ils suivirent certainement les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis pour aller à l'Hôtel de Toulouse (Banque de France), puisqu'on les rencontra rue de Cléry. On a vu, d'ailleurs qu'au Temple ils avaient manifesté le projet de se rendre au Palais-Royal : c'est donc par le passage du Perron, le jardin du Palais-Royal et le Carrousel qu'ils arrivèrent aux Tuileries. La grande artère de Paris, rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, de la Verrerie et du Roi-de-Sicile, les ramena à la rue des Ballets, devant la Force. Alors, par les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie, de la Coutellerie ils vont au Châtelet, dans l'intention probable de se débarrasser du corps en le déposant à la Morgue. Mais la Morgue est fermée, et ils le jettent dans un chantier de construction. Ils reviennent enfin avec la tête à la Force, où les émissaires du duc de Penthièvre parviennent à leur enlever ce dernier trophée.

lat, ils le déterminèrent à laisser la pique à la porte d'un cabaret où deux entrèrent avec lui. On dit que le nommé P...[1] saisit cet instant pour arracher le fer qui transperçait cette tête, et, la mettant dans une serviette dont il s'était pourvu à dessein, il avertit ses camarades et se rendit avec eux à la section Popincourt, où il déclara qu'il avait, dans ce linge, une tête qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts et que le lendemain il viendrait avec deux autres de ses camarades pour la reprendre et donnerait cent écus en argent aux pauvres de la section.

« Ils rendirent compte à M. de *** de ce qu'ils avaient fait ; celui-ci leur recommanda d'aller le lendemain de grand matin à la section ; et, d'un autre côté, il fit des dispositions pour retrouver le corps. Une maison à moitié démolie avait servi à recevoir les restes de ces tristes victimes. M. de *** n'épargna ni soin ni argent pour y trouver ceux de Mme de Lamballe sans pouvoir y réussir ; il fit fouiller dans les décombres, mais sans aucun succès. Cependant M. de ***, ne voyant pas revenir ceux qu'il avait envoyés, commençait à suspecter leur fidélité, car il leur avait compté tout l'argent qu'ils avaient demandé, quand on vint lui dire que ces trois hommes étaient arrêtés comme ayant assassiné Mme de Lamballe.

[1] Pointel (Jacques), demeurant rue des Petits-Champs, n° 69.

« M. de ***, sans perdre de temps, courut à la section, et rendit hommage à la vérité d'une manière si persuasive, que les commissaires de la section, non seulement accordèrent la liberté aux serviteurs du prince, mais l'autorisèrent à enlever la tête de Mme de Lamballe. M. de *** se rendit au cimetière des Quinze-Vingts avec un plombier, fit mettre dans une boîte de plomb tout ce qu'on avait pu conserver de ces restes précieux, et les fit partir pour Dreux, où ils furent placés dans le même caveau qui attendait M. de Penthièvre. »

On ne lira pas sans émotion le froid procès-verbal, dressé à la section des Quinze-Vingts, à l'heure même où les émissaires du duc de Penthièvre apportaient les dépouilles profanées de l'amie de la Reine. Quoiqu'en dise Weber, le corps de la princesse fut retrouvé, l'acte suivant en fait foi.

L'original de cette pièce est conservé au Musée Canarvalet, et fait partie d'un recueil provenant de la collection de Ledru-Rollin. Le texte en a déjà été publié par M. Bertin.

EXTRAIT DES MINUTES DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS

« L'an 1792, le Ier de la liberté et de l'égalité, le 3 septembre, se sont présentés au Comité permanent de la section des Quinze-Vingts, les sieurs

Jacques-Charles Hervelin, tambour des canonniers de la section des Halles, ci-devant bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, demeurant rue de la Savonnerie, n° 3, vis-à-vis la petite rue d'Avignon, au Cadran bleu; *Jean-Gabriel Queruelle*, ébéniste, rue du Faubourg-Saint-Antoine, au coin de celle Saint-Nicolas, maison à Bouneau; *Antoine Pouquet*, canonnier de la section de Montreuil, rue de Charonne, n° 25, chez le sieur Vicq ; *Pierre Ferrié*, tabletier, rue Popincourt, n° 39, lesquels étaient porteurs du corps de la ci-devant princesse Lamballe qui venait d'être tuée à l'hôtel de la Force et dont la tête était portée par d'autres, dans la grande rue, au bout d'une pique, nous ont déclaré que dans ses habits ils venaient de trouver, savoir : un petit livre doré sur tranche, en maroquin rouge, ayant pour titre *Imitation de Jésus-Christ*, un portefeuille de maroquin rouge, un étui dans lequel étaient dix-huit assignats nationaux de cinq livres chacun, une bague d'or avec un chaton de pierre bleue tournante, dans lequel étaient des cheveux blonds liés en lac d'amour avec cette devise au-dessus : *ils sont blanchis par les malheurs;* plus un bout de racine d'Angleterre, un petit porte-crayon d'ivoire, garni d'une plume d'or, de deux petits cercles d'or, un petit couteau à deux lames, le manche d'écaille garni en argent, un tire-bouchon d'acier d'Angleterre, une petite pince d'acier d'Angleterre à épiler, une petite feuille de carton

unie, avec une vignette portant des mots indéchiffrables, un papier contenant un mémoire de linge et de hardes, deux petits flacons de verre, servant d'écritoire avec des couvercles en or et quelques pains à cacheter de diverses couleurs, une espèce d'image à double face, représentant, d'un côté, un cœur enflammé entrelacé d'épines et percé d'un poignard et cette légende au bas : *Cor Jesu salva nos, périmus;* de l'autre, un cœur enflammé percé d'un poignard brodé autour en soie bleue, lesquels nous avons vérifiés en présence des susnommés et soussignés auxquels nous avons remis le tout ainsi qu'ils l'ont requis pour le tout être porté par eux et déposé à l'Assemblée nationale ainsi qu'il nous l'ont promis et affirmé, ce qu'ils ont reconnu, nous en ont donné décharge et ont signé avec nous, commissaires et secrétaires, greffiers. *Caumont*, *Borie*, *Savard*, commissaires, *Renet*, secrétaire-greffier.

« Et ce même jour, 7 heures du soir, le citoyen Jacques Pointel, demeurant section de la halle au blé, rue des Petits-Champs, n° 69, s'est présenté au Comité de la section des Quinze-Vingts, nous requérant de vouloir bien interposer notre autorité pour inhumer la tête de la ci-devant princesse de Lamballe dont il était venu à bout de s'emparer, ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'humanité dudit citoyen, nous, commissaires soussignés, nous sommes transpor-

tés sur le champ au cimetière des Enfants-Trouvés, et y avons fait inhumer la dite tête, en dressant, de la dite inhumation, le présent procès-verbal pour servir et valoir dans le temps ce que de raison.

« Delesquelle et Savard commissaires, Pointel, Renet secrétaires. »

Enfin, sans nous faire l'écho d'un bruit qui donnait Mme de Lamballe pour maîtresse au duc d'Orléans, Philippe Égalité, citons cet extrait du rapport d'un agent anglais, en mission à Paris au commencement de septembre 1792. C'est un croquis achevé de la parfaite indifférence avec laquelle les gens, qui se piquaient de philosophie, acceptaient les catastrophes d'où ils se tiraient sains et saufs.

Mme de Lamballe a été littéralement mise en pièces de la façon la plus cruelle et la plus indécente. Sa tête et son cœur ont été portés au bout de piques à travers les rues... Quand ce meurtre a été commis, lundi, Lindsay et quelques autres anglais se trouvaient au Palais-Royal chez le duc d'Orléans. Comme ils attendaient le dîner, ils entendirent les clameurs d'une nombreuse populace et, étant allés à la fenêtre, ils aperçurent la tête de Mme de Lamballe que l'on portait au Temple[1] où on la fit voir à la Reine.

Frappés d'horreur à la vue d'un tel spectacle,

[1] Ou, plus exactement, sans doute, qu'on *rapportait du Temple* et qu'on portait aux Tuileries.

ils se retirèrent à l'autre extrémité de la pièce où se trouvait assis le duc d'Orléans. Il demanda ce qui se passait : ils lui répondirent que la populace portait une tête au bout d'une pique. — « Oh ! fit-il, est-ce là tout ? Eh bien, allons dîner ! »

Comme on était à table il s'informa si les femmes emprisonnées avaient été massacrées, et, ayant reçu pour réponse que plusieurs d'entre elles avaient eu ce triste sort : — « Je vous en prie, dit-il, faites-moi savoir ce qu'est devenue Mme de Lamballe. » M. Walkiers, qui était assis à ses côtés, fit signe, en passant la main autour de son cou, qu'elle avait été tuée. — « Je vous comprends », dit le duc, et, immédiatement il se mit à parler d'autre chose [1].

[1] *Lettres de M. Burger à Lord Granville ;* du 8 septembre 1792. *Historical manuscripts commission. The manuscripts of.* J.-B. Forcetsue, *erq. preserved at Dropmore.* (Vol. II.)

RELATION DE TURGY

GARÇON SERVANT AU TEMPLE

(10 AOUT 1792 — 13 OCTOBRE 1793)

Louis-François Turgy, né à Paris, le 18 juillet 1763, entra, à l'âge de vingt-et-un an, dans la maison du Roi. Il y remplissait un très modeste emploi au service de la Bouche ; son dévouement à ses maîtres lui a valu, seul, sa célébrité.

On va lire comment et dans quelles circonstances s'exerça ce dévouement. Il fut, de juillet à octobre 1793, le seul trait d'union que les prisonnières du Temple eussent conservé avec le reste du monde.

Après sa sortie du Temple, Turgy se retira à Tournan-en-Brie, dans sa famille; plus tard, il accompagna à Vienne, la fille de Louis XVI; en 1799 il se trouvait à Mittau, à la Cour de Louis XVIII exilé : c'est là qu'il rencontra Cléry, qui, à l'instigation de la princesse de Hohenlohe, rassemblait ses souvenirs et avait entrepris un récit de la captivité du Temple. Il demanda à Turgy communication des lettres de la Reine et de Mme Élisabeth; mais ces précieux autographes étaient restés à Tournan; le père de Turgy les détruisit, à l'époque du Consulat, par peur d'être suspecté de royalisme si ces reliques venaient à être découvertes. Tous ceux

qui avaient courageusement joué leur tête pendant la Terreur, se mirent ainsi à trembler, par contre-coup, quand le danger fut passé : le cauchemar, pour beaucoup, ne commença qu'au réveil.

Il ne restait donc à Turgy, lorsque vint la Restauration, que le souvenir très précis des événements et le texte de quelques billets sans date. C'est à l'aide de ces documents que sa relation fut écrite : elle fut publiée en 1818, au nombre des pièces justificatives de l'*Histoire de Louis XVII*, par Éckard, qui s'était chargé de la rédiger.

Dès 1799, à Mittau, la duchesse d'Angoulême avait témoigné à Turgy sa reconnaissance en obtenant de Louis XVIII le certificat que voici :

« J'éprouve une véritable satisfaction à attester que, durant la captivité du feu Roi mon frère, au Temple, et après sa mort, aussi longtemps qu'il a été possible de servir le feu Roi mon neveu, la feue Reine sa mère et ma belle-sœur, feue madame Élisabeth ma sœur, et madame la duchesse d'Angoulême, ma nièce, le sieur Turgy les a servis avec un courage, une fidélité, un zèle et une intelligence à toute épreuve. Et ne pouvant, en ce moment, le récompenser comme je le désirerais, je veux, du moins, que la présente attestation soit à jamais pour lui un titre d'honneur, et pour ses enfants et descendants un motif d'encouragement pour imiter, dans tous les temps, l'exemple qu'il leur a donné. En foi de quoi j'ai écrit et signé cette attestation de ma main et j'y fait apposer mon scel. Au château de Mittau, ce 17 décembre 1799.

Signé : Louis. »

Le Roi tint sa parole : dès 1814, Turgy était nommé officier de la Légion d'honneur et recevait des lettres de noblesse. Il mourut à Paris, le 4 juin 1823, premier valet de chambre et huissier du cabinet de S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême.

Le 10 août 1792, il me fut impossible de pénétrer jusqu'aux Tuileries. Les deux jours suivants, mes tentatives pour entrer aux Feuillants furent pareillement inutiles. La famille royale n'y prit de nourriture que celle qui lui fut apportée de différents lieux, par les personnes restées auprès de Leurs Majestés. Ayant appris que Louis XVI allait être transféré au Temple, je courus chez M. Ménard de Chousy, commissaire général de la maison du Roi, pour obtenir la faveur d'y continuer mon service. Il me promit que, dans quelque endroit que l'on plaçât la famille royale, et ne fallut-il qu'un garçon-servant, il n'en nommerait pas d'autre que moi, parce qu'il savait bien que ce serait une chose agréable à la Reine. Il envoya aussitôt à la municipalité M. Rothe, contrôleur du Gobelet du Roi, pour demander des cartes d'entrée ; celui-ci revint à cinq heures et dit qu'on ne lui en avait promis que pour le lendemain 14. Je prévis qu'une fois le Roi au Temple, on n'obtiendrait d'y être admis qu'après un examen et des formalités qui ne me seraient pas favorables ; car n'ayant jamais eu d'autres relations que celles de

mes devoirs, je n'avais aucun motif de recommandation auprès des ennemis de la famille royale. Sans parler de ceci à personne, je dis à mes camarades, Chrétien et Marchand : « Allons nous présenter au Temple ; peut-être qu'en montrant un peu de hardiesse, on nous laissera entrer. » Ils me suivirent. Nous arrivâmes à la grande porte, comme l'un des officiers du poste venait de laisser passer une personne, munie d'une carte, et que je reconnus pour être du service du Roi. Je priai l'officier de me permettre de parler à cette personne et je lui dis que j'étais aussi du service, ainsi que mes camarades. Il hésita d'abord, puis il me répondit : « Prenez mon bras, que vos camarades prennent le vôtre, et je vais vous introduire. » Ce qu'il fit. On nous conduisit à la Bouche, où je ne trouvai aucune provision. Je fus obligé de sortir jusqu'à trois fois pour me procurer le nécessaire ; je pris le parti de passer par la porte dite du *Bailliage* [1], et j'eus le soin de me faire reconnaître par le portier et les gardes, afin de pouvoir rentrer.

Nous servîmes le souper du Roi dans la pièce du Palais ou S. A. S. Mme la princesse Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé a établi aujourd'hui sa chapelle [2]. La famille royale a continué de prendre ses repas dans cette pièce jusqu'à ce que

[1] Voir page 45, le Plan A, n° 63.
[2] C'est-à-dire le grand salon du Temple, Plan A, n° 22.

la grande Tour devint leur unique habitation [1].

La famille royale, après avoir été resserrée pendant trois jours dans les cellules des Feuillants, se serait trouvée bien moins malheureuse si on l'eut laissée dans le Palais. Mais, après le souper, on annonça au Roi que pour sa sûreté et celle de sa famille, ils occuperaient la Tour pendant la nuit. On y avait placé en sentinelles à tous les étages, les Marseillais, qui ne cessèrent de chanter au moment du passage de la Reine et pendant toute la nuit :

Madame monte à sa tour
Ne sait quand descendra.

Deux jours après notre arrivée, les commissaires de la Commune voulurent savoir qui nous avait fait entrer au Temple. Je leur répondis que les Comités de l'Assemblée, sur les renseignements qu'ils avaient fait prendre dans nos sections, nous avaient autorisés à venir reprendre notre service ; ils se retirèrent. Le lendemain, Chabot, député,

[1] La grande Tour ne devînt *leur* habitation que le 26 octobre ; et, quoique Turgy soit, à coup sûr, bien renseigné, surtout en ce qui concerne le service de la famille royale, il semble étonnant que l'on conduisît les prisonniers prendre leur repas dans les salons du palais du Temple : il fallait, pour y aller, sortir de l'enceinte de Palloy, la galerie 177 avait été coupée (voir le plan B) ; on était donc obligé de traverser tout le jardin... ? Ceci parait difficile à admettre.

Mme de Tourzel dit, au contraire, qu'on descendait, à l'heure des repas, dans une petite pièce au-dessous de la chambre de la Reine, qui servait de salle à manger.

Santerre, commandant général, et Billaud-Varennes, alors substitut du procureur général de la Commune, vinrent pour reconnaître et prendre un état nominatif de toutes les personnes restées auprès de la famille royale. Ils nous demandèrent si nous avions appartenu au Roi ; je leur répondis affirmativement. — « Qui donc a pu vous faire admettre ici ? » s'écria Chabot. Je lui répliquai que c'était Petion et Manuel qui, d'après les informations prises dans nos sections, nous en avaient accordé la permission. — « En ce cas, dit Chabot, c'est que vous êtes de bons citoyens ; restez à votre poste, et la Nation aura plus soin de vous que n'a fait le tyran. »

Quand nous fûmes seuls, mes camarades me dirent avec effroi. — « Vous voulez donc nous faire périr tous ? Vous répondez aux municipaux que nous sommes envoyés par l'Assemblée, et aux députés que c'est par la Commune ; nous voudrions être bien loin ! » Cependant ils restèrent au Temple, et, fidèles à leurs devoirs, ils n'en sont sortis qu'avec moi, ainsi que je le dirai.

Dès que le Roi fut entré au Temple, on prescrivit les précautions les plus minutieuses. Voici de quelle manière se faisait le service qui me concernait. S'agissait-il du dîner ou d'un autre repas, on allait au Conseil demander deux municipaux. Ils se rendaient à l'office, on dressait les plats, on les goûtait devant eux, pour leur faire voir qu'il

n'y avait rien de caché ni de suspect. On remplissait en leur présence les carafes et les cafetières. Pour couvrir les carafes de lait d'amande, on déchirait, à leur volonté, un morceau de papier dans telle feuille et telle main qu'ils indiquaient.

Arrivés, avec eux, à la salle à manger, on ne mettait la table qu'après l'avoir montrée dessus et dessous aux municipaux ; on dépliait devant eux les nappes et les serviettes ; ils fendaient les pains par moitié, et sondaient la mie avec une fourchette, ou même avec leurs doigts.

Cependant, il m'arriva souvent, dans un passage, dans un tournant d'escalier [1], de substituer au bouchon de papier d'une carafe, tel autre sur lequel on avait écrit des avis, des nouvelles, soit avec du jus de citron, soit avec une extrait de noix de galle. Quelquefois je roulais un billet autour d'une petite balle de plomb, je recouvrais le tout d'un autre papier fort, et je jetai ce peloton dans la carafe au lait d'amande : un signe convenu indiquait ce que j'avais fait. Lorsque le papier des bouchons se trouvait sans écriture, il servait à la

[1] Les cuisines et offices du Temple se trouvaient fort éloignés de la Tour. (Voir le plan A.) — On verra, dans la relation de Moëlle, comment les plats destinés à la table des prisonniers étaient transportés à travers le palais du grand Prieur et l'immense jardin du Temple — toute la longueur du square actuel. D'ailleurs, ce voyage n'avait alors rien d'insolite : aux Tuileries, et jusqu'en 1830, les *viandes du Roi* étaient ainsi portées à travers l'enfilade des appartements. A Versailles même on rencontrait chaque jour, dans les cours du château, ce singulier cortège escorté de soldats en armes.

Reine et à Mme Elisabeth, pour me donner des ordres ou des avis à transmettre au dehors.

On a pu voir, dans l'ouvrage de M. Hue et dans le journal de Cléry, quelques-uns des moyens que nous employions pour communiquer entre nous ; mais ces moyens devant être variés, ils exigeaient beaucoup de précautions, et donnaient lieu souvent à des retards dans la transmission des avis jusqu'à la famille royale. Pour obvier à tous ces inconvénients, la Reine et Mme Elisabeth imaginèrent de correspondre directement avec moi par signaux.

Voici ceux que les princesses me donnèrent successivement lors des événements de septembre 1792, pour être, malgré l'obsession des municipaux devenue plus active, instruites tant des progrès des armées, que de ce qui se passait à la Convention : ils sont de la main de Mme Élisabeth :

Pour les Anglais : portez le pouce droit sur l'œil droit ; s'ils débarquent du côté de Nantes, portez-le à l'oreille droite ; du côté de Calais, à l'oreille gauche

Si les Autrichiens sont vainqueurs du côté de la Belgique, le second doigt de la main droite sur l'œil droit. S'ils entrent à Lille (ou) du côté de Mayence, le troisième doigt comme ci-dessus.

Les troupes du Roi de Sardaigne, le quatrième doigt comme ci-dessus.

Nota. — *On aura soin de tenir le doigt arrêté*

plus ou moins longtemps, suivant l'importance du combat.

Lorsqu'il seront à quinze lieues de Paris, en suivant le même ordre pour les doigts, on observera seulement de les porter sur la bouche.

Si les puissances parlaient de la famille royale, on les porterait sur les cheveux en se servant de la main droite.

Si la Convention y faisait attention, de la gauche ; si elle passait à l'ordre du jour, de la droite

Si la Convention se retirait, on passerait toute la main sur la tête.

Si les troupes avançaient et avaient des avantages, on porterait un doigt de la main droite sur le nez, et toute la main lorsqu'ils seront à quinze lieues de Paris.

On ne se servirait que du côté gauche pour exprimer les avantages de la Convention.

Pour répondre à toutes les questions, on se servira de la main droite et non de la gauche

On pense bien que ces signaux, ainsi que les questions faites dans plusieurs billets, se reportent à des espérances, à des craintes, on à des avis vrais ou faux donnés aux princesses.

La correspondance par écrit développait ce que je n'avais fait qu'indiquer par les signaux. Car malgré la surveillance de huit à dix personnes, il ne s'est presque point passé de jours, pendant les

quatorze mois que je me suis maintenu au Temple, sans que la famille royale n'ait eu quelque billet de moi, soit par les stratagèmes déjà expliqués, soit en donnant aux princesses des objets de mon service, ou quand je les recevais de leurs mains, soit enfin dans une pelote de fil ou de coton, que je cachais dans un coin d'armoire, sous la table de marbre, dans les bouches de chaleur du poële, ou même dans le panier aux ordures. Un signe de la main ou des yeux indiquait le lieu où j'avais pu réussir à déposer le peloton. En sorte que le Roi et les princesses étaient presque toujours informés des événements.

La facilité que j'avais de sortir deux ou trois fois par semaine pour les approvisionnements, me mettait à même de prendre les renseignements que le Roi et la Reine désiraient, ou de leur rapporter les notes et les avis dont on me chargeait pour Leurs Majestés. Je me trouvais également aux fréquents rendez-vous que M. Hue me donnait, tantôt dans les quartiers les plus isolés de Paris, tantôt hors de la ville, et dans lesquels il me remettait des écrits pour le Roi ou des réponses à ses ordres. Les persécutions, la détention, aucune crainte, en un mot, n'ont jamais ralenti son zèle courageux.

Mme la Marquise (aujourd'hui duchesse) de Sérent était le point principal de la correspondance de la Reine et de Mme Élisabeth. Je passais, dans sa maison, pour son agent d'affaires, et l'on

avait ordre de me laisser entrer à toute heure de jour ou de nuit. On sait quel grand caractère et quel noble dévouement cette dame montra dans tous les dangers de la famille royale et dans un grand nombre de circonstances si périlleuses pour elle-même. Qui, mieux que Mme la Duchesse de Sérent, a donné des preuves que, pour une âme très élevée, l'amour de ses rois est un véritable culte ? Un grand nombre d'ouvrages retentissent de ce nom historique.

On me visitait rarement à l'entrée ou à la sortie du Temple, parce que j'avais soin de procurer aux commissaires et aux gardiens tout ce qu'ils me demandaient lorsqu'ils se présentaient à la Bouche : là, ils devenaient plus traitables. Mais aussitôt que j'approchais de la Tour, ou d'une pièce occupée par quelqu'un de la famille royale, toutes mes démarches étaient observées ; on me défendait de parler à qui que ce fût, si ce n'était à voix haute et pour mon service seulement. J'étais même, alors, à cause de mes relations à l'extérieur, l'objet d'une surveillance plus particulière. Aussi, la famille royale, pour ne point éveiller les soupçons à mon égard, prenait-elle des précautions, au point qu'un jour le Roi, m'ayant donné son couteau dont le manche était cassé, pour le faire raccommoder, et Sa Majesté s'apercevant qu'elle ne l'avait pas montré aux municipaux, me le redemanda à l'instant, l'ouvrit et le leur présenta, en disant : — « Re-

gardez, Messieurs, il n'y a rien dedans. » Puis, le Roi me rendit ce couteau, en me recommandant de ne point y faire mettre un autre manche ; car, ajouta-t-il, — « j'y tiens beaucoup tel qu'il est, parce qu'il m'a été donné par mon père ».

J'avais surtout la mission de m'informer du sort des personnes dont la famille royale avait éprouvé le zèle et la fidélité et dont la plupart, pour cette noble cause, avaient été forcées de quitter la France. Les lois, de plus en plus sévères, que l'on portait contre l'émigration étaient, par conséquent, l'objet de l'attention particulière des princesses, ainsi qu'on en jugera par ce mot de Mme Élisabeth, vers la fin d'octobre :

« *Pour madame de S.* (*Sérent*) *un billet. Lorsque la loi sur les émigrés sera tout à fait finie*, *faites-nous le savoir*, *et continuez à nous en donner des nouvelles.*

Je n'ai pas encore parlé de Toulan. La conduite, les discours exagérés qu'il tînt pendant les premiers jours qu'il vînt au Temple, nous faisaient appréhender de voir revenir le jour de service de ce municipal.

Cependant la vue des malheurs de Louis XVI, des princesses, des augustes enfants, leur magnanimité, leur douceur, avaient fait, dès le commencement, une impression inattendue et si forte sur

l'âme vive et sensible de ce jeune homme, qu'il résolut d'employer tous les moyens pour adoucir le sort de la famille royale. Je ne sais comment il parvint à faire connaître aux princesses son heureuse conversion ; mais on pensa que pour les servir plus sûrement, il devait maintenir les autres commissaires dans l'opinion qu'ils avaient de lui, et conserver envers le Roi et sa famille, le ton et les manières révolutionnaires.

Instruit par Mme Élisabeth que je pouvais me livrer entièrement à Toulan, j'eus avec lui des rendez-vous en différents lieux ; là nous nous concertions sur les missions que les princesses lui confiaient. Il s'en acquitta avec tant de zèle et d'habileté, qu'à la fin de novembre, Mme Élisabeth m'indiqua dans le billet que je vais transcrire, le nom caractéristique sous lequel la famille royale le désignerait à l'avenir.

« *Vous remettrez ceci* (un billet) *à Toulan que dorénavant nous appellerons* Fidèle. *Si vous ne pouvez le lui remettre au moment du dîner, vous irez demain, afin de pouvoir rendre réponse sur ce qu'il doit nous remettre aujourd'hui. Dites les mauvaises nouvelles comme les bonnes quand il y en aura.* »

Tandis que les infortunes de la famille royale attendrissaient ceux qui n'en avaient été les enne-

mis que parce qu'ils l'avaient mal connue, elle éprouvait les traits les plus atroces de la part de quelques autres qui avaient eu l'honneur de l'approcher, lorsqu'elle était dans toute sa splendeur, ou qui lui devaient leur fortune. Un jour, la Reine m'ayant dit : « Turgy, j'ai cassé mon peigne, je vous prie de m'en acheter un autre », le poète D... C... [1] municipal, s'écria :

[1] Dorat-Palemezeaux, chevalier de Cubières, né à Roquemaure, le 27 septembre 1752.

Ce personnage, méprisé de tous, des terroristes qu'il flattait comme des royalistes qu'il vouait chaque jour à l'échafaud en des vers aussi plats que sanguinaires, a composé nombre de poésies révolutionnaires. Il écrivit des odes en l'honneur de Carrier, de Robespierre et de Marat. Tout le monde connaît la réponse que lui fit Chaumette lorsqu'il voulut dédier un recueil de vers à sa femme : « Ma femme, lui dit le procureur de la Commune, est une femme de lettres; ses œuvres sont dans le tiroir de ma commode. » Ouvrant ce tiroir, il fit voir au poète une pile de vieux bas que la citoyenne Chaumette avait raccommodés et marqués de ses initiales.

Cubières fut membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août. Prud'homme rapporte à ce sujet que, pour être nommé, ce jour-là, au corps électoral, il déclara que *sa mère avait commis un crime en le faisant noble attendu que son père ne l'était pas*. Se trouvant d'inspection au Temple et ayant vu l'exactitude que Louis XVI apportait à observer le jeûne des Quatre-Temps et à lire ses prières, il en rendit compte à la Commune et conclut que ce prince était un *dévot*, par conséquent un *monstre*, attendu que Louis XI et Philippe II d'Espagne avaient été dévots et oppresseurs. Il avait pris le nom de Dorat par vanité, pensant ainsi établir une confusion entre ses vers lourds et les œuvres galantes du poète des *Baisers*. On sait ce que Mme Roland pensait du chevalier de Cubières : « Fidèle au double caractère d'insolence et de bassesse, qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, il prêcha le sans-culottisme comme il chantait autrefois les grâces, fit des vers à Marat comme il en faisait à Iris, et, sanguinaire sans fureur, comme amoureux sans ten-

« Achetez-en un de corne. le buis serait trop bon pour elle. » La Reine, comme si elle n'eut point entendu cette indignité, continua de me donner des ordres. Je remplaçai le peigne, qui était d'écaille, par un semblable. En le voyant, cette princesse me dit : « Vous avez donc outre-passé les ordres de D... C..., car il prétend que ce buis est trop bon pour nous, lui qui, sans les bienfaits du Roi... » Sa Majesté s'arrêta. Je me permis de répondre : « Madame, il y avait beaucoup de personnes qui avaient l'air de faire leur cour à la famille royale, mais ce n'était qu'à cause du trésor. » La Reine daigna me dire : « Vous avez bien raison, Turgy. »

Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par celle dite *provisoire*. On doubla le nombre des commissaires surveillants auprès du Roi et de la famille royale. L'on connut bientôt à quels hommes nous allions avoir à faire, par le trait suivant. La Reine ayant été malade pendant la journée du lendemain, et n'ayant pris aucun aliment, me fit dire de lui apporter un bouillon pour souper. Au moment où je le lui présentai,

dresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou Vénus, peu lui importe, pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain... Plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli, il étonne le bon sens et déplaît à la raison plus qu'aucun être qui se soit jamais rencontré. » Pour achever de peindre l'homme, ajoutons que Dorat-Cubières *refit la Phèdre* de Racine et tenta de faire passer une de ses pièces pour une tragédie retrouvée de Corneille !

cette princesse apprenant que la femme Tison se trouvait indisposée, ordonna qu'on lui apportât ce bouillon, ce qui fut exécuté. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la Bouche, pour y prendre un autre bouillon : aucun d'eux ne voulut m'y accompagner, et Sa Majesté fut obligée de s'en passer.

Toulan, qui avait été réélu à cette municipalité, continua de me donner, sur le caractère et les sentiments de ses collègues, des renseignements qui ont été bien utiles pour la conduite à tenir avec eux.

Ce fut M. Parisot qui me donna le décret portant que le Roi serait conduit à la barre de la Convention pour répondre aux questions qui lui seraient faites. Je le plaçai sous le lit de Cléry, et Sa Majesté le lut de suite. Ce zélé royaliste m'a remis souvent des écrits, des notes d'une grande importance. De son côté, Toulan procurait aux princesses des avis certains sur ce qui se tramait aux Jacobins et dans les comités de la Convention. Il trouva aussi le moyen d'être souvent de service dans cette terrible circonstance. Son dévouement et les témoignages de sensibilité que s'empressaient de donner plusieurs municipaux dont je regrette bien de ne pouvoir aujourd'hui me rappeler les noms, procurèrent des consolations et même quelqu'espoir à la Reine et à la famille royale.

Cléry a dit de quelle manière nous avions établi

une correspondance entre le Roi et les princesses, dès le moment que toute communication fut interdite entre eux. Tandis qu'il était témoin des malheurs et du courage sublime de Louis XVI, je l'étais des craintes, des lueurs d'espérance et des angoisses de la Reine, de M. le Dauphin et des princesses.

L'exécrable 21 janvier arriva. Sur les dix heures du matin, la Reine voulut engager ses enfants à prendre quelque nourriture : ils refusèrent. Bientôt on entendit tirer des armes à feu. Mme Elisabeth, levant les yeux au ciel, s'écria : « Les monstres, ils sont contents à présent!... » La Reine étouffait de douleur ; le jeune prince fondait en larmes ; Madame Royale jetait des cris perçants. Que l'on juge de ce tableau au milieu des roulements du tambour et des cris des forcenés qui gardaient le Temple !

Cléry resta encore plus d'un mois à la Tour, mais sans pouvoir communiquer avec nous. Lorsque je le revis, après sa sortie, il me remit et je reçus, avec un sentiment inexprimable de douleur et de respect, ce billet que le Roi, dans sa bonté infinie, lui avait laissé pour moi.

BILLET DE LOUIS XVI A CLÉRY

21 janvier 1793, 7 heures trois quarts du matin.

« *Je vous charge de dire à Turgy combien j'ai été content de son fidèle attachement pour moi, et du zèle avec lequel il a rempli son service ; je lui donne ma bénédiction et le prie de continuer ses soins avec le même attachement à ma famille à qui je le recommande.* »

La rage des régicides étant assouvie pour le moment, ceux des municipaux qui avaient causé tant de tourments à Louis XVI et à la famille royale ne venaient plus que rarement au Temple. Les princesses, moins surveillées, pouvaient parler entre elles et me donner leurs ordres. Lorsque Toulan, Michonis et quelques autres étaient de service, les augustes prisonnières jouissaient d'une apparence de liberté.

Le seul billet qui me soit resté de cette époque est celui de Mme Élisabeth.

« *Vous remercierez Huc pour nous. Sachez de lui s'il a pris les cheveux lui-même, où s'il les a achetés*[1] *; et si, par ses connaissances, il ne pourrait pas savoir ce que le Comité de sûreté générale veut faire de nous.* »

[1] Sans doute des cheveux de Louis XVI.

C'est dans ces entrefaites que Toulan conçut le projet hardi de faire évader du Temple Louis XVII et la famille royale. Voici, d'après mes notes, comment on devait l'exécuter. J'aurais emporté le jeune Roi dans une corbeille couverte de serviettes; la Reine, en costume d'officier municipal, se serait présentée au guichet pour qu'on me laissât passer; Sa Majesté serait sortie quelques instants après ; Madame Royale, revêtue d'habits semblables à ceux du fils de l'allumeur et conduite par M. Ricard[1] dans l'accoutrement et avec la boîte de cet artisan, et précédée par Mme Elisabeth, aussi en costume de municipal, serait sortie en même temps que cette princesse.

Je n'ai plus de notions sur les autres mesures qui devaient être prises pour la sortie de la Tour. Je pense que l'hésitation des municipaux (je ne parle point de l'intrépide Toulan) a nui, seule, à l'exécution.

Lorsque la famille royale n'était point obsédée par les gardiens, les princesses aimaient à se rappeler les actes de fidélité dont elles avaient été l'objet pendant les scènes horribles de la Révolution. La Reine daigna même un jour, se ressouvenir de la première circonstance où j'eus le bonheur d'être

[1] Alors inspecteur des Domaines nationaux, royaliste zélé. Il fut, à la Restauration, nommé à un emploi dans l'Administration de la loterie royale. C'était Ricard qui transcrivait les notes que Turgy et Toulan remettaient aux prisonniers. La ténuité, la netteté de son écriture ont été, dit Turgy, d'une grande utilité.

remarqué par Elle et par le Roi, dans la malheureuse matinée du 6 octobre. Cette princesse répéta plusieurs fois devant Louis XVII et Madame Royale, que, ce jour-là je lui avais sauvé la vie en lui ouvrant la porte secrète de ses petits appartements, donnant dans la pièce dite *l'œil de bœuf*, par où elle se réfugia chez le Roi, et en refermant cette porte sur les assassins qui la poursuivaient [1]. Ce qui était le plus à remarquer dans ces occasions, c'est que la Reine ne parlait jamais de ceux dont elle avait si cruellement à se plaindre, et qu'en recommandant à ses augustes enfants de se souvenir des bonnes actions, elle leur donnait l'exemple d'oublier les injures.

Vers la fin de mars, des rapports faits au Conseil général, contre Toulan et plusieurs de ses collègues, rendirent plus défiants les commissaires chargés du service; il fallait recourir aux billets; Mme Élisabeth inscrivit :

La phrase de M. nous a fait bien plaisir. (Monsieur, frère du Roi, s'était déclaré régent du royaume.)

[1] Il y avait, au château de Versailles, deux communications entre les appartements du Roi et ceux de la Reine : l'une secrète consistant en un couloir étroit et tortueux, disposé à hauteur d'entre-sol, traversant tout le rez-de-chaussée du château; l'autre publique, et, en quelque sorte, officielle, par trois petits cabinets, éclairés sur une cour de service, et séparant la grande chambre de la Reine de la salle de l'œil-de-bœuf. Tout ce dédale de petites pièces, d'escaliers dérobés, de portes discrètes, quoique fermé au public, existe encore et l'on peut y revivre la nuit du 5 au 6 octobre, que les témoins oculaires racontent d'une façon s confuse et si contradictoire.

« *Comme il est bien important que notre secret ne soit connu de personne, ne parlez pas de nos moyens de correspondance.*

« *Vous donnerez ceci* (un billet) *à la personne chez laquelle vous avez été samedi. Donnez-lui de quoi faire paraître l'écriture. Ne me rendez réponse surtout que mardi, pour ne pas multiplier les paquets. Avaient-ils l'air de vouloir découvrir par qui on avait des nouvelles et d'en parler au Conseil général ? J'ai trouvé le livre.* » (C'était une *semaine sainte* que Mme Élisabeth m'avait demandée.)

Diverses dénonciations, et notamment celle que Tison et sa femme firent contre la Reine, les princesses et un grand nombre de personnes, devinrent la cause que Toulan et quelques municipaux furent rayés du nombre de ceux que l'on envoyait au Temple ; ils furent remplacés par d'autres qui reçurent des injonctions si sévères, et qui, d'ailleurs, étaient si dévoués aux ennemis de la famille royale, que les communications redevinrent extrêmement difficiles. Cependant les événements de l'intérieur de la France et ceux qui se passaient au dehors, inquiétaient vivement les princesses ; elles furent obligées d'avoir recours aux signaux. Mme Élisabeth me donna ceux-ci à la fin d'avril et dans le mois de mai.

« *Y a-t-il une trêve ? relevez votre col. Nous demande-t-on aux frontières? la main droite dans*

la poche de l'habit. Approvisionne-t-on Paris? la main sur le menton.

« *Le général Lamarlière est-il parti ? sur le front. Les Espagnols cherchent-ils à rejoindre les Nantais? frottez les sourcils. Croit-on que nous serons encore ici au mois d'août ? mouchez-vous sans vous retourner.*

« *Après souper allez chez Fidèle* (Toulan), *demandez-lui s'il a des nouvelles de Produse* (le prince de Condé), *s'il en a d'heureuses, la serviette sous le bras droit; s'il n'en a pas, sous le gauche. Dites-lui que nous craignons que la dénonciation ne lui ait procuré des désagréments. Priez-le, lorsqu'il aura des nouvelles de Produse de vous le dire ; vous nous en instruirez par les signes convenus.*

Ne pourriez-vous pas, s'il survenait quelque chose de nouveau, nous le mander en écrivant avec du citron sur le papier qui sert de bouchon à la carafe où l'on met la crême, ou bien dans une balle que vous jetterez chez ma sœur un jour que vous serez seul.

« *Emparez-vous du papier des bouteilles lorsque je me moucherai en sortant de chez moi; quand vous les aurez, appuyez-vous sur le mur en baissant votre serviette lorsque je passerai. Si ce que je vous demande présente quelque danger pour vous, faites-le savoir en passant votre serviette d'une main à l'autre.*

« *Croit-on que nous serons encore ici au mois d'août ? tenez la serviette dans la main. Nous*

espérons que l'on ne vous tourmentera plus. Ne craignez pas de faire usage de la main gauche, nous aimons mieux tout savoir.

« *Si les Suisses déclaraient la guerre, le signe serait un doigt sous le menton. Les Nantais sont-ils à Orléans ? deux doigts lorsqu'ils y seront.*

Dans le courant de juin, la femme Tison donna des signes de dérangement d'esprit, elle était toujours triste et poussait des soupirs comme une personne qui éprouve des remords. Quelqu'en fut le motif, elle se vit contrainte par son mari, homme brutal, de faire une nouvelle dénonciation contre la Reine et contre Mme Élizabeth : elle les accusa d'entretenir, tous les jours, une correspondance avec moi. Pour prouver le fait, elle descendit au Conseil un flambeau qu'elle avait pris dans la chambre de Mme Élizabeth, et fit remarquer aux municipaux une goutte de cire à cacheter qui était tombée sur la bobêche. En effet, le matin, cette princesse m'avait remis un billet cacheté pour M. l'abbé Edgeworth de Firmont, et je m'étais empressé de le porter chez Mme la duchesse de Sérent : son Altesse Royale ne cachetait que les billets pour ce vénérable ecclésiastique, son confesseur[1].

En remontant de la chambre du Conseil, la

[1] Voir les *Mémoires* de l'abbé E. de FIRMONT, 3e édition, pages 121-127.

femme Tison entre dans l'appartement des princesses. Elle aperçoit la Reine, sa tête se trouble, elle se précipite aux pieds de la princesse en s'écriant devant les municipaux et sans faire attention à leur présence : « Madame, je demande pardon à Votre Majesté (ce fut son expression), je suis une malheureuse, je suis la cause de votre mort et de celle de Mme Élizabeth. » Les princesses la relevèrent avec bonté et tâchèrent de la calmer.

Un moment après, j'entrai avec mes deux camarades, Chrétien et Marchand, portant le dîner de la famille royale, et accompagnés des quatre commissaires surveillants. La femme Tison se jeta à genoux devant moi, en me disant :

« M. Turgy, je vous demande pardon, je suis une malheureuse, je suis la cause de la mort de la Reine et de la vôtre. » Mme Élizabeth, la relevant aussitôt, me dit : « Turgy, pardonnez-lui. » J'eus l'honneur de répondre à son Altesse Royale : « Que la femme Tison ne m'avait point offensé ; qu'en supposant qu'elle l'eut fait, je lui pardonnais de bon cœur. » Cette femme eut ensuite des convulsions affreuses ; on la transporta dans une chambre du Palais, il fallut huit hommes pour la contenir. Deux jours après on la conduisit à l'Hôtel-Dieu, elle n'a plus reparu au Temple [1].

[1] Cette scène tragique dut se passer le 6 juillet, car à la date du 8, *deux jours après*, on trouve notée sur les registres de de l'Hôtel-Dieu l'entrée de « Anne-Victoire Baudet, femme Tison,

M. Follope, municipal, à qui la femme Tison s'était adressée, m'avait prévenu de tout ce qu'elle avait déclaré au Conseil, et il m'avait recommandé de ne plus me tenir auprès des princesses, afin de ne point confirmer les soupçons des autres commissaires et des gardiens. Dans la soirée, il parvint heureusement à persuader à ses collègues que la dénonciation, ainsi que la scène qui venait de se passer, n'étaient que l'effet du délire de la malheureuse femme Tison. Il jeta au feu la dénonciation.

Ce jour-là fut assurément un de ceux où je redoutais le plus d'être mis en arrestation, non pour moi, j'étais résigné, mais parce qu'il aurait enlevé à la famille royale tout moyen de correspondance et le seul adoucissement aux ennuis et aux tourments de leur horrible captivité. Il est bien arrivé plusieurs fois que des municipaux, épiant les signes, les regards des princesses ou les miens, tentaient d'en deviner le sens, recherchaient avidement à quoi ils se rattachaient et nous causaient une inquiétude très pénible; mais ce fut toujours sans succès. Un jour, Tison s'empare du bouchon

née a Paris, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. Elle sortit de l'hôpital le 6 ventôse, an III (24 février 1795); elle vivait encore à la fin de l'an VI. Son mari, Pierre-Joseph Tison, né à Valenciennes, en 1734, resta au Temple après la mort de la Reine. Il y était encore en juillet 1795 et y était gardé presqu'à l'égal d'un prisonnier. Il n'en sortit qu'après la mort de l'enfant du Temple. Son décès est constaté le 3 nivôse, an VI (23 décembre 1797), rue de Limoges, n° 36, à Paris.

de papier d'une carafe ; il l'examine attentivement, le présente au jour, et, n'y voyant rien, il le met dans sa poche. Les princesses pâlissent de frayeur ; que l'on juge de leur anxiété ! Mais soit que Tison eut perdu ce papier, soit qu'il ne connût pas les moyens de faire revivre l'écriture, cette alarme n'eut pas de suite. Ainsi, chose étonnante ! aucun de nos billets n'a été découvert : j'en remercie, chaque jour, la Providence divine.

Les avis de l'honnête M. Follope[1] nous rendirent encore plus réservés. Ce ne fut que le surlendemain que la Reine, en me rendant sa serviette, parvint à me glisser un papier sur lequel Sa Majesté avait écrit ces questions :

« *Que crie-t-on sous nos barreaux ?* (ici plusieurs mots devenus illisibles). *Ma sœur demandera peut-être du lait d'amande. La Commune est-elle renouvelée ? La femme Tison est-elle aussi folle qu'on le dit ? Pense-t-on la remplacer auprès de nous ? Est-elle bien soignée ?* »

Qui pourra lire ces derniers mots sans émotion ?

Ce fut en cette circonstance, que je fis part à la Reine de l'intention où j'étais de demander au Conseil général de la Commune, à être enfermé dans la Tour, pour me livrer uniquement au service intérieur des princesses, et leur épargner beau-

[1] Il fut compris dans l'acte d'accusation de Mme Élisabeth et périt avec elle le 9 mai 1794 (*Note de Turgy*).

coup de soins très pénibles. Sa Majesté me répondit :

« Votre proposition nous serait agréable ; mais par vous nous sommes informées de tout, et si vous étiez renfermé, nous ne pourrions plus rien savoir. Si l'on vient à nous déporter, et que vous ne puissiez pas partir avec nous, venez nous rejoindre partout où nous serons, avec votre femme, votre fils et toute votre famille. »

L'événement de la femme Tison avait consterné son mari. Les soins que la Reine et les princesses donnèrent à cette femme, dont elles avaient tant à se plaindre, touchèrent ce geôlier au point qu'il me témoigna du repentir de sa conduite passée et le désir d'en donner quelque preuve : il en saisit la première occasion.

Lorsque le jeune Roi se mettait à table, on lui donnait un siège plus élevé que les autres et garni d'un coussin. Un jour que ce siège était occupé par un municipal nommé Bernard, qui avait été desservant de l'hospice de la Pitié, on assit l'auguste enfant sur un siège ordinaire. Il était si bas qu'à peine pouvait-il atteindre ce qui était sur son assiette ; mais personne n'osait déranger Bernard connu pour sa grossièreté. Tison survint : je lui fis un signe, il me comprit. Il demanda au municipal de rendre à l'enfant le siège dont il se servait ordinairement, et lui en présenta un autre. Bernard refusa brusquement en disant devant la

Reine et les princesses : « Je n'ai jamais vu donne ni table ni chaise à des prisonniers ; la paille est assez bonne pour eux[1]. »

Tison m'offrit de me donner des nouvelles, de me procurer des journaux. J'instruisis Mme Élizabeth de tout ceci ; elle me donna bientôt cette réponse :

« *Calculez bien la demande de Tison, que votre zèle ne vous fasse rien hasarder qui puisse vous nuire, et si vous cédez, que ce ne soit qu'après avoir fait promettre le plus grand secret. Ne vous a-t-on pas défendu de parler à Tison? Calculez encore cela. Tâchez de savoir si l'on ne veut pas rejeter les mouvements sur ma compagne* (La Reine); *si l'on ne veut pas emmener son bien plus loin que deux lieues.* » (On parlait de mettre Louis XVII et Madame Royale au château de Choisy-le-Roi.) *Cette question n'est pas pressée ; c'est Toulan qui nous a donné le journal dont j'ai parlé hier. La manière dont vous nous servez fait notre consolation. Demandez à Madame S.* (Sérent) *réponse sur Miranda.* »

Je vais transcrire plusieurs autres billets de Mme Élizabeth, depuis les premiers jours de juillet jusqu'à la fin de septembre.

« *Nous avons vu hier un journal qui parle de Saumur et d'Angers comme si la R.* (République)

[1] Bernard fut mis hors la loi, comme complice de Robespierre et exécuté le 29 juillet 1794 (11 thermidor, an II) (*Note de Turgy*).

en était encore maîtresse : qu'est-ce que cela veut dire ? Marat est-il tout à fait mort? cela fait-il du mouvement?

« *Donnez à* Fidèle *ce billet de notre part. Dites-lui, ma sœur a voulu que vous le sachiez, que nous voyons tous les jours le petit* (Louis XVII) *par la fenêtre de l'escalier de la garde-robe ; mais que cela ne vous empêche pas de nous en donner des nouvelles.*

« *Pourquoi tambourine-t-on depuis six heures du matin? Réponse sur cela. Si vous pouvez, sans compromettre Mme de Sérent et vous, écrivez-lui, de ma part, que je la prie de ne pas rester à Paris pour moi; la motion des Cordeliers contre les nobles me tourmente pour elle. S'il se passe quelque chose à la Fédération, n'oubliez pas de m'en instruire.* »

« *Pour Fidèle un billet. Où commande ce monsieur? Lorsque vous me parlez d'un nouveau nom, dites-moi où il habite, car je ne connais pas un de ces messieurs-là. Je n'ai plus rien que de la noix de galle, ainsi, l'on peut venir fouiller si l'on veut. Je me suis défait, à mesure, de ce que vous me donnez. Je vous ai demandé si vous en aviez fait autant; si vous ne l'avez pas fait, faites-le, je l'exige: cela est nécessaire pour la sûreté de la personne* (la Reine) *et la vôtre.* »

» *Y a-t-il quelques vérité à toutes les victoires que l'on crie depuis trois jours ?* »

« *Dites à Fidèle combien nous sommes touchés de son dernier billet. Nous n'avions pas besoin de cette assurance pour compter bien et toujours sur lui. Ses signaux sont bons* (il avait loué une chambre dans une maison près du Temple : il y donnait sur le cor, des airs en rapport avec ces signaux), *nous dirons seulement :* « *Aux armes citoyens* », *en cas que l'on pense à nous réunir, mais, nous craignons bien que ce genre de précaution ne soit pas nécessaire.* »

« *Si vous avez besoin que je demande du lait d'amande, vous tiendrez votre serviette basse lorsque je passerai. Qu'est devenue la flotte anglaise ?* (plusieurs mots illisibles) *et mes Fréres ? Avons-nous une flotte dans quelque mer? Qu'est-ce que vous entendez en disant que tout va bien ? est-ce un espoir prompt de la fin, un changement dans l'esprit public, ou que tout marche bien ? Y a-t-il des exécutions de gens connus comme nous en entendons? Comment se porte Mme S.* (Sérent) *et mon abbé* (M. Edgeworth) ? *Saurait-il par hasard des nouvelles de Mme de Bombelles qui est près de Saint-Gall, en Suisse? Que sont devenues les personnes de Saint-Cyr? Dites si vous avez bien lu et couvrez la carafe avec quelque papier bon pour nous*

servir. Pour Fidèle, demandez-lui si Michonis voit ma sœur et s'il n'y a que Michonis pour la garder. »

« *Ce que vous me marquez de la personne* (la Reine) *me fait bien plaisir. Est-ce le gendarme ou la femme qui couche chez elle? Pourrait-on savoir par celle que Constant* (M. Hue) *a vue autre chose que des nouvelles de ce qu'elle aime ? Si vous ne pouvez lui être utile ici, mettez-vous en un lieu sûr où vous ne serez pas forcé de marcher*[1] *; mais dites-moi où, en cas que nous ayons besoin de vous. Je ne crois pas, pour ce qui me regarde, à la déportation; mais, dans ce cas, venez me rejoindre si vous n'êtes pas nécessaire à la personne* (la Reine). *Je ne puis croire encore que vous partiez. Tâchez de me faire savoir ce qui sera décidé ; et si vous restez, et que la femme Tison vienne, pourriez-vous jeter un papier dans le panier, ou bien le mettre dans un morceau de pain ? Dites si c'est par M*me *S.* (Sérent) *que vous avez des nouvelles d'un Etre* (M. l'abbé Edgeworth) *qui, comme moi sait apprécier les gens fidèles. C'est avec bien du regret que je me vois enlever le seul qui me reste.* »

« *Votre sort se décide-t-il ? Réponse sur cette question. S'il était nécessaire que nous eussions votre billet promptement, appuyez-vous sur le mur en*

[1] Pour la réquisition.

baissant votre serviette. Tison nous empêche quelquefois de le prendre de suite, mais nous le veillons ; soyez tranquille. Ceci n'est que lorsque vous aurez un avis pressé à nous donner. Quel est le municipal que l'on soupçonne d'être en correspondance avec nous? est-ce par écrit, ou seulement pour nous donner des nouvelles? Qui a dit cela ? N'a-t-on nul soupçon sur vous? Prenez bien garde. »

Dans le courant de septembre, Hébert et les commissaires de service au Temple se présentèrent chez Mme Élizabeth, et notifièrent aux princesses que l'égalité devant régner partout, dans les prisons comme ailleurs, elles n'auraient plus personne pour les servir. Bientôt après le Conseil prit l'arrété qui réduisait les augustes prisonniers à n'avoir plus qu'une sorte d'aliment à chaque repas.

J'en donnai avis à Mme Élizabeth, ainsi que des menaces, réitérées chaque jour, de me congédier. Son Altesse Royale me répondit :

« 11 *octobre* 1793, *à deux heures un quart.*

« *Je suis bien affligée. Ménagez-vous pour le temps que nous serons plus heureux et où nous pourrons vous récompenser; emportez la consolation d'avoir bien servi de bons et malheureux maîtres. Recommandez à Fidèle de ne pas trop se hasarder pour*

nos signaux (par le cor). *Si le hasard vous fait voir Mme Mallemain, dites-lui de mes nouvelles et que je pense à elle. Adieu, honnête homme et fidèle sujet.* »

« 12 *octobre* 1793, *à deux heures.*

« *Ma petite* (Madame Royale) *prétend que vous m'avez fait signe, hier matin; tirez-moi d'inquiétude, si vous le pouvez encore. Je n'ai rien trouvé, si vous l'avez mis sous le seau cela aura pu couler avec l'eau et ne sera sûrement pas trouvé. S'il y a quelque chose de nouveau pour vous, faites-le moi savoir si vous le pouvez encore. Avez-vous pu lire le second petit papier où je vous parlais de Mme Mallemain, une de mes femmes. Ceci* (un billet) *est pour Fidèle. Dites-lui que je suis convaincue de ses sentiments. Je le remercie des nouvelles qu'il me donne; je suis bien affligée de ce qui lui est arrivé*[1]. *Adieu honnête homme et fidèle sujet. J'espère que le Dieu auquel vous avez été fidèle vous soutiendra et vous consolera de ce que vous avez à souffrir.*

Ce jour-là, 12, les commissaires du Temple nous firent monter le dîner de Madame Royale, comme à l'ordinaire; mais ils ne voulurent pas qu'on dressât leur table. Ils donnèrent à chacune des princesses une assiette dans laquelle ils mirent de la soupe avec un morceau de bœuf, et, à côté,

[1] Il avait été arrêté, mais il s'était échappé (*Note de Turgy*).

un morceau de gros pain ; ils leur remirent une cuiller d'étain, une fourchette de fer et un couteau à manche de bois noir; puis une bouteille de vin de cabaret.

Les commissaires se firent ensuite servir le dîner préparé pour les augustes prisonnières.

C'est ainsi que les scélérats commencèrent à exécuter leur odieux arrêté, et c'est ainsi que les princesses continuèrent à être traitées pendant leur captivité.

Le lendemain, 13 octobre, à six heures du matin, les municipaux me signifièrent l'ordre de sortir du Temple sur le champ. Je partis avec mes bons camarades, Chrétien et Marchand, navrés de douleur de ce que nous avions vu, et accablés de craintes pour l'avenir de nos augustes et malheureux maîtres.

Je me retirai à Tournan-en-Brie, dans ma famille ; j'y éprouvai, d'abord, beaucoup de persécutions. Peu à peu, l'on me laissa vivre tranquille

RELATION DU MUNICIPAL GORET

« Charles Goret, ancien inspecteur des approvisionnements des halles, officier municipal, demeurant rue de Bièvre, n° 25. »

Telles sont les indications que nous fournit l'*Almanach national* de 1793, et c'est à peu près tout ce que nous savons sur ce personnage ; nous ajouterons seulement, qu'à l'époque du 9 thermidor, Goret était en mission, en qualité d'agent du ministre de l'Intérieur et de la Commission des approvisionnements pour les subsistances de la Ville de Paris. Son récit a paru dès les premiers mois de la Restauration, sous le titre de : *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI et de sa famille dans la Tour du Temple*.

... J'étais membre de la fameuse Commune du 10 août 1792. Ce qui pourra paraître étonnant, c'est que je dusse mon envoi à ce poste, qui fut si périlleux, au célèbre abbé Delille et à plusieurs de ses collègues, professeur au Collège de France, de qui j'avais l'honneur d'être connu, et qui, m'ayant

envoyé chercher chez moi, dès le matin du 10 août, usèrent, lorsque je fus près d'eux, de tout l'ascendant qu'ils pouvaient avoir sur moi, pour me décider à remplacer dans ce poste M. l'abbé Cournaud, leur collègue, qui y avait été nommé dans la nuit du 9 au 10 août par la section de Sainte-Geneviève, aujourd'hui le Panthéon. Malgré ma résistance il me fallut céder, et ces messieurs qui n'étaient pas sans influence dans la section, y obtinrent aussitôt la substitution de mon nom à celui de M. Cournaud. En me remettant l'acte de nomination, ils me dirent : « Nous vous connaissons et nous espérons que vous vous conduirez suivant nos désirs dans ce poste. » Je ne crois pas avoir trompé leurs espérances.

Me voilà donc sur les bancs du Conseil général de la Commune vers les neuf à dix heures du matin, le 10 août. Il est inutile de rapporter ici ce qui s'y passait dans ces moments les plus orageux, assez de personnes en ont été témoins. C'est de là que je fus envoyé de garde, en qualité de membre du Conseil général, auprès des augustes prisonniers, peu de jours après leur entrée au Temple. Ils étaient alors dans le bâtiment adossé à la Tour[1], et dont l'escalier s'embranchait avec celui de cette tour. Il y avait quatre à cinq petites pièces peu logeables, n'ayant en meubles que le strict néces-

[1] C'est-à-dire dans la Petite Tour. Voir plan A.

saire ; cet appartement n'était qu'à quinze à seize pieds du sol, les fenêtres n'étaient pas grillées. Je reviendrai plus loin sur cette observation.

Je me présentai dans la pièce où était rassemblée l'auguste famille ; la consigne qui m'avait été donnée était de garder le chapeau sur la tête en entrant ; je commençai par violer cette consigne ; elle était aussi de qualifier le Roi de *monsieur* seulement ; j'avais appris que cela lui était indifférent, mais qu'il montrait de la répugnance pour le nom de Capet lorsqu'on le lui donnait ; aussi, jamais il n'est sorti de ma bouche en sa présence ; alors il était encore revêtu de ses décorations, dont il fut dépouillé par la suite. Au moment de mon entrée, il faisait la partie d'échecs avec Mme Élisabeth, sa sœur ; je m'étais assis au fond de la pièce dont le plafond n'était pas beaucoup plus élevé que celui d'un entresol, ce qui la rendait un peu obscure ; pour paraître moins décontenancé, j'avais retiré un livre d'une petite bibliothèque [1] qui était là, comme pour m'occuper à lire. Un moment après, la Reine qui regardait faire la partie avec ses enfants, auprès de la fenêtre, m'adressa la parole avec un air

[1] Dès le commencement de sa détention, le Roi avait demandé des livres : il lisait beaucoup pour lui et un peu pour son fils dont il commençait l'éducation. On a calculé que du 13 août 1792 au 21 janvier 1793 il avait lu 257 volumes. Les *dames* avaient également réclamé des livres : *les Mille et une Nuits*, les romans de *Cécilia*, d'*Evelina*, etc. (Voir *Papiers du Temple*, par M. LA MORINERIE. *Nouvelle Revue*, 1er avril 1884.)

de bonté, en me disant : « Approchez-vous, Monsieur ; où nous sommes, vous y verrez mieux pour lire. » Je la remerciai, en observant que la lecture m'attachait peu, sans en dire davantage ; mais la vérité est que j'aurais craint d'être aperçu en obtempérant à l'invitation de la Reine, parce que je savais que des gardes nationaux, en sentinelle à la porte, pouvaient regarder par la serrure et apercevoir ce qui se passait dans l'intérieur. Déjà il avait été fait au Conseil général des rapports qui venaient de cette source, et qui avaient compromis ceux qu'ils concernaient. Mme Élisabeth, tout en faisant la partie avec le Roi, paraissait s'amuser de mon embarras, fort naturel à un nouveau débarqué, capable de réfléchir sur les vicissitudes de la vie. « Voilà, me disais-je, une famille que j'ai vue au faîte de la puissance, des grandeurs et des honneurs, renfermée dans cet humble et obscur réduit, sans qu'il me soit permis de lui témoigner la moindre complaisance ; tandis que jadis je me serais trouvé bien honoré, bien heureux de lui voir agréer mes soumissions. »

Il me semblait que Mme Élisabeth lisait dans ma pensée, surtout en lui entendant dire plaisamment en jouant : « Allons, monsieur le Roi, marchez », en parlant de la pièce qui porte ce nom au jeu d'échecs. Bientôt le Roi, se levant, vint à moi pour me dire qu'ils étaient dans l'usage de descendre pour aller se promener sous le couvert du jardin,

et qu'il fallait en obtenir la permission d'un Conseil qui se tenait au Temple. A l'instant j'envoyai demander cette permission à mes collègues qui formaient ce Conseil; dès qu'elle me fut parvenue, l'on se disposa à descendre.

Mme Élisabeth s'approcha de moi et me dit : « Comme c'est la première fois que vous venez ici, vous ne connaissez peut-être pas, Monsieur, l'ordre et la marche; je vais vous mettre au fait : placez-vous en tête et nous vous suivrons. » Je me conformai à la leçon de l'auguste maîtresse de cérémonies, et nous voilà en chemin. Arrivés au pied de l'escalier, la sentinelle qui y était placée me demanda s'il fallait présenter les armes; je lui répondis simplement : « Vous devez connaître votre consigne; » comme je ne fis que passer, je ne pus voir le parti qu'elle avait pris.

Parvenus sous le couvert du jardin, le Roi et Cléry, le valet de chambre, s'amusèrent à exercer le jeune prince avec un petit ballon[1]; la Reine s'assit sur un banc, ayant à sa droite les princesses, sa fille et Mme Élisabeth; j'étais à sa gauche; elle entama la conversation sur la Tour[2]

[1] Dans le *Journal de demandes faites pour le Roi et sa famille au Temple, depuis le* 5 *septembre* 1792, *par Cléry, valet de chambre du Prince royal de service près du Roi*, on trouve cette mention : « Pour le Prince royal, deux ballons un peu gros. » (V. *Papiers du Temple*, par M. LA MORINERIE. *Nouvelle Revue*, du 1er avril 1884.)

[2] Dans *la Maison du Temple de Paris*, par Henri de CURZON, nous lisons ces détails précis sur le donjon quatre fois séculaire qui servit de prison à la famille royale : « Il y a tout lieu de croire que ce formidable témoin de la grandeur des Templiers était resté absolument intact depuis sa fondation jusqu'au jour de sa



LA TOUR DU TEMPLE EN SEPTEMBRE 1792

D'après un croquis original du garde national LEQUEUX.

(Bibliothèque nationale. — Cabinet des Estampes.)

qui était en face de nous, en me demandant comment je la trouvais? — « Hélas, Madame, lui répon-

destruction, et qu'il aurait pu soutenir encore l'assaut de plusieurs siècles. Il était, en effet, si solidement construit que jamais, indépendamment de l'entretien de la toiture, réparation ou restauration quelconque n'a été enregistrée dans les livres de comptes.

« Une pareille forteresse semblait destinée à repousser de dangereuses attaques ; les Templiers l'avaient bâtie avec autant de soin qu'aucun de leurs châteaux d'Orient, si souvent assiégés. Pourtant, ce ne pouvait guère être pour eux, en France, qu'un témoignage, un signe, une garantie de la puissance féodale et de l'autorité de leur Ordre. Aussi le donjon du Temple n'a point d'histoire ; il n'en est question, pour ainsi dire, que le jour où le marteau du démolisseur s'abat sur lui.

« On aurait tort cependant de passer à côté sans l'étudier de près ; le type en est rare et peut-être unique dans sa simplicité à la fois robuste et élégante. Nous allons essayer de le faire connaître d'après les sources originales, d'une façon aussi complète que possible.

« Les matériaux avaient été tout particulièrement choisis. C'était « du haut ban franc et liais du faubourg Saint-Jacques et du mont Souris », dit le procès-verbal de la reconnaissance officielle des édifices anciens dressé par ordre de Colbert en 1678.

« Voici en quels termes s'exprime la visite de 1495 : C'est « une grosse tour de pierre taillée qarée, et à chascun quanton une tourelle de mesmes, prinse de pié jusques au feste. Et toutes cincq sont couvertez de plombz et vousteez de quatre estaiges ; et dedans icelle a puys, cave, four, mollin et chappelle, le tout bien entretenu. Lesquelles tours souloyent estre environnéez de fossez a fons de cuve, plains d'eauwe, et a pons-levis, qui estait forte chose; mais on a esté contrainct, du temps des Templiers, de les combler, et à présent, n'y a point ». Cette description, la plus ancienne que nous ayons trouvée, était encore exacte au commencement de ce siècle ; nous y ajouterons des chiffres, et nous les complèterons en pénétrant dans l'intérieur.

« En élévation, la grosse tour comprenait quatre étages et un grenier sous le comble, sans compter la cave, qui paraît n'avoir plus existé à l'époque de la Révolution, non plus que le puits.

« A la dernière époque, la hauteur totale était de 50 mètres environ. Dans ce chiffre, le premier étage (devenu rez-de-chaussée par suite de l'exhaussement du sol) est compté pour 7 mètres ; le deuxième étage, pour $6^m,50$; le troisième étage, pour 6 mètres ; le quatrième étage, pour $4^m,50$, et le comble avec la pyramide, pour 15 mètres. Les tourelles ne mesuraient que 45 mètres.

« C'est au premier étage, comme dans la plupart des donjons du moyen âge, que se trouvaient l'ouverture du puits et la descente de cave ménagée dans l'épaisseur des murs. La visite de 1662 en parle encore, ainsi que celle de 1756. »

dis-je, il n'y a pas de belle prison ; celle-ci m'en rappelle une autre que j'ai vue dans ma jeunesse, celle où fut enfermée Gabrielle de Vergy. — Quoi ! me répondit la Reine, vous avez vu cette autre prison? Oui, Madame, répartis-je, c'est une tour encore plus considérable que celle que nous voyons ; elle est située à Couci-le-Château où je demeurais dans ma jeunesse. » Aussitôt, la Reine appela son mari qui s'approcha, et lui ayant dit ce que je venais de rapporter, le Roi me demanda quelques détails sur la Tour en question ; je lui en dis ce que j'avais remarqué, et il parut satisfait ; en même temps il nous fit la description géographique de Couci-le-Château, en véritable géographe : l'on sait qu'il possédait cette science au plus haut degré.

Cette promenade dura une heure ou deux, après quoi la famille demanda à rentrer ; même cérémonial que pour la sortie. Le Roi se retira dans sa chambre ; les princesses se rendirent dans la leur avec les enfants, et je restai seul dans la pièce d'entrée servant de petit salon, où la famille se réunissait pour causer ou le jeu. Mme Élisabeth y rentra la première ; elle vint s'appuyer sur le dos du siège sur lequel j'étais assis, et se mit à chanter une ariette ; sa nièce survint presqu'aussitôt, et elle l'invita à chanter avec elle ; la jeune princesse s'y refusa obstinément avec des manières enfantines. Je pris ce refus pour l'effet du senti-

ment de sa dignité ou de sa trop faible connaissance de la position dans laquelle elle se trouvait et que sentait mieux sa tante. La Reine entra dans ce moment, et Mme Élisabeth lui exposa le refus qu'elle essuyait de la jeune princesse. — « Votre fille aura de la tête, lui dit-elle, et bien de la tête, je vous en assure ma sœur », ajouta-t-elle. Je crus remarquer que ce refus avait un peu piqué Mme Élisabeth qui se retira avec sa nièce ; la Reine resta seule, elle retira d'un petit meuble une pincée de papillottes qu'elle vint développer devant moi en disant : — « Ce sont des cheveux de mes enfants, ils sont de tel âge » ; je remarquai qu'ils étaient tous plus ou moins blonds ; la Reine les remit dans l'endroit d'où elle les avait retirés, et revint près de moi en se frottant les mains d'une essence, et en me les passant devant le visage pour me faire respirer cette essence qui avait une odeur très suave [1].

Le Roi était resté dans sa chambre. Le valet de chambre vint annoncer que le dîner était servi, et l'on se rendit dans la pièce qui servait de salle à manger. La table était servie, je pourrais dire splendidement ; le Roi se plaça au milieu, les princesses et les enfants à ses côtés ; j'étais assis à peu de distance de la table, violant toujours la

[1] « Acheté pour Louis XVI, à la Tour, du thé, de l'eau de Cologne et de l'eau de milice (*sic*) ». (*Papiers du Temple*, par M. LA MORINERIE. *Nouvelle Revue*, du 1er avril 1884.)

consigne qui voulait que j'eusse la tête couverte; j'étais seulement revêtu de mon écharpe; toute la famille me parut manger de bon appétit, montrant un air de tranquillité, telle qu'on pouvait le remarquer à Versailles, où elle était entourée, pendant un grand couvert, de tout ce qui pouvait contribuer à sa splendeur et à sa sûreté. La conversation entre la famille, pendant ce repas, ne roula que sur des choses indifférentes.

Que l'on ne s'étonne pas si je dis que le repas était servi splendidement, ce n'est que la vérité[1],

[1] On ne lira pas sans intérêt la note suivante, datée des premiers jours de septembre :

« Suivant le compte qui a été rendu et entendu avec beaucoup d'intérêt à la Commune, Louis XVI et sa famille ont au Temple, *douze officiers de bouche :* un chef de cuisine, un rôtisseur, un garçon de cuisine, un laveur, un tourne-broche, un chef d'office, un aide, un garçon, un garde d'argenterie, trois servants.

« *Le déjeuner.* — Le matin le chef d'office fait servir pour le déjeuner, sept tasses de café; six de chocolat, une cafetière de crême double, une carafe de sirop froid, une d'eau d'orge, trois pains de beurre, une assiette de fruits, six pains à café, trois pains de table, un sucrier de sucre en poudre, un de sucre cassé, une salière.

« Tout n'est pas consommé par les prisonniers, le restant sert à alimenter trois personnes qui les servent à la Tour et les douze officiers dont on vient de parler.

« *Le dîner.* — A dîner le chef de cuisine fait servir trois potages et deux services, consistant, *les jours gras*, en quatre entrées, deux plats de rôt chacun de trois pièces, quatre entremets ; *les jours maigres*, quatre entrées, trois à quatre grasses, deux rôts, quatre à cinq entremets. Dessert. Le chef d'office ajoute principalement pour le dessert une assiette de poires, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, deux sucriers, un huilier, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de Bordeaux, un petit carafon de Malvoisie, un petit carafon de Madère, sept pains de table.

et il en a été toujours ainsi pendant tout le temps que je me suis rendu au Temple, jusque vers le

« Pour ceux qui dînent ensuite de la déserve, un pain de deux livres, deux bouteilles de vin de table.

« *Le souper* consiste en trois potages et deux services. *Les jours gras* ils sont composés de deux entrées, deux rôts, quatre à cinq entremets; *les jours maigres* quatre entrées maigres, deux à trois grasses, deux rôts, quatre entremets. Dessert, le même qu'à dîner excepté le café.

« Le fils de Louis XVI a ordinairement un petit souper à part.

« L'augmentation des mets à dîner et à souper les jours maigres vient de ce que Louis XVI observe régulièrement l'abstinence et le jeûne, les jours prescrits par l'Église, et que ses convives ne les observent pas : lui seul boit du vin, ses convives ne boivent que de l'eau.

« La desserte de la table est d'abord abandonnée aux trois servants dans la Tour, qui font passer le restant à la cuisine et à l'office. On y ajoute quelques plats, du pain et du vin.

« Pendant les vingt premiers jours, le boulanger a fourni pour 100 livres de pain, à 4 et 5 sous la livre. Le boucher a fourni environ 100 livres de viande par jour, à 13 sous la livre. Le charcutier a fourni environ 25 livres de lard par jour à 16 sous la livre. Depuis le 16 août jusqu'au 9 septembre, il a été fourni pour 1544 livres 15 sous de volailles, soit 56 livres par jour. La consommation en poisson de mer et de rivière a été d'environ 9 à 10 livres par jour. Un fruitier a livré à la même époque un mémoire de légumes qui n'en porte la dépense qu'à 4 livres ; mais alors, et jusqu'à la fin d'octobre, un commissionnaire de Versailles en apportait des potagers du château à raison de 15 livres la voiture. Le même fruitier a fourni, du 13 au 31 août, pour 1.000 livres de fruits dont 83 paniers de pêches pour 425 livres.

« Beurre et œufs, laitages, environ 40 livres par jour. Pendant les 27 premiers jours, 428 livres de gros beurre, 160 petits pains de beurre, 2.152 œufs frais du jour et de la semaine, 111 pintes de crême double et simple, 41 pintes de lait, 228 bouteilles de vin de Champagne et de table. Il en a été fourni plusieurs bouteilles des caves du ci-devant Roi. Un porteur d'eau a fourni pour 4 livres d'eau par jour.

« Il a été fourni à cette même époque pour 1.516 livres de bois, 245 livres de charbon, 400 livres de bougies. »

Ce rapport à la Commune fut imprimé, sous forme de placard et vendu dans Paris, précédé de ce titre à effet :

mois d'avril 1793, pour y remplir une aussi pénible fonction. On s'en étonnera moins en apprenant que des officiers de bouche, des chefs de cuisine, qui avaient été de service à Versailles étaient à la tête de celle du Temple; et la Commission que le Conseil général avait établie, veillait à ce qu'il ne manquât rien à ce service ; tellement que la dépense s'en élevait à plus de 80.000 francs par mois[1]. Il faut dire qu'on comprenait dans cette dépense celle de toutes les personnes attachées à un service dans le Temple, et qui y étaient nourries. Il y avait aussi une table entretenue pour ceux des membres du Conseil général qui étaient de garde, ordinairement au nombre de douze ou quinze et quelques officiers de l'état-major de la

Rapport très curieux fait à la Commune de Paris sur l'énorme dépense des prisonniers du Temple.

Ne soyez plus surpris, Citoyens, si les denrées renchérissent, les antropophages de la Tour du Temple que vous croyez traités en prisonniers, ne consomment qu'environ cent livres de bœuf et vingt-cinq livres de lard par jour, et en vingt-cinq jours pour mille cinq cent quarante-quatre livres quinze sous de volailles. Voyez le rapport ci-après fait à la Commune.

Les ennemis de la royauté trouvaient encore moyen de rendre les prisonniers du Temple responsables de la disette publique!

Ajoutons, d'après M. de Vyré, *Histoire de Marie-Antoinette*, que l'argenterie des détenus était ainsi composée : une soupière d'argent, dix-huit couverts, une cuiller à ragoût, une cuiller à potage, huit cuillers à café, deux cafetières, douze couteaux.

[1] A la séance du 12 août, l'Assemblée législative avait décrété qu'une somme de 500.000 livres serait accordée au Roi pour les dépenses de sa maison jusqu'au moment de la réunion de la Convention nationale. Cette somme devait être délivrée par huitièmes. Il paraît que le premier huitième seulement fut remis à Louis XVI.

Garde nationale. Les repas du matin et du soir ne laissaient non plus rien à désirer.

L'heure du coucher arrivée, les princesses avec les enfants se retiraient dans leur chambre, après avoir donné au Roi les marques de leur attachement, de leur tendresse et de leur respect.

Le Roi passait dans sa chambre à coucher accompagné de Cléry, je les y suivais ; pendant que ce dernier faisait tous les préparatifs pour son maître, celui-ci entrait dans une petite tourelle servant de cabinet à la chambre, pour y faire sa prière ; je l'y accompagnais : cet endroit n'avait qu'environ quatre pieds de diamètre, il était si réserré qu'à peine y tenait-on deux sans être gêné. Le Roi m'en fit l'observation tout en faisant sa prière dans un bréviaire, et en me mettant en main un livre que je reconnus être l'*Imitation de Jésus-Christ.* Voyant que cet état de gêne contrariait le Roi, car il ajouta : — « Je ne me sauverai pas, n'en ayez pas peur » ; je me retirai dans la chambre où Sa Majesté rentra après avoir fait sa prière. Il se déshabillait, aidé par Cléry, et se couchait ; je restais seul avec le Roi dans cette chambre. Je me jetais, tout habillé, sur un canapé pour tâcher d'y prendre un peu de repos, ce qu'il ne m'était pas possible d'obtenir ; car le Roi n'était pas plutôt couché qu'il paraissait dormir d'un profond sommeil, avec un ronflement continuel et des plus extraordinaires.

Le matin, au lever du Roi, j'étais relevé de cette garde par l'un de mes collègues qui, sans doute, ainsi que ceux qui lui succédaient, voyait se passer la même chose, ou a peu près ce que j'avais vu. Ainsi la relation de l'une de ces séances, qui furent si pénibles pour moi, peut servir de comparaison avec toutes celles que mes collègues ont eu à faire en cet endroit que la famille royale n'occupa que pendant le temps qu'on mit à préparer la Tour où elle fut ensuite transférée. Dire que tous ceux de mes collègues, qui eurent à remplir la même fonction, y ont tenu le même maintien que moi, c'est ce que je n'affirmerai pas.

On sait que le Conseil général de la Commune était très nombreux, et composé d'hommes de toutes les classes ; on y remarquait des savants, des hommes de lettres, des artistes, des négociants, des marchands, des artisans, depuis le cordonnier jusqu'au tailleur de pierres, et dans ce nombre, il pouvait se trouver quelques hommes que le défaut d'éducation rendit peu propres à remplir dignement cette fonction, et qui cependant la remplissaient à leur tour, ou lorsque le sort les en chargeait.

Sans doute la famille royale savait remarquer au premier abord, si ceux qui l'approchaient étaient susceptibles des sentiments que sa présence et sa situation devaient inspirer, et réglait sa conduite en conséquence.

Je vais actuellement faire la relation de ce que j'ai vu et entendu dans la Tour lorsque la famille royale y fut transférée [1]. L'aspect de cet endroit avait quelque chose de sinistre, je n'ai point à en parler, diverses histoires sur Paris pouvant en donner la description ; en un mot c'était un monument de la puissance et du despotisme des Templiers, tels que les Jésuites pouvaient en avoir au Paraguay lorsqu'ils y dominaient. L'étage où était renfermée la famille royale était fort élevé au-dessus du sol, et hors de la portée de toute escalade ; la porte du premier guichet, au rez-de-chaussée, était en chêne, d'environ six à huit pouces d'épaisseur, garnie de fortes bandes de fer, de fortes serrures et d'énormes verrous en dedans. L'escalier était peu large, plusieurs autres guichets y étaient établis jusqu'à la porte d'entrée de l'endroit où était renfermée la famille ; cette porte était de fer massif, garnie de fortes serrures et aussi de très forts verrous en dedans ; elle avait environ un pouce d'épaisseur ; il n'y avait en dehors qu'un petit palier qui n'aurait pu donner prise pour l'attaquer.

La première fois que j'entrai dans cette nouvelle prison, la Reine m'ayant reconnu vint me dire : « Nous sommes bien aises de vous voir. »

Cet endroit était fraîchement décoré, si l'on

[1] Le 26 octobre 1792.

peut dire ainsi à propos d'une prison. La pièce d'entrée, celle où nous restions, mes collègues et moi, car alors nous y fûmes souvent au moins deux de garde, était tendue en papier d'architecture. Elle donnait entrée à une petite salle à manger et à la chambre qu'occupait le Roi, dans laquelle nous ne restions pas la nuit; à côté de celle-ci étaient la chambre qu'occupaient les princesses et les enfants; Cléry avait la sienne ensuite. Ces locaux étaient proprement décorés et meublés; les fenêtres, dans des embrasures d'environ 6 pieds d'épaisseur, étaient garnies de forts barreaux de fer, avec abat-jour en dehors, de manière qu'il était impossible qu'on pût voir, des endroits élevés du dehors, l'intérieur de cette prison. Le Roi et sa famille ne montraient plus la même sérénité que je leur avais remarquée précédemment; le Roi allait et venait, se promenant de sa chambre dans la pièce d'entrée où nous restions. Il levait quelquefois les yeux au haut de la fenêtre et demandait quel temps il faisait; je l'ai vu les jeter sur une grande pancarte qui était posée en tableau dans cette même pièce, et sur laquelle étaient inscrits les *Droits de l'homme;* le Roi après l'avoir lue disait : « Cela serait beau si cela pouvait s'exécuter. » La Reine était plus sédentaire dans sa chambre, madame Élisabeth allait et venait comme le Roi, elle tenait souvent un livre à la main. Les enfants allaient et venaient

de même; mais quelle différence dans l'air et le maintien que j'avais remarqués dans toute la famille avant sa translation en cet endroit! Tout semblait présager les plus grands malheurs dont nous avons été témoins. Le père, l'épouse, la sœur s'entretenaient beaucoup moins, et plus rarement ils communiquaient entre eux; il semblait qu'ils craignaient d'aggraver leurs peines en se les représentant, situation la pire de toutes, lorsqu'on n'est plus accessible aux consolations. Les enfants ne montraient plus cet air d'enjouement qu'ils avaient conservé jusque-là ; en un mot, tout se ressentait du ton sombre qu'on avait donné à cet endroit en n'y laissant pénétrer le jour que par le haut des fenêtres.

Qui avait fait prendre toutes ces précautions, dont une partie pouvait être superflue? Je l'ignore, je ne les ai pas entendu délibérer dans le Conseil général, et j'ai toujours pensé qu'un parti occulte et puissant mettait la main à tout cela, à l'insu de ce Conseil, et même du maire qui le présidait.

La Reine et Mme Élisabeth s'occupaient de quelques petits ouvrages dans leur chambre[1], et de l'éducation de la jeune princesse, comme le Roi de celle de son fils dans la sienne, éducation que la Reine ne négligeait pas non plus, car un jour

[1] On trouvera dans le livre de M. de Reiset : *Madame Eloff* d'intéressants détails sur les travaux d'aiguille de la Reine pendant sa captivité.

que le jeune Prince sortait de chez elle pour se rendre dans la pièce où je venais d'entrer, et qu'il était passé devant moi en me regardant sans me saluer, la Reine s'en étant aperçue, l'appela et lui dit d'un ton sévère : « Mon fils, retournez, et saluez monsieur en passant devant lui » ; ce qu'il fît. Cette circonstance qui peut paraître indifférente, ne l'est cependant pas, elle prouve au moins que cette mère ne savait inspirer que des sentiments bien opposés à ceux que la calomnie a voulu lui supposer depuis ; sur quoi j'aurai occasion de revenir avant de terminer. Enfin, l'espèce d'affinité qui s'était établie entre les augustes prisonniers et quelques-uns de leurs gardiens, devint moins remarquable; mais comme nous étions alors plusieurs de garde ensemble, toujours au moins deux, ils pouvaient avoir observé le caractère de chacun, et se croire obligés de se montrer plus réservés. Cependant une fois que je me trouvais seul, Mme Élisabeth vint me demander si je n'avais pas de journaux à leur prêter : je lui répondis que je n'en avais point, ce qui était vrai ; elle m'observa que quelques-uns de mes collègues leur en prêtaient quelquefois, mais qu'elle ne voudrait pas que cela pût les compromettre. C'est, je crois, dans ce moment que je lui appris, comme nouvelle fraîche, que Pétion venait d'être suspendu de ses fonctions de maire par le département, ce qu'elle alla aussitôt annoncer au Roi et à la Reine.

Ces petits détails minutieux, mais exacts, peuvent laisser juger quelle était la situation ordinaire des augustes prisonniers. J'en ajouterai encore quelques-uns qui compléteront le tableau de cette situation.

Quelques historiens ont parlé de deux ou trois de mes collègues, comme s'étant montrés très zélés à se rendre utiles aux augustes prisonniers ; sans doute ce zèle était très louable, mais comme j'en ai quelquefois été témoin, je dirai qu'il était souvent indiscret, ou peu réfléchi, et que ces hommes, abstraction faite du motif qui pouvait les faire agir, firent presque toujours plus de mal à l'auguste famille qu'ils ne lui firent du bien ; leur zèle, quelquefois imprudent, ne manquait presque jamais de frapper les oreilles du Conseil général, d'où il arrivait qu'on augmentait la rigueur des mesures prises pour la garde des augustes prisonniers, garde dont une loi spéciale avait rendu ce conseil responsable, il y eut même des membres dont je parle auxquels l'entrée du Temple fut interdite.

Mais comme j'ai promis encore quelques détails, je dirai qu'un jour que j'étais seul de garde, le Roi s'approcha de moi, et me demanda si je l'avais vu et le connaissais avant la circonstance qui m'amenait près de lui. Je lui répondis que je n'avais point eu cet honneur, quoique j'eusse été très souvent à Versailles et même dans le château. — « Comment

ne m'y avez-vous pas vu? — C'est, répondis-je, que je suis myope, et qu'il ne m'a jamais été possible de distinguer les personnes tant soit peu éloignées de moi. — Quelle chose vous attirait si souvent à Versailles? — Un procès que je suivais au Conseil des dépêches. — Quel procès? c'était le Conseil que je présidais ordinairement en personne. — Une demande de plusieurs communes de la province d'Artois, qui réclamaient contre l'exécution de lettres patentes que les États de cette province avaient obtenues, et qui autorisaient le partage des communaux. — Je me souviens très bien de cette affaire, répondit le Roi, et même les habitants ont gagné leur procès. » M. de Malesherbes entra comme cette conversation en était là, le Roi lui en fit part, et M. de Malesherbes parut se rappeler aussi ce procès ; il me dit. — « Comme les habitants obtinrent leur demande, ils durent être bien contents. — Oui, Monsieur, lui répondis-je ; mais leur joie fut un peu troublée par le souvenir des maux encore récents qu'ils avaient enduré pendant sept à huit ans qu'avait duré ce procès, et pendant lequel temps les États de la province, leurs adversaires, avaient exercé contre ces habitants une persécution inouïe. — Comment cela? » répliqua M. de Malesherbes. — « Ce que je dis est exact, répondis-je ; une commune, celle d'Héninliétard, fut comme assiégée parce qu'elle était du nombre de celles qui réclamaient ; ses officiers municipaux, ceux

d'autres communes, des familles entières, hommes et femmes, furent jetés dans les prisons ; et lorsque les habitants, à force de sollicitations, avaient obtenu quelque espoir, des lettres ministérielles surprises par les députés qui allaient à la Cour, replongeaient les habitants dans tous les malheurs. » Le Roi prit alors la parole, et dit, ce sont ses propres expressions que je rapporte. « Ce fut M. Deconzié[1], évêque d'Arras, qui fit traîner cette affaire en longueur. »

Je ne pus m'empêcher de faire au Roi une réponse dont j'eus regret, parce qu'elle me parut l'avoir affecté. La voici : — « Hélas ! le clergé et la noblesse vous ont fait bien du mal ! » Cette conversation en resta là. Le Roi rentra de suite dans sa chambre avec M. de Malesherbes.

Ce qui put surtout affecter le Roi, c'est qu'il pouvait penser que l'Artois, étant une province frontière, il pouvait être intéressant pour lui, dans les circonstances, qu'elle lui fut favorable. Depuis il m'adressa quelquefois la parole, mais il ne me reparla point de cette affaire.

Adoucissons-en le récit par celui d'une autre visite que nous fit le Roi. Nous nous amusions quelquefois, mes collègues et moi, avec Cléry, à jouer aux dominos ; il arrivait que le Roi s'approchait de

[1] Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié. C'est ce prélat qui s'était montré le protecteur de Robespierre en le nommant le 9 mars 1782, juge au tribunal de l'Evêché.

nous, s'emparait des dominos dont il figurait, très adroitement, de petits édifices, ce qui témoignait qu'il avait des principes d'architecture, et qu'il connaissait les lois de l'équilibre. L'on sait, d'ailleurs, qu'il s'était occupé de tout temps de mécanique, notamment en serrurerie, ce qui ne l'empêchait pas de s'occuper aussi de sciences, de littérature ; il expliquait des auteurs latins, et l'on trouva sur sa cheminée après sa mort, un Tacite qu'il tenait souvent à la main, et dans lequel il avait laissé des remarques frappantes pour la situation où il était. On pouvait lui appliquer cet adage, *mens sana in corpore sano*. Il était de la constitution la plus forte ; je ne l'ai point vu se plaindre de la moindre indisposition tout le temps que je me suis rendu près de lui.

... M. de Malesherbes, son sage conseil, était fréquemment près de lui, surtout dans les derniers temps de sa captivité ; un jour, que je reconduisais cet homme vertueux comme il quittait le Roi, étant au pied de l'escalier, nous allions passer le le guichet, en violant la consigne qui était d'entrer dans la pièce au bas de l'escalier pour y faire reconnaître l'identité de M. de Malesherbes, consigne à laquelle il s'était conformé en entrant ; ce respectable magistrat s'arrêta en me disant : — « Il faut entrer ici pour y faire reconnaître mon identité.

— « Cela n'est pas nécessaire, lui répondis-je, Monsieur, en le retenant par le bras, puisque vous êtes

avec moi. — Qu'importe ? me répartit-il, il ne faut jamais manquer à une consigne » ; et il entra.

Un tel homme était bien fait pour être un législateur, sachant donner l'exemple de la soumission à la loi ; ensuite nous traversâmes la grande cour jusqu'à la porte de sortie du Temple [1], où sa voiture l'attendait ; chemin faisant, nous causâmes de la situation de Louis XVI ; c'était peu de jours avant le moment fatal. Voici ce que je n'ai pu oublier de cette conversation : — « Je ne puis, me dit M. de Malesherbes, occuper le Roi de son affaire, l'y faire penser ; toute grave qu'elle soit, il en montre la plus grande indifférence. » Voilà bien l'impassibilité dont j'ai parlé plus haut. Ce fut la dernière fois que je me rendis au Temple jusqu'à la mort du Roi.

Ce jour-là, de si triste mémoire, je restai chez moi jusque vers le soir, que je me rendis au Conseil général ; je n'y trouvai qu'un petit nombre de mes collègues sur les bancs, tous dans un morne silence qui ne fut rompu que par Jacques Roux, prêtre infâme qui s'était trouvé à l'exécution, et qui avait fait le procès-verbal de mort, dont il fit lecture avec un ton de férocité. Il avait été accompagné d'un autre prêtre nommé Danjou [2], aussi

[1] Sur la rue du Temple. (Voir plan B, 2.)

[2] Goret fait erreur : Danjou n'assista pas, à titre officiel du moins, à l'exécution du Roi. C'est Jacques Roux et Jacques-Claude Bernard qui signèrent le procès-verbal d'exécution en qualité de commissaires de la Commune.

membre du Conseil. Deux prêtres voulurent être présents à cette horrible exécution. Ah ! laissons les réflexions.

Il est bon que l'on sache comment ces deux prêtres furent nommés, par le Conseil général, la veille de l'exécution pour y assister. Chaumette était au bureau ; il requit de nommer deux commissaires parmi les membres du Conseil, pour être présents à l'exécution, et constater, par procès-verbal, la mort du Roi, parce que la garde de sa personne avait été confiée, par une loi spéciale, à ce Conseil. Aucun des membres ne parut disposer à accepter cette mission. On allait nommer par la voie du sort, lorsque les deux prêtres ci-dessus cités s'offrirent spontanément à remplir cette horrible mission, qu'aucun autre membre du Conseil n'aurait peut-être voulu accepter ; car, je le dis avec vérité, excepté les Chaumette, les Hébert, tous gémissaient de cette affreuse catastrophe, tous se disaient : « Pourquoi le mettre à mort ? Que ne l'envoie-t-on en Autriche ? Il n'y ferait pas plus de mal que ceux de sa famille qui y sont. » Il n'y avait qu'une voix pour ce dernier parti, et je puis dire encore, avec la même vérité, sans prétendre excuser ce Conseil des torts qu'il peut avoir eus dans quelques circonstances, qu'il prouva dans celle-ci l'amour qu'il avait dans le cœur pour le Roi, ainsi que l'avait la majorité des citoyens, et que témoigna l'avoir également cette sentinelle, dont j'ai parlé,



LA TOUR ET LES BATIMENTS DU BAILLIAGE DU TEMPLE (août 1792).

D'après un croquis original anonyme, conservé au Cabinet des Estampes (Collection DESTAILLEUR)

Voir Plan A, page 45. — Ce croquis est pris du point A.

qui, au bas de la Tour du Temple, me demanda s'il fallait porter les armes lorsque le Roi y passait, témoignage du respect que cet homme conservait pour le Roi, malgré l'effervescence de ce temps, où l'on n'envoyait à ce poste que des hommes qui se montraient les plus dévoués à la Révolution.

Émigrés, qui pensez avoir été les seuls dont le cœur palpitait pour le Roi que vous avez abandonné au moment du danger, qu'avez-vous à répondre à cela? Que n'êtes-vous plutôt restés dans votre patrie pour y seconder les dispositions de la majorité des citoyens!

Mais, j'oublie que je suis dans le Conseil général, au moment que le Roi n'existe plus[1]. J'avais eu la

[1] On pourrait citer cent exemples des tracasseries — des cruautés même — que le Conseil général ne cessait d'exercer contre les prisonnières : Un jour, le 25 mars, le feu avait pris à la cheminée de la reine. « Le soir, dit Mme Royale, Chaumette, procureur de la Commune, vint, pour la première, fois reconnaître ma mère et lui demander si elle ne désirait rien. Ma mère demanda seulement une porte de communication avec la chambre de ma tante ; les deux terribles nuits que nous avions passées chez elle, nous avions couché, ma tante et moi, sur un matelas, par terre. Les municipaux s'opposèrent à cette demande ; mais Chaumette dit que, dans l'état de dépérissement où était ma mère, cela pourrait être nécessaire à sa santé et qu'il en parlerait au Conseil général. Le lendemain, il revint à dix heures du matin avec Pache, le maire- et cet affreux Santerre, commandant général de la garde nationale. Chaumette dit à ma mère qu'il avait parlé au Conseil général de sa demande pour la porte et qu'elle avait été refusée. Elle ne répondit rien. Pache lui demanda si elle n'avait point de plainte à porter. Ma mère dit non et ne fit pas d'attention à ce qu'il disait. »

Des précautions nouvelles étaient prises : on élevait un mur dans le jardin; on mettait des jalousies au haut de la Tour; on bouchait tous les trous avec soin. Le 1er avril, la Commune décida « qu'aucune personne de garde au Temple n'y pourrait dessiner quoi que ce soit, que les commissaires de service ne devraient avoir

précaution de porter avec moi mon bonnet de nuit, dans l'espérance de pouvoir me faire envoyer au Temple ce jour-là, auprès de la reine et de sa famille, et je réussis à me faire nommer.

J'arrivai à ce poste, à l'étage au-dessus de celui qu'avait occupé le Roi jusqu'à sa mort, et qu'avait occupé avec lui sa famille jusqu'au moment où elle en fut séparée, séparation dont je n'ai pas été témoin, parce que je n'étais pas au Temple lorsqu'elle se fit; mais je remarquai, la première fois que j'y allai ensuite, combien elle avait influé sur toute la famille; la Reine surtout, tombée dans un état de maigreur extrême, n'était plus reconnaissable. Comme elle, madame Élisabeth gardait un morne silence, les enfants paraissaient interdits,

aucune communication avec les personnes détenues ni se charger d'aucune commission pour elles, que Tison et sa femme ne pourraient sortir de la Tour ni communiquer avec qui que ce soit au dehors ». Mais cette prohibition nouvelle, si dure pour les captives, l'était aussi pour les Tison : ils n'avaient plus le droit de voir personne, pas même leurs parents. Un jour qu'on leur avait refusé de laisser monter leur fille, — c'était le 19 avril, — Tison entra dans une violente colère et, ne sachant sur qui faire retomber sa rage, il s'en prit, naturellement, aux prisonnières et à ceux qui semblaient leur témoigner quelque intérêt. Il déclara à Pache, qui se trouvait à la Tour, que certains municipaux parlaient bas à la reine et à Mme Elisabeth. Sommé de donner leurs noms, il dénonça Toulan, Lepître, Brunot, Moëlle, Vincent et le médecin Brunier, et ajouta que les captives avaient des correspondances avec le dehors. Comme preuve, il raconta qu'un jour, après le souper, la reine, en tirant son mouchoir, avait laissé tomber un crayon et que, chez Mme Elisabeth, il y avait des pains à cacheter, de la cire et des plumes dans une boîte. Sa femme, mandée, répéta la même chose; la dénonciation, signée des deux espions, fut envoyée à la Commune, qui, après avoir fait apposer les scellés chez les municipaux suspects, décida qu'une perquisition minutieuse serait faite au Temple.

et le Roi parut aussi plus accablé depuis cette séparation ; mais hélas ! il n'existait plus au moment dont je parle.

Dès que la Reine m'aperçut de sa chambre où elle était avec sa famille, elle me fit inviter par Tison, valet de chambre qu'elle avait alors, Cléry n'ayant pas eu la permission de se rendre près d'elle après la mort du Roi ; la veuve me fit inviter dis-je, à m'approcher, ce que je fis aussitôt ; elle était avec madame Elisabeth et les enfants, autour d'un guéridon, tous fondaient en larmes : — « Madame, dis-je à la Reine, d'une voix tremblante, vous avez à vous conserver pour votre famille. » C'est tout ce que je pus lui dire ; elle n'interrompit ses sanglots que pour prononcer ces paroles : — « Nous savons le malheur qui nous est arrivé, nous en avons entendu ce matin tous les apprêts, le mouvement des hommes et des chevaux ; notre malheur est certain, et nous désirons avoir des habits de deuil. » Ne pouvant dissimuler je ne prononçais que quelques paroles entrecoupées : « Hélas ! Madame, hélas ! Madame. » Je me retirai en assurant à la Reine que j'allais m'occuper du deuil qu'elle désirait : le plus simple, ajouta-t-elle.

Rentré dans la pièce où je restais, je me mis à écrire cette demande au Conseil ; la Reine arriva près de moi et me dit qu'elle désirait avoir, pour faire ce deuil, une ouvrière dont elle me donna

le nom et l'adresse; dès le lendemain, la demande de la Reine fut accordée[1]. Je me retirai sur le soir, ne laissant auprès de la famille que le valet de chambre et sa femme[2]. Je me rendis de suite auprès de Cléry, retiré dans une des chambres du bâtiment adossé à la tour, et dont j'ai parlé; il avait été mis là comme aux arrêts[3], le matin, au moment où il fut séparé du Roi. Je le trouvai aussi fondant en larmes et déplorant la perte de son bon maître. Que dire en pareil cas? J'étais fort embarrassé pour faire admettre à Cléry quelques paroles de consolation ou de condoléance.

L'on vint me chercher pour me rendre au souper; ne voulant pas laisser Cléry seul, je l'engageai à venir avec moi, ce que j'obtins avec beaucoup de peine. Il se plaça à table en face de moi, il ne voulut prendre que peu de chose. Le général Santerre et quelques officiers de son état-major survinrent et se placèrent aussi à table. Le premier se mit à raconter, avec un sang-froid sans égal, comment l'exécution avait eu lieu, sans en omettre aucune circonstance, pas même celle du roulement qu'il avait ordonné, lorsque le Roi voulut parler au peuple; et en ajoutant que l'exécuteur paraissant indécis, il lui avait dit fortement : « *Fais ton devoir.* »

[1] Voir la note page 72.
[2] C'est-à-dire le ménage Tison.
[3] Dans le logement de la petite Tour.

Cette conversation, bien faite sans doute pour affliger ceux qui, avec une âme un peu sensible, l'entendaient, affecta sensiblement Cléry; aussi lui fis-je signe de se lever : il se rendit aussitôt dans sa chambre où je le suivis, et je passai la nuit près de lui. Plusieurs fois il fut près de se trouver mal, j'employai, pour le soulager, quelques spiritueux qui se trouvaient là. Tout ce que je pus entendre de lui furent ces paroles: « Hélas! mon bon et cher maître se serait sauvé s'il l'eut voulu, il n'y a que quinze à seize pieds des fenêtres de cet endroit jusqu'au sol; tout avait été préparé pour le sauver pendant qu'il y était encore, mais il s'y refusa parce qu'on ne pouvait sauver sa famille avec lui [1] : voilà, disait-il en me le montrant, son bréviaire qu'il m'a laissé avec sa montre et quelques petites choses. » Mais Cléry paraissait attacher le plus grand prix à ce bréviaire qu'il

[1] On ignore à quelle tentative d'évasion Cléry faisait ici allusion. Aucun historien n'a mentionné de complot ayant pour but l'enlèvement de la famille royale antérieurement au 21 janvier 1793. Néanmoins, voici un passage assez curieux d'une lettre adressée le 11 février 1816 au maréchal de Richelieu par l'Hoste de Beaulieu de Versigny, ex-conseiller à la chambre des Comptes de Paris : — « Sur le bruit que le Roi serait mis en jugement, je vins à Paris : je fis jouer les batteries convenues avec nos chefs; nous entrâmes cinquante en fausse patrouille au Temple, avec le mot du guet et dans la Tour; mais le manque de bras nous fit céder à d'autres patrouilles. Le coup manqua sans retour. » Cette tentative avortée qu'on ne peut confondre avec celle, bien postérieure, de Batz et de Cortey, est sans doute le complot visé par les paroles de Cléry rapportées par Goret.

disait être dans l'intention d'offrir au pape : je ne sais s'il a exécuté ce dessein.

Je quittai Cléry le matin que ma garde finissait. Peu de temps après je retournai encore au Temple auprès des princesses que je trouvais toujours dans la plus grande affliction ; elles ne voulaient pas descendre pour prendre l'air, ainsi qu'on le leur proposait. Je représentai à la Reine que cela était nécessaire pour sa santé et celle de sa famille, et surtout de la jeune princesse qui était incommodée depuis quelque temps « Nous ne voulons pas passer, répondait la Reine, devant la porte de l'endroit d'où mon mari n'est sorti que pour perdre la vie. » Alors je lui proposai de monter au haut de la Tour où il y avait une galerie circulaire, et je l'y déterminai ; je fis transporter des sièges et l'on monta.

Cette galerie était entourée d'un parapet d'environ quatre pieds de hauteur, elle n'avait guère que deux pieds de largeur ; aux quatre coins étaient de petites tourelles dans lesquelles les sièges avaient été placés. Dès que le public des environs nous aperçut, il se forma des groupes dans les endroits d'où on nous voyait le plus facilement. Le jeune Prince montrant le désir de regarder au-dessus du parapet, la Reine m'invita à le prendre dans mes bras : — « Mon Dieu ! Madame, lui observai-je, je désirerais bien vous satisfaire, mais le public qui nous voit et qui me remarquera pour-

rait s'en agiter. — « Je n'y pensais pas, répartit la Reine, vous avez parfaitement raison. »

Les princesses restaient aussi longtemps qu'elles le désiraient sur cette promenade étroite où elles continuèrent de se rendre chaque jour, lorsque le temps le permettait. J'allai par la suite, moins fréquemment au Temple, parce que beaucoup de mes collègues demandaient à y être envoyés, et que mon tour en arrivait moins fréquemment ; j'étais, en outre, obligé de me rendre assez souvent à la Commission de police et de surveillance dont je faisais partie. Ce que j'ai remarqué jusqu'au dernier moment où je me suis rendu près des princesses, c'est que les repas leur étaient servis peut-être moins splendidement que du temps du Roi, quoique rien n'y manquât. Elles donnaient au jeune Prince le rang et la prééminence qu'avait eus le Roi. Tout ce qu'elles désiraient leur était procuré par ce Simon, dont quelques historiens de cette époque ont parlé.

Cet homme était membre du Conseil général de la Commune qui l'avait envoyé à poste fixe au Temple, pour y remplir en quelque sorte les fonctions de factotum ; c'était un malheureux cordonnier, sans éducation ni instruction, mais qui ne paraissait pas d'un caractère aussi méchant que des historiens ont voulu le peindre. Les princesses le faisaient appeler assez souvent pour avoir ce dont elles pouvaient avoir besoin ; il paraissait

devant elles d'un air délibéré : « Que désirez-vous, Mesdames ? » leur disait-il ; et aussitôt il cherchait à les satisfaire. Si ce qu'elles demandaient ne se trouvait pas dans les magasins du Temple, il courait chez les marchands. J'ai entendu la Reine dire : — « Nous sommes fort heureuses de ce bon monsieur Simon, qui nous procure tout ce que nous demandons [1]. »

Un jour, comme il avait dit que sa femme était malade à l'Hôtel-Dieu, la Reine lui en demanda des nouvelles : — « Dieu merci, elle va mieux, répondit-il, en ajoutant : c'est un plaisir de voir actuellement les dames de l'Hôtel-Dieu, elles ont

[1] Voilà sur le savetier fameux un témoignage assez inattendu ; nous y joindrons une note rencontrée parmi les *Papiers saisis chez Chaumette* et conservés aux *Archives nationales*.

Un citoyen, blessé au 10 août et soigné à l'ambulance de l'École de médecine, voisine des Cordeliers où l'on sait que la femme Simon servit comme infirmière, écrit à Chaumette pour se plaindre du chirurgien Lafiteau. Au cours de sa lettre nous relevons ce passage :

« Il est peut-être quelques membres de cette Assemblée qui connaissent la citoyenne Simon. Cette citoyenne, dis-je, qui, par un élan de patriotisme et par ses connaissances chirurgicales est parvenu à guérir une quantité de nos frères d'armes, les braves Marseillais, blessés dans l'affaire du 10 août. Eh bien ! cette respectable citoyenne a fait pour l'humanité ce que nous devrions tous faire : j'ai été témoin de la prière qu'elle est venue faire, il y a environ un mois, au sieur Lafiteau à l'effet de le requérir pour une saignée seulement qu'avait alors un pressant besoin (*sic*) un de nos compagnons d'armes gisant dans son lit à quelques pas du collège de chirurgie. C'est à quoi le citoyen Lafiteau s'est constamment refusé, quoique la citoyenne Simon lui ait offert un salaire convenable. La citoyenne Simon, toute confuse d'une pareille réception, et accablée d'injures, s'est retirée par devers un autre chirurgien. » *Archives nationales*, T. 604-5.

bien soin des malades ; je voudrais que vous les vissiez, elles sont aujourd'hui habillées comme ma femme, comme vous, Mesdames, ni plus ni moins. »

Les princesses paraissaient s'amuser de la naïveté de cet homme, auquel, par la suite, Robespierre, après s'être emparé du Temple, fit, dit-on, jouer un rôle affreux auprès du jeune Prince [1], ce dont je n'ai rien vu, n'étant même plus membre du Conseil général à cet époque depuis un certain temps.

[1] Voir page 78.

SOUVENIRS DE JACQUES-FRANÇOIS LEPITRE

(DÉCEMBRE 1792 — OCTOBRE 1793)

Lepitre était né à Paris, le 6 janvier 1764 ; à vingt ans, il était professeur de rhétorique à l'Université et fondait une maison d'éducation rue Saint-Jacques. Il était aimé dans son quartier et l'estime de ses voisins lui valut d'être porté au nombre des membres de la Commune de 1789.

Après la première fédération, il quitta ces fonctions. Il venait d'être nommé professeur de belles-lettres dans un des collèges de Paris, et il avait conservé sa maison d'éducation ; c'était pour lui une besogne suffisante : il ne pouvait s'occuper des intérêts publics. Il resta ainsi éloigné des affaires jusqu'au 2 décembre 1792 [1]. A cette date il fut nommé membre de la Commune provisoire. Huit jours après il était désigné par le sort pour aller prendre la surveillance du Temple.

La relation de Lepitre le fera assez connaître : il était prétentieux, beau parleur, méprisait ses collègues de la Commune qui, comme lui, ne parlaient pas latin à tout propos. En somme, un personnage peu sympa-

[1] Paul GAULOT, *Un complot sous la Terreur.*

thique. Au physique, il était gros, petit, boiteux et laid.

Quel fut son rôle dans les projets d'évasion auxquels il fut mêlé ? Seuls Jarjayes, la Reine ou Toulan auraient pu le dire. Il nous semble que Lepitre était de ces gens qui menagent tous les partis et s'assurent des amis dans tous les camps. Il consentit à comploter la délivrance des prisonnières ; mais il ne voulait rien risquer, et l'on peut assurer, presqu'avec certitude, que ses tergiversations firent échouer une tentative qui présentait bien des chances de réussite. Il parvint à jouer jusqu'au bout son double jeu et à sauver sa tête de l'échafaud.

Tout en conspirant prudemment, il s'occupait de théâtre et fit représenter, en 1793, sur le théâtre de la Cité, *la Première Réquisition*, pièce républicaine en un acte.

En 1797, il transférait sa maison d'éducation de la rue Saint-Jacques à la rue de Saint-Louis (de Turenne) au Marais. On le retrouve professeur de rhétorique au lycée de Rouen en 1816 ; il occupa ensuite le même emploi au lycée de Versailles, où il mourut le 18 janvier 1821. Il était chevalier de la légion d'honneur.

... Une municipalité provisoire fut installée le 2 décembre 1792. Depuis plus de trois mois la famille royale était renfermée au Temple ; on n'ignorait point ce qu'elle avait eu à souffrir du plus grand nombre des membres de la Commune, chargés de sa garde. Les citoyens honnêtes de ma sec-

tion m'engagèrent à prendre une place dans cette nouvelle municipalité Ils connaissaient mes sentiments et je consentis sans peine à me charger d'une mission où je pouvais être de quelque utilité.

Ma nomination ne fut point contestée ; on m'associa deux collègues [1] dont la probité était connue, et à qui je me plais à rendre justice.

Mon premier soin en arrivant au Conseil de la Commune, fut d'examiner chacun des membres qui la composaient : quelques-uns étaient parvenus à se faire réélire ; les autres siégeaient pour la première fois. Cet examen ne leur fut pas favorable ; je vis une majorité composée d'hommes avides de places et qui ne dissimulèrent point leurs prétentions quand on choisit les quarante-huit membres du corps municipal. Jamais on ne mit plus d'impudence à solliciter les suffrages. Mon seul but étant d'aller au Temple, et les fonctions des Municipaux les en éloignant assez souvent, je refusai des fonctions qui n'étaient nullement de mon goût et je restai confondu dans la foule. Quel spectacle que celui de cette Assemblée ! Des hommes sans talents, sans instruction, ne sachant pas ou sachant à peine signer leur nom, venaient en veste, avec leur tablier de travail, ceindre l'écharpe municipale, occuper la place de

[1] L'un de ces collègues était Jacquotot, devenu, sous la Restauration, avoué à la Cour royale de Paris.

président et décider des intérêts d'un peuple entier, car cette Commune de Paris se mit bientôt au niveau de la Convention, à laquelle souvent elle dicta des lois...

... On avait arrêté, pour la garde du Temple, que chaque soir on tirerait au sort les noms des membres destinés à remplir cette mission. Ils se rendaient aussitôt à leur poste et relevaient ceux qui les avaient précédés deux jours auparavant. Le 9 décembre, M. Jacquotot et moi fûmes désignés pour aller au Temple.

Je ne saurais peindre les sentiments qui m'agitaient en entrant dans la Tour : depuis longtemps, l'image de cette famille auguste, victime des complots les plus affreux, privée de la liberté, exposée à tous les outrages, se présentait à mon esprit. J'allais donc voir un Prince, que ses vertus avaient placé au nombre des meilleurs rois ; son épouse, autrefois l'idole de la nation ; sa sœur, si pieuse, si sensible, modèle parfait de l'héroïsme fraternel ; ce fils, naguère héritier présomptif d'un trône qui paraissait inébranlable, aujourd'hui n'ayant d'autre héritage que l'infortune de ses augustes parents ; enfin, une jeune princesse associée aux malheurs de sa famille, sans espoir de les voir finir. Mon cœur se serrait, je respirais à peine, lorsque, tirant au sort pour connaître ma destination, je me vis désigné pour la garde de la Reine et des Princesses.

Il est nécessaire de donner ici quelques détails sur la disposition de la Tour, et le service qu'y faisaient les commissaires envoyés par la Commune.

La grande Tour dans laquelle la famille royale avait été transférée quelque temps avant que je vinsse au Temple, peut avoir cent cinquante pieds de hauteur, et forme quatre étages, à chacun desquels se trouve une pièce très vaste ; celle-ci fut divisée, au second et au troisième étage, en quatre chambres séparées par de minces cloisons. Les gros murs ont à peu près sept ou huit pieds d'épaisseur.

Une partie des commissaires se tenait au rez-de-chaussée. Au premier étage était un corps de garde ; le Roi occupait le second. Sa chambre était au fond, et seule elle avait une cheminée; l'ameublement était simple, et n'offrait que le strict nécessaire.

La pièce d'entrée, était destinée aux surveillants : deux pièces sur le côté servaient, l'une de salle à manger, l'autre de logement à Cléry, valet de chambre de Sa Majesté.

Le troisième étage était distribué comme le second; la salle d'entrée où devaient rester les commissaires de la Commune, tenait lieu de salle à manger. La chambre du fond était celle de la Reine, où couchaient aussi Mgr le Dauphin et Madame Royale. Sur le côté, la chambre de

Mme Élisabeth, et celle où restaient Tison et sa femme, employés l'un et l'autre au service des Princesses.

A chacun des étages et aux angles de la Tour étaient quatre tourelles, dans l'une desquelles se trouvait l'escalier ; les autres étaient employées à différents usages. Le service des commissaires était de quarante-huit heures : on arrivait le soir à neuf heures; on soupait, et on tirait au sort pour qui serait placé au second ou au troisième étage. On passait vingt-quatre heures auprès des prisonniers, vingt-quatre heures dans la Salle du Conseil. Ceux que leur billet désignait pour la nuit, montaient après le souper, et restaient, chez le Roi ou chez la Reine, jusqu'au lendemain onze heures; après leur dîner, ils reprenaient leur poste jusqu'à l'arrivée des nouveaux commissaires. Le second jour, on faisait encore quelques heures de service.

Il était près de minuit, lorsque mon collègue Jacquotot et moi nous montâmes chez la Reine. Tout était tranquille ; Tison même et sa femme dormaient profondément : nous nous plaçâmes sur deux mauvais lits de sangle, légèrement chargés d'un matelas épais de trois doigts. Nous n'avions, pour nous défendre du froid, qu'une mince couverture : nous nous plaignîmes beaucoup le lendemain, et nous obtînmes que l'on ajouterait au moins des draps, pour la plus grande

satisfaction de ceux qui tenaient à la propreté. Nous fûmes sur pied avant le jour : Tison se présenta le premier à nos yeux. Cet homme fourbe et méchant savait composer sa figure, et tâchait de s'insinuer dans l'esprit des commissaires qu'il voyait pour la première fois. Atroce dans ses discours avec ceux dont la scélératesse lui était connue, affectant une certaine pitié en parlant aux hommes qui lui paraissaient honnêtes et sensibles, je l'ai vu moi-même s'extasier sur les qualités charmantes du jeune Prince ; mais, averti de son caractère, je me tins en garde contre son patelinage : ce qui ne m'empêcha pas d'être sa victime. Sa femme se modelait sur lui ; mais la crainte que son mari lui inspirait y avait plus de part que son propre penchant. Quoi qu'il en soit, ses dépositions contre moi et quelques-uns de mes collègues ne nous furent pas moins funestes.

Le service de ces deux individus était plus ou moins dur pour la famille royale selon le caractère des membres de la Commune chargés de la surveillance. Il est cependant difficile d'imaginer avec quelle douceur et quelle honnêteté la Reine et les princesses leur demandaient la moindre chose.

A huit heures, la Reine ouvrit sa porte, et passa chez Mme Élisabeth. Son œil scrutateur s'arrêta sur nous, et nous vîmes aisément qu'elle cherchait à démêler quels sentiments nous apportions auprès

d'elle. Notre mise était décente ; elle contrastait même avec celle de la plupart des autres commissaires. Il était facile de lire sur nos visages l'expression du respect que l'on doit au malheur. Madame vint à la porte de sa chambre et nous examina quelque temps ; enfin la Reine et Mme Élisabeth s'approchèrent de nous pour demander quelle était notre section, en remarquant que nous venions pour la première fois au Temple. Pendant le déjeuner, auquel assista un autre commissaire (car on ne servait aucun repas, sans qu'il fût accompagné d'un membre du Conseil), nous restâmes dans la salle d'entrée, n'osant nous fier à celui de nos collègues qui se trouvait alors avec nous.

C'était Toulan [1], un des hommes qui ont montré

[1] François-Adrien Toulan, né à Toulouse, en 1761, marié en juillet 1787 avec Françoise-Germaine Dumasbon. Toulan vint à Paris après son mariage et ouvrit une boutique de librairie ; partisan enthousiaste de la Révolution, il prit part aux journées du 14 juillet et du 6 octobre 1789, se montra au 10 août parmi les assaillants du château. Sa conduite lui valut d'être nommé membre de la Commune ; connu pour son patriotisme exalté et la pureté de ses principes républicains, il fut envoyé au Temple en qualité de commissaire ; deux jours de vie commune avec les captifs suffirent à faire de lui un de leurs partisans les plus fidèles et, de fait, il leur fut dévoué jusqu'à la mort.

Comment s'y prit-il pour instruire les prisonniers de sa subite conversion? Comment y parvint-il sans attirer l'attention de ses collègues? On l'ignore et on l'ignorera toujours. Ce qui est certain c'est que, très rapidement, les princesses prirent en lui la plus entière confiance. Il sut si bien les convaincre de sa franchise et de sa loyauté qu'elles ne redoutèrent de lui ni piège ni trahison. Mme Élisabeth avertit aussitôt Turgy de ces intelligences

le plus de zèle et rendu le plus de services à la famille royale, pendant son séjour au Temple. Je ne le connaissais point encore, et j'étais loin d'apprécier tout son mérite. Je l'avais même entendu, à la Commune, se permettre, sur les détenus, quelques remarques, sinon peu respectueuses, du moins inconséquentes. Né en Gascogne, à toute la vivacité naturelle au pays, il joignait une extrême finesse, ne redoutant aucun danger, il s'exposait à tout pour être utile; mais, habile à se couvrir du masque du républicanisme, il servait d'autant mieux la famille royale, qu'on le soupçonnait moins d'attachement pour elle.

Lorsqu'il fut parti, j'osai demander à la Reine si elle était bien sûre de l'homme avec qui je l'avais vue s'entretenir, et je lui citais quelques mots dont j'avais été choqué. — « Soyez sans inquiétude, me répondit-elle, je sais pourquoi il agit ainsi. C'est un fort honnête homme. » Peu de jours après, Toulan me dit que les princesses lui avaient recommandé de connaître quel homme j'étais et de se concerter avec moi, s'il pouvait le faire en sûreté.

Le déjeuner fini, mon collègue, ayant aperçu un

et, dans un billet que celui-ci nous a conservés, elle lui apprenait comment la Reine et elle l'avait surnommé : *Vous remettrez ceci à Toulan que dorénavant nous appellerons Fidèle.* M. Paul Gaulot a consacré, dans *Un complot sous la Terreur*, de nombreuses pages à l'étude, très complète, de ce personnage intéressant ; nous y renvoyons nos lecteurs. Qu'il nous suffise de dire ici que, Toulan paya de sa tête son dévouement. Il fut guillotiné le 30 juin 1794.

clavecin à l'entrée de la chambre de Mme Élisabeth, essaya d'en tirer quelques sons; il était en si mauvais état qu'il ne put réussir. Aussitôt la Reine s'avança et nous dit: — « J'aurais désiré me servir de cet instrument, pour continuer de donner des leçons à ma fille, mais on ne peut en faire usage dans l'état où il est, et je n'ai pu obtenir encore qu'on le fît accorder. » Nous promîmes que dans la journée même nous ferions venir la personne dont elle nous donna le nom : nous lui envoyâmes un exprès, et, le soir, le clavecin fut accordé [1]. En parcourant le peu de musique qui était sur cet instrument, nous trouvâmes un morceau intitulé : *La Reine de France.* — « Que les temps sont changés ! nous dit Sa Majesté, » et nous ne pûmes retenir nos larmes.

Le 11 décembre, on fit monter M. le Dauphin chez sa mère, sans dire au Roi le motif de cette séparation. Bientôt arrivèrent le maire de Paris, Chaumette, Colombeau, secrétaire-greffier, quelques officiers municipaux précédés de Santerre et de ses aides de camp ; ils venaient chercher le Roi pour le conduire à la Convention. Toulan instruisit la Reine et sa famille du départ et du retour de Sa Majesté. Je montai chez le Roi, à huit heures du

1 « Mémoire de dépenses faites pour Louis XVI décembre 1892 : Fourniture de plumes taillées, d'encre, d'un portefeuille en maroquin, de pâtes d'amande, de coton à repriser, *paiement au facteur du porte-piano*... 106 livres 4 sols. » (*Papiers du Temple*, par M. de la Morinerie.)

soir, quand on lui servit son dîner. Il était calme, et s'entretint quelques instants avec un des commissaires qu'il savait être géographe.

On n'ignore point que Louis XVI possédait cette science mieux que beaucoup de maîtres. Le même jour je sortis du Temple, et j'y retournai le 15 ; je fus de service chez le Roi depuis onze heures du matin jusqu'au soir. Ne sachant comment employer mon temps avec un collègue maussade et taciturne, que la reine surnommait *la Pagode*, parce qu'il ne répondait que par un signe de tête, je passai dans l'appartement de Sa Majesté, et lui demandai la permission de prendre, sur sa cheminée les œuvres de Virgile. — « Vous savez donc le latin ? » me dit le roi. — « Oui Sire, répondis-je bien bas,

Non ego cum Danais Trojanam exscindere gentem
Aulide Juravi »

Un regard expressif me prouva que j'avais été compris, et Sa Majesté parla de moi à Cléry, qui la confirma dans la bonne opinion que je lui avais inspirée.

Pendant que je lisais, une députation de la Convention apporta les prétendues pièces du procès. Je n'assistai point à l'examen tout entier. Je montai plusieurs fois chez la Reine, et parvins à lui donner quelques détails sur ce qui se passait. Je vis le lendemain chez elle le nommé Mercereau, tailleur de pierres, dans l'accoutrement le plus

sale, s'étendre sur le canapé de lampas, où s'asseyait ordinairement la Reine, et justifier cette licence par le principe de l'égalité. On pouvait peut-être pardonner à cet individu, assez sot et assez ignorant pour y croire; mais que certains hommes, qui vantaient leurs lumières et leur excellente éducation, vinssent insolemment se placer dans un fauteuil, devant la cheminée, les pieds sur les chenêts, de manière à ne point laisser aux princesses la possibilité de se chauffer, comment ne point appeler atroce une pareille conduite, quand on voyait surtout qu'elle était le résultat d'une combinaison perfide, et de l'intention bien prononcée d'outrager le malheur?

Le mouvement qui avait eu lieu au Temple pendant ces deux jours, ne m'avait pas permis de rester auprès de la famille royale aussi longtemps que je le désirais; mais je savais qu'on ne manquait pas de moyens pour lui donner au moins une connaissance légère des événements : quelques billets remis avec adresse, soit par Toulan, soit par un serviteur affidé[1] dont le zèle ne s'est jamais démenti, instruisaient réciproquement les illustres prisonniers de ce qu'il leur importait de savoir[2]. Depuis que tous les journaux leur avaient

[1] M. Turgis (*sic*), aujourd'hui premier huissier de la chambre de Mme la duchesse d'Angoulême (*Note de Lepitre*).

[2] Quelquefois, pendant la nuit, au moyen d'une ficelle on descendait ou l'on montait les billets par les fenêtres du second et du troisième étage (*Note de Lepitre*).

été interdits, un crieur à voix de stentor était payé pour répéter, sous les murs du Temple, le sommaire de son journal [1]. Il s'acquittait à merveille, de cette commission; mais il ne pouvait donner que des renseignements vagues, et qui souvent excitaient de plus vives inquiétudes. Il fallut chercher des moyens sûrs et multipliés; nous sûmes les trouver, en rendant nos visites plus fréquentes. Parmi les membres de la Commune, un grand nombre n'étaient point curieux d'aller au Temple le vendredi ou samedi soir pour y passer le dimanche; ce jour paraissait trop précieux à des hommes occupés toute la semaine, pour vouloir sacrifier le plaisir et le repos qu'il leur procurait au soin de garder la famille royale, en restant enfermés auprès d'elle. Nous fûmes assez heureux, Toulan et moi, pour faire concevoir à nos collègues le projet de nous charger, ces jours-là, d'une mission qu'ils trouvaient si désagréable.

[1] A ces moyens de communication avec l'extérieur s'en ajoutait un, plus singulier et plus dangereux. Les amis de la famille royale s'étaient assuré le concours d'une dame Launoy, dont le petit logement se trouvait au troisième étage d'une maison de la rue de la Corderie. Pendant la nuit on installait dans ce logement une lanterne magique, et, sur un drap tendu au fond de la chambre, on projetait certains signes — sans doute des lettres de l'alphabet, — dont la succession formait des mots et des phrases. Du troisième étage de la Tour du Temple, le regard plongeait dans le logement de Mme Launoy, et les prisonnières pouvaient ainsi profiter de cette télégraphie optique. C'est du moins ce que, dans sa vieillesse, Mme Launoy racontait à une personne qui nous a transmis ce renseignement.

Professeur dans l'Université de Paris, j'étais libre le samedi soir et le dimanche : Toulan; chef d'un bureau, se faisait aisément remplacer. Malgré nos objections, faites pour la forme, on nous désigna presque tous les vendredis, et nous obéîmes, à notre grande satisfaction.

La veille de Noël 1792, Chaumette fit arrêter que la messe de minuit ne serait point célébrée; on lui représenta inutilement que cette défense pourrait donner lieu à quelque émeute; que le peuple n'était pas aussi philosophe que Chaumette, et qu'il tenait encore à ses anciens usages. On arrêta que des officiers municipaux ou des membres du Conseil se rendraient aux différentes paroisses, et s'opposeraient à ce qu'on ouvrît les portes. Qu'arriva-t-il? Les membres de la Commune furent bafoués et battus ; la messe fut chantée, et Chaumette en devint plus furieux contre la religion et ses ministres. Le 25 décembre, en entrant chez la Reine, je lui avais parlé de cet arrêté de la Commune dont j'ignorais les suites. Le soir, nous vîmes arriver Beugneou, maître maçon, l'un de mes collègues, le visage légèrement balafré. Ce fut lui qui nous raconta de quelle manière les femmes de la Halle l'avait accueilli à Saint-Eustache. Il riait de sa mésaventure. Homme bon et honnête, il ne savait qu'obéir, et il fut, dans cette conjoncture, victime de son obéissance.

J'avais porté à la Reine, selon ses ordres, deux

espèces de journaux ; l'un était dans les bons principes, l'autre moins modéré. Toujours couvert d'une large pelisse par dessus mes habits, je m'arrangeais facilement pour introduire ce qui m'était demandé, et emporter de la Tour ce qu'il fallait dérober à tous les regards. Tous les vendredis, je remettais ainsi les journaux à la Reine et à Mme Élisabeth : elles se retiraient dans une tourelle pour les lire, et me les rendaient un instant avant mon départ. Je lui procurai également les ouvrages qui pouvaient l'intéresser, surtout l'*Ami des Lois*, qui faisait alors grand bruit et excitait plus d'une scène orageuse. Pendant cette lecture, et lorsque Sa Majesté faisait sa correspondance, je restais avec Madame et le Dauphin ; ce que Tison remarquait avec peine, et dénonça plus d'une fois aux commissaires de la Commune.

Le temps le plus désagréable pour moi était celui qu'il fallait passer dans la Chambre du Conseil. Souvent j'eus à souffrir les sottes plaisanteries de mes collègues sur ce qu'ils appelaient la bienveillance des détenus pour leur complaisant gardien. Aussi me chargeais-je avec empressement de toutes les fonctions qui pouvaient m'éloigner d'eux.

J'allais recevoir les différentes provisions, et le vin que l'on apportait journellement au Temple ; il fallait donner un reçu, et plusieurs des honorables membres eussent été fort embarrassés pour

l'écrire. J'accompagnais ceux qui montaient à la Tour pour y porter les repas. La table de la famille royale était alors très bien servie. Un nombre suffisant de personnes était occupé à l'office et à la cuisine ; la plupart étaient d'anciens serviteurs qui avaient brigué cet emploi. Ils étaient aussi chargés du dîner et du souper des commissaires envoyés par la Commune. Ces repas avaient été précédemment fournis par un traiteur du dehors; mais ils étaient si mauvais et à la fois si chers, qu'on prit le parti d'employer à ce service les personnes payées pour celui de la famille royale, et l'on n'eut point à s'en repentir. Ce fut une bonne fortune pour certains individus peu accoutumés à une table aussi abondante. Afin de ne point compromettre la dignité municipale, on ne donnait à la fin de chaque repas, qu'une demi-bouteille de liqueur pour dix ou douze personnes ; mais le refus de quelques convives tournait au profit des autres, et je vis un tailleur, nommé Léchenard, avaler d'un trait cette demi-bouteille avant de monter le soir chez la Reine. Il fallut que son collègue le couchât et le lendemain son lit et le carreau de la chambre déposaient de son intempérance. Lorsqu'à huit heures la Reine sortit de son appartement, il était étendu sur son grabat, se connaissant à peine, et Sa Majesté n'eut que le temps de rentrer chez elle, en criant à Mme Élisabeth : « Ma sœur, ne sortez point de votre

chambre. » J'appris d'elle-même ces détails, lorsque je remplaçai cet honnête municipal. Nous lui en fîmes quelques reproches; il s'en vengea sur nous dans la suite.

Toulan retourna seul au Temple le premier jour de l'an 1793. Ce fut lui qui transmit à la famille royale les vœux de Louis XVI, et qui lui rapporta ceux de son épouse, de sa sœur et de ses enfants. Pendant ce temps-là, je courais inutilement chez le président de la Convention (feu M. Treilhard), pour l'engager à obtenir la réunion du Roi et de sa famille. J'allais chez M. Tronchet, qui, occupé de la défense de Louis XVI, ne voyait personne. Je lui fis remettre une lettre où je lui exprimais, de la part de la Reine, le vif désir qu'avait cette famille infortunée de se trouver quelquefois avec son auguste chef; mais la demande fut refusée.

Tant que dura le procès, toutes les fois que je fus de service au Temple, j'introduisis M. de Malesherbes. La seconde fois qu'il y vint, j'allai le recevoir dans la première cour [1]. Il paraissait éprouver un certain malaise; car la veille, il avait eu à souffrir de la grossièreté du commissaire chargé de le conduire auprès de Sa Majesté. Il me regarda; j'osai lui prendre la main, et lui dit: « Rassurez-vous, Monsieur, *non sum unus e mul-*

[1] La Cour d'honneur du Palais du grand Prieur; les voitures ne pénétraient pas au delà. (Voir le plan A.)

tis; je ne suis pas du grand nombre. — Que vous me faites de bien ! répondit ce respectable vieillard, veuillez donc me recevoir toutes les fois que vous serez ici. » Je n'ai introduit qu'une seule fois le courageux Tronchet : ce fut le jour où la Commune nous fit tenir un arrêté portant, que les conseils de Louis XVI seraient déshabillés et visités avec la dernière exactitude, même dans les endroits les plus secrets, pour savoir s'ils ne portaient pas quelques instruments dont on put abuser. La lecture de cet arrêté nous indigna tous, car le Conseil était bien composé ce jour-là. Nous repoussâmes une mesure aussi indécente, à laquelle M. Tronchet ne se serait pas soumis. Il se borna à vider ses poches. L'arrêté de la Commune fut rapporté. Dans la première semaine de janvier, Toulan et moi, n'avions point dissimulé à la Reine toutes les menées des scélérats, et la puissance du parti qui les soutenait. Elle ne pouvait bannir toute espérance, elle ne croyait pas que les Français, que les Rois étrangers pussent voir un attentat aussi atroce, sans chercher à s'y opposer. Elle ignorait ce dont était capable une minorité audacieuse, qui ne voyait de sûreté pour elle que dans la mort du Roi ; qui, soudoyant une foule d'hommes perdus de crimes, comprimait une majorité pure, mais timide, sans chefs, sans moyens réels, et n'ayant pas même un point de ralliement. Certes, je puis l'attester sans

crainte d'être démenti : Le jour où Louis XVI perdit la vie, fut un jour de deuil pour le plus grand nombre des Français ; mais, on pleurait dans l'intérieur des maisons ; on gémissait sur le sort d'une illustre famille, sur celui de la France entière, on vouait au courroux de la Divinité les monstres auteurs de tant de maux ; mais on n'osait au dehors laisser lire sur son visage les sentiments de son âme. On craignait qu'un air triste et morne ne choquât l'œil défiant des scélérats, et que l'apparence d'un regret ne devint un arrêt de mort. J'étais à la Commune le 20 janvier, lorsqu'on demanda des commissaires pour accompagner le Roi dans la funeste journée qui devait suivre. Tous les membres montrèrent leur répugnance ; deux seuls se levèrent avec empressement et s'offrirent pour cette mission affreuse. C'étaient, faut-il le dire ? deux prêtres : Jacques Roux et Pierre Bernard [1] ; mais quels prêtres ! l'un, prêchant le meurtre et le pillage, aurait bû du sang avec délice, l'autre aussi cruel, mais plus immoral, vivait dans la débauche avec une femme dont il avait plusieurs enfants. Tous deux ont péri misérablement, le premier en rendant le sang par tous les pores, l'autre en se perçant de cinq coups de couteaux, pour se soustraire au supplice qui l'attendait. Bernard se faisait un plaisir d'insul-

[1] Voir la note, page 141.

ter au malheur de la famille royale ; et tels furent un soir ses outrages, qu'à peine assises les princesses se virent obligées de quitter la table, pour ne point entendre les horribles propos de cet énergumène. Jacques Roux employait un autre moyen pour troubler leur repos ; il chantait toute la nuit, sans que les prières même de Tison pussent l'engager à se taire [1].

Nous fûmes envoyés au Temple peu de jours après le 21 janvier. Pour être certain qu'on ne nous séparerait point, Toulan avait imaginé cette ruse : nous arrivions trois ; on faisait un égal nombre de billets dont l'un portait le mot *jour ;* les deux autres le mot *nuit.* Toulan écrivait *jour* sur tous les trois, faisait tirer notre collègue, et quand celui-ci, ouvrant le premier son billet, avait lu ce mot, *jour*, nous jetions les nôtres au feu, sans les regarder, et nous allions ensemble prendre notre poste. Comme nous ne venions presque jamais avec la même personne, ce moyen nous réussit toujours.

Nous trouvâmes la famille royale plongée dans l'affliction la plus profonde. En nous apercevant. la Reine, sa sœur et ses enfants, fondirent en larmes : nous n'osions avancer. La Reine nous fit signe d'entrer dans sa chambre : — « Vous ne m'avez

[1] C'est encore ce Jacques Roux qui, refusant de recevoir le testament de Louis XVI, lui dit avec un horrible sang-froid : « je suis ici pour vous conduire à l'échafaud » (*Note de Lepitre*).

pas trompée, nous dit-elle ; ils ont laissé périr le meilleur des Rois. » Nous donnâmes les divers papiers et journaux que nous avions apportés ; ils furent lus avec avidité, souvent arrosés de pleurs. On nous questionna beaucoup, et nos réponses ne faisaient qu'augmenter la douleur et les regrets.

Le jour suivant, nous nous occupâmes du soin d'introduire au Temple l'ouvrière chargée de faire les vêtements de deuil[1], quoique la Commune voulût qu'elle travaillât sans prendre aucune mesure, et d'après un simple modèle. Déjà nous avions porté plus loin la hardiesse. Madame Royale avait, depuis quelque temps, au pied, une plaie qui donnait quelques inquiétudes à la Reine. Sur sa demande, on avait bien voulu permettre qu'un homme de l'art fut appelé, mais cet homme devait être le chirurgien des prisons. La Reine refusa jusqu'à notre retour. Elle nous parla de ce mal qui exigeait un prompt traitement, de la répugnance extrême qu'elle éprouvait à employer le chirurgien proposé ; enfin, du désir qu'elle avait de consulter M. Brunier, médecin des enfants de France, et M. la Tasse[2], ancien chirurgien de Mgr le Comte d'Artois et des Gardes suisses. Elle avait

[1] « Objets demandés par la Reine le 21 janvier : Un manteau de taffetas noir, un fichu et un jupon noirs, une paire de gants de soie noire, deux paires de gants de peau, deux serre-tête de taffetas noir, une paire de draps (refusée), une couverture piquée (refusée) ». De Vyré, *Histoire de Marie-Antoinette.*

[2] La Caze.

leur adresse sur un souvenir ; nous la donnâmes aussitôt à un garçon intelligent ; et deux heures après, MM. Brunier et la Tasse arrivèrent [1]. Il nous avait fallu l'agrément des autres commissaires; mais, avec un peu d'adresse, il était facile de les persuader quand c'étaient de bonnes gens. Or, il y en avait plusieurs parmi les membres de la Commune ; et nous avions grand soin de les engager à se réunir à nous pour la garde du Temple. Pendant plusieurs mois, on cessa de tirer au sort.

Avec quel attendrissement M. Brunier revit des personnes qui lui étaient si chères ! Il avait peine à se faire entendre. Bientôt la plaie fut visitée, le traitement prescrit et observé avec soin. Je me souviens d'un certain bouillon de vipère qu'apportait chaque soir un brave et honnête garçon, nommé Robert. Le médecin et le chirurgien continuèrent leurs visite sans être inquiétés, seulement ils se condamnaient au plus rigoureux silence, quand ils n'étaient pas sûrs des membres qui les surveillaient.

Cléry, qui était encore au Temple [2], me donna la

[1] Rapport des commissaires de service au Temple. Le 26 janvier de l'an deuxième. (1793 Bien des gens, à partir du 1er janvier 1793, datèrent, par erreur, de l'an II). Visite de Brunier. Soins à donner promptement à la fille de Marie-Antoinette, pour une plaie survenue à l'une de ses jambes. Nécessité d'appeler La Caze, le chirurgien. On le mande par ordonnance. A sept heures et demie, nouvelle visite de Brunier avec La Caze. L'autre jambe est également menacée. Envoi de l'ordonnance des médicaments chez Robert, l'apothicaire des détenus. (*Papiers du Temple.*)

[2] Cléry ne quitta la Tour que dans le courant de février.

nappe qui avait servi à Louis XVI pour communier le matin du 21 janvier. Je la déposai à Juvisy, chez son épouse, que j'avais vue quelquefois dans dans la Tour quand elle venait voir Cléry, et lui apporter des nouvelles ; elle était toujours accompagnée par une de ses amies, qui partageait son dévouement pour la famille royale, et courut plus d'un danger en tâchant de lui être utile.

Cependant, l'imagination de Toulan ne restait pas oisive ; il conçoit le projet d'enlever du Temple la famille de Louis ; il me fait part de ses premières idées. Nous nous réunissons chez moi, avec M. le Chevalier de Jar... [1], et un commis du bureau de Toulan, nommé, je crois, Guy... [2], royaliste zélé, dont le secours nous était nécessaire, et sur la fidélité duquel nous pouvions compter.

Voici le plan adopté pour cette évasion, dont l'exécution eut été hasardeuse, mais cependant très possible.

Nous avions fait préparer des habits d'homme

[1] François-Augustin-Rémi Pélisson de Jarjayes, né à Grenoble le 24 octobre 1745, colonel d'état-major depuis 1779. Il avait épousé une des douze premières femmes de chambre de la Reine, Emilie de Laborde. Louis XVI le nomma, en 1791, maréchal de camp : Jarjayes se trouvait aux côtés du Roi, le 10 août ; il le suivit aux Feuillants et c'est là qu'il reçut de la famille royale l'ordre formel de ne pas quitter Paris. (Voir *Un complot sous la Terreur*, par Paul Gaulot.)

[2] M. Paul Gaulot estime que Guy n'était autre qu'un nommé Ricard, mari d'une cousine de Lepitre. On trouvera dans *Un complot sous la Terreur* d'intéressants détails sur ces personnages accessoires de la tragédie du Temple.

pour la Reine et Mme Élisabeth, et nous les apportions à diverses reprises, soit dans nos poches, soit sur nous-mêmes, au moyen de nos pelisses. Nous leur procurions deux douillettes nécessaires pour dérober leur taille aux regards trop curieux, et rendre leur marche moins suspecte. Nous leur laissions également deux chapeaux préparés pour elles. Ajoutez des écharpes et des cartes d'entrée, telles que les avaient les commissaires de la Commune.

Il paraissait plus difficile de faire sortir de la Tour Madame Royale et son frère. Nous en avions trouvé le moyen. Chaque jour, l'homme chargé de nettoyer les quinquets et les reverbères, venait le soir allumer dans la Tour, accompagné de deux enfants qui l'aidaient dans son travail. Il entrait à cinq heures et demie ; bien avant sept heures il était sorti du Temple.

Nous examinâmes avec attention le costume des deux enfants, et nous nous occupâmes à en faire préparer un semblable pour le jeune Roi et sa sœur. Par dessus un léger vêtement, le sale pantalon et la carmagnole grossière, de gros souliers, une vieille perruque et un mauvais chapeau pour cacher les cheveux ; la figure, les mains, dans l'état propre à faire illusion. Le déguisement ainsi opéré dans la tourelle voisine de la chambre de la Reine, où Tison et sa femme n'entraient jamais, voici les moyens que nous comptions employer pour sortir.

A six heures trois quarts, profitant du goût qu'avaient pour le tabac d'Espagne ledit Tison et son épouse, Toulan, qui le leur prodiguait pendant son séjour au Temple, leur faisait prendre un narcotique mêlé à ce tabac, et d'un tel effet, qu'à l'instant, surpris d'un sommeil profond, ils ne se fussent réveillés que sept ou huit heures après, sans avoir cependant éprouvé aucun mal. Ce moyen, quoique innocent, ne plaisait à personne; mais nous n'avions pas le choix; il eût fallu l'adopter.

La Reine eût laissé un billet pour servir à la justification de ces deux individus. Aussitôt je sortais avec cette princesse, vêtue en homme, et portant l'écharpe municipale. La garde du Temple n'était point à craindre ; il suffisait de montrer de loin sa carte. pour que les sentinelles ne se dérangeâssent point; et, d'ailleurs, la vue de notre écharpe ôtait tout soupçon. Sortis du Temple, nous nous rendions rue de la Corderie, où M. de Jarj... devait nous attendre. Quelques minutes après sept heures, lorsque les sentinelles étaient relevées dans la Tour, Guy..., ce commis dont j'ai parlé plus haut, au moyen d'une carte pareille à celle des ouvriers employés au Temple, arrivait à l'appartement de la Reine, sa boîte de fer blanc au bras, frappait à la porte, recevait les enfants des mains de Toulan, qui le grondait de n'être pas venu lui-même arranger les quinquets, et s'éloignait

avec eux pour les conduire à l'endroit convenu. En chemin, il les débarraissait de leur grossier accoutrement. Bientôt Mme Élisabeth arrivait avec Toulan, sous le même déguisement que la Reine, et nous partions à l'instant.

Nos dispositions étaient telles, qu'on ne pouvait se mettre à notre poursuite que cinq heures après notre départ. Nous avions tout calculé. D'abord, on ne montait à la Tour qu'à neuf heures du soir, pour mettre le couvert et servir le souper. La Reine eût demandé qu'on ne servît qu'à neuf heures et demie. Frapper à plusieurs reprises, s'étonner de ne pas voir la porte s'ouvrir ; interroger la sentinelle, qui, relevée à neuf heures, ignorait ce qui s'était passé ; descendre à la salle du Conseil, faire part aux autres membres de la surprise qu'on éprouve ; remonter avec eux, frapper de nouveau, appeler les sentinelles précédentes, ne recueillir que des notions vagues ; envoyer chercher un serrurier pour ouvrir les portes dont nous eussions laissé les clefs en dedans ; ne réussir qu'avec beaucoup de temps et de peines, l'une de ces portes étant de bois de chêne, et couverte de gros clous, la seconde de fer et toutes deux ayant des serrures telles qu'il fallait les jeter en dedans, ou faire au gros mur une entaille considérable ; visiter les appartements, les tourelles ; secouer violemment Tison et sa femme, sans réussir à les réveiller ; redescendre à la salle du Conseil ; dresser un procès-

verbal, le porter au Conseil de la Commune, qui, s'il n'eut pas été séparé, aurait perdu encore du temps en discussions inutiles ; envoyer à la police et chez le maire, aux comités de la Convention, pour les mesures à prendre ; tout ce retard nous donnait les moyens de hâter notre fuite. Nos passeports bien en règle, puisqu'alors, président du Comité, je les eusse arrangés moi-même, ne nous laissaient aucune inquiétude pour la route, tant que nous conservions la supériorité de notre marche[1].

Plusieurs conférences avaient été employées à discuter ce projet. Sur un article essentiel, nos opinions étaient divisées. La Reine voulait que nous partissions séparément, mais en nous suivant de près ; que nous eussions trois cabriolets, dans l'un desquels elle eut été avec son fils et M. de Jarj..., Toulan aurait conduit Mme Élisabeth, et moi Mme Royale. Je combattis longtemps ce dessein en faisant observer que trois voitures seraient plus remarquées dans les petites villes ou villages

[1] C'est en 1817 que Lepitre écrivait avec tant d'entrain les détails du projet d'évasion : ce qu'il ne dit pas, c'est qu'en 1793 il y apportait beaucoup plus de froideur et de réflexion. Sa pusillanimité fit échouer le complot : il se refusa à fournir des passeports, quoique président de la Commission qui les délivrait. Ajoutons que ce Lepitre, qui se donne ici pour un héros, avait exigé que la Reine l'assurât contre le préjudice matériel résultant pour lui de l'évasion des prisonniers, en un mot il se fit payer, et Jarjayes engagea, pour le satisfaire, les débris de sa fortune déjà fortement entamée.

que nous traverserions; qu'un accident arrivant à l'une des trois, les deux autres, forcées d'attendre, exciteraient des soupçons, ou que si elles continuaient leur route, il y aurait à craindre qu'on ne s'égarât, ou que ce délai n'exposât les uns à des dangers, les autres à des regrets plus affreux que les dangers mêmes. La Reine objectait qu'une berline chargée de six personnes (Toulan eût couru devant à franc étrier) et attelée de six chevaux, n'attirerait pas moins les regards; qu'obligés de relayer à chaque poste, nous avions à redouter la curiosité des habitants, et plus encore, l'indiscrétion des postillons. Elle citait la funeste journée de Varennes, dans un temps bien différent. Trois voitures légères n'exigeraient chacune qu'un cheval; sans avoir recours à la poste, nous étions sûrs de trouver, à des points déterminés, les relais convenables; ils seraient à la fois et meilleurs et moins fréquents; économie du temps, sécurité plus grande, possibilité de nous réunir dans deux voitures en cas d'accident, tout semblait devoir assurer la préférence au parti que la Reine proposait. Seul de mon avis, je cédai à la majorité; mais, je l'avoue, je ne songeais qu'avec effroi au moment où l'on confierait à mes soins le dépôt sacré dont je devais répondre. J'aurais presque dit, comme Enée, lorsqu'il s'éloigne de Troie:

« Et moi qui tant de fois avait vu sans terreur
« Et les bataillons grecs et le glaive homicide,
« Une ombre m'épouvante, un souffle m'intimide;
« Je n'ose respirer, je tremble au moindre bruit,
« Et pour ce que je porte et pour ce qui me suit. »

VIRGILE, traduction de DELILLE.

Le but où nous tendions n'était pas encore déterminé à la fin de février. Déjà la Vendée se soulevait ; nous pouvions y trouver un asile : on y pensa d'abord ; mais la distance parut trop grande, et les difficultés trop multipliées. Il semblait plus facile de gagner les côtes de la mer du côté de la Normandie ; de nous assurer les moyens de passer en Angleterre. M. Jarj... se chargeait de pourvoir à tout. Nous pouvions compter sur ses talents et sur son zèle à toute épreuve. Nous avions assez d'argent pour le voyage; et de quelque côté que la famille royale eût dirigé ses pas, elle eût trouvé dans l'amour et le courage de plusieurs sujets fidèles tous les secours nécessaires pour faciliter son évasion.

On juge bien que ce projet demandait encore quelques modifications. Il était cependant assez bien concerté pour en espérer le succès.

L'exécution devait avoir lieu dans les premiers jours de mars, lorsqu'un soulèvement, organisé à dessein, amena le pillage du sucre et du café chez les marchands de la capitale, et fit arrêter, sans aucun motif, la clôture des barrières et la

suspension des passeports [1]. Nous retournâmes au Temple, consternés de cette mesure, mais bien décidés à profiter du moment favorable.

Je n'ai point parlé de la romance composée pour le jeune Roi, après la mort de son auguste père. Mme Cléry, habile virtuose sur le clavecin et la harpe, en avait fait la musique. Je la portai au Temple, et l'offrit à la Reine. Huit jours après, lorsque je revins, Sa Majesté me fit entrer dans la chambre de Mme Élisabeth. Le jeune prince chanta la romance et Mme Royale l'accompagna. Nos larmes coulèrent, et nous gardâmes longtemps un morne silence. Voici ces couplets : mais qui pourra peindre le spectacle que j'avais sous les yeux ?

La fille de Louis à son clavecin, son auguste mère assise auprès d'elle, tenant son fils dans ses bras et les yeux mouillés de pleurs, dirigeant avec peine le jeu et la voix de ses enfants ; Mme Élisabeth debout, à côté de sa sœur, et mêlant ses soupirs aux tristes accents de son auguste neveu. Non, jamais ce tableau ne sortira de ma mémoire.

[1] Ce n'est pas vrai : les barrières ne furent pas fermées et l'on invita simplement la Commission des passe-ports à n'en délivrer qu'avec circonspection. Quelques lignes plus haut, Lepitre commet une autre erreur: ce n'est pas à la fin de février, c'est le 10 mars seulement que les premiers troubles éclatèrent en Bretagne et en Vendée, et ces événements ne furent connus à Paris que vers le 17.

La Piété Filiale

Eh quoi! tu pleures, ô ma mère!
Dans tes regards fixés sur moi
Se peignent l'amour et l'effroi ;
J'y vois ton âme toute entière.
Des maux que ton fils à soufferts,
Pourquoi te retracer l'image ?
Lorsque ma mère les partage,
Puis-je me plaindre de mes fers?

Des fers! ô Louis, ton courage
Les ennoblit en les portant.
Ton fils n'a plus, en cet instant,
Que tes vertus pour héritage.
Trône, palais, pouvoir, grandeur,
Tout à fui pour moi sur la terre;
Mais je suis auprès de ma mère,
Je connais encore le bonheur.

Un jour, peut-être... l'espérance
Doit être permise au malheur;
Un jour, en faisant son bonheur,
Je me vengerai de la France.
Un Dieu favorable à ton fils
Bientôt calmera la tempête;
L'Orage qui courbe leur tête
Ne détruira jamais les Lys.

Hélas! si du poids de nos chaînes
Le ciel daigne nous affranchir,
Nos cœurs doubleront leur plaisir
Par le souvenir de nos peines.
Ton fils, plus heureux qu'aujourd'hui,
Saura, dissipant tes alarmes,
Effacer la trace des larmes
Qu'en ces lieux tu versas pour lui.

A Madame Elisabeth

Et toi, dont les soins, la tendresse
Ont adouci tant de malheurs,
Ta récompense est dans les cœurs
Que tu formas à la Sagesse.
Ah ! Souviens-toi des derniers vœux
Qu'en mourant exprima ton frère!
Reste toujours près de ma mère,
Et ses enfants en auront deux [1].

Ce fut le 7 mars que je reçus de la famille royale la plus douce récompense de mon zèle et de mon dévouement. La Reine et Mme Élisabeth daignèrent couper une mèche légère de leurs cheveux, qu'elles joignirent à ceux que me donnèrent Madame et le jeune Prince. Toulan avait obtenu la même faveur ; il fit mettre ces cheveux en gerbes, sur une boîte : une de ces gerbes était renversée ; quatre autres debout, avec cette devise : *Tutto per loro*, tout pour eux.

Je me fis faire une bague, dans laquelle les

[1] Une autre romance royaliste, datant d'avant la mort de Louis XVI eut, dans les premiers jours de 1793, un énorme succès, « une vogue européenne ». Chacun connaît ces couplets : *O mon peuple... que vous ai-je donc fait ?...* qui se chantaient sur l'air de *Pauvre Jacques*. Cette romance parvint jusqu'au Roi qu'elle consola un instant dans ses derniers jours et dont elle entretint peut-être les suprêmes illusions. On l'attribua longtemps à Ulpien Hennet, fils du dernier prévot de Maubeuge : elle était en réalité de son frère, capitaine du génie, émigré. (Z. Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge*, 1851.)

cheveux furent posés séparément. Elle porte pour devise ces mots, que me donna Sa Majesté : *Poco ama ch'il morir teme*, « C'est aimer peu que craindre de mourir. » Derrière on lit : *Les cheveux renfermés dans cette bague ont été donnés, le* 7 *m.* 93, *à J.-Fr. Lep. par l'ép. les enf. et la S. de L. de B., Roi de Fr.* Une plaque d'or, qui s'enlève à volonté, recouvre la gravure.

Je n'ai jamais cessé de porter cette bague ; c'est le seul bijou qui ait jamais orné mon doigt. Quel diamant serait aussi précieux ! J'avais déjà reçu de Mme Élisabeth un autre présent, que j'ai toujours religieusement gardé. Pour faciliter les correspondances, et se faire en même temps un moyen d'occupation, les princesses nous avaient demandé des aiguilles à tricoter et des pelotes de coton ; celles-ci pouvaient servir à envelopper quelques billets, comme cela avait eu lieu précédemment, quand les princesses s'occupaient à broder. On leur avait interdit ce travail, sous prétexte que ces ouvrages de broderie cachaient une correspondance hiéroglyphique. On rit de pitié, en songeant à de pareilles sottises.

Nous avions bien promis de faire droit à cette demande de coton et d'aiguilles, mais ce soir-là, divers objets qui nous occupèrent furent si importants et si multipliés, notre entretien si intéressant, qu'énivré du bonheur d'avoir passé plus de cinq heures à côté des princesses, sans avoir été



LES TOURS ET LES

DESSINÉS D'APRÈS N

Dessin inédit de la Colle



ARDINS DU TEMPLE
RE EN OCTOBRE 1793
n de M. OTTO FRIEDRICHS.

troublés par aucun importun ; d'avoir, en les quittant, obtenu l'honneur d'embrasser le jeune Roi, nous oubliâmes entièrement nos promesses, et sortîmes du Temple sans en avoir parlé à ceux de nos collègues qui restaient.

La semaine suivante, quand nous montâmes chez la Reine, quel fut notre étonnement de voir les princesses s'avancer en nous saluant avec un air composé, que nous n'avions jamais remarqué auparavant, et nous remercier ironiquement de ce que nous avions été si empressés à leur tenir parole !

Nous cherchions en vain à les comprendre, quand, avançant leurs bras qu'elles tenaient cachés, elles nous montrèrent le tricot dont elles s'occupaient. — « Ah ! Messieurs, dit Mme Élisabeth, c'est donc ainsi que vous vouliez nous condamner à une pénible oisiveté ? Mais tout le monde ne vous ressemble pas, et l'honnête M. Paffe (marchand bonnetier et officier municipal) a été plus complaisant que vous. » En effet, ce brave homme, sur la demande des princesses, avait envoyé chercher, dans sa boutique, ce qui était nécessaire pour tricoter, et nous trouvâmes le coton et les aiguilles portés en mémoire sur les régistres du Temple. Nous nous confondîmes en excuses, et l'on nous pardonna.

Mme Élisabeth avait commencé ce qu'on appelle un bas, lorsqu'elle me demanda mon avis sur son

ouvrage, je ne put m'empêcher de sourire en voyant la largeur de ce bas prétendu, et je lui dis que probablement c'était un bonnet qu'elle avait voulu faire. — « Eh bien ! soit, un bonnet, me répondit-elle, et il sera pour vous. » Elle le termina dans la journée, et me le remit au moment de notre départ, en m'ordonnant de donner aux pauvres la somme que pouvait coûter un bonnet à cette époque. J'obéis scrupuleusement, et il m'en coûta la modique somme de 10 francs en assignats.

C'est ainsi que cette Princesse trouvait, même en plaisantant, le moyen d'engager à une bonne action. Jamais je n'ai vu de piété plus solide et à fois plus d'aménité dans le caractère. Sa tendresse pour les enfants de son auguste frère était une tendresse maternelle. Comme elle secondait la Reine dans l'éducation du jeune Prince et de Madame ! Malgré la privation des secours nécessaires pour leur instruction, elle n'était point négligée ; les deux princessees avaient en elles-mêmes toutes les ressources qui pouvaient suppléer, en grande partie, aux moyens qui leur manquaient. Aucun moment n'était perdu : les jeux mêmes offraient quelque chose d'utile. On ne pouvait voir, sans en être touché, le jeune Roi, à peine âgé de huit ans, appuyé sur sa petite table, lire attentivement l'Histoire de France, l'entendre rendre compte de sa lecture, saisissant avec avidité les observations de sa mère ou de sa tante. Les

commissaires les plus farouches ne pouvaient se défendre d'une certaine émotion, qu'à la vérité ils se reprochaient bientôt.

Le mois de mars s'écoulait sans qu'on nous envoyât au Temple. Nous remarquions dans le Conseil une défiance mal dissimulée ; des bruits sourds, des propos équivoques, nous annonçaient que nous devions nous tenir sur nos gardes. L'imprudence de Toulan, qui avait montré à deux commis de son bureau une boîte d'or qu'il leur dit tenir de la Reine, éveilla les soupçons. Je ne sais s'il reçut effectivement une boîte d'or ; je ne l'ai point vue ; il m'en parla une seule fois ; ce qu'il y a de certain, c'est que les deux commis le dénoncèrent à Hébert ; que celui-ci ne donna, dans le moment, aucune suite à cette dénonciation ; mais qu'à une autre époque, elle fut la cause de la condamnation de Toulan.

Je m'étais également rendu suspect par un mot qui m'était échappé, et qu'avait recueilli un de mes collègues. J'accompagnais la famille royale sur le haut de la Tour, où quelques fois on lui permettait de monter. J'avais pris dans mes bras le jeune Prince, pour qu'il pût voir les rues voisines du Temple, où plusieurs personnes se rassemblaient, les yeux fixés sur la Tour. Dans le jardin étaient placées des sentinelles, dont l'extérieur annonçait la misère et le dénûment. Il faisait grand froid ; et je ne pus m'empêcher de dire : —

« Peut-on exposer ainsi aux injures du temps de pauvres « Sans culottes? » C'était alors le nom par excellence. On m'accusa de l'avoir prononcé avec mépris, et je puis jurer que j'avais seulement cédé à un mouvement de véritable compassion. On prétendit que la Reine, saisissant mon intention, les avait regardés avec dédain et malignité. Enfin, on me menaça de me dénoncer à la Commune : je ne fus point accusé publiquement. Le sieur Landr.. n'exécuta point sa menace ; mais je vis bien que le fait était connu, et qu'on me regardait de mauvais œil.

Enfin, nous retournâmes au Temple le 16 mars ; nous arrêtâmes à peu près toutes les mesures nécessaires, en ajournant l'exécution de notre projet à notre première visite, sans savoir cependant quand elle pourrait avoir lieu. Tout à coup, le 26, au moment où l'on allait choisir les commissaires qui devaient se rendre au Temple, le nommé Arthur, monta à la tribune, et demanda que l'on procédât d'après l'ancien règlement, au scrutin épuratoire des membres désignés.

« Cette mesure est d'autant plus urgente, s'écria-t-il, qu'il est parmi vous des membres qui vous trahissent. Je dénonce spécialement L*** et Toulan ; ces deux commissaires ne sont pas plus tôt arrivés à la Tour, que, sans vouloir souper avec leurs collègues, ils s'empressent de monter chez Marie-Antoinette. J'ai surpris L*** s'entretenant mysté-

rieusement avec elles. En me voyant, il s'est trahi par la rougeur répandue sur son visage. — Oui, L*** est un faux frère, reprit Léchenard, ce tailleur dont j'ai déjà parlé ; c'est le favori des détenus : tandis qu'on lui sourit, qu'on lui fait des politesses, à peine me regarde-t-on, moi, pauvre républicain. » Quant à Toulan, la dénonciation roulait sur le soin qu'il prenait de faire rire la Reine et sa famille, par des plaisanteries qui dégradaient la dignité d'un magistrat du peuple.

Je craignais fort qu'on ne parlât de la boîte d'or, et de ma réflexion sur les sentinelles du Temple ; mais on n'en dit rien, et nous reprîmes courage.

Toulan se justifia par des plaisanteries sur ses plaisanteries mêmes. et finit en disant avec fermeté, qu'il n'était point le juge des détenus confiés à sa garde, et qu'il lui suffisait de remplir exactement ses fonctions, sans chercher à les tourmenter. Je me bornai à nier les faits : j'ajoutai que j'étais loin d'avoir mérité ce sourire et ces politesses que le citoyen Léchenard avait si fort à cœur. Que, cependant, je ne me croyais pas obligé de porter dans ces fonctions une grossièreté rebutante qui n'était ni dans mes mœurs, ni dans mon caractère.

Hébert, tout en avouant que ces dénonciations étaient futiles, se plaignit de l'indiscrétion des membres qui, ne sachant point se défendre des insinuations de cette famille, lui apprenaient des

choses qu'elle devait ignorer. Il demanda le scrutin épuratoire, et que nous fussions rayés de la liste de ceux que l'on envoyait au Temple.

Le lendemain de cette première dénonciation, j'allai voir jouer *la Chaste Suzanne*, au théâtre du Vaudeville. On sait que cette pièce donna lieu à des scènes violentes, par des allusions faciles à saisir ; que, soutenue par les honnêtes gens, elle fut attaquée avec fureur par les jacobins [1]. C'est dans cette pièce que se trouvaient ces mots déjà prononcés à la tribune de la Convention [2] : « Vous êtes ses accusateurs, vous ne pouvez être ses juges. »

Tout le monde voulait voir la *Chaste Suzanne*, et j'eus beaucoup de peine à trouver une place dans les baignoires. J'avais devant moi deux dames, mises avec élégance, derrière elles étaient leurs maris.

On ne fit aucune attention à moi, et l'on ne se contraignit point pour émettre son opinion, pendant que l'on jouait la nouvelle pièce. Tout alla bien jusqu'à l'entr'acte ; mais, dans cet intervalle

[1] *La Chaste Suzanne* n'était pas la seule pièce qui donnât lieu à semblables manifestations : au théâtre du Lycée, l'histoire de Marie-Antoinette et de son fils, enfermés au Temple, fut mise sur la scène dans un drame intitulé : *Adèle de Sacy*. La Tour du Temple y était figurée de manière à ce que personne ne pût s'y méprendre et le drame se dénouait non seulement par la délivrance des captifs, mais par leur victoire. (V. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, Livre X, chap. VII.)

[2] Par M. Lanjuinais (*Note de Lepitre*).

un homme, placé au parterre, regarda dans la loge, et dit assez haut : — « Il y a un officier municipal dans cette loge. »

A ces mots, je vis pâlir les quatre personnes : les femmes, surtout, paraissaient près de se trouver mal.

Il leur était impossible de sortir.

En se rappelant les discours qu'elles avaient tenus, elles se voyaient déjà arrêtées, incarcérées, dénoncées peut-être... Je me hâtai de calmer leurs craintes : « Soyez tranquilles, Mesdames, leur dis-je ; il est dans la municipalité des hommes qui pensent comme vous, et je suis de ce nombre. Avez-vous lu le journal ce matin? — Oui, Monsieur. — Eh bien, je suis un des deux membres de la Commune dénoncés hier pour leur conduite au Temple. » Ces mots leur rendirent un peu de courage ; la conversation s'engagea, et je trouvai dans leurs sentiments une parfaite conformité avec les miens. Elles m'avouèrent qu'elles n'auraient pas soupconné un membre de la Commune sous un habit de velours, et qu'au moment où j'avais été reconnu, elles s'étaient crues dans un véritable danger. Il est certain que Chaumette, ou tel autre de la même trempe, n'eut pas laissé échapper une si belle occasion.

Nous attendions, Toulan et moi, que le Conseil oubliât notre mésaventure. Le jour de Pâques, les membres étant en petit nombre, et paraissant peu

curieux d'aller se renfermer au Temple, nous nous fîmes proposer par un de nos collègues ; nous avions été acceptés, et déjà nous nous disposions à partir, quand le cruel Léchenard, qui arriva dans le moment, fit révoquer notre nomination. Nous vîmes que tout espoir était perdu. Une municipalité définitive allait être installée. Toulan n'avait point été réélu. J'avais été nommé de nouveau ; mais, présenté au scrutin épuratoire des quarante-huit sections, je fus rejeté par trente-deux. En vain, ma section persista dans son choix ; en vain elle fit placarder dans Paris l'apologie des trois membres qu'elle avait choisis et maintenus ; il fallut céder pour éviter les dangers d'une lutte qui nous eût conduit à l'échafaud. Déjà ma résolution était prise de quitter des fonctions inutiles, quand un nouvel orage vint fondre sur Toulan et sur moi. Il s'étendit encore sur trois ou quatre municipaux.

Des commissaires de la Commune, s'étant rendus au Temple, avaient tout visité. Par leurs menaces, ils intimidèrent la femme de Tison, qui confirma les dépositions de son mari ; elle nous présenta comme les agents de la famille royale : « Par nous, elle était instruite de tous les événe-« ments ; nous lui remettions les papiers publics ; « nous facilitions les moyens de correspondance, « en apportant des lettres et nous chargeant des « réponses, sans cesse dans la chambre de la « Reine, assis auprès des détenus, et nous entrete-

« nant librement avec eux. » Enfin, elle dit et ce qu'elle avait pu voir et ce qu'elle soupçonnait.

Je n'étais point à la Commune lorsqu'on y lut le procès-verbal[1]. Le lendemain, à dix heures, lorsque je sortis avec mes élèves, une femme m'arrête, me regarde avec surprise et semble à peine en croire ses yeux. — « Eh! quoi ! me dit-elle, vous êtes encore libre ? Mais, hier soir, à onze heures, l'ordre a été donné de vous arrêter et de mettre les scellés chez vous. J'étais à la Commune quand on vous a dénoncé. Profitez de cet avis, et voyez ce que vous avez à faire. » Aussitôt je rentre chez moi, je

[1] Séance de la Commune du 20 avril 93. « Louis Roux fait lecture d'un procès-verbal dressé au Temple en présence du maire, du procureur de la Commune et des commissaires de service, lequel contient deux déclarations, l'une de Tison, faisant le service du Temple, et l'autre de Anne-Victoire Baudet, épouse de Tison, également employée au Temple. Il résulte de ces deux déclarations que quelques membres du Conseil, Toulan, Lepitre, Brunod, Moëlle et Vincent, le médecin et l'entrepreneur des bâtiments du Temple sont suspectés d'avoir eu des conférences secrètes avec les prisonniers du Temple, de leur avoir fourni de la cire, des pains à cacheter, des crayons, du papier et enfin de s'être prêtés à des correspondances secrètes. » (*Moniteur* du 23 avril 1793.)

Un autre rapport du 29 avril mentionne que « de la cire, des pains à cacheter et un crayon ont été découverts, le 20, chez les détenues : indice qu'elles entretiennent des correspondances avec l'extérieur. Apposition des scellés chez les prévenus et chez Brunier, le médecin du Temple. Mandats d'amener contre la citoyenne Sérent, ci-devant dame d'atours d'Elisabeth. Visite de l'appartement d'Elisabeth. Interrogatoire de l'exécuteur des jugements criminels et du chapelier Dumont, à propos d'un chapeau trouvé dans une cassette de la sœur de Louis Capet. (Voir *Papiers du Temple*, par M. de la Morinerie. *Nouvelle revue*, 1er avril 1884.)

brûle mes notes, et surtout ma romance, persuadé qu'on ne tardera pas à venir m'arrêter.

A midi, le commissaire de police se présente, met les scellés sur mes papiers, et se retire sans m'ordonner de le suivre, sans me parler de mandat d'arrêt. Le lendemain, j'entendis crier dans les rues que j'étais enfermé à l'Abbaye avec mes complices, et qu'on allait nous faire notre procès. Un de ces crieurs, à qui j'achetai sa feuille, eut l'audace de me soutenir, à moi-même, que le fait était vrai, et que ce L*** devait être en prison, puisqu'on l'avait imprimé ainsi.

J'écrivis au Procureur de la Commune, pour qu'il fit défendre aux journalistes d'incarcérer les gens de leur propre autorité.

Peu de temps après sa dénonciation, la femme Tison perdit la tête ; elle entra, dit-on, dans la chambre de la Reine, se jeta à ses pieds, implorant sa miséricorde pour l'avoir indignement calomniée, et avoir causé la perte d'hommes irréprochables, qu'on l'avait obligée de dénoncer. En vain la Reine chercha à la calmer; cette malheureuse femme, devenue folle, fut transportée dans un hospice, où elle mourut bientôt[1].

Ce fut à cette époque, qu'à l'instigation des comités de la Convention, la Commune de Paris fit une adresse pour demander la mise en juge-

[1] Elle n'y mourut pas. (Voir la note, page 109.)

ment des députés de la Gironde et de plusieurs autres. Cette adresse fut rédigée dans l'ombre ; sans en avoir donné connaissance, on substitua, sur la table où l'on plaçait la feuille de présence, une autre feuille qui portait en tête : *Noms de ceux qui adhèrent à l'adresse contre les Girondins*, etc. J'arrivai assez tard au Conseil ; j'apposai ma signature sur cette feuille, sans en regarder le titre. Averti par mon voisin, je quittai aussitôt ma place, et j'allai biffer ma signature. Le lendemain, on fait lecture de la liste : on trouve un nom effacé.

Après un long examen, on découvre que c'est le mien. Grande rumeur, longues invectives. Instruit de ces débats, j'écrivis le jour suivant au Conseil, pour lui rendre compte de mes motifs, en lui disant qu'il n'était point dans mes principes d'adhérer à de pareilles adresses, surtout, lorsque je n'en avais aucune connaissance.

Cette lettre excita les débats les plus violents, et l'un des substituts du Procureur de la Commune qui, dernièrement encore, jouait un assez grand rôle[1], me fit censurer comme un lâche et un menteur. Il faut avouer cependant qu'il y avait eu du courage à refuser seul d'imiter l'exemple général, et j'avais dit l'exacte vérité.

De ce moment, je ne retournai plus au Conseil :

[1] Pierre-François Réal.

on leva chez moi les scellés, et l'on me donna un certificat comme quoi il ne s'était rien trouvé de suspect.

Je vécus assez tranquille, jusqu'à l'instant où la Reine fut arrachée du Temple. Je prévis le nouveau crime que préparaient les scélérats, et je ne me dissimulai point ce que j'avais moi-même à redouter. Je savais aussi quelle différence existait entre la manière dont on traitait les prisonniers du Temple, et celle dont ils avaient été traités de notre temps ; quelle nourriture grossière on avait substituée à leur ancienne table ; à quel état ils étaient réduits, n'ayant personne pour les servir ! tout ce que j'apprenais me navrait le cœur, et j'étais réservé à des coups plus funestes encore.

Le 7 octobre, en soupant avec ma femme, je lui disais : — « Si l'on voulait m'incarcérer, je demanderais que l'on me conduisît à Sainte-Pélagie, j'y trouverais du moins des personnes que je connais et je ne m'ennuierais pas autant que dans une autre prison. » Quelle fut ma surprise, lorsque le 8, à six heures du matin, j'entendis frapper à ma porte, et qu'un membre du comité révolutionnaire me communiqua l'ordre de me conduire à Sainte-Pélagie, pour y rester *au secret !* Cette dernière clause n'était guère de mon goût. On mit d'abord les scellés chez moi ; puis on me fit monter dans une voiture, pour me conduire à ma destination. Je devais être privé de toute communication au dedans et au dehors : point de lettres, point de

journaux, quelle situation ! Mais tous les geôliers ne sont pas incorruptibles, quand ils peuvent céder, sans compromettre leur devoir; et le mien eut l'air de se laisser corrompre, car je crois bien, d'après les suites de mon affaire, que les ordres n'étaient pas si rigoureux qu'ils semblaient l'être, et que mon homme, tout en me vantant sa complaisance, savait bien qu'elle ne pouvait lui être funeste. J'occupais une cellule de six pieds de large sur sept de long, pour laquelle je payais vingt-cinq francs par mois ; mon lit que j'avais fait apporter, une table, une chaise composaient mon appartement. Je donnais dix francs par mois au garçon qui faisait ma chambre. Le moindre service n'était point gratuit. On m'apportait, de chez moi, à déjeuner et à dîner.

Mon domestique donnait en bas au geôlier, je lui donnais en haut ; ce brave homme recevait de deux mains : aussi, laissait-il passer tout ce qu'on me faisait tenir. Les journaux, sous les feuilles de vigne qui remplissaient ma corbeille; les lettres, dans le corps d'un poulet froid, dans un pâté, dans mon linge. De temps en temps, je lui arrachais quelques confidences : mon vin surtout le rendait assez communicatif.

Il m'apprit quels étaient les prisonniers les plus connus, les moutons (espions) dont je devais me méfier ; quelquefois il me laissait courir pendant cinq ou six minutes dans les corridors, où je ren-

contrais d'anciens amis incarcérés comme suspects ; enfin, je lui dus une infinité de petits services qui adoucissaient les peines de ma situation. De mon étroite fenêtre, je voyais se promener dans le jardin Mmes Raucourt, Fleury, Joly, Petit, Lachassaigne, Suin et Devienne, actrices du Théâtre-Français, à qui l'on avait accordé cette précieuse faveur.

Le 14 octobre, je fus mandé, comme témoin, lors du procès de la Reine. Jour de deuil et d'iniquité! J'assistai à cet horrible instruction, ou plutôt à cette scène de perfidie et de scélératesse. Quelle dignité imposante dans l'épouse de Louis XVI! Quel calme ! Quelle noblesse dans ses réponses! On voyait la tristesse peinte sur les visages des spectateurs honnêtes, la fureur dans les yeux d'une foule d'hommes et de femmes placés à dessein dans la salle; fureur qui, plus d'une fois céda, aux mouvements de pitié et d'admiration.

Les accusateurs et les juges dissimulaient mal la rage qui les animait, et la confusion involontaire que leur faisait éprouver la noble fermeté de la Reine. Quel tissu d'absurdités et de calomnies dans l'acte d'accusation ! Je frémis en entendant l'horrible imputation d'Hébert... Tout le monde fut indigné de l'effronterie de ce monstre : tout le monde emporta dans son cœur ces paroles sublimes d'une mère outragée : — « J'en appelle à toutes les mères qui m'entendent, en est-il une

seule qui croie à la possibilité d'un tel crime? »

Quelle nullité dans les dépositions des témoins, dont on avait grossi le nombre, pour couvrir leur inutilité! Nous figurions dans l'acte, comme ayant été corrompus par les promesses de la Reine, et ayant conspiré avec elle contre la Sûreté de l'État : on annonçait que nous ne tarderions pas à éprouver le même sort. Cette auguste Princesse dut emporter avec elle la triste certitude que nous ne lui survivrions pas.

Quand la séance fut suspendue, nous descendîmes chez le concierge. J'y trouvais M. Bailly; son âme était oppressée. Nous parlions peu; nous étions observés. Dans un coin du greffe était Manuel, le visage pâle, l'air sombre, ne disant mot à personne. Les remords semblaient le déchirer. Je parus assez tard devant la Reine, on me fit des questions insignifiantes : je me tins sur la négative, et la Reine fit de même.

On me montra quelques louis, les portraits en miniature de deux princesses autrefois amies de la Reine. J'affectais de ne les point connaître, quoique Sa Majesté me les eut montrés plusieurs fois. On insista sur nos conférences secrètes, sur l'annonce des événements par un crieur soudoyé à cet effet. Je niai tout, et l'on se contenta de cet interrogatoire qui dura douze minutes. Je fus reconduit à Sainte-Pélagie, pour attendre que l'on instruisît notre procès.

La fin des souvenirs de Lepitre est sans rapport avec la captivité de Marie-Antoinette. Le 18 novembre, il, passait en jugement avec huit autres officiers municipaux, accusés d'intelligences avec la *veuve Capet*. Mais, le principal coupable, Rougeville, était en fuite. Toulan s'était également évadé et vivait à Bordeaux, caché sous un faux nom; il ne fut repris et condamné que plus tard ; la Commune de Paris, d'ailleurs, ne se souciait guère de voir la pureté et le civisme de ses membres mis en question devant le tribunal révolutionnaire; pour toutes ces raisons, pour d'autres encore, peut-être, les accusés furent renvoyés absous, sauf Michonis, condamné à la détention jusqu'à la paix, et qui plus tard fut exécuté.

RELATION DE MOELLE [1]

MEMBRE DE LA COMMUNE

(FRAGMENTS)

Ce fut le 5 décembre 1792, que je parus pour la première fois au Temple, comme commissaire de la Commune. Je venais d'être nommé à la municipalité provisoire qui remplaça celle du 10 août. J'arrivai au Temple avec trois autres commissaires, à un peu plus de dix heures du soir, pour être relevé, ainsi qu'eux, le surlendemain à pareille heure. Le Conseil général de la Commune nommait, à la séance du soir, ceux de ses membres désignés à ce service, et les renouvelait chaque jour par moitié. Ils étaient, dans ce temps-là, au nombre de huit, dont deux, tirés au sort, étaient attachés, l'un à l'appartement du Roi, et l'autre à celui des princesses; ils y restaient pendant vingt-quatre heures, à commencer du jour de leur arri-

[1] Moëlle (Claude-Antoine-François), commis à la Caisse d'escompte, rue de Buffaut, n° 498. (*Almanach national*, 1793.)

Il fut arrêté en même temps que Lepitre, Michonis, Dangé, etc., et accusé, comme eux, d'intelligences avec la *veuve Capet*. Moëlle fut acquitté le 19 novembre 1793.

vée : leur nombre fut doublée peu de jours après à chaque appartement[1]. Le lendemain, ils faisaient partie de ce qu'on appelait le Conseil du Temple, composé du surplus des commissaires de service.

A ce Conseil étaient confiées toutes les mesures d'exécution et de surveillance, dont il était tenu un régistre-journal, signé par tous les commissaires, en forme de délibération, et par Cléry, en ce qui concernait les demandes faites par la famille royale, ce qui avait toujours lieu par écrit. Ce même Conseil était dépositaire des clefs de sept guichets distribués depuis le bas de l'escalier de la grande Tour jusqu'à la plate-forme, ainsi que des portes extérieures de chaque appartement, qui ne s'ouvraient, pour ce qui concernait le service intérieur, que quand les commissaires qui y étaient attachés en donnaient le signal par une sonnette qui correspondait à la Salle du Conseil.

C'étaient, d'ailleurs, ses membres qui escortaient les aliments à chaque repas. On les préparait aux anciennes cuisines du Grand-Prieuré [2], et tout ce qui les composait était soumis à l'épreuve la plus rigoureuse. Trois garçons de service nommés Turgy, Chrétien et Marchand, chargés du transport

[1] La nouvelle municipalité fit en effet doubler, le 11 décembre, la garde des prisonniers. La salle du Conseil du Temple fut, à la même époque, transférée au rez-de-chaussée de la Tour, et les précautions multipliées. Ces mesures étaient motivées par le procès du Roi. (V. *Papiers du Temple.*)

[2] (Voir plan A, 6.)

de ces aliments, attendaient dans la pièce d'entrée la fin des repas, dont la desserte était destinée à Cléry, à un nommé Tison et sa femme, qui mangeaient ensemble depuis la mort du Roi, car auparavant Cléry avait la même table que les commissaires. Tout se reportait ensuite aux cuisines avec les mêmes précautions, et après avoir été visité par les commissaires, principalement le linge de table, et tout ce qui avait été employé à l'usage de la famille royale. Les garçons servants étaient aussi chargés, sous l'inspection des commissaires, du transport du bois de chauffage déposé dans la tourelle gauche, ayant son entrée dans la salle à manger, pour l'appartement du Roi, et, pour celui des princesses, dans la chambre occupée par Tison et sa femme. Au reste, ceux-ci étaient préposés pour le service des princesses ; mais en même temps, ils épiaient tous ceux qui approchaient la famille royale, même les commissaires, dont ils dénoncèrent quelques-uns, comme on le verra dans la suite de cette relation [1].

Tel est le régime que j'ai vu établi au Temple.

[1] Ayant monté la garde au Temple au commencement de septembre 1792, et ayant été placé factionnaire à un poste de la petite Tour, à l'étage occupé par le Roi, le désir d'être utile à la famille royale m'avait fait observer avec beaucoup d'attention la distribution du local, et adresser même quelques questions à Tison ; il s'en rappela lorsqu'il me vit paraître au Temple comme officier municipal. J'ai su depuis par Cléry, auquel il s'en ouvrit alors, qu'il voulait me dénoncer, d'après les premiers soupçons qu'il avait conçus sur mon compte, mais Cléry parvint à l'en détourner (*Note de Moëlle*).

Lorsque j'y arrivai, le 5 décembre, la Commune n'ayant donc pas encore arrêté d'attacher deux commissaires auprès du Roi et des princesses, l'appartement de Sa Majesté m'échut par le sort. Le Roi était couché : un lit de sangle placé en travers de la porte de sa chambre, était disposé pour moi. J'y passai la nuit dans une vive agitation ; un mélange de crainte, d'attendrissement et de respect en était la cause; aussi, Cléry me trouva sur pied lorsqu'il se présenta vers les six heures et demie du matin, pour entrer chez Sa Majesté, où je le suivis.

Auprès du lit du Roi, à découvert, était celui de M. le Dauphin, que notre entrée n'éveilla point. Le Roi écarta son rideau, et ses premiers regards se fixèrent sur moi. Comme je paraissais devant lui pour la première fois, et que d'ailleurs on venait de refondre la Commune, il était naturel que je fusse pour Sa Majesté un objet d'attention. Pendant cette scène muette Cléry allumait le feu. En se levant, le Roi passa une robe de chambre, il fut chaussé sur le bord de son lit, et se rasa lui-même. Cléry fit le reste de sa toilette [1], et ensuite

[1] La garde-robe de Louis XVI, au Temple, était composée de deux habits semblables, qu'il mettait alternativement. Ils étaient couleur maron pâle mélangé, et doublés d'une toile fine écrue ; les boutons étaient de métal doré, à filigrane. Quelques vestes de piqué blanc, des culottes de drap de soie noire et une redingote de couleur cheveux de la Reine, formaient le surplus de cette garde-robe (*Note de Moëlle*).

La garde-robe de Louis XVI, composée d'un chapeau, une boîte

celle de M. le Dauphin, qui, en s'éveillant, et lorsqu'on l'habillait, s'était livré à ces saillies et à ces badinages si intéressants de l'enfance, dans lesquels il avait une grâce particulière. Le Roi souriait tristement, et laissait échapper sur son fils toute la tendresse de son regard paternel. Enfin, M. le Dauphin étant habillé, fit sa prière sous les yeux de son auguste père qui, aussitôt après, alla, selon son usage, se recueillir dans le cabinet pratiqué dans la tourelle qui lui servait d'oratoire, où il resta environ un quart d'heure. C'est pendant ce temps-là qu'ayant ouvert un livre que le Roi parcourait lorsqu'on le coiffait, je vis que c'était un volume du Mercure de Visé, dont un recueil faisait partie du peu de livres rassemblés [1] sur les demandes successives de Sa Majesté.

Toute cette première scène m'a vivement pénétré. On y voit avec quelle simplicité le Roi en agissait dans son intérieur, combien il était susceptible des affections de la nature, et avec quelle exactitude il remplissait ses devoirs privés. Il était impossible que des habitudes si pures ne tinssent

d'écaille cassée, un petit paquet de lisière et de rubans blancs, six habits, tant de drap que de soie et de petit velours, une redingote de drap, huit vestes tant de drap, petit velours, soie, que de lin, dix culottes *idem*, deux robes de chambre blanches, une camisole de satin ouatée, cinq pantalons, dix-neuf vestes blanches, fut brûlée sur un bûcher en place de Grève le dimanche 29 septembre 1793. (*Conseil général de la Commune de Paris*, séance du 30 septembre.)

[1] Voir sur la *Bibliothèque de Louis XVI au Temple*, page 122, la note.

pas à un caractère vertueux ; et qui peut douter que ce ne fût celui de Louis XVI.

Le moment du déjeuner arriva : on le servait ordinairement chez les princesses, où le Roi monta avec son fils. Ce n'était, pour Sa Majesté, qu'une occasion de se réunir avec les siens ; elle se tint debout sans rien prendre. Tous les commissaires étaient présents à ce repas, et Cléry y assistait pour le service. Tison et sa femme étaient dans leur chambre, séparée de la pièce d'entrée où la famille royale était réunie, par une cloison vitrée, qui les mettait à portée de tout observer.

La Reine, Mme Élisabeth et la jeune Princesse avaient leur habillement du matin, qui consistait dans une robe de basin blanc. Un simple bonnet de linon était leur coiffure habituelle [1].

[1] *Le Journal de demandes faites pour le Roi et sa famille* offre, au point de vue de la toilette *des dames*, des particularités assez attachantes. Ainsi pour Marie-Antoinette on demande : un pierrot de toile de Jouy ; des pierrots de percale, rose et blanc, bleu et blanc ; une robe-chemise à collet en redingote de petit taffetas de Florence, couleur gris *boue de Paris*, nouée par devant, avec gousset pour la montre ; des bas de soie blancs ; un fichu de taffetas *qu'on puisse nouer derrière ;* un chapeau de castor noir en jockey ; des souliers gros bleu ou gris, etc...

Au compte de Mme Élisabeth figurent des bonnets de linon ornés de petite dentelle ; des manchettes et tours de linon pour les robes-chemises de percale ; des bas de soie, les uns blancs les autres gris ; des souliers gris ; une paire en *sabot chinois ;* un chapeau comme celui de la Reine. (*Papiers du Temple.*)

Il existe aussi un *État des mémoires de fournitures faites à Louis seize et sa famille depuis le* 10 *aoust jusqu'au* 6 *octobre* 1792, *l'an Ier de la République française. A la Tour du Temple.*

Cet état présente les comptes avec les marchands de toile, de drap, de soie et de bas, avec le bonnetier, le chapelier, les mer

Elles quittaient la robe du matin pour un vêtement de toile fond-brun à petites fleurs, qui fut leur unique parure de la journée, jusqu'à la mort du Roi, que toute la famille prit le deuil.

Immédiatement après le déjeuner, le Roi descendit chez lui avec Monsieur le Dauphin, accompagné de Cléry, qui se retira dans sa chambre, et de moi, qui me tins dans la pièce d'entrée où j'avais passé la nuit. La porte de sa Majesté était ouverte.

Jusqu'à l'heure de la promenade, le Roi employa le temps à donner une leçon de géographie à Monsieur le Dauphin, et à une lecture particulière. Durant cette lecture, le jeune Prince allait de la chambre de son auguste père à la pièce où je m'étais tenu par respect près d'un poële de faïence qui conservait un reste de chaleur du feu qu'on y avait allumé le matin, et qu'on n'avait pas entretenu, ainsi que celui du Roi, quoiqu'il fit assez froid, parce que cela entrait dans le régime de Sa Majesté.

Je parcourais ainsi un Tacite que j'avais pris dans un placard de l'antichambre, où quelques livres à l'usage du Roi étaient rassemblés. Le jeune Prince vint voir ce que je lisais, et j'enten-

ciers, les tailleurs, les marchandes de modes, la couturière, les ouvriers et ouvrières en robes et en linge, les cordonniers, les parfumeurs, le coutelier, le libraire, le papetier, les blanchisseuses, les commissionnaires, etc... Il y en a, au total, pour 25.318 livres, 15 sols, 1 denier. *Papiers du Temple*, 1er avril 188 (*loc. cit*).

dis qu'il dit à Sa Majesté, en revenant auprès d'elle : — « Mon papa, ce monsieur-là lit Tacite. » Le Roi en prit l'occasion, environ un quart d'heure après, de m'adresser la parole sur cette lecture, et voulut bien approuver quelques observations que je fis sur ma manière de saisir le sens de cet auteur.

A mesure que cette première journée s'avance, des scènes d'un nouvel intérêt se présentent, et celle de la promenade ne fut pas une des moins attachantes. Elle se faisait encore au jardin du Temple, dans une allée de marronniers qu'on n'avait pas détruite. En prenant cette faible distraction, la famille royale était accompagnée de tous les commissaires, dont la plupart se tenaient sur le même rang qu'elle [1].

Cléry occupait séparément le jeune Prince et l'exerçait à la course. Je méditais, à part, en le voyant ainsi, sur l'abandon de son âge, qui contrastait si sensiblement pour moi avec les inquiétudes de ses augustes parents, et le maintien

[1] C'est au cours d'une de ces promenades qu'a été pris, par Lequeux — architecte qui n'était pas sans réputation — le très curieux croquis que nous avons donné à la page 125. On peut en fixer la date aux premiers jours de septembre 1792, puisque les travaux d'isolement de la Tour ne sont pas encore terminés. On voit sur la droite l'allée de marronniers dont parle Moëlle. Au premier plan, en commençant par la droite, trois commissaires de la Commune, le Roi, la Reine, le Dauphin, Mme Royale, Cléry, Mme Élisabeth, le concierge Mathey, portant ses clefs, et sans doute Tison et sa femme, au-dessus de cette note de la main du dessinateur : *Je les ai vus là.* L. Q.

qu'ils étaient obligés de garder dans une aussi cruelle position. Madame Élisabeth, qui avait remarqué ce que j'éprouvais alors, d'après l'attention mélancolique avec laquelle je suivais les mouvements du jeune Prince, daigna me le dire dès qu'elle en trouva le moment, et voulut bien me remercier. Le tendre attachement de cette vertueuse Princesse pour sa famille captive, et dont elle avait voulu partager les malheurs, la rendait aussi attentive et ingénieuse à démêler ceux d'entre les commissaires dont les égards et la conduite annonçait quelque humanité, et elle ne dédaignait pas de les y encourager par la reconnaissance qu'elle leur en témoignait.

Le dîner, qui se servait dans l'appartement du Roi, me présenta sous un nouvel aspect la réunion de la famille royale. Le service était encore délicat et soigné. Les augustes détenus en usèrent avec la plus grande sobriété, les princesses et M. le Dauphin ne burent que de l'eau ; le Roi en mélangeait beaucoup son vin, et ne se permit, au dessert, qu'un seul verre de vin de liqueur. Son adresse à découper les viandes était remarquable, et il en était de même des ouvrages de main, dont il faisait une partie de ses distractions dans des temps plus heureux. La famille parla peu ; la présence des commissaires rendait cette réserve nécessaire. Quant à moi, le rôle que je m'étais imposé me tourmentait par l'amère réflexion que

je contribuais aussi à porter la gêne de l'auguste famille jusqu'à ses repas.

Cette situation était vraiment déchirante.

. . . .

Environ douze jours après la mort du Roi, je fus envoyé pour la dernière fois de service au Temple. Les deux jours que dura ce service, se passèrent avec assez d'uniformité. Les communications avec les princesses étaient presque toujours impraticables dans l'intérieur de l'appartement, par la surveillance inquiète de Tison, et j'y étais réduit à des égards presque muets, mais respectueux. C'est ce qui me fit, le dernier jour, proposer à la famille royale de prendre l'air sur la plate-forme de la Tour, où j'espérais obtenir avec plus de facilité un entretien avec les princesses. Cette proposition ayant été acceptée, la Reine, en sortant de l'appartement, présenta la main, pour monter au haut de la Tour, à un municipal nommé Minier, joaillier sur le quai des Orfèvres. Cette auguste Princesse, présumant, dans son extrême bonté, que cette préférence avait pu me faire de la peine, daigna me dire, aussitôt qu'elle en eut la liberté, qu'elle en avait agi ainsi dans la crainte de me compromettre... C'était m'accorder mille fois davantage, et bien au delà de tout ce que je pouvais mériter.

Tous les commissaires assistaient encore à cette

promenade, hélas! bien circonscrite. Parvenues à la plate-forme, la Reine et Madame Royale s'appuyèrent sur un des côtés du parapet, sous le prétexte de jouir de la vue que l'on avait de cette élévation. La Reine était placée entre Madame et moi. Après lui avoir appris ce que je savais des nouvelles publiques, dont elle s'était informée, sa Majesté me demanda ce que je présumais des mesures que la Convention prendrait à son égard et sur le sort de la famille royale. Je lui répondis qu'elle serait probablement réclamée par l'Empereur, son neveu : que tout nouvel excès serait une horreur gratuite, contraire à la politique, et que la mort du Roi devait être le terme des attentats de la Convention, qui, d'ailleurs, par sa réponse à la demande d'un sursis faite par le Roi, avait pris l'engagement de pourvoir au sort de sa famille d'une manière convenable[1]. Cette réponse, qui était la seule que je pus faire dans la circonstance, parut un peu calmer les inquiétudes de la Reine, mais elle portait principalement son espoir sur ses enfants et Mme Élisabeth, dont l'avenir l'intéressait beaucoup plus que le sien propre. Il faut avoir vu la Reine dans ses abandons de bonté et de confiance, pour se faire une idée de ses sentiments

[1] M. Montjoie a rapporté le fait dans son *Histoire de la Reine*, et y rattache, dans sa dernière édition, une note où il a pu me nommer. Je rétablis cette partie de l'entretien tel qu'il a eu lieu en présence de Mme Royale (*Note de Moëlle*).

et de la beauté de son âme. La famille royale était trop généreuse pour ne pas être sensible à la conduite de ceux d'entre les commissaires qui essayèrent d'adoucir sa captivité et qui surent respecter ses malheurs. La confiance que la Reine et Mme Élisabeth témoignèrent à quelques-uns d'eux, ne doit donc point étonner ; c'était, dans une aussi extrême infortune, le seul retour dont elle pouvait les payer. Il est à remarquer que cette confiance ne fut jamais trahie par aucun de ceux qui en furent plus ou moins honorés. C'est autant la preuve du discernement des augustes princesses, que de la sincérité du dévouement qu'elles méritaient d'inspirer.

Madame Royale était, comme je l'ai dit, présente à cet entretien, qui roula encore sur plusieurs personnages, entre autres sur Barnave, dont la Reine s'informa, et dont je lui appris la mort, d'après quelques journaux qui l'avaient annoncée, mais qui n'arriva que l'année suivante, qu'il fut exécuté avec Duport-du-Tertre et Rabaut-Saint-Étienne. Au sujet de La Fayette, la Reine me dit qu'il était une des principales causes du malheur des siens et du Roi. En parlant enfin de tout ce qui avait entraîné Louis XVI et sa famille à ce comble d'infortune, la Reine dit qu'elle n'avait pas eu sur les affaires l'influence qu'on lui a attribuée ; mais elle s'exprima là-dessus avec beaucoup de ménagements.

La Reine ne s'en est pas moins dévouée au sort de son époux. Elle y a trouvé mille dangers, mille outrages, une longue captivité et la mort ! Et elle a pu s'y soustraire !... On ne saurait trop faire remarquer qu'un courage et un dévouement si cruellement méconnus sont uniques dans l'histoire, et que Mme Élisabeth doit en partager l'honneur [1].

Je profitai du même entretien pour prier la Reine de me dire si le chevalier de Labrousse, qui était disparu depuis le 10 août, et dont la famille était inquiète, avait paru au château. Sa Majesté ne pouvant me donner ce renseignement, demanda à Madame ce qu'elle en savait. La Princesse répondit qu'elle se rappelait d'avoir vu, le 10 août, le chevalier de Labrousse au château, entre huit et neuf heures du matin, et qu'il était à craindre qu'il n'eût été victime de cette journée.

La Reine pouvait m'entretenir ainsi, parce que Mme Élisabeth, qui voulait probablement favoriser cette communication, occupait, ainsi que le jeune Prince et Cléry, les autres commissaires.

D'ailleurs, comme la promenade était bornée aux quatre bords du parapet, et que le toit angulaire qui surmontait la Tour tenait lieu de plate-

[1] Marguerite d'Anjou ne partagea point la captivité d'Henri VI, mais elle put combattre pour lui. Henriette de France, épouse de Charles Ier, vint chercher un asile en France ; et la Reine épouse de Jacques II, l'y a précédée. (*Note de Moëlle*).

forme, le côté où était restée la Reine se trouvant ainsi hors de vue des commissaires qui accompagnaient Mme Élisabeth le long des trois autres bords du parapet, Sa Majesté avait pu me parler avec beaucoup plus de sûreté.

Je ne dois pas oublier qu'ayant vu le jeune Prince entrer seul dans le grenier formé par le toît de la Tour, et qui avait son entrée du côté où je me trouvais alors, j'en profitai pour aller à lui, le serrer dans mes bras et l'embrasser. Je ne pus résister au désir de me procurer cette dernière satisfaction.

Ce royal enfant avait la figure la plus noble et la plus aimable; ses proportions étaient parfaites, et il jouissait alors de la meilleure santé; ses saillies pleines d'esprit et son enjouement habituel annonçaient le plus heureux caractère.

Les attentats de ses persécuteurs sur un aussi beau naturel, sont peut-être le plus affreux de leurs crimes !

Je dois dire enfin que voulant conserver quelque chose qui eût été à l'usage de l'une des princesses, je me saisis d'un gant de Madame Royale, que je trouvai sur un siège. C'était un gant de peau couleur merdoie, qui me fut enlevé, lors de mon arrestation, de mon secrétaire, où je l'avais placé avec ce que j'avais de plus précieux.

LA CONCIERGERIE

(2 AOUT — 16 OCTOBRE 1793)

Le 1er août 1793, à midi, Hanriot, commandant la force armée parisienne se présente au Temple et visite les différentes portes, ainsi que les appartements des détenues. Il constate « le dénuement de l'artillerie », prend de nouvelles mesures de surveillance, ordonne aux commandants des postes de se pourvoir de munitions ; met pour ainsi dire le Temple en état de siège. A huit heures du soir, des mêches sont distribuées au parc d'artillerie occupant la cour du Palais du Grand-Prieur ; les troupes sont debout pendant toute la nuit.

A une heure un quart du matin arrivent les administrateurs de police Michonis, Froidure, Marino et Michel, munis de l'arrêté pris, la veille, par le Conseil général, pour l'exécution du décret de la Convention, renvoyant Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, et prescrivant son transfèrement immédiat à la Concier-

gerie. Vingt gendarmes sont dans la cour pour escorter la prisonnière[1]. On la réveille — dormait-elle ?... — elle embrasse sa fille et sa belle-sœur — depuis un mois son fils lui a été enlevé — et descend l'escalier de la Tour. Dans la nuit étouffante et lourde elle traverse, entourée de commissaires et de soldats, le jardin silencieux du Temple, non sans se retourner, sans doute, ainsi que l'a fait Louis XVI au 21 janvier, vers cette Tour qui se dresse, énorme et sinistre, dans l'ombre ; un fiacre attend au perron du Palais; la grande porte tourne et livre passage; on traverse au trot des chevaux la ville endormie ; l'escorte suit les rues du Temple, de la Tixeranderie, de la Coutellerie, Planche-Mibray, passe le pont Notre-Dame, s'enfonce dans les rues de la Lanterne et de la Vieille-Draperie et pénètre dans la cour du Palais. Les grilles s'ouvrent, les guichetiers entourent la prisonnière, on la presse, on descend des marches, on tourne dans des corridors dallés ; on arrive enfin dans un cachot étroit et voûté... Il est près de trois heures du matin. C'est là que, tout à l'heure, nous retrouverons la fille de Marie-Thérèse.

Il ne faudrait pas croire que le décret de la Convention, déférant Marie-Antoinette au tribunal, eût fixé le sort de la Reine. Les politiciens révolutionnaires agissaient par à-coups et par soubresauts, sous l'influence de la fureur ou de la crainte ; mais aucun plan, aucune idée de suite n'orientaient leurs déterminations. Un mois après le décret de la Convention, on ignorait

[1] *Papiers du Temple* (*loc. cit.*).

encore ce que l'on ferait de la Reine ; on espérait pouvoir se servir d'elle comme d'un gage, pour obtenir de l'Autriche la fin de la guerre ; on avait entamé, avec Bruxelles et Vienne, certaines négociations timides où la tête de la malheureuse Princesse devait, pensait-on, être hautement marchandée.

Ce qui paraît certain, c'est que le transfèrement du Temple à la Conciergerie fut opéré dans le seul but de faire croire à la prochaine mise en jugement de la détenue ; bien plus, à partir de ce moment, on s'appliqua à propager le bruit d'une exécution imminente ; on pensait ainsi décider les puissances étrangères à se départir de leur indifférence et on croyait bien que, pour sauver Marie-Antoinette de l'échafaud, elles se résoudraient à des avances qu'on attendait vainement depuis trois mois. Dans l'esprit du Comité de salut public, — car la masse de la Convention ne comptait pas et n'avait point d'opinion, — ce décret et ce transfèrement n'étaient qu'une menace, rien d'autre. Quant à livrer la Reine à Fouquier-Tinville, personne n'osait en prendre la responsabilité.

Cette comédie sinistre réussit à merveille ; non pas auprès des puissances étrangères, qui ne parurent nullement émues, mais près des rares royalistes d'action, qui, dans Paris, essayaient encore de lutter pour le salut de leurs anciens maîtres. Dès que Marie-Antoinette fut à la Conciergerie, dès qu'on pût croire que le dénouement fatal approchait, de nouveaux et courageux efforts furent tentés en faveur de la prisonnière; c'est alors que fut ourdie cette aventureuse et complexe *conspiration de l'œillet* sur laquelle nous ne revien-

drons pas, ayant essayé, ailleurs, d'en dégager l'inconnu [1].

Mais cette tentative avortée ne fit qu'accroître l'embarras des membres du Comité de salut public. Le problème restait entier: Que faire de cet otage embarrassant puisque l'Autriche ne se décidait pas à le réclamer ? Qu'adviendrait-il si, par suite de quelque complot, mieux machiné que les précédents, la prisonnière parvenait à s'évader? Les gouvernants savaient bien — et pour cause — qu'il y avait alors en France, un maître plus puissant que tous les comités réunis : c'était l'argent; un homme sans peur et disposant de millions pouvait, d'un jour à l'autre, se faire le *deus ex machinâ* de la Révolution ; tout était à l'encan : depuis l'abjuration de Gobel qu'on marchandait à ce moment même et qu'on finit par payer 300.000 livres [2], jusqu'aux votes de la Convention que Chabot se chargeait d'enlever moyennant finances, jusqu'à la reprise de Toulon qu'on évaluait à dix millions et qui, en définitive, n'en coûta que quatre [3]. On risquait fort, dans ces conditions, de perdre, sans profit, l'otage sur lequel on comptait; mais à quoi se résoudre ?

C'est ici que se place une séance secrète du Comité de salut public; elle eut lieu le 2 septembre, à onze

[1] Qu'on nous permette de renvoyer ici aux pièces authentiques de la conspiration, interrogatoires, enquêtes, etc., publiées dans *le Vrai chevalier de Maison-Rouge*. A.-D.-J. GONZZE DE ROUGEVILLE, 1761-1814.

[2] *Historical manuscripts commission. The manuscripts of* J.-B. FORTESCUE, *esq. préserved at Dropmore.* (Vol. II, p. 463.)

[3] *Historical manuscripts commission. The manuscripts of* J.-B. FORTESCUE, *esq. préserved at Dropmore.* (Vol. II, p. 487.)

heures du soir, non pas dans le local ordinaire des réunions, aux Tuileries, mais au domicile de Pache, maire de Paris.

Il y avait alors, à Gênes, un résident anglais nommé Francis Dracke, par l'intermédiaire duquel le gouvernement de la Grande-Bretagne était tenu au courant, presque jour par jour, de l'état des esprits en France. Ce Dracke recevait de Paris des *bulletins* qu'il transmettait à lord Grenville et qui lui étaient adressés, assurait-il, par l'un des secrétaires même du Comité de salut public. Un espion anglais, vivant en perpétuel contact avec les membres du gouvernement révolutionnaire, recueillant leurs discussions les plus secrètes, et les transmettant à l'étranger, voilà qui semblerait bien difficile à admettre, si les documents n'étaient là pour attester la réalité de cette mélodramatique invraisemblance.

Or, voici la scène sauvage et terrifiante à laquelle assista cet espion : les âmes des hommes de la Terreur se mettaient nues devant lui ; il entendait marchander les têtes, trafiquer de la colère du peuple de Paris, et, par malheur, grâce à ce vendu, les étrangers assistaient également à ce spectacle de honte et se réjouissaient de l'ignominie où était tombée la France.

Nous n'extrayons du compte-rendu de cette longue séance — elle dura toute la nuit — que les passages ayant plus directement trait au sujet qui nous occupe.

« On y résolut l'Insurrection des 4 et 5 dans toutes ses parties. — On y signa l'arrestation de deux

mille deux cent cinquante citoyens de Paris, qui devait être faite par l'armée révolutionnaire aussitôt son existence, et on décréta que Chantilly et l'Isle-Adam seraient remplis de prisonniers, parce qu'on pourrait là s'en défaire sans bruit.

« On y résolut une *expoliation* de cent millions en numéraire et on donna la liste de ceux qui les pourraient fournir.

« On y résolut la mort de la Reine ; celle des Brissotins et de tous les arrêtés du 31 mai.

« Sur la Reine, Cambon fit observer que Forgues disait qu'on était en traité avec Bruxelles et Vienne et avec la Prusse à cet égard, et que, peut-être, on pourrait, en effrayant, mais en éloignant le jugement, tirer grand parti de cet objet.

« Hérault, Barrère, Jean Bon, Saint-André et Hébert s'élevèrent en furieux contre cette proposition ; que la vie de Louis XVII remplissait ce même objet dans tous ses points, qu'il fallait le sang de la Reine pour associer le tribunal révolutionnaire à la Convention et rendre la ville de Paris co-partageante des destinées de la Convention ; que la mort de Capet était plus spécialement le fait de la Convention, mais que celle de la Reine était le fait de Paris, du tribunal et de l'armée révolutionnaire.

« Hébert parla d'une manière plus marquante encore.

« Il dit : j'ai promis la tête d'Antoinette, j'irai la couper moi-même si on tarde à me la donner. Je l'ai promise de votre part aux sans-culottes qui la demandent et sans qui vous cessez d'être. L'instinct de la République les pousse à vouloir s'unir à nous par ce sacri-

fice expiatoire, et vous hésitez ; mais voici qui vous décidera.

« Je ne puis voir clair où il fait nuit ni trouver des roses où il n'y a que des poignards.

« Je ne sais s'il vous reste aucun espoir de République, de Constitution, de salut de vos personnes ; mais je sais que s'il vous en reste, vous vous trompez fort. Vous périrez tous, cela est impossible autrement.

« Je ne sais pas si on a fait bien ou mal d'amener la chose où elle est; mais elle y est. Tous vos généraux vous trahissent, et tous vous trahiront, moi tout le premier, si, étant moins désigné, et que je fusse votre général, je voyais un bon traité à faire qui me conservât la vie; mais soyez sûrs que Pache et moi, et tous les juges du Roi ne peuvent la conserver; cela ne se pourrait qu'en changeant la face de l'Europe. Cela ne se peut plus à présent.

« Les rois se feront un mal en voulant nous anéantir qui les anéantira eux-mêmes dans vingt ans. Mais nous n'en périrons pas moins. La France sera soumise... Nous périrons tous et tous ceux qui ont marqué comme nous.

« Si on nous promettait amnistie, on ne la tiendrait pas, parce qu'on ne la pourrait pas tenir ; seulement vous seriez poignardés ou empoisonnés, au lieu d'être écartelés. Dans cette position nous ne vivons donc que pour la vengeance. Elle peut être immense. En périssant, laissons à nos ennemis tous les germes de leur mort; et, en France, une destruction si grande, que jamais la marque n'en périsse. Pour opérer cela, il vous faut satisfaire les sans-culottes ; ils tueront tous

nos ennemis, mais aussi faut-il les entretenir dans leur chaleur par la mort d'Antoinette — cela est pour eux, celle des Brissotins est pour nous, — et par le pillage des trésors de nos ennemis.

« Songez que les moyens de tout leur faire oser, c'est de leur persuader ce que, moi, je leur crie hautement tous les jours : que dans cette crise, quelque soit l'événement, leur obscurité est leur sauvegarde et que nous seuls répondons de tout. Qu'ainsi ils nous assistent bien, car tous les profits sont pour eux et les dangers pour nous.

« Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour vous apprendre mon opinion.

« Et cela dit, il sortit sans vouloir rester un moment de plus.

« Après sa sortie, on remit 500.000 fr. à Pache pour l'Insurrection du 4, en assignats.

« On envoya chercher l'accusateur du tribunal révolutionnaire pour savoir ce qu'il prétendait faire sur la Reine.

« Il dit qu'il fallait renouveler les jurés, car cinq étaient résolus à la servir; que pour le tribunal il fallait une mesure d'insurrection pour vaincre sa peur; que Dobsent était trembleur et lui avait dit qu'il faudrait empoisonner la Reine pour s'ôter cette épine du pied; que lui (accusateur public) résoudrait, avec le Comité, l'acte d'accusation comme on voudrait [1]. »

Cette fois le sort de la Reine était fixé; d'autant plus

[1] Francis Dracke, *to Lord Grenville*. Annexe I. *Historical manuscrits commission. The Manuscrits of.* J.-B. Fortescue, *Esq. préserved at Dropmore.* (Vol. II, p. 457.)

qu'à l'heure même où cette discussion avait lieu, on découvrait à la Conciergerie la *conspiration de l'œillet :* un hasard seul avait empêché l'évasion de la prisonnière, déjà sortie de son cachot et qu'une fausse patrouille attendait dans la cour du Mai.

Maintenant nous allons revenir au greffe de la prison du Palais, à l'heure où Marie-Antoinette y arriva dans la nuit du 2 au 3 août 1793.

RELATION DE ROSALIE LAMORLIÈRE

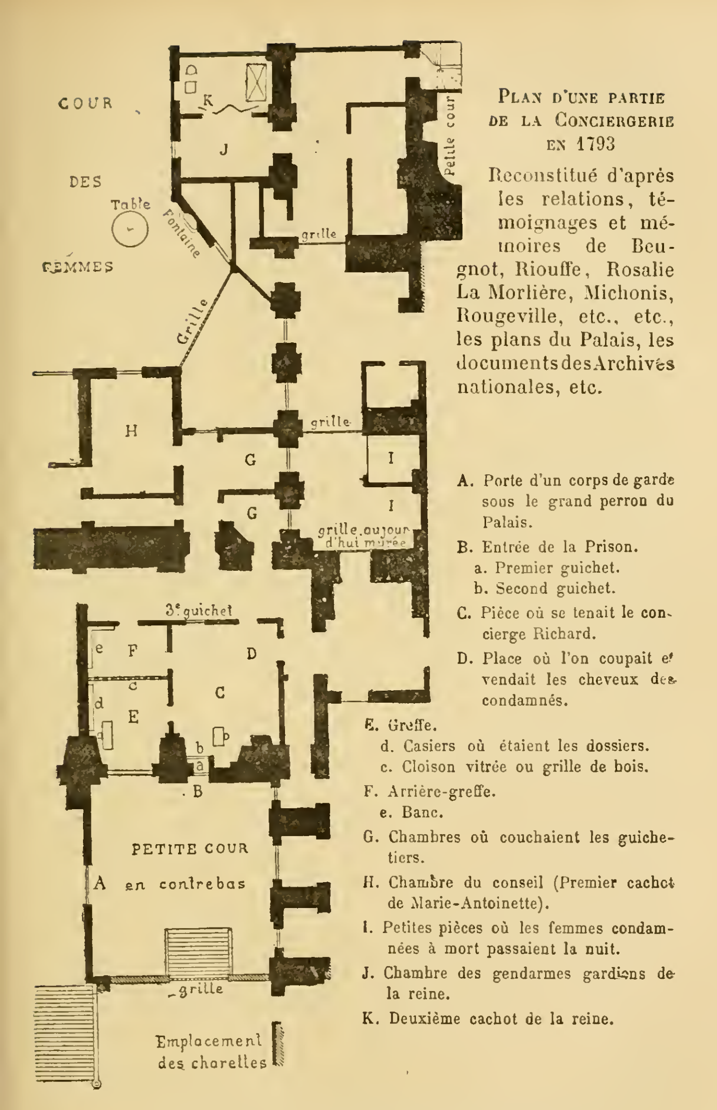
SERVANTE A LA CONCIERGERIE

(AOUT-OCTOBRE 1793)

Nous n'avons point à présenter Rosalie Lamorlière : la pauvre fille n'a pas d'histoire, ou, du moins, toute sa biographie tient dans les quelques pages qu'on va lire.

Cependant, nous devons faire remarquer que Rosalie n'écrivit pas elle-même, étant illettrée, le récit des derniers jours de la Reine. C'est à l'enquête de Lafont d'Aussonne qu'on doit cette intéressante relation. Aussi faut-il se tenir en garde contre quelques-unes des assertions qu'on y rencontre. Lafont d'Aussonne était l'auteur d'une histoire de Marie-Antoinette, « son siège était fait » et il eut soin d'admettre seulement, dans sa rédaction, ceux des souvenirs de la servante qui concordaient avec sa propre thèse. Peut-être même a-t-il ajouté, de son crû, certains détails, insignifiants en apparence, et dont il devait se servir comme de points acquis au procès.

Nous serons amenés d'ailleurs à revenir sur ce sujet et nous n'interromprons le récit de Rosalie que par quelques notes brèves, nous réservant d'établir que si Lafont d'Aussonne y a, volontairement ou non, commis



Les deux cachots de la Reine à la Conciergerie

quelques erreurs de rédaction, le fond même reste d'une authenticité absolue, authenticité reconnue plus tard et certifiée par Rosalie elle-même.

DÉCLARATION DE ROSALIE LAMORLIÈRE, NATIVE DE BRETEUIL EN PICARDIE, SERVANTE A LA CONCIERGERIE, DURANT LA CAPTIVITÉ DE MARIE-ANTOINETTE.

Je servais, en qualité de femme de chambre, Mme Beaulieu, mère du comédien célèbre, lorsque le roi Louis XVI fut condamné à périr sur un échafaud. Mme Beaulieu, déjà infirme et souffrante, manqua mourir de douleur en apprenant cette condamnation et à tous les moments elle s'écriait : — « Peuple injuste et barbare, un jour tu verseras des larmes de désespoir sur la tombe d'un si bon roi. »

Mme Beaulieu mourut peu de temps après les massacres de septembre[1]; son fils alors me donna de confiance à Mme Richard, concierge du Palais.

J'éprouvais beaucoup de répugnance à prendre du service auprès d'un concierge de prison ; mais M. Beaulieu qui était, comme on sait, bon royaliste et qui allait défendre, en qualité d'avocat, et tou-

[1] Ceci donne la mesure du procédé de travail de Lafont d'Aussonne. Si Mme Beaulieu est morte peu après les massacres de septembre (1792), elle n'a pu, comme il est dit quelques lignes plus haut, *manquer mourir de chagrin* à l'exécution du Roi (janvier 1793). L'apostrophe au *peuple injuste et barbare* est donc de l'imagination de Lafont d'Aussonne.

jours gratuitement, les malheureux du tribunal révolutionnaire, me pria d'accepter cette place où je trouverais, me dit-il, l'occasion d'être utile à une foule d'honnêtes gens que la Conciergerie renfermait. Il me promit de venir m'y voir le plus souvent qu'il lui serait possible, son théâtre de la cité n'étant qu'à deux pas de là [1].

Mme Richard, ma nouvelle maîtresse, n'était pas aussi bien élevée que Mme Beaulieu, mais elle avait assez de douceur dans le caractère ; et comme elle avait été marchande à la toilette, elle conservait dans tout son ménage et sur sa personne un grand goût de propreté.

A cette époque, il fallait beaucoup de présence d'esprit pour régir une vaste prison comme la Conciergerie ; je ne voyais jamais ma maîtresse embarrassée. Elle répondait à tout le monde en peu de paroles ; elle donnait ses ordres sans aucune confusion; elle ne dormait que des instants, et rien ne se passait au dedans ou au dehors qu'elle n'en fut promptement informée. Son mari, sans être aussi propre aux affaires, était pénible et laborieux. Peu à peu je m'attachai à cette famille, parce que je vis qu'ils ne désapprouvaient point la compassion que m'inspiraient les pauvres prisonniers de ce temps-là.

[1] Le théâtre où jouait Beaulieu se trouvait, en effet, à l'angle formé par la rue de la Vieille-Draperie et la rue de la Barillerie, précisément en face de la grille du Palais de Justice.

Le 1er d'août 1793, dans l'après-dînée, Mme Richard me dit à voix basse : « Rosalie, cette nuit, nous ne nous coucherons pas ; vous dormirez sur une chaise ; la Reine va être transférée du Temple dans cette prison-ci. ». Et aussitôt je vis qu'elle donnait des ordres pour qu'on ôta M. le général Custine de la *Chambre du Conseil* [1], afin d'y placer la Princesse. Un porte-clefs fut dépêché vers le tapissier de la prison, (Bertaud, logé Cour de la Sainte-Chapelle). Il lui demanda un lit de sangle, deux matelas, un traversin, une couverture légère et une cuvette de propreté.

On apporta ce petit mobilier dans la chambre humide que délaissait M. de Custine ; on y ajouta une table commune et deux chaises de prison. Tel fut l'ameublement destiné à recevoir la Reine de France.

Vers les trois heures du matin, j'étais assoupie dans un fauteuil; Mme Richard, me tirant par le bras, me réveilla précipitamment et me dit ces

[1] Les historiens n'ont pu se mettre d'accord sur le lieu ou se trouvait cette *salle du Conseil* et ont renoncé à en déterminer l'emplacement. L'énigme cependant semble assez facile à résoudre. D'après les récits de Rosalie Lamorlière et autres témoins occulaires, cette pièce avait son entrée à l'*extrémité d'un couloir* et prenait jour *par une fenêtre basse, presqu'au niveau du sol de la cour des Femmes*. Eh bien, il n'y a et il n'y a jamais eu, à en croire les anciens plans, qu'une salle à la Conciergerie qui réunisse ces conditions; c'est la cantine actuelle de la prison. La Reine y séjourna depuis le 3 août au matin jusqu'au 13 ou 14 septembre, c'est-à-dire pendant quarante jours.



Le couloir du premier cachot de la Reine à la Conciergerie.
État actuel. — Dessin d'après nature de Gérardin.

paroles : « Rosalie, allons, allons, réveillons ; prenez ce flambeau, les voici qui arrivent. »

Je descendis en tremblant, et j'accompagnai Mme Richard dans le cachot de M. de Custine, situé à l'extrémité d'un long corridor noir. La Reine y était déjà rendue. Une quantité de gendarmes étaient devant sa porte, en dehors. Plusieurs officiers et administrateurs étaient dans l'intérieur de la chambre, où ils se parlaient bas les uns aux autres. Le jour commençait à venir.

Au lieu d'écrouer la Reine au greffe en vitrage qui est à la gauche du premier vestibule [1], on l'écroua dans son cachot. Cette formalité étant remplie, tout le monde se retira et Mme Richard et moi restâmes seules chez la Reine. Il faisait chaud. Je remarquai les gouttes de sueur qui découlaient sur le visage de la Princesse. Elle s'essuya deux ou trois fois avec son mouchoir. Ses yeux contemplèrent avec étonnement l'horrible nudité de cette chambre ; ils se portèrent aussi avec un peu d'attention sur la concierge et sur moi. Après quoi, la Reine, montant sur un tabouret d'étoffe que je lui avais apporté de ma chambre, suspendit sa montre à un clou qu'elle aperçut dans la muraille, et commença de se déshabiller pour se mettre au lit. Je m'approchai respectueusement et j'offris mes soins à la Reine. — « *Je vous remercie*,

[1] Voir le plan, page 225.

ma fille, me répondit-elle sans aucune humeur ni fierté, *depuis que je n'ai plus personne, je me sers moi-même.* »

Le jour grandissait. Nous emportâmes nos flambeaux, et la Reine se coucha dans un lit bien indigne d'elle, sans doute, mais que nous avions garni, du moins, de linge très fin et d'un oreiller.

Dès le matin, on plaça deux gendarmes dans la chambre de la Princesse ; on y mit aussi pour la servir, une vieille femme, âgée de près de quatre-vingts ans, qui était, comme je l'ai su depuis, l'ancienne concierge de l'Amirauté, dans l'enceinte même du Palais-de-Justice. Son fils, âgé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, était l'un des porte-clefs de notre prison. (On la nommait Larivière.) [1]

Pendant les premiers quarante jours [2], je ne fis aucune fonction chez la Reine. J'y venais seulement avec Mme Richard, ou avec son mari, pour apporter le déjeuner qu'on servait à neuf heures, et le dîner qu'on servait ordinairement à deux heures, deux heures et demie. Mme Richard mettait le couvert et, par respect, je me tenais auprès de la porte. Mais Sa Majesté daigna y faire attention, et elle me fit l'honneur de me dire : — « *Approchez-vous Rosalie ; ne craignez pas.*

La vieille Mme Larivière, après avoir rapiécété et

[1] Voir page 353, la relation du porte-clefs, fils de cette femme.

[2] C'est-à-dire jusqu'au 13 septembre où la Reine fut transférée dans un autre cachot.

recousu fort proprement la robe noire de la Reine, fut jugée peu propre à son emploi. Elle remonta chez elle au local de l'ancienne Amirauté, et de suite on remplaça par une jeune femme nommée Harel, dont le mari était employé aux bureaux de la police [1].

La Reine avait témoigné de la confiance et de

[1] On peut joindre à ces détails ce croquis tracé par un autre témoin : « Dans les premiers jours du mois d'août 1793, un porte-clé de la Conciergerie vint me chercher, comme étant le vitrier de la prison et du Palais. Il me commanda, de la part du geôlier, d'apporter deux carreaux de vitre de moyenne grandeur et de le suivre à la minute.

« Arrivé dans le grand vestibule, où j'appris qu'on allait me mener chez la Reine, j'éprouvai un saisissement de compassion, et je laissai là mon chapeau, afin de pouvoir me présenter avec plus de respect.

« En entrant dans le cachot qui était une petite chambre basse d'environ 14 pieds en tous sens, je vis la Reine qui, les yeux baissés sur son ouvrage, était assise en avant de son lit. Deux gendarmes avec sabre et mousquet, étaient dans l'angle opposé, la face tournée vers la Princesse, et une femme ordinaire, assise entre la chaise de la Reine et la porte se mit à me regarder attentivement.

« Comme je posais mon premier carreau dans l'un des vitrages, une harpe se fit entendre vers les étages élevés de la prison. Sa Majesté, suspendant son travail, écouta l'instrument qui me parut lui plaire. — « Monsieur le vitrier, me dit alors cette grande Princesse, croyez-vous que les sons de harpe qu'on entend viennent de quelque prisonnière? »

— « Madame, répondis-je aussitôt, la personne qui joue de cet instrument ne dépend pas de la prison, c'est la fille d'un des greffiers... » j'allais ajouter *d'un des tribunaux de la Seine*, mais la femme Arel, prenant son regard irrité, me fit un signe de commandement qui me contraignit au silence.

« La Princesse comprit sur mon visage ce qu'on venait de m'ordonner. Elle n'ajouta aucune parole et baissa les yeux. » (Déclaration du sieur Orens. *Mémoire au Roi*..., par Lafont d'Aussonne, 1825.)

la considération à la vieille femme; elle ne jugea pas la nouvelle personne aussi favorablement ; presque jamais elle ne lui adressait la parole.

Les deux gendarmes (toujours les mêmes) [1] se nommaient Dufrêne et Gilbert ; ce dernier paraissait plus rude que son camarade le brigadier. Quelquefois Sa Majesté, accablée d'ennui, s'approchait d'eux, pendant que nous couvrions sa table, et elle les regardait jouer, quelques instants, en présence de Mme Richard ou du concierge.

Un jour, Mme Richard amena dans son cachot son plus jeune enfant, qui était blond, qui avait des yeux bleus fort agréables, et dont la figure charmante était bien au-dessus de son état. On le nommait *Fanfan*.

La Reine, en voyant ce beau petit garçon, tressaillit visiblement; elle le prit dans ses bras, le couvrit de baisers et de caresses et se mit à pleurer en nous parlant de M. le Dauphin, qui était à peu

[1] Cette parenthèse est bien certainement une adjonction de Lafont d'Aussonne. On verra combien il lui importait que les gendarmes fussent *toujours les mêmes*. Rosalie ayant donné leurs noms, Dufrène et Gilbert, il espérait pouvoir convaincre de mensonge les partisans de la *Communion de la Reine à la Conciergerie*, assurant, d'après l'abbé Magin, que ces hommes s'appelaient Prud'homme et Lamarche. Il est bien certain, au contraire, que ce n'étaient pas toujours les mêmes gendarmes qui montaient la garde près de la prisonnière. On verra que plus loin Rosalie parle d'un *officier*, de surveillance près de la Reine. Cet officier n'était pas Gilbert, simple gendarme, ni Dufrène qui ne remplissait que les fonctions de brigadier. Ce n'était pas davantage Gilbert ou Dufrène qui étaient de service le matin du 16 octobre. Plus loin, d'ailleurs, Rosalie va dire : *On ôta les deux gendarmes du cachot de la Reine.*

près du même âge ; elle y pensait nuit et jour. Cette circonstance lui fit un mal horrible. Mme Richard, quand nous fûmes remontées, me dit qu'elle se garderait bien de ramener son fils dans le cachot.

Vers la mi-septembre, il arriva un grand malheur qui fut bien préjudiciable à la Reine. Un officier déguisé, nommé M. de Rougeville, fut introduit dans le cachot de la Princesse par un officier municipal, appelé Michonis. L'officier (qui était connu de la Reine) laissa tomber un œillet auprès du bas de sa robe, et j'ouïs dire que cette fleur renfermait un papier de conspiration. La femme Harel observait le tout ; elle fit son rapport à Fouquier-Tinville qui descendait tous les soirs avant minuit dans la prison. Les deux gendarmes furent aussi entendus. Le gouvernement crut qu'il y avait un grand complot dans Paris pour enlever la Princesse et on donna aussitôt des ordres, plus sévères et cent fois plus terribles que par le passé. M. Richard, son épouse et leur fils aîné furent mis en prison et au cachot, les uns à Sainte-Pélagie, l'autre aux Madelonnettes. La femme Harel ne reparut plus. On ôta les deux gendarmes du cachot de la Reine, et nous vîmes arriver, pour nouveau concierge du Palais, le concierge en chef de la Force nommé Lebeau [1].

[1] LAFONT D'AUSSONNE s'est toujours obstiné à appeler *Lebeau* le successeur de Richard. Son nom était *Bault*. C'est ainsi, du moins, qu'il signait.

C'est le 11 septembre que Richard et sa famille furent écroués

Lebeau paraissait dur et sévère lorsqu'on le voyait pour la première fois ; mais au fond il n'était pas méchant homme. Les administrateurs lui dirent que je demeurerais cuisinière à son service parce qu'on n'avait aucun sujet de se méfier de moi, et que, dans la maison, je ne me mêlais de rien que de ma besogne. Ils ajoutèrent cependant que je n'irais plus à la provision comme du temps de Mme Richard, et que j'étais consignée dans l'intérieur de la Conciergerie par ordre du gouvernement, ainsi que le geôlier et sa jeune fille Victoire (aujourd'hui Mme Colson, établie à Montfort-l'Amaury).

On décida que Lebeau répondrait sur sa tête de la personne de la Reine et que lui seul aurait à sa disposition la clef du cachot. On lui ordonna de n'y entrer que pour les choses indispensables, et toujours accompagné de l'officier de gendarmerie de service ou du brigadier.

On posa une sentinelle dans la petite cour des

aux Madelonnettes. Il paraît certain que Richard et sa famille montrèrent à la Reine un grand dévouement. Montjoye rapporte le trait que voici : « Je gagnai absolument Richard, à qui, dès l'abord, je trouvai des sentiments au-dessus d'un homme de son état. Je l'amenai à consentir à tout ce que je pouvais désirer pour le salut de la Reine. Je commençai par m'établir le bibliothécaire de Sa Majesté, qui, je m'en souviendrai toujours, témoigna qu'elle lisait avec plaisir les *aventures les plus épouvantables*... La Reine commença ses lectures par *Un voyage à Venise* qui parut lui plaire parce qu'elle y trouva des personnages que, dans son enfance, elle avait connus à la Cour de Vienne. Elle entreprit ensuite de lire l'*Histoire des naufrages fameux.* »

femmes, où s'éclairait la chambre de la Princesse, et comme les deux petites fenêtres étaient presqu'aussi basses que le pavé, la sentinelle, en passant et en repassant, voyait sans difficulté toutes les actions de l'intérieur de chez la Reine.

Quoique Sa Majesté n'eut aucune communication dans la Conciergerie, elle n'ignora pas le malheur arrivé aux premiers concierges. On était venu, du Comité de Sûreté générale, lui faire subir un interrogatoire sur Michonis et sur l'œillet [1], et je sus qu'à toutes les questions elle avait répondu avec une grande prudence.

Lorsque Lebeau parut pour la première fois chez la Reine, je l'accompagnais, et je portais à Madame le potage ordinaire de son déjeuner. Elle regarda Lebeau qui, pour se conformer aux manières de ce temps-là, était vêtu d'un gilet-pantalon appelé Carmagnole. Le col de sa chemise était ouvert et rabattu ; mais sa tête était découverte ; ses clefs à la main, il se rangea près de la porte contre le mur.

La Reine ôta son bonnet de nuit, prit une chaise et me dit avec un son de voix aimable : — « *Rosalie, vous allez faire aujourd'hui mon chignon.* » En entendant ces paroles, le concierge accourut, se saisit du déméloir et dit tout haut, en me repous-

[1] Nous avons donné dans le texte de cet interrogatoire dans *le vrai chevalier de Maison-Rouge. A.-D.-J.* Gonzze de Rougeville. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

sant : — « *Laissez, laissez, c'est à moi à faire.* » La Princesse, étonnée, regarda Lebeau avec un air de majesté qu'il est impossible de dépeindre. — « *Je vous remercie,* » ajouta-t-elle ; et se levant aussitôt, elle ploya ses cheveux elle-même et posa son bonnet.

Sa coiffure, depuis son entrée à la Conciergerie, était des plus simples : elle partageait ses cheveux sur le front après y avoir mis un peu de poudre embaumée. Mme Harel, avec un bout de ruban blanc, d'une aune environ, liait l'extrémité de ses cheveux, les nouait avec force et puis donnait les deux barbes de ce ruban à Madame, qui, les croisant elle-même et les fixant sur le haut de sa tête, donnait à sa chevelure (blonde et non pas rouge) la forme d'un chignon mouvant.

Le jour où, remerciant Lebeau, elle se détermina à se coiffer dorénavant elle-même, Sa Majesté prit sur sa table le rouleau de ruban blanc qui lui restait, et elle me dit, avec un air de tristesse et d'attachement qui me pénétra jusqu'au fond de l'âme : — « *Rosalie, prenez ce ruban et gardez-le toujours en souvenir de moi.* » Les larmes me vinrent aux yeux, et je remerciai Madame en faisant une révérence.

Lorsque le concierge et moi fûmes dans le corridor, il se saisit de mon ruban et là-haut, dans sa chambre, il me dit : — « Je suis bien fâché d'avoir contrarié cette pauvre femme, mais ma position est si difficile qu'un rien doit me faire trembler. Je ne saurais oublier que Richard, mon camarade, est,

ainsi que sa femme, dans un fond de cachot. Au nom de Dieu, Rosalie, ne commettez aucune imprudence, je serais un homme perdu. »

Le 2 d'août, pendant la nuit, quand la Reine arriva du Temple, je remarquai qu'on n'avait amené avec elle aucune espèce de hardes ni de vêtements. Le lendemain et tous les jours suivants, cette malheureuse Princesse demandait du linge, et Mme Richard, craignant de se compromettre, n'osait ni lui en prêter, ni lui en fournir. Enfin, le municipal Michonis qui, dans le cœur, était honnête homme, se transporta au Temple, et le dixième jour, on apporta du donjon un paquet que la Reine ouvrit promptement. C'étaient de belles chemises de batiste, des mouchoirs de poche, des fichus, des bas de soie ou de filoselle noirs, un déshabillé blanc pour le matin, quelques bonnets de nuit et plusieurs bouts de rubans de largeur inégale. Madame s'attendrit en parcourant ce linge, et se retournant vers Mme Richard et moi elle dit : — « A la manière soignée de tout ceci, je reconnais les attentions et la main de ma pauvre sœur Élisabeth. »

Sa Majesté en venant au Palais portait son grand bonnet de deuil (sa coiffure de veuve). Un jour, en ma présence, elle dit à Mme Richard : — « Madame, je désirerais, s'il était possible, avoir deux bonnets au lieu d'un, afin de pouvoir changer. Auriez-vous la complaisance de confier ma coiffure à votre cou-

turière? il s'y trouvera, je crois, assez de linon pour établir deux bonnets négligés. »

Mme Richard exécuta sans difficulté cette commission de la Princesse, et lorsque nous lui rapportâmes ses deux nouvelles coiffures toutes simples, elle parut satisfaite, et, se retournant vers moi, elle daigna me dire : — « Rosalie, je ne puis plus disposer de rien ; mais, mon enfant, je vous donne avec plaisir cette monture de laiton et ce linon batiste que la couturière a rapportés. »

Je m'inclinai humblement pour remercier Madame ; et je conserve encore le linon batiste qu'elle me fit l'honneur de me donner. Je le montrais, il y a vingt-neuf ou trente ans, aux dames Boze qui venaient voir leur prisonnier[1] à la Conciergerie ; ces Dames couvrirent les débris d'étoffe de larmes et de baisers, La Reine éprouvait une grande privation. On lui avait refusé toute sorte d'aiguilles, et elle aimait beaucoup l'occupation et le travail. Je m'aperçus qu'elle arrachait de temps en temps les gros fils d'une toile à tenture de papier, clouée sur des châssis le long des murailles ; et avec ces fils, que sa main polissait, elle faisait du lacet très uni, pour lequel son genou lui tenait lieu de coussin, et quelques épingles d'aiguilles.

Son goût pour les fleurs avait été, de son propre

[1] Boze, peintre d'une certaine réputation. Les dames Boze restèrent en relations avec Rosalie Lamorlière jusqu'après la Révolution de 1830. (Voir page 263.)

aveu, une véritable passion. Dans les commencements, nous en mettions de temps en temps un bouquet sur sa petite table de bois de chêne. M. Lebeau n'osa plus permettre cette douceur. Il me craignait tant, dans les premiers jours de son arrivée qu'il fit construire un grand paravent de 7 pieds de hauteur, destiné à dérober la prisonnière à mes regards, lorsque je viendrais servir les repas ou faire la chambre. Ce paravent, que j'ai vu, n'a pourtant point fait son usage. Lebeau se contenta de celui que nous avions donné à la Reine du temps de Mme Richard. Celui-là n'avait guère que 4 pieds d'élévation. Il formait comme un demi-rideau le long du lit de la Princesse, et il la séparait, en quelque sorte, des gendarmes lorsqu'elle était dans la nécessité de vaquer à des besoins indispensables, pour lesquels on avait la barbarie de ne lui laisser aucune liberté !

Un forçat, nommé Barassin[1], était chargé d'enlever la garde-robe, et, dans ces circonstances, Madame me priait de brûler du genièvre pour lui changer l'air.

Le matin, en se levant, elle chaussait de petites pantoufles rabattues, et tous les deux jours je brossais les jolis souliers noirs de prunelle, dont le

[1] Ce forçat qui passe pour avoir été un des *moutons* de la Conciergerie, c'est-à-dire un de ces espions chargés de dénoncer les détenus, me paraît être un parent de Mme Richard. Le nom de famille de cette dernière était, en effet, M.-A. Barassin.

talon, d'environ 2 pouces, était à la *Saint-Huberty*. Quelquefois, on venait chercher le concierge pour des objets urgents et indispensables dans la prison; il me laissait alors sous l'inspection de l'officier de gendarmerie. Un jour, quel fut mon étonnement, l'officier prit lui-même un des souliers de la Reine, et se servant de la pointe de son épée, il gratta la rouille humide des briques, comme je faisais, moi, avec mon couteau. Les ecclésiastiques et les seigneurs détenus dans le préau nous regardaient faire à travers la grille de séparation. Voyant que cet officier de gendarmerie était un brave homme, ils me supplièrent de venir jusqu'à eux afin de leur laisser voir de près la chaussure de la Reine. Ils la prirent aussitôt, ils se la passèrent les uns aux autres et la couvrirent de baisers.

Mme Richard, à cause d'une loi qui venait d'être rendue, avait caché son argenterie; la Reine était servie avec des couverts d'étain [1], que je tenais aussi propres, aussi clairs qu'il m'était possible.

[1] Le dossier F[7]6711 aux Archives nationales contient une curieuse lettre, écrite en 1816 par le sieur Dufengray, secrétaire particulier du préfet de la Somme. « En 1793, dit-il, trois ou quatre jours après la mort de la Reine, le trop célèbre Chaumette, procureur de la commune de Paris, apporta chez Mme Cornu, marchande tabletière, rue Saint-Barthelémy, *à la Main d'Or*, une assiette d'étain sur laquelle la Reine avait mangé pendant tout le temps de sa détention à la Conciergerie et sur laquelle elle avait écrit circulairement, en partant du centre à la circonférence, dans l'intérieur en langue italienne, et à l'extérieur en allemand. Le motif qui avait fait apporter cette assiette par Chaumette chez

Sa Majesté mangeait avec assez d'appétit; elle coupait sa volaille en deux, c'est-à-dire pour lui servir deux jours. Elle découvrait les os avec une facilité et un soin incroyables. Elle ne laissait guère de légumes, qui lui faisaient un second plat.

Quand elle avait fini, elle récitait tous bas sa prière d'action de grâces, se levait et marchait. C'était pour nous le signal du départ. Depuis l'œillet, il m'était défendu de laisser même un verre à sa disposition. Un jour, M. de Saint-Léger, l'Américain, qui venait du greffe et allait rentrer au préau avec ses camarades, remarqua dans mes mains un verre à moitié rempli d'eau. — « L'eau qui

Mme Cornu, était le désir de faire faire une espèce de trépied en buis pour y déposer ce monument qu'il aurait ensuite mis sous verre. L'assiette demeura une heure chez la femme Cornu. Au bout de ce temps, Chaumette vint la reprendre en disant qu'il avait changé de détermination. »

A la réception de cette lettre, Louis XVIII ordonna des recherches : la police se mit en quête et retrouva, rue des Bernardins, n° 34, Mme Cornu, fort âgée, infirme et caduque, elle vivait avec sa fille; toutes deux se souvenaient de l'assiette d'étain qui était, assurèrent-elles, « couverte de *caractères grecs*, tracés circulairement avec plusieurs mots français, notamment ceux-ci : *aux mères malheureuses.* » Chaumette qui l'avait apportée leur avait dit : « c'est l'assiette sur laquelle a mangé la Reine à la Conciergerie ; je veux la conserver ; faites un support de telle sorte qu'on puisse la voir des deux côtés ». Et, en même temps, il commandait un vase pour conserver, prétendait-il, les cendres d'un grand homme (?). L'assiette était restée trois ou quatre mois chez les dames Cornu sans qu'elles entreprissent l'ouvrage commandé. Un de leurs ouvriers voulait copier les caractères tracés par la Reine, mais on le lui défendit. Chaumette revint, environ huit jours avant sa mort, reprendre ce précieux bibelot. On ne sait entre quelles mains il a pu passer.

manque, me dit ce créole, est-ce la Reine qui l'a bue? » Je répondis que oui. Par un mouvement de tête, M. de Saint-Léger se découvrit à l'instant, et avala ce demi-verre d'eau avec respect et délices.

Sa Majesté, comme je l'ai déjà dit, n'avait ni commode ni armoire dans sa chambre. Lorsque sa petite provision de linge fut arrivée du Temple, elle demanda une boîte pour l'y serrer et le mettre à l'abri des poussières. Mme Richard n'osant point faire cette demande aux administrateurs, m'autorisa à prêter un carton à la Princesse qui le reçut avec autant de satisfaction que si on lui avait cédé le plus beau meuble du monde.

Le régime des prisons alors ne permettait pas de donner un miroir, et Madame, tous les matins, renouvelait à cet égard sa demande. Mme Richard me permit de prêter ma petite glace à la Reine. Je ne l'offris qu'en rougissant. Ce miroir, acheté sur les quais, ne m'avait coûté que vingt-cinq sous d'assignats. Je crois le voir encore : sa bordure était rouge et des manières de Chinois étaient peints sur les deux côtés. La Reine agréa ce petit miroir comme une chose d'importance, et Sa Majesté s'en servit jusqu'au dernier jour.

Tant que Mme Richard fut en place, la Princesse fut nourrie avec soin, et, j'ose le dire, avec distinction. On achetait ce qu'il y avait de mieux pour elle ; et au marché trois ou quatre marchandes qui reconnaissaient bien le geôlier, lui remettaient

en pleurant les volailles les plus délicates ou les plus beaux fruits : *Pour notre Reine*, disaient-elles.

Quand la famille Richard fut mise au cachot, nous n'allâmes plus personne à la provision, c'étaient nos fournisseurs qui venaient eux-mêmes au Palais, et ils déployaient les provisions pièce à pièce, dans le greffe, en présence des gens de la police et du brigadier.

La Reine, en voyant servir son nouveau dîner, s'aperçut facilement que toutes choses, depuis l'œillet, étaient changées. Mais jamais elle ne laissa échapper aucune plainte. Je ne lui apportais plus que son potage et deux plats. (Tous les jours un plat de légumes et puis de la volaille et du veau alternativement.) Mais je préparais ces choses-là de mon mieux. Madame qui était d'une propreté, d'une délicatesse excessives, regardait mon linge toujours blanc, et, par son regard, semblait me remercier de cette attention que j'avais pour elle. Quelquefois, elle me présentait son verre afin que je lui servisse à boire. Elle ne buvait que de l'eau, même à Versailles, comme elle nous le rappelait quelquefois. J'admirais la beauté de ses mains, dont l'agrément et la blancheur étaient au-dessus de tout ce qu'on pourrait dire.

Sans déranger sa table, elle se plaçait entre cette table et son lit. Je regardais alors l'élégance de tous ses traits qu'éclairait parfaitement la croisée,

et j'y remarquai un jour çà et là quelques marques de petite vérole très adoucies, et pour ainsi dire imperceptibles, qu'on n'apercevait plus à quatre pas. Du temps de Lebeau, Madame se coiffait chaque jour devant lui et moi, pendant que je faisais son lit, et que je ployais sa robe sur une chaise. Je remarquai des places de cheveux blancs sur les deux tempes. Il n'y en avait point sur le front ni dans les autres cheveux. Sa Majesté nous raconta que c'était le trouble du 6 octobre.

Madame de Lamarlière qui vit encore et habite Paris, m'avait priée plusieurs fois, du temps de Mme Richard, de lui procurer des cheveux de la Reine pour en orner un médaillon. Cela m'aurait été facile, car Sa Majesté, de temps en temps, rafraîchissait sa chevelure.

Après l'événement de l'œillet, Mme de Lamarlière fut longtemps sans pouvoir être admise à revoir son mari, qui était prisonnier.

Avant la disgrâce de la famille Richard, la Reine était blanchie par Mme Saulieu, notre blanchisseuse ordinaire, laquelle demeurait à deux pas de l'Archevêché. Après l'accident funeste de l'œillet, notre blanchisseuse ne revint plus. Le greffier du tribunal révolutionnaire s'empara du linge de corps de la Princesse, moins les bonnets et les fichus, et il paraît qu'on ne lui redonnait ses chemises qu'une à une et de loin en loin.

Le chagrin, le mauvais air, le défaut d'exer-

cice altérèrent la santé de la Reine. Son sang s'échauffa, elle éprouva de grandes hémorrhagies. Je m'en étais aperçue ; elle me demanda secrètement des linges, et aussitôt je coupai mes chemises et je mis ces linges sous son traversin.

Le quatrième ou cinquième jour de son arrivée à la Conciergerie, les administrateurs lui prirent sa montre qu'elle avait apportée d'Allemagne quand elle vint chez nous pour être Dauphine. Je n'étais pas auprès d'elle quand on lui fit ce chagrin, mais Mme Richard en parla dans notre chambre et dit qu'elle avait beaucoup pleuré en livrant cette montre d'or.

Par bonheur, les commissaires ne savaient pas qu'elle portait un médaillon ovale fort précieux attaché à son cou au moyen d'une petite ganse noire. Ce médaillon renfermait des cheveux bouclés et le médaillon du jeune Roi. Il était ployé dans un petit gant de peau canari qui avait été à l'usage de M. le Dauphin.

La Reine, en venant du Temple, conservait encore deux jolies bagues de diamant et son anneau de mariage. Ces deux brillants étaient, sans qu'elle y pensât, une sorte d'amusette pour elle. Assise et rêveuse, elle les ôtait, elle les remettait, elle les passait d'une main à l'autre plusieurs fois dans un même moment. A l'occasion de l'œillet, on fit plusieurs visites dans sa petite chambre, on ouvrit son tiroir ; on fouilla sur elle-

même, on culbuta ses chaises et son lit. Ces mauvais sujets ayant vu briller les diamants de ses deux bagues, les lui enlevèrent, et on lui dit qu'elles lui seraient restituées quand tout serait fini.

Ces visites générales eurent lieu, depuis, dans son cachot à toutes les heures du jour et de la nuit ; les architectes et les administrateurs visitaient à chaque instant la solidité des barreaux de fer et des murailles. Je les voyais dans des perplexités continuelles. Ils disaient entre eux : *Pourrait-elle pas s'échapper par ici*, *s'échapper par là?* Ils ne nous laissaient et n'avaient pas eux-mêmes un seul instant de relâche.

Par crainte de quelque infidélité du dedans ou de quelque surprise du dehors, ils étaient sans cesse autour de nous dans la Conciergerie. Ils mangeaient sans façon à la table du concierge, et tous les jours, il me fallait préparer un grand ordinaire pour quinze ou dix-huit de ces gens-là.

J'avais ouï dire à Mme Richard : « La Reine ne s'attend pas à être jugée. Elle conserve l'espoir que ses parents vont la réclamer ; elle me l'a dit avec une franchise tout à fait charmante. Si elle nous quitte, Rosalie, vous serez sa femme de chambre, elle vous emmènera. »

Après l'œillet, cette Princesse me parut inquiète, et plus alarmée de beaucoup. Elle réfléchissait et soupirait en allant et venant dans le cachot. Un

jour elle remarqua, en face de ses croisées, dans une chambre grillée de fer, une prisonnière qui joignait ses mains et levait les yeux vers le ciel, en prononçant des prières. — « *Rosalie*, me dit cette grande et bonne Princesse, *regardez là-haut cette pauvre religieuse, avec quelle ferveur elle prie le bon Dieu !* »

La religieuse assurément priait Dieu pour la Reine. C'était l'occupation de ces dames tout le long du jour.

Mon père vint de la province pour me voir. Comme on ne laissait plus entrer personne depuis la conspiration de l'œillet, il eut toutes les peines du monde à parvenir jusqu'à moi, on l'accompagna jusqu'à ma chambre. M. Lebeau lui dit : « Il m'est défendu de recevoir et de permettre aucune visite, ma propre famille n'entre pas ; ne soyez avec votre fille que quatre ou cinq minutes; bonhomme, ne revenez plus. » Je ne pus même pas offrir un rafraîchissement à mon père, et lui montrant un poulet qui était à la broche, je lui dis tout bas : « C'est pour la pauvre Reine que nous avons ici. » Mon père soupira et nous nous séparâmes.

Un jour, en faisant le lit de la Princesse, je laissai tomber un journal du matin que j'avais mis sous mon fichu, et je m'en aperçus lorsque nous fûmes remontés dans nos chambres. Toute troublée je l'avouai à M. Lebeau. Il se troubla

bien davantage, car il était peureux naturellement : — « Allons vite, me dit-il, allons, retournons au cachot. Prenez cette carafe d'eau claire, que nous changerons contre l'autre ; je ne vois pas moyen à nous tirer de là. »

Il fallut avertir de nouveau les gendarmes ; nous nous rendîmes chez la Reine, et je retrouvai mon journal qu'elle n'avait pas aperçu.

Autant la Reine avait éprouvé de malaise pendant les chaleurs du mois d'août, autant elle eut à souffrir du froid [1] et de l'humidité les quinze premiers jours d'octobre.

Elle s'en plaignit avec douceur, et moi, je ressentais un chagrin mortel de ne pouvoir adoucir sa souffrance. Le soir, je ne manquais pas de prendre sa camisole de nuit sous son traversin. Je montais vite chez nous pour bien la réchauffer, et puis, toute brûlante, je la replaçais sous le traversin de la Reine, ainsi que son grand fichu de nuit.

Elle remarquait ces petites attentions de ma fidélité respectueuse, et son regard plein d'affabilité me remerciait comme si j'avais fait autre chose que mon devoir. On ne lui avait jamais accordé ni lampe ni flambeau, et je prolongeais autant que possible le petit ménage du soir, afin que ma res-

[1] Lorsque Girard, le curé assermenté de Saint-Landry, se présenta dans le cachot de la Reine, le 16 octobre, pour l'accompagner à l'échafaud, il la trouva transie et se plaignant « d'un froid mortel aux pieds ». Girard lui conseilla de mettre son oreiller sur ses pieds ; la Reine suivit ce conseil.

pectable maîtresse fût un peu plus tard dans la solitude et l'obscurité. Elle n'avait ordinairement, pour entrer dans son lit, que la faible clarté que lui renvoyait, de loin, le réverbère de la cour des femmes.

Le 12 octobre, deux heures environ après son coucher, les juges du tribunal vinrent lui faire subir le grand interrogatoire ; et le lendemain, quand j'entrai chez elle pour faire son lit, je la vis qui se promenait rapidement dans sa pauvre cellule, j'avais le cœur brisé ; je n'osai point porter mes regards sur elle.

Depuis quelques jours elle n'était plus seule[1] ; on avait mis un officier pour la garder dans son cachot.

Enfin, arriva l'affreuse journée du 15 octobre : elle monta dès les huit heures du matin à la salle des audiences pour y subir son jugement, et comme je ne me rappelle pas lui avoir porté, ce jour-là, aucune espèce de nourriture, il est à croire qu'ils la firent monter à jeun.

Dans la matinée, j'entendis quelques personnes qui s'entretenaient de l'audience. Elles disaient : — « Marie-Antoinette s'en retirera, elle a répondu comme un ange, on ne fera que la déporter. »

Vers les quatre heures après midi, le concierge

[1] Ceci tendrait à établir que depuis son transfèrement dans son nouveau cachot, c'est-à-dire depuis le 13 septembre, la Reine n'était plus gardée à vue par des gendarmes.

me dit : — « La séance est suspendue pour trois quarts d'heure, l'accusée ne descend pas ; montez vite, on demande un bouillon. »

Je pris à l'instant une excellente soupe que je tenais en réserve sur mon fourneau, et je montai vers la Princesse.

Comme j'allais arriver dans une salle auprès d'elle, un des commissaires de police nommé Labuzière, qui était petit et camard, m'arracha ma soupière des mains, et la donnant à sa maîtresse, jeune, extrêmement parée, il me dit : — « Cette jeune femme a grande envie de voir la *veuve Capet* ; c'est une charmante occasion pour elle », et cette femme aussitôt s'éloigna portant le potage, à moitié répandu.

J'eus beau prier et supplier Labuzière, il était tout puissant, il me fallut obéir. Que dut penser la Reine en recevant sa soupière des mains d'une personne qu'elle ne connaissait pas !

A quatre heures quelques minutes du 16 octobre au matin, on vint nous dire que la Reine de France était condamnée. Je sentis comme une épée qui aurait traversé mon cœur, et j'allai pleurer dans ma chambre en étouffant mes cris et mes sanglots. Le concierge apprit cette condamnation avec peine, mais il était plus habitué que moi à ces choses ; il fit semblant de n'y prendre aucune part.

Vers les sept heures du matin, il me commanda

de descendre chez la Reine et de lui demander si elle avait besoin de quelque aliment. En entrant dans le cachot, où brûlaient deux lumières, j'aperçus un officier de gendarmerie assis dans l'angle de gauche, et, m'étant approchée de Madame, je la vis tout habillée de noir, étendue sur son lit.

Le visage tourné vers la fenêtre, elle appuyait sa tête sur sa main. — « Madame, lui dis-je en tremblant, vous n'avez rien pris hier au soir, et presque rien dans la journée. Que désirez-vous prendre ce matin? » La reine versait des larmes en abondance; elle me répondit: — « Ma fille, je n'ai plus besoin de rien, tout est fini pour moi. » Je pris la liberté d'ajouter: — « Madame, j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicelle; vous avez besoin de vous soutenir, permettez-moi de vous apporter quelque chose. »

Les pleurs de la Reine redoublèrent, et elle me dit: — « Rosalie, apportez-moi un bouillon. » J'allai le chercher; elle se mit sur son séant et ne put en avaler que quelques cuillerées; j'atteste devant Dieu que son corps n'a pas reçu d'autre nourriture, et j'eus lieu de me convaincre qu'elle perdait tout son sang.

Un peu avant le jour déclaré, un ecclésiastique, autorisé par le Gouvernement, se présenta chez la reine et lui offrit de l'entendre en confession. Sa Majesté, apprenant de lui-même qu'il était un des curés de Paris en exercice, comprit qu'il avait

prêté serment, et elle refusa son ministère. On parla de cette circonstance dans la maison.

Lorsque le jour fut venu, c'est-à-dire à peu près vers les huit heures du matin, je retournai chez Madame pour lui aider à s'habiller, ainsi qu'elle me l'avait indiqué lorsqu'elle prit le peu de bouillon sur son lit. Sa Majesté passa dans la petite ruelle que je laissais ordinairement entre son lit de sangle et la muraille. Elle déploya elle-même une chemise qu'on avait apportée, probablement en mon absence, et, m'ayant fait signe de me tenir devant son lit pour ôter la vue de son corps au gendarme, elle se baissa dans la ruelle et abattit sa robe, afin de changer de linge pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie s'approcha de nous à l'instant, et, se tenant auprès du traversin, regarda changer la Princesse. Sa Majesté aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et, avec une grande douceur, elle dit à ce jeune homme : — « *Au nom de l'honnêteté, Monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.*

— Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le gendarme ; mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements. »

La Reine soupira, passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possibles, prit, pour vêtement, non pas sa longue robe de deuil qu'elle avait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement

de robe du matin, et déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton.

Le trouble que me causait la brutalité du gendarme ne me permit pas de remarquer si la princesse avait encore le médaillon de M. le Dauphin ; mais il me fut aise de voir qu'elle roulait soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée ; elle la renferma dans une de ses manches comme dans un fourreau, et puis serra ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille.

La veille, sachant qu'elle allait paraître devant le public et devant les juges, elle donna, par bienséance, un peu d'élévation à ses cheveux. Elle ajouta aussi à son bonnet de linon, bordé d'une petite garniture plissée, les deux barbes volantes qu'elle conservait dans le carton ; et sous ces barbes de deuil elle avait ajusté proprement un crêpe noir, qui lui faisait une jolie coiffure de veuve.

Pour aller à la mort, elle ne garda que le simple bonnet de linon, sans barbes ni marques de deuil ; mais n'ayant qu'une seule chaussure[1], elle conserva ses bas noirs et ses souliers de prunelle, qu'elle n'avait point déformés ni gâtés depuis soixante et seize jours qu'elle était avec nous.

Je la quittai sans oser lui faire des adieux, ni

[1] M. Campardon fait remarquer que Rosalie se trompe, l'*inventaire après décès de Marie-Antoinette*, mentionnant une paire de souliers neufs et deux paires de vieux.

une seule révérence de peur de la compromettre et de l'affliger. Je m'en allai pleurer dans mon cabinet et prier Dieu pour elle.

Lorsqu'elle fut sortie de cette affreuse maison, le premier huissier du tribunal, accompagné de trois ou quatre personnes de son même emploi, vint me demander chez le concierge et m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot. Il me laissa reprendre mon miroir et le carton. Quant aux autres objets qui avaient appartenu à Sa Majesté, il me commanda de les serrer dans un drap de lit. Ils m'y firent ployer jusqu'à une paille qui se trouva, je ne sais comment, sur le pavé de la chambre, et ils emportèrent cette misérable dépouille de la meilleure et de la plus malheureuse Princesse qui ait jamais existé!

P.-S. Environ dix ou onze jours avant le jugement, on avait mis auprès d'elle, dans le cachot, un officier de gendarmerie en qui elle paraissait avoir beaucoup de confiance: on le nommait M. de Bûne C'est le même qui, pendant les débats, lui apporta un verre d'eau, ce qui lui attira de grandes persécutions : il fut arrêté et jugé.

Depuis peu, on m'a montré son portrait dans un appartement des Quatre-Nations : il est fort ressemblant; je l'ai reconnu à première vue.

NOTES DE Mgr DE SALAMON

(1796)

Dans les *Souvenirs de l'Internonce à Paris pendant la Révolution*[1] se trouvent consignés quelques détails qui complètent le récit de Rosalie Lamorlière.

Mgr de Salamon, interné à la Conciergerie en 1796, y retrouva le concierge Richard qu'il avait connu sous l'ancien régime, alors qu'en qualité de commissaire de la Cour, il faisait la visite des prisons.

— « Je serai obligé de vous faire coucher sous les verrous, me dit ce brave homme ; mais pendant le jour, vous resterez chez moi, vous mangerez avec moi et vous pourrez voir qui vous voudrez, pourvu que vous disiez de s'adresser à moi... Puis vous aurez un poële dans votre chambre et vous coucherez sur les deux matelas de cette pauvre femme — il parlait de la Reine —qui est morte sur l'échafaud... Ils m'ont coûté bien cher, ajouta-t-il; c'est pour les avoir achetés que j'ai fait six mois de prison aux Madelonnettes. »

[1] Plon, éditeur.

Richard avait pour cuisinière une femme qui méritait d'habiter un meilleur lieu... C'est elle qui brossait tous les matins les bottines de Sa Majesté : — « Et elles étaient si sales, disait-elle, par suite de l'humidité de sa prison, qu'on aurait pu croire que la Reine venait de marcher dans la rue Saint-Honoré. »

Elle m'a raconté également que les nobles personnages, qui étaient alors détenus à la Conciergerie, venaient chaque matin, pendant la promenade, baiser les chaussures de cette Princesse infortunée.

C'est encore cette même domestique qui, voyant la Reine aller à l'échafaud sans coiffe ni fichu, lui mit sur la tête un bonnet en fil, encore tout neuf, puisqu'elle l'avait étrenné le matin même, et lui jeta sur les épaules son propre mouchoir [1]...

J'avais confié en secret à cette domestique combien j'éprouvais de répugnance à entrer dans ma prison et surtout à m'y voir renfermé sous les verrous. Elle s'était empressée de le répéter à son maître, et avait obtenu qu'il fit ouvrir la porte dès le point du jour.

Le premier matin où je bénéficiai de cette mesure, je vis, comme ma porte s'ouvrait, un carlin entrer dans ma chambre, sauter sur mon lit, en faire le tour et s'en aller. C'était le carlin de la

[1] Cette brave femme entra plus tard en qualité de cuisinière, chez la marquise de Créqui. (*Note de Mgr de Salamon.*)

Reine, que Richard avait recueilli et dont il prenait le plus grand soin. Il venait de la sorte pour flairer les matelas de sa maîtresse. Je le vis faire ainsi tous les matins, à la même heure, pendant trois mois entiers, et, malgré tous mes efforts, je ne pus jamais l'attraper. Je continuai à passer la soirée avec Richard, et nous prolongions nos entretiens jusque fort avant dans la nuit. Il me racontait sur les victimes qu'il avait vues marcher à l'échafaud, une foule d'anecdotes fort curieuses.

Il serait trop long de les rapporter ici ; d'ailleurs j'en ai beaucoup oublié. Je me rappelle, toutefois, lui avoir entendu dire que les gendarmes faisaient tous les soirs une partie de piquet en présence de la Reine. Celle-ci les regardait, appuyée sur le dos d'une chaise, ou bien encore elle s'occupait, pendant ce temps-là, à raccommoder sa pelisse de taffetas noir.

Richard allait souvent visiter cette Princesse et lui demander si elle n'avait pas besoin de quelque chose. Elle ne manquait jamais de lui adresser ses remerciements; seulement elle y mettait, au dire de Richard, un peu trop de solennité.

Un jour, elle lui demanda, s'il avait été maître d'hôtel.

— « Oh ! nullement, Madame, lui répondit-il ; je suis presque né dans les prisons.

— « C'est que tout ce que vous me donnez à manger est excellent.

« — Je vous avouerai, répartit Richard, que je vais moi-même au marché, et que j'y achète tout ce que je puis trouver de meilleur.

« — Oh! répondit la Reine, que vous êtes bon, monsieur Richard! »

Richard ajoutait encore que le mets préféré de la Reine c'était le canard.

ENQUÊTE DE Mme SIMON-VOUET

(1836)

Nous avons fait remarquer que la relation de Rosalie Lamorlière est due à la plume de Lafont-d'Aussonne, l'historien trop fantaisiste de Marie-Antoinette. Notre défiance est telle à l'égard de cet écrivain que nous aurions hésité à accepter le récit de Rosalie, si nous n'avions été en mesure d'en vérifier l'authenticité.

Les pages suivantes ont, à ce point de vue, un double intérêt; elles nous fixent sur la véracité du récit qui précède; elles nous font connaître, en même temps, la vieillesse de Rosalie Lamorlière.

Sans doute s'étonnera-t-on que la fille de Marie-Antoinette ait laissé mourir à l'hôpital la servante qui avait assisté sa mère dans ses derniers jours. On a souvent parlé de la proverbiale ingratitude des Bourbons. Rosalie Lamorlière en serait-elle un exemple et une victime?

Peut-être convient-il de voir les choses d'un peu plus haut et de ne point juger le passé avec l'esprit positif et pratique de notre temps. On se dévouait jadis à son roi comme on se dévoue aujourd'hui à son pays; fidélité et devoir étaient des mots doués d'un sens

précis et n'admettant pas la discussion. Peut-être ces dévouements gratuits inspiraient-ils de plus nobles sentiments que le désir d'un grade, d'une pension ou d'une récompense honorifique.

L'histoire de la Révolution a présenté bien des exemples de ces hautes vertus sociales. Que de royalistes sont morts pour la Monarchie, — qui ne se souciait pas d'eux et dont jamais ils n'avaient eu rien à attendre, — avec une tranquillité non exempte d'un certain fanatisme qui fait penser à la foi des premiers martyrs. Rosalie Lamorlière, dans son cœur de servante, gardait quelque chose de ce précieux désintéressement qui a fait la gloire de l'ancienne France. Les meilleurs se donnaient sans penser qu'on dût les payer : la pauvre fille était de celle-là. Il est mieux, pour sa mémoire, qu'elle soit morte à l'hôpital que si elle avait fini, tenancière de quelque gros bureau de loterie, de poste ou de tabac. Néanmoins, à d'autres points de vue, je préférerais que la domestique qui partagea ses chemises avec Marie-Antoinette, n'eût pas été réduite, après le retour des Bourbons, à vivre seule et presque sans ressources. Je pense à cette honnête fille cousant dans son linceul les quelques reliques qu'elle gardait de la prisonnière du Temple, tandis que Lepitre, grassement payé, dès 1793, pour un dévouement qu'il n'avait pas montré, faisait parade de sa pseudo-fidélité et de son faux courage et recevait, en récompense de belles actions non accomplies, le ruban de la Légion d'honneur.

C'est à l'occasion d'un livre paru en 1838 et intitulé: *Marie-Antoinette devant le* XIXe *siècle*, que Mme Simon-

Vouet a entrepris, vers 1835, l'enquête dont on va lire les péripéties.

La contradiction des narrations sur la captivité de Marie-Antoinette à la Conciergerie, l'invraisemblance des épisodes romanesques fournis par la plupart des écrivains, m'avaient décidée à m'en tenir aux faits ressortis de la procédure et aux révélations incomplètes, mais vraies, des défenseurs de la Reine.

C'était laisser une lacune immense dans mon travail ; toutefois, j'étais décidée à ne point la remplir avec les pièces supposées ou falsifiées qui avaient été produites sur cette intéressante époque de la vie de Marie-Antoinette. Je ne connaissais pas encore les documents fournis à M. Lafont d'Aussonne par Rosalie et le porte-clefs Larivière.

Dans cette perplexité, et en récapitulant les souvenirs de ma jeunesse, il me revint en mémoire qu'étant pensionnaire à Dijon chez Mme le Jolivet, dont le mari, mort sur l'échafaud, avait été détenu à la Conciergerie en même temps que la Reine, j'avais entendu cette dame parler avec éloge de l'humanité du concierge Richard et de sa femme pour les prisonniers confiés à leur garde... Je me plaisais à questionner Mme le Jolivet sur la Conciergerie, et j'appris d'elle que Mme Richard permettait souvent aux parents des détenus de les entretenir et de manger avec eux dans une petite

pièce reculée de son logement; et c'était à l'humanité de cette excellente femme que Mme le Jolivet avait dû la triste consolation de voir son mari jusqu'à l'heure fatale. Dans le cours de ces fréquentes visites, elle avait été frappée de la beauté parfaite de la jeune cuisinière de Mme Richard, et celle-ci lui confia que cette pauvre villageoise ayant, par la délicatesse de ses soins, obtenu l'affection spéciale de la Reine, elle l'avait attachée à sa place au service de l'auguste captive à laquelle elle savait toujours offrir quelques faibles distractions. D'après ces souvenirs, je pris, tant à Paris qu'à Versailles, des renseignements multipliés sur la famille Richard, qui m'apprirent seulement que Mme Richard avait été assassinée par un prisonnier que ses soins venaient de rendre à la vie, et qu'après sa mort la belle cuisinière avait quitté la Conciergerie.

Cependant, je sus par hasard d'un employé du château de Versailles que Mme Boze, qui avait habité ce château jusqu'à la Révolution de juillet[1], par-

[1] «Le château de Versailles renfermait (pendant la Restauration) une population toute entière. Le Roi y donnait des appartements à ses anciens serviteurs et aux personnes bien recommandées. En outre du Gouverneur, logé, comme de raison, il y avait une quantité de ménages, et lorsqu'on y entrait, on pouvait facilement y faire vingt visites. Ces appartements étaient une petite douceur accordée aux gens ruinés par la Révolution. Ils y vivaient tranquilles et protégés par la Majesté du lieu. J'ai connu beaucoup de ces respectables personnages et je me les rappelle parfaitement. » (*Mémoires des autres*, par la Comtesse Dash.)

lait avec admiration de la conduite de la cuisinière de la Conciergerie envers la Reine et qu'elle nommait cette fille comme étant le seul être dont le dévouement héroïque avait apporté quelque adoucissement au sort de la Princesse durant les soixante-quinze jours qu'elle passa à la Conciergerie, Mme Boze avait connu la famille Richard et Rosalie pendant la détention de son mari dans cette prison; elle avait conservé des rapports avec eux après le retour de l'ordre; mais elle avait quitté Versailles, et l'on ignorait où elle s'était retirée avec ses deux filles.

Ce fut avec ces faibles indices que je m'adressai à la mairie de Versailles, et, deux jours après, j'appris, par les recherches empressées autant qu'obligeantes du secrétaire général, M. Varinot, que Mme Boze habitait le village d'Auteuil. Je m'y rendis dès le lendemain.

Mme Boze et ses excellentes filles ne connurent pas plutôt l'objet de ma visite, qu'elles me parlèrent avec la confiance d'anciennes connaissances, et j'ai reçu d'elles plusieurs détails sur les premières années de l'existence de la Reine à Versailles... Quant à la Conciergerie, Mme Boze m'apprit que la cuisinière Rosalie Lamorlière existait à l'hospice des Incurables de la rue de Sèvres où je pourrais l'interroger... On trouverait le sujet d'un ouvrage de haut intérêt dans les détails que me donnèrent Mmes Boze sur cette héroïque Rosa-

lie, qui, sans éducation, sans argent et sans relation, sut exercer dans l'ombre les plus hautes vertus.

En quittant Mmes Boze à Auteuil, je me rendis directement à l'hospice des Incurables [1]. Le concierge, auquel je demandais Rosalie Lamorlière, me dit qu'elle sortait chaque matin et ne rentrait qu'aux heures fixées pour les distributions; il ajouta que Rosalie, sans rapports avec les habitants de la maison, ne parlait à personne, ne répondait même pas aux politesses de ses compagnes, et refuserait probablement de s'entretenir avec moi.

Quelque décourageants que fussent ces renseignements, comme il était plus de onze heures, je résolus d'attendre, en me promenant devant la grande porte d'entrée de l'hospice, la première distribution qui devait se faire à midi. Je remarquai bientôt une quantité de bonnes vieilles dont la marche précipitée de toute la puissance de leurs béquilles et l'inquiète physionomie révélaient la crainte de s'être mises en retard ; mais aucune de ces figures ne pouvaient convenir à Rosalie. Enfin, cinq minutes avant midi, je vis sortir de la petite rue Saint-Romain et se diriger vers l'hospice, une femme aussi pauvrement vêtue que celles qui l'avaient précédée, mais avec une recherche de propreté singulièrement frappante. Sa taille était

[1] La visite de Mme Simon-Vouet aux Incurables, date du 1er décembre 1836.

mince et élevée ; ses pas uniformes, mesurés, son maintien reposé, donnaient à sa démarche quelque chose de solennel ; et en approchant, l'expression réfléchie de ses traits, qui révélait une pensée profonde, étrangère aux émotions extérieures, me fit aussitôt reconnaître Rosalie : je m'avançai et la priai de vouloir bien m'accorder, à l'hospice, un instant d'entretien pour une importante affaire. J'espérais ainsi avoir éveillé sa curiosité, et je me trouvai presque humiliée, lorsqu'après avoir porté sur moi un regard indifférend, elle me dit froidement et sans daigner même s'arrêter : — « Vous vous trompez, Madame, *moi* je n'ai point d'affaires. — Oh ! non, m'écriai-je en la retenant, vous vous nommez Rosalie Lamorlière ; ce n'est pas de *vous* que j'ai à vous entretenir ; de grâce ne refusez pas ma prière ! » Je ne sais quelle expression je donnai à ces paroles, mais Rosalie tressaillit et attacha sur moi un regard si perçant, que j'en aurais été déconcertée si ma démarche m'eut été inspirée par une vaine curiosité. — « Eh bien ! venez, Madame », dit-elle en m'abandonnant sa main dont je m'étais emparée pour la retenir.

En entrant dans la cellule, je reconnus le même ordre, le même soin qui m'avaient frappé sur la personne de Rosalie. Celle-ci me présenta une chaise et resta debout devant moi, comme si elle eut attendu mes questions ; mais j'étais tout occupée à considérer cette figure imposante et belle

encore, que l'âge avait tellement respectée, que je lui aurais donné à peine cinquante ans. Rosalie sentit sûrement qu'elle était dans ce moment l'objet de mes observations, car mon attention silencieuse parut lui causer quelque embarras. Cependant elle se remit, et me dit avec une indéfinissable expression de douceur et de sensibilité : « N'est-ce pas, Madame, de la Conciergerie que vous vouliez me parler? » Charmée d'avoir été devinée à mon tour, je lui rendis compte de mon entrevue avec les dames Boze, qui l'avaient connue à la Conciergerie, et lui exprimai mon désir d'entendre de sa bouche les détails de ce qui s'était passé sous ses yeux dans cette prison, dans le seul intérêt de la réhabilitation de la Reine, dont je m'occupais. — « Je serai, répondit-elle, heureuse de vous satisfaire ; mais je vous préviens que je ne pourrai rien ajouter à la déclaration que j'ai faite à M. Lafont d'Aussonne, un des historiens de la Reine, et qu'il a rapportée avec la plus grande exactitude, quoique je ne sache ni lire ni écrire. »

Comme c'est dans cette déclaration que nous avons puisé la plupart des détails relatifs à la Conciergerie, nous supprimerons de notre dialogue avec Rosalie tout ce qui a déjà été rapporté ailleurs.

MOI

« ... Vous avez dû être entendue avec un bien grand intérêt aux Tuileries par l'auguste fille de

Marie-Antoinette, qui, sans vous, eût toujours ignoré avec quelle force héroïque fut supporté ce martyre de soixante-quinze jours.

ROSALIE

Je jouis encore des bienfaits de Mme la duchesse d'Angoulême, mais sans avoir pu jamais l'en remercier ; et cependant j'aurais avec joie renoncé à tous les avantages dont on m'a comblée, pour voir une seule fois la fille de *Madame*.

Je remarquai que Rosalie, en parlant de Marie-Antoinette, ne la nommait que *Madame* et je lui demandais si, durant son service près de la Princesse, elle ne lui donnait pas d'autre titre : — « Non, me répondit-elle. Cependant m'étant trouvée souvent seule avec Sa Majesté, j'aurais pu lui parler comme à ma souveraine ; mais je redoutais tout ce qui pouvait lui rappeler ses grandeurs passées ; je contins même toujours devant elle l'admiration que m'inspirait son sublime courage. Hélas ! j'aurais voulu la servir à genoux, et j'affectais de ne pas lui témoigner plus de distinction qu'à ma maîtresse, Mme Richard. »

MOI

Les avantages dont vous a comblée Mme la duchesse d'Angoulême se bornent, m'a-t-on dit, à

votre admission dans cette maison et à une pension de deux cents francs que vous avez perdue à la Révolution de juillet.

ROSALIE

Oui, mais n'ayant rien fait pour la mériter, je suis encore trop heureuse de me trouver ici pour toujours à l'abri du besoin.

MOI

Vous ne soupçonnez même pas l'héroïsme de votre dévouement ; cela ne me surprend pas, on m'en avait prévenue ; mais, dites-moi, Rosalie, les protecteurs qui avaient touché en votre faveur Mme la Dauphine n'ont-ils pas cherché à vous remettre en possession de cette faible pension, en intéressant pour vous les princesses de la famille royale actuelle.

ROSALIE

Cette idée ne leur sera pas venue plus qu'à moi, car je n'avais aucun titre à ce bienfait signalé.

MOI

La Reine Marie-Antoinette a été dépeinte au peuple comme une femme violente et vindicative ;

avez-vous remarqué cette disposition de caractère qui lui fut attribuée, durant les cruels outrages qu'elle subit à la Conciergerie? Paraissait-elle animée, ainsi que l'ont écrit plusieurs de ses ennemis, de projets ou de désirs de vengeance contre ses persécuteurs ?

ROSALIE

Je ne l'entendis jamais se plaindre ni de son sort ni de ses ennemis, et le calme de ses paroles répondit toujours à celui de son maintien; cependant il y avait, dans cette tranquillité quelque chose de si profond et de si imposant, que Mme Richard, le concierge Lebeau et moi, en entrant dans sa chambre, nous restions toujours saisis de respect à la porte, sans oser l'approcher avant qu'elle ne nous y eût invités avec sa douce voix et son gracieux regard.

MOI

Parlait-elle de la mort de Louis XVI, et paraissait-elle redouter le même sort?

ROSALIE

Elle disait qu'il était heureux, mais j'eus lieu de penser qu'elle croyait être renvoyée en Autriche avec ses enfants.

MOI

Ce calme inaltérable dont vous parlez, ne venait-il pas d'une espèce d'affaissement moral ou d'insensibilité, effet de ses souffrances et de sa longue captivité ?

ROSALIE

Sa sensibilité était extrême et ne laissa jamais inaperçus nos soins les plus légers. Elle portait, caché dans son corset, le portrait du jeune Roi et et une boucle de ses cheveux enveloppée dans un petit gant de peau jaune qui avait servi à l'enfant, et je m'aperçus qu'elle se cachait souvent près de son misérable lit de sangle pour embrasser, en pleurant, ces objets. On pouvait lui parler de ses malheurs, de sa position, sans qu'elle montrât d'émotion ou d'abattement ; mais ses larmes coulaient sans cesse à l'idée de l'abandon de ses enfants. Dans les hémorrhagies qui suivirent ses crises nerveuses et qui ne la quittèrent qu'à la mort, elle nous supplia de ne provoquer pour elle aucun secours de la médecine, parce qu'ils ne pouvaient rien sur la cause de son mal. Elle fut fouillée plusieurs fois à la Conciergerie, et on lui arracha brutalement sa montre suspendue à son cou par une fort belle chaîne. Cependant, peu de jours avant sa mort, elle possédait encore le médaillon qui renfermait le portrait du jeune Roi. J'ignore ce qu'il sera devenu.

MOI

Est-il vrai, ainsi que l'ont publié d'illustres écrivains, que la Reine savonnait et racommodait elle-même son linge à la Conciergerie?

ROSALIE

Elle aurait rendu grâce au ciel si une telle faveur lui eût été accordée. Mais on l'avait condamnée à la plus complète inaction, et quoi qu'elle ne se plaignit jamais, je vis qu'elle souffrait beaucoup de cette oisiveté.

MOI

Plusieurs personnes se sont flattées d'avoir séduit le concierge et porté différents secours à la Reine dans ses derniers moments; peut-on ajouter foi à leurs assertions?

ROSALIE

Non, car lors même que l'on eût gagné le concierge Lebeau, le plus timide et le plus peureux des hommes, les cours et corridors étaient remplis de gardes. Fouquier-Tinville et ses agents pénétraient d'ailleurs à toute heure du jour et de la nuit dans le cachot de la Princesse, la faisaient relever impitoyablement sous prétexte de fouiller son lit, et bouleversaient tous ses effets

MOI

Revîtes-vous Marie-Antoinette après sa condamnation ?

ROSALIE

Je descendis dans son cachot par ordre de Lebeau, vers sept heures; deux chandelles presque usées brûlaient encore sur sa petite table; j'en conclus qu'on les lui avait laissées toute la nuit. La Princesse était couchée habillée sur son lit; elle avait encore sa grande robe noire. Un officier de gendarmerie, assis dans le coin le plus reculé de la chambre, paraissait endormi. Je m'approchai en tremblant de Madame, et la suppliai d'accepter un bouillon que j'avais tout préparé sur mes fourneaux. Elle souleva la tête, me regarda avec sa douceur ordinaire, et me répondit en soupirant : « Je vous remercie, ma fille, je n'ai plus besoin de rien. » Et comme je me retirais en pleurant, soit qu'elle craignît de m'avoir affligée, ou bien qu'elle voulut me revoir une dernière fois, elle me rappela pour me dire : « Eh bien ! Rosalie, apportez-moi votre bouillon. »

MOI

Et prit-elle ce bouillon quand vous le lui apportâtes ?

ROSALIE

Une ou deux cuillerées seulement. Ensuite elle me pria de l'aider à s'habiller. On lui avait fait dire de quitter sa robe de deuil, parce que cela pourrait exciter le peuple à l'insulter; mais nous pensâmes, à la prison, que l'on craignait plutôt l'intérêt que réveillerait sa position de veuve du Roi. La Princesse ne fit aucune objection, et disposa son déshabillé blanc du matin. Comme elle perdait tout son sang, elle avait aussi ménagé une chemise pour aller à la mort, et je remarquai qu'elle avait l'intention de paraître avec une mise aussi décente que le permettait son grand dénûment, ainsi qu'elle l'avait fait le jour du jugement Au moment de se déshabiller, elle se glissa dans la ruelle entre le mur et le lit de sangle, afin de se soustraire aux regards de l'officier; mais ce jeune homme s'avança impudemment en appuyant ses coudes sur l'oreiller pour la regarder. La Princesse rougit beaucoup, et se couvrit à la hâte de son grand fichu; puis joignant ses mains en se tournant d'un air suppliant du côté de l'officier: « Monsieur, s'écria-t-elle, au nom de l'honnêteté, permettez que je change de linge sans témoin! »

MOI

Cet homme dut être bien humilié de son action?

ROSALIE

Il répondit, au contraire, avec dureté, que ses ordres portaient qu'il ne devait pas perdre un instant de vue la condamnée. La Reine leva les yeux au ciel, et les reporta sur moi sans articuler une parole, car j'étais habituée à comprendre tous ses regards, et je me plaçai de manière à la dérober autant qu'il était possible à ceux de l'officier. Alors, agenouillée derrière son lit, et avec toutes les précautions que lui suggéra sa modestie, Sa Majesté parvint à changer de linge sans même découvrir ses épaules ou ses bras.

Lorsqu'elle fut entièrement habillée, elle porta autour de sa chambre des regards pleins d'anxiété, comme pour chercher quelque objet qu'elle craignait de ne pouvoir découvrir. Je m'efforçais inutilement de deviner la cause de cette inquiétude, lorsque je vis la princesse plier soigneusement la chemise ensanglantée qu'elle venait de quitter, l'envelopper exactement dans l'une de ses manches, et glisser, avec l'expression d'une ineffable satisfaction, ce petit paquet dans un enfoncement qu'elle venait d'apercevoir dans le mur derrière un lambeau de la toile à papier. »

Rosalie mit sous mes yeux le linceul qui renferme les coupures de linon-batiste qu'elle reçut de Marie-Antoinette, et après avoir approché mes

lèvres de ces saintes reliques, et serré dans mes bras la pauvre créature en qui la vigueur de l'âme et l'héroïsme de sentiments s'élèvent obscurément au-dessus de la bassesse de la condition, je quittai l'hospice, le cœur rempli d'admiration et de tristesse.

Partie de Versailles au commencement de 1838, pour me retirer à la campagne à cent lieues de Paris, il m'a été impossible de revoir Rosalie comme je me l'étais promis ; mais avant mon départ, mon mari a pu s'assurer qu'elle existait encore et jouissait, aux Incurables, de la plus parfaite santé.

RELATION DE LA FEMME BAULT

VEUVE DU CONCIERGE DE LA PRISON DE LA CONCIERGERIE

(11 SEPTEMBRE — 16 OCTOBRE 1793)

Mon mari était concierge de la maison de la Force, à l'époque de la Révolution. Je partageais ses travaux et j'élevais près de lui mes enfants. Nous fûmes témoins des massacres des 2 et 3 septembre. Il eut le bonheur de faire sauver près de deux cents détenus, et s'échappa avec eux. Mais nous eûmes la douleur de ne pouvoir pas arracher à la mort la plus illustre des victimes qui périrent dans ces fatales journées [1].

Les assassins se rendirent maîtres de notre domicile, de nos meubles, de nos provisions, et nous leur abandonnâmes tout ce qui était à nous, en détournant les yeux des horreurs dont ils se souillèrent en notre présence ; ils quittèrent enfin quand il ne leur resta plus rien à immoler.

Mon mari revint à son poste, et bientôt la prison se remplit de tous les sujets fidèles au Monarque et à la Monarchie légitimes, que leur

[1] Mme de Lamballe.

opinion rendait suspects aux tyrans révolutionnaires. Nous résolûmes de tromper les tyrans pour adoucir le sort des infortunés, et quelquefois nos efforts ne furent pas inutiles.

A l'époque où la Reine fut transférée du Temple à la Conciergerie, une dame qui venait à la Force porter des secours à un prisonnier, sut que nous avions des liaisons avec Michonis, l'un des administrateurs de la police de ce temps-là ; elle confia à mon mari le dessein où elle était d'engager cet administrateur à introduire auprès de la Reine un chevalier de Saint-Louis qui désirait lui offrir ses services. Michonis était rempli d'honneur et de zèle, il reçut favorablement ces propositions. La dame nous donna à dîner dans sa maison de campagne à Vaugirard [1]. Le brave chevalier s'y trouva, et toutes les mesures furent prises pour l'exécution. Michonis se chargea du consentement de Richard. L'entrevue eut lieu ainsi qu'on l'a dit dans le temps, je n'en répèterai point les détails, dont je n'ai pas été témoin, non plus que mon mari, et qui d'ailleurs ont été consignés dans mille autres écrits.Nous fûmes affligés du peu de succès de cet acte de dévouement et de courage. Je n'ai point revu la dame ni le chevalier de Saint-Louis, dont j'ai oublié les noms depuis vingt-quatre ans de séparation. J'ai lieu de croire qu'ils n'existent

[1] C'était la fille Dutilleul, maîtresse de Rougeville.

plus ; car il est vraisemblable qu'ils se seraient empressés de se faire connaître dans les circonstances plus heureuses que le ciel nous a enfin accordées.

Michonis fut destitué et mis en prison. Nous étions fort inquiets, mon mari et moi, des révélations qu'il pouvait faire ; mais sa fidélité et sa discrétion ne se démentirent jamais, et c'est une justice que je dois rendre à sa mémoire. Quelque temps après il périt sur l'échafaud, non pas pour ce fait nommément, mais à l'occasion d'une prétendue conspiration de prison, dans laquelle on l'accusa d'avoir trempé.

La destitution de Richard ne tarda pas à être prononcée. Nous en fûmes prévenus par un autre administrateur de la police, nommé Dangers, qui nous était également attaché. Il nous ajouta qu'il était question de mettre l'horrible Simon à la place de Richard. Mon mari frémit de cette idée, et conçut à l'instant le projet de se proposer lui-même pour être le concierge de la Reine. Nous avions l'honneur de connaître dès lors MM. Hue et Cléry ; nous leur fîmes part séparément de notre dessein. Ils nous y encouragèrent. Dangers se chargea de faire agréer notre demande, et mon mari fut installé à la Conciergerie le 11 septembre 1793.

En entrant dans la chambre de la Reine, elle lui dit avec cette bonté qui ne l'a jamais aban-

donnée jusqu'au dernier moment : — « Ah ! vous voilà, Monsieur Bault ! je suis charmée que ce soit vous qui veniez ici. » Mon mari n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de Sa Majesté. Il ne concevait point par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète. Nous regardâmes ce concours d'événements comme un ordre et comme un bienfait de la Providence. C'était un bonheur pour nous de savoir que nos soins seraient agréables ; nous redoublâmes d'ardeur pour tâcher qu'ils fussent utiles. Nous ne demandions pas de plus grande récompense. Si d'autres avaient pu mettre un prix à leurs services, on savait bien que mon mari se dévouait par des motifs trop élevés pour obéir à des vues mercenaires.

On conçoit sans peine que les rigueurs redoublèrent d'activité depuis l'aventure de Michonis et de Richard. On signifia à mon mari qu'il fallait que l'accusée fut nourrie, comme les autres, de l'ordinaire le plus grossier de la prison. — « Je n'en- « tends pas cela, leur dit-il ; c'est ma prisonnière, « j'en réponds sur ma tête ; on pourrait tenter de « l'empoisonner, il faut que ce soit moi qui veille « à ses aliments ; pas une goutte d'eau n'entrera « ici sans ma permission. » On trouva qu'il avait raison, et dès ce moment je fus avec ma fille chargée de la nourriture. Elle ne fut pas recherchée, mais du moins saine et convenable. On ne

servit plus à la Reine de l'eau malpropre dans un vase fétide, ainsi qu'on avait eu la brutale insolence de le faire auparavant. Nous eûmes un soin particulier de cet objet, sur lequel elle était extrêmement délicate.

Tous les cœurs n'étaient pas fermés à la pitié. Une femme de la halle vint un jour apporter à mon mari un melon pour sa bonne Reine. Une autre offrit des pêches. Tout fut remis à sa destination; mais il fallait user d'adresse pour ne pas s'exposer aux reproches.

Pareils faits s'étaient déjà passés du temps de Richard, suivant le témoignage de M. Hue.

Je ne suis jamais entrée dans la chambre de la Reine pendant tout le temps que mon mari l'a eue en sa garde. Pour paraître plus exact, il m'en avait donné l'exclusion, et s'en était à lui seul réservé le droit, encore était-il toujours accompagné de deux gendarmes qui veillaient sur tous ses mouvements. On avait soin de choisir les plus méchants pour cette escorte[1]. Souvent des administrateurs de la police, l'accusateur public ou même des membres du Comité de sûreté générale venaient eux-mêmes faire l'inspection ; c'était le moment des plus odieuses recherches. Ils aperçurent un jour une vieille tapisserie que mon mari avait fait attacher le long du lit de la Reine, afin de corriger l'humi-

[1] Ce n'étaient donc pas *toujours les mêmes*, comme l'a dit Lafont d'Aussonne.

dité du mur ; ils en témoignèrent leur mécontentement. « Ne voyez-vous pas, leur dit mon mari, « que c'est afin de rompre le bruit, et d'empêcher « qu'on n'entende rien dans la chambre voisine ? » Ils furent émerveillés de sa pénétration. « C'est juste, lui dirent-ils, tu as bien fait. » Pour tromper ces misérables, il fallait parler dans leur sens.

L'insalubrité de la chambre était telle, que la robe noire de Sa Majesté, la seule qu'elle mit alternativement avec une robe blanche apportée du Temple, tombait en lambeaux. Ma fille aînée, que j'ai perdu il y a cinq ans, y mit une bordure neuve. Je recueillis les vieux morceaux et les distribuai à plusieurs personnes qui me les demandèrent avec instance.

Ma fille était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les bas, les souliers qui s'usaient complètement. Le soin de la chambre et de l'intérieur lui était confié ; elle seule pouvait y entrer pour faire ce service ; elle était encore chargée d'arranger la modeste coiffure de chaque jour, et ne fut pas exempte de ce devoir au moment même du sacrifice. Je me rappelle toutes ces particularités comme si les objets étaient encore sous mes yeux. La Reine n'avait que trois chemises assez fines, dont l'une était garnie d'une dentelle de Malines fort belle.

On les lui donnait alternativement tous les dix jours. Ce service se faisait par le greffe du tribu-

nal révolutionnaire. On n'aurait pas osé dépasser d'un mouchoir le compte stricte de cette fourniture. La Reine s'occupait à écrire sur la muraille, avec une pointe d'épingle, l'état de son linge. Elle y avait tracé aussi d'autres caractères. Mais aussitôt après son départ on mit partout une couche épaisse de couleur, et tout fut effacé.

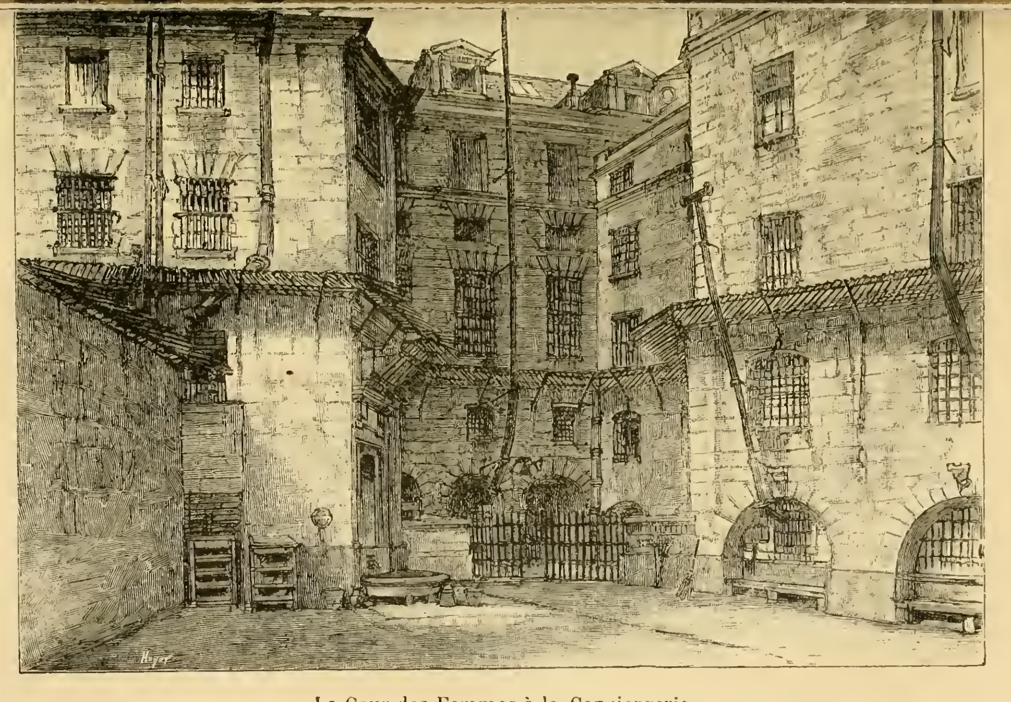
J'ai insisté sur ces détails, qui paraissent minutieux, pour démontrer combien il eût été inutile ou insensé d'entreprendre de fournir ostensiblement à la Reine la moindre chose au delà de ce qui était prescrit par le régime odieux des prisons. Que des personnes courageuses et charitables, mais modestes et ignorées, aient pu réussir à lui porter en secret quelque objet de première nécessité, et surtout peu apparent, je crois un tel fait comme si je l'avais vu, quoiqu'il soit antérieur à notre établissement à la Conciergerie, parce qu'indépendamment de sa vraisemblance, il est appuyé sur des témoignages irrécusables. Mais qu'on ait réussi à lui faire parvenir une grande quantité de choses de luxe ou simplement de commodité usuelle, c'est ce qu'il est impossible d'imaginer. L'envoi ne serait point arrivé à sa destination ; il eut été englouti dans le greffe révolutionnaire. Le concierge lui-même n'aurait pas pu, sans le plus grand danger, en détourner la moindre partie pour sa prisonnière. Un seul trait prouvera combien cela était hors de son pouvoir.

La Reine avait désiré une couverture de coton anglaise. Mon mari se chargea d'en parler à Fouquier-Tinville. « Qu'oses-tu demander, s'écria ce « monstre en écumant de colère? tu mériterais « d'être envoyé à la guillotine. » Nous fûmes consternés. Nous y suppléâmes de notre mieux. Je fis faire un matelas de la meilleure laine que je pus trouver, et on l'échangea contre celui de la prison. Je ne sais point, pour trahir la vérité, m'enorgueillir de ce que je n'ai pas fait, ou plutôt de ce que je n'ai pas pu faire.

J'ai vu le modèle de la résignation la plus religieuse et de la constance la plus héroïque; mais, il ne faut pas le dissimuler; le ciel a voulu que la Reine de France bût jusqu'à la lie le calice de la douleur, et mon regret éternel sera d'avoir fait si peu de chose pour en détremper l'amertume. Hélas! nous ne pouvions pas sauver ses jours, nous voulions du moins que ses derniers moments fussent exempts de trouble, et la majesté de sa personne à l'abri de toute insulte.

Cependant mon mari cherchait avec la plus vive sollicitude à deviner les moindres désirs de la Reine. Il multipliait, sous différents prétextes, les occasions de l'approcher. Elle lui avait confié le soin de ses cheveux, il s'en acquittait tous les matins le moins mal possible.

Si l'attention la plus respectueuse eût pu tenir lieu d'adresse, la Reine aurait été satisfaite. Elle



La Cour des Femmes à la Conciergerie.

Dessin de la collection de M. Victorien Sardou.

La fenêtre cintrée au ras du sol, à droite du dessin, d'où s'élève un tuyau de cheminée, est celle du premier cachot de la Reine.

eût du moins la bonté de le paraître ; elle saisissait ce moment pour lui adresser quelques-uns de ces mots obligeants, auxquels personne ne savait donner plus de grâce qu'elle. Un jour elle lui disait, en faisant allusion à son nom : « Je veux vous « appeler bon, parce que vous l'êtes, et que cela « vaut encore mieux que d'être beau (Bault). » Une autre fois, en le remerciant, elle ajoutait : « Je ne « serai jamais assez heureuse pour vous récom- « penser de ce que vous faites pour moi. » Elle ne manquait jamais de lui demander des nouvelles de ses enfants et de Mme Élisabeth. Mon mari pouvait lui répondre quelquefois, lorsqu'il avait des informations par M. Hue, qui avait conservé des correspondances avec le Temple, et ne craignait pas de pénétrer aussi de temps en temps à la Conciergerie. Tant de bonté, de douceur, de sensibilité uni à tant de courage, nous pénétrait jusqu'aux larmes. Nous étions heureux lorsque nous pouvions pleurer dans la solitude de notre intérieur, car il n'eut pas été prudent de paraître attendrie devant les farouches satellistes de la Commune qui nous obsédaient toute la journée.

Au milieu des dangers qui l'environnaient, la Reine était agitée de la crainte de compromettre les personnes qui paraissaient prendre intérêt à son sort. Il lui fallait composer son visage, ses paroles, et jusqu'à la moindre démarche. Un coup d'œil, un mot, un geste, auraient suffi pour éveil

ler le soupçon d'intelligence avec son fidèle gardien, et tout aurait été perdu. Un jour, néanmoins, elle se crut assez maîtresse de son mouvement pour glisser, sans être aperçue, dans la main de mon mari, quelque chose qu'elle avait préparé en secret. Soit que l'action n'eut pas été assez prompte, ou assez cachée, les deux gendarmes s'en aperçurent, et s'élancèrent sur mon mari, en criant avec fureur : « Qu'est-ce qu'on vient de te remettre? » Il fut obligé d'ouvrir sa main et de montrer ce qu'il venait de recevoir ; c'était une paire de gants et une boucle de cheveux[1] qui furent saisis à l'instant et portés au greffe de Fouquier.

Nous ne doutâmes point que ces objets fussent destinés par la Reine à ses enfants, et nous partageâmes toute la douleur de cette privation.

La Reine ne se découragea point, le cœur d'une mère est ingénieux, et le malheur double sa force. Elle imagina de tirer quelques fils de la tapisserie attachée à son lit, et d'en tresser une espèce de jarretière, à l'aide de deux cure-dents, seuls ins-

[1] Dès le 22 mars 1814, *la Gazette de France* avait rendu compte de ce fait que j'avais révélé depuis longtemps au rédacteur de l'article. En 1816, la paire de gants et la boucle de cheveux ont été retrouvés chez Courtois avec la lettre de la Reine. Ainsi la Providence a permis que la vérité de mes assertions fût justifiée par les événements. Ces deux objets avaient passé des mains de Fouquier dans celles de Robespierre, et Courtois les avait trouvés chez celui-ci, ainsi que la lettre, lors de la visite de ses papiers. Courtois n'avait point parlé de cette découverte dans son rapport; il en réservait la révélation, ainsi qu'il l'a avoué lui-même, pour une occasion plus favorable (*Note de Mme Bault*).

truments de travail que lui eussent laissé ses misérables persécuteurs, qui lui avaient refusé ses aiguilles à tricoter. Lorsque l'ouvrage fut achevé, elle le laissa tomber un jour à ses pieds, au moment où mon mari entrait dans sa chambre. Il devina sur le champ la pensée de la Reine, s'avança rapidement vers elle, tira son mouchoir qui parut lui échapper, en couvrit la jarretière et ramassa le tout ensemble. Nous conservâmes religieusement ce tissu précieux ; je le donnai à M. Hue, qui devait accompagner son Altesse Royale Madame à Vienne ; il le lui remit en la joignant à Huningue, ainsi qu'il a bien voulu l'attester dans son ouvrage intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, page 352.

Pour obtenir que les gendarmes ne restassent plus dans la chambre de la Reine, où ils passaient la journée à boire, à jouer, à fumer, séparés d'elle seulement au moyen d'un paravent qui coupait le local en deux parties, mon mari, sous prétexte de sa responsabilité, avait pris la clef dans sa poche et les deux soldats restaient à la porte extérieure. Les jurements, les imprécations les blasphèmes, ne blessaient plus les oreilles de l'auguste prisonnière, et n'interrompaient plus ses religieuses pensées. Elle ne pouvait pas travailler faute de lumière et de moyens d'occupation, ainsi que je l'ai déjà dit. Elle lisait : sa lecture favorite était les *Voyages*

du capitaine Cook que mon mari lui avait procurés. La plus grande partie de son temps était consacré à la prière ; souvent on la vit dans ce pieux exercice qui remplissait presque tous les moments de sa vie, surtout depuis le mémorable événement arrivé du temps de Richard [1].

Malgré la présence de deux sentinelles posées sous la fenêtre de la cour, les prisonniers qui avaient la faculté de s'y promener, trouvaient le moyen, en parlant très haut, d'instruire la Reine de ce qui pouvait l'intéresser. Ce fut par ce moyen qu'elle sut, à l'avance, le jour où elle devait monter au Tribunal.

Je ne dirai qu'un mot de cette horrible catastrophe. Elle fut pour mon mari une agonie mille fois plus douloureuse que celle qui, peu d'années après, devança le dernier moment de sa vie. Il savait à chaque instant tous les détails de cette procédure monstrueuse, qui était accompagnée de mille outrages, et qui fit, de la condamnation elle-même, une espèce de bienfait. La Reine sortit du Tribunal bien avant la nuit. Son courage n'était point abattu, sa contenance était toujours noble, mais modeste et résignée. Mon mari se trouvait à son

[1] Je sus dès lors qu'un digne ecclésiastique, sous le nom de Charles, bravait tous les dangers pour s'introduire dans la prison et porter aux détenus les consolations de la religion ; mais je n'avais pas l'honneur de le connaître. J'ai su depuis que ce courageux apôtre de la Foi était M. l'abbé Magnin, aujourd'hui curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (*Note de Mme Bault*).

arrivée; elle lui demanda tout ce qu'il fallait pour écrire, et fut sur le champ obéie. Il me dit le jour même: « Ta pauvre Reine a écrit, elle m'a donné « sa lettre, mais je n'ai pu la remettre à son « adresse; il a fallu la porter à Fouquier. »

Nous ignorions avec toute la France, ce qu'était devenu ce monument de tendresse maternelle, de piété et de courage. Le ciel nous l'a rendu par un de ces moyens admirables qui n'appartiennent qu'à sa toute-puissance et qui attestent son ineffable bonté [1].

Telles sont les principales circonstances de cette douloureuse époque qui se retracent à mon esprit.

L'impression qu'elles m'ont laissée au fond de l'âme m'a empêchée jusqu'ici d'en fixer le souvenir par écrit. On m'a invitée à le faire pour suppléer à l'insuffisance, et corriger l'inexactitude de quelques autres récits qu'on s'est empressé de publier sur des traditions incertaines. J'ai obéi uniquement dans les intérêts de la vérité. A mon âge et dans ma position on n'est point guidé par d'autres vues. Ce n'est point une relation de circonstances étrangères; c'est un témoignage rendu sur des événements qui me sont personnels; c'est un acte où je me hâte de déposer des faits dont je suis l'un des derniers témoins, pour l'acquit de ma

[1] Voir page 378.

conscience, pour l'honneur de la mémoire de mon époux, pour celui de mes enfants, et surtout pour consacrer un juste hommage à la plus haute vertu qui ait depuis longtemps honoré les grandeurs du trône et mérité les récompenses du ciel.

LA COMMUNION DE LA REINE

A LA CONCIERGERIE

Le sort de la Reine, prisonnière à la Conciergerie, préoccupait grandement nombre de royalistes fidèles; il est hors de doute qu'on chercha à la délivrer : le procès Basset dont M. Campardon a publié les pièces authentiques, l'affaire de l'œillet, le million promis par de Batz, le témoignage même de Mme la duchesse d'Angoulême établissent incontestablement l'existence de complots dont on ignore les péripéties, mais dont on ne peut nier la réalité. Il est également certain que plusieurs personnes parvinrent, à prix d'argent ou autrement, à pénétrer soit au Temple, soit à la prison du Palais : Jarjaye, Mme Atkins, Rougeville, Michonis, que ses fonctions appelaient, il est vrai, à la Conciergerie, les peintres Prieur et Kocharsky, Hue, la citoyenne Laboullée [1], d'autres, peut-être [2].

[1] « La femme du coiffeur Laboullée, 83, rue de Richelieu, que la Reine appela jusqu'à son dernier jour *la petite Laboullée*, parvint à pénétrer souvent près de Marie-Antoinette prisonnière. » A. Challamel, *Clubs contre révolutionnaires*.

[2] Dans un petit volume publié en 1815 et probablement bien oublié, *Marie-Antoinette d'Autriche*, *reine de France*, par L. de Saint-Hugues, se rencontre cette étrange anecdote :

Il est donc de toute vraisemblance que, si tant de gens risquaient leur vie en vue d'une évasion problématique, il s'en trouva, à bien plus forte raison, d'autres qui, dans leur dévouement pour la Reine, s'ingénièrent à lui procurer les consolations de la religion.

Il est bien inutile de rappeler comment la persécution avait donné un nouvel élan aux sentiments de

« Mme Guyot, chef infirmière de l'hospice de l'Archevêché, avait formé le projet d'enlever Marie-Antoinette. Pour y parvenir elle avait fait solliciter, sous prétexte de maladie, le transfèrement de Sa Majesté à l'hospice établi à l'Archevêché, où M. Ray avait déjà, avec M. Giraud, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, forcé et descellé un barreau d'une croisée donnant sous une voûte qui communiquait à la Seine, du côté de l'île Saint-Louis Le barbare Fouquier-Tinville, craignant que sa victime ne lui échappât, ne voulut jamais consentir au transfèrement. Alors Mme Guyot, ne pouvant faire mieux et bravant tous les dangers, résolut de porter à l'infortunée Reine les choses les plus nécessaires et dont elle manquait totalement (*a*). Elle fit en sorte de lier connaissance avec la concierge : étant parvenu à ce dessein, elle lui fit accepter un goûter et finit par étourdir sa raison avec du vin de Paccaret dont lui avait fait présent un sénateur encore existant. Oubliant sa surveillance, cette femme s'endormit. Mme Guyot alors remit à Marie-Antoinette un déshabillé blanc garni (ce fut le dernier vêtement que porta cette Princesse), et y joignit toutes les hardes qui pouvaient lui être utiles. Mme de Blamont, dernière héritière de la maison de Chamboran, âgée de 19 à 20 ans, enceinte de quelques mois et condamnée à mort sans motif, sans raison quelconque, devait être enlevée avec la Reine. Mme de Blamont recouvrit par la suite sa liberté.

« On fit des recherches extraordinaires pour découvrir la personne qui avait osé porter à la Reine ces vêtements, heureusement elles furent infructueuses. Le courage et la fidélité envers l'illustre maison de Bourbon que déploya, dans cette occasion, Mme Guyot, se trouvent consignés dans la première édition des *Illustres persécutés.* »

Nous n'avons pu découvrir le livre auquel L. DE SAINT-HUGUES fait ici allusion.

(*a*) Voir ci-dessus le témoignage de la veuve Bault, page 283.

piété d'une grande partie de la population ; les communautés avaient été dissoutes, c'est vrai ; mais les moines, les religieuses surtout, continuaient à vivre réunies, par petits groupes, se cachant à peine, trouvant le moyen d'assister régulièrement à la messe, se résignant au martyre qu'elles considéraient comme inévitable ; conditions excellentes d'éclosion pour l'héroïsme : tel qui se prépare chaque jour à la mort, s'étonne de ne la point voir venir, et finit par la braver. Je crois qu'on pourrait, sans grande peine, trouver, dans l'histoire de la Terreur, bien des exemples de semblable détermination.

D'ailleurs, les faits n'ont point besoin de l'appui de cette théorie ; nous savons que, parmi les débris des congrégations religieuses, on s'inquiétait de la fin prochaine de Marie-Antoinette : on priait pour elle ; à Orléans, grand centre catholique pendant la Terreur, on faisait des neuvaines ; les sœurs de la Charité-Saint-Roch se tourmentaient à l'idée que la prisonnière, depuis plus d'un an privée de tout secours religieux, pouvait d'un jour à l'autre être mise à mort sans avoir reçu un mot de consolation.

Ces âmes simples et pieuses ignoraient que, dans la prison même, de semblables scrupules occupaient les esprits.

Il y avait alors à la Conciergerie un prêtre éminent, l'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, dont l'influence était grande sur la plupart des prêtres du clergé de Paris. On l'avait écroué le 3 août 1793 et aidé, au dehors, par M. Béchet, son ami, il continuait, du fond de son cachot, à diriger les consciences et à

remplir les devoirs de son ministère [1]. La chose paraît invraisemblable ; peu importe : elle est établie sur des témoignages incontestables.

L'abbé Émery recevait à la Conciergerie de fréquentes visites ; l'abbé Montaigu et d'autres prêtres réfractaires, avaient trouvé le moyen de pénétrer régulièrement dans la prison et apportaient au détenu la pixyde pleine d'hosties, enveloppée dans un mouchoir blanc, de sorte que, depuis le commencement d'août 1793 jusqu'après le 9 thermidor, pas un jour ne s'écoula sans que la messe fut célébrée dans cette Conciergerie que Fouquier-Tinville croyait si bien gardée et si impénétrable [2].

[1] « En 1794, M. Béchet, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, qui exerçait, au nom de Mgr de Juigné, les fonctions de vicaire général, crut devoir organiser le service des condamnés et un prêtre fut désigné pour chaque jour de la semaine. M. l'abbé de Sambucy l'aîné, encore vivant à Milhaut, eut le dimanche ; M. l'abbé Renaud, le jeudi ; M. l'abbé Philibert, le mercredi ; on ne se rappelle plus le nom des autres prêtres. On croit cependant que l'abbé de Kéravenan était du nombre. » Manuscrit inédit de l'un de ces prêtres, l'abbé Philibert Bruyan, mort évêque de Grenoble, cité par M. l'abbé Delarc, *l'Eglise de Paris pendant la Révolution.*

On sait que l'abbé de Kéravenan, devenu plus tard curé de Saint-Germain-des-Prés, donna à Danton une dernière absolution.

[2] On peut citer à ce sujet le précieux témoignage d'un jeune militaire détenu, Barthélemy de la Roche, dont on a conservé des lettres écrites de la Conciergerie même.

« Nous ne manquons ici, dit-il, d'aucuns secours et d'aucunes consolations de toutes les manières. On nous procure de la ville le *résultat de l'instrument précieux* (la Communion); jugez de notre bonheur...

« Il y a trois mois et demi que nous attendons notre jugement et il ne vient point. Dieu soit béni !... je ne me suis pas encore ennuyé cinq minutes dans mon nouveau séjour. Au surplus, moi et tous ceux qui partagent mes sentiments, jouissons ici de la plus parfaite estime de la part même de ceux qui se sont déclarés

Grâce à M. Émery, ce qu'on a appelé « le service des âmes », fut organisé non seulement à la Conciergerie, mais dans toutes les prisons de Paris.

Par ses nombreuses relations, par son action sur les membres épars du clergé, il s'ingéniait à faire pénétrer partout des prêtres et exerçait un véritable apostolat. Quand les condamnés n'avaient pu, avant leur départ pour l'échafaud, recevoir les sacrements, ils étaient avertis, par des voies sûres, qu'à tel endroit du fatal itinéraire, un prêtre se trouverait sur leur passage pour leur donner de loin l'absolution. Les abbés de Voisins, de Kéravenan, de Sambucy et quelques autres anciens élèves de Saint-Sulpice se livraient habituellement à ce périlleux ministère. M. Émery était devenu l'aumônier général des prisons de la République.

esprits forts. Il y en a qui soutiennent ce caractère jusque sur l'échafaud : pauvres gens ! ils doivent être bien surpris, lorsqu'ils se trouvent *rognés* tout à coup, de paraître devant Dieu, eux surtout qui ne s'attendaient à rien moins qu'à un acte d'apparition aussi sérieux...

« ... Si je fais mon grand voyage bientôt, je vous fais mon légataire universel, et, comme l'on sait d'avance le jour où *l'on monte*, je ferai un paquet que je ferai déposer en ville dans lequel je mettrai la montre (du P. d'Hervilée,) avec ma petite bibliothèque, mon crucifix et mon chapelet. Il y aura dans le paquet mes dernières intentions, un petit manuscrit dont l'original a été trouvé sur un prêtre qu'on a fait mourir et que j'ai copié pour vous. Cet écrit vous satisfera infiniment. »

Ces *dernières intentions* valent la peine d'être conservées. Voici ce que B. de la Roche écrivait la veille de sa condamnation :

« Je crois que l'homme qui nous a dénoncés et qui était locataire de nos demoiselles est dans la misère; je désirerais que vous lui fissiez passer cent livres ; il a plusieurs enfants et n'a pas probablement reçu cette somme qui était l'espérance de sa dénonciation. » (Voir *Un épisode de la Terreur*, par le comte Anatole DE SÉGUR, 1864.)

Or, ce saint ecclésiastique, disposant de moyens d'action si puissants, n'était pas sans savoir que Marie-Antoinette était détenue près de lui. « Il a plusieurs fois raconté lui-même qu'étant logé au-dessus de la Reine et ayant eu la facilité de correspondre avec elle par le moyen de quelques prisonniers, il lui fit un jour parvenir un billet dans lequel il lui disait : « Préparez-vous à recevoir l'absolution ; aujourd'hui, à minuit, je serai devant votre porte et je prononcerai sur vous les paroles sacramentelles. » Il se rendit, en effet, à l'heure dite, devant la porte de la Reine ; il entendit les soupirs de cette Princesse infortunée et l'entretint quelques moments avant de lui donner l'absolution [1]. »

Ces choses, d'ailleurs, n'étaient point connues hors de la prison et voilà qui explique comment les amis

[1] *Vie de M. Emery*, par l'abbé Gosselin.

L'abbé Emery est une des figures les plus étonnantes de cette étonnante époque. Il était âgé de 60 ans quand il fut emprisonné ; pendant sa longue détention « il se prépara sans cesse à mourir en y préparant les autres, et il ne mourut pas ; trois fois il toucha pour ainsi dire du pied la guillotine et trois fois il en revint ; libre, il s'arrêtait souvent à regarder le fatal instrument pour y accoutumer ses yeux et son cœur ; prisonnier, on assure qu'il s'en était fait faire un modèle en petit dans le même but. » (De Ségur, *loc. cit.*)

« Continuant à la Conciergerie la vie du séminaire, dit un autre historien, faisant sa prière et sa méditation aux heures du séminaire,... lisant, écrivant, étudiant avec plus de zèle et plus de suite encore qu'il ne l'avait jamais fait, et cela au milieu du tumulte ; à l'heure de l'oraison ou de l'étude se bouchant les oreilles avec de la mie de pain, les débouchant à l'heure de la récréation, et alors se livrant, doux, gai, bienveillant, instruit, aux conversations quelquefois si douces de la prison, il conquérait bien vite autour de lui une autorité qu'il n'avait point prétendue. Les prisonniers de sa chambrée se choisissaient un président, c'était lui qu'ils nommaient.

... Selon ses amis, qui ont laissé des notes sur sa vie, « sa qua-

anonymes de Marie-Antoinette résolurent, estimant que le tragique dénouement approchait, de lui ménager, malgré les obstacles qui semblaient insurmontables, un entretien avec un prêtre *non jureur*.

Résumons d'abord les faits ; nous en discuterons ensuite l'authenticité.

Une pauvre fille, Mlle Fouché, s'offrit pour tenter l'aventure ; elle obtint, du concierge Richard, la permission d'entrer dans le cachot de la Reine ; elle exposa à la prisonnière l'objet de sa mission et quelques jours après lui amena l'abbé Magnin, revêtu d'un costume laïque. L'abbé revint plusieurs fois à la Conciergerie ; l'affaire de l'œillet et l'arrestation de Richard, qui en fut la suite, interrompirent quelque temps ses visites ; mais le nouveau concierge, Bault, ne se montra pas plus rigide que son prédécesseur : les entrevues de la Reine et du prêtre continuèrent et celui-ci apporta une nuit les objets du culte nécessaires à la célébration d'une messe au cours de laquelle Marie-Antoinette reçut la communion. On sait qu'elle était gardée à vue par deux gendarmes ; le prêtre les entretint un instant et ces hommes, qui se nommaient Lamarche et Prud'homme, s'associèrent à l'acte religieux de leur prisonnière. Quelques jours avant le 1er octobre, l'abbé Magnin tomba malade et Mlle Fouché partit pour Orléans ; elle ne rentra à Paris que le soir même du

lité de supérieur se faisait encore reconnaître jusque dans ses liens. » Champagny, *Étude sur M. Emery*.

Ajoutons enfin que M. Emery, à qui les geôliers eux-mêmes ne résistaient pas, obtenait de passer la nuit avec les condamnés dans *la chambre d'attente*, pour les préparer à la mort. (*Un épisode de la Terreur*, par le comte Anatole de Ségur.)

jour de l'exécution. Tel est, succinctement, le récit de l'abbé Magnin et de Mlle Fouché ; on le trouvera plus loin rapporté *in extenso*, il est donc inutile d'en reproduire les détails ; nous tenterons seulement ici de répondre aux objections que ces relations ont soulevées.

Dès l'abord, il nous semble que les témoignages que nous avons rappelés ci-dessus, touchant l'exercice du culte dans les prisons de la Terreur, enlèvent à la révélation de l'abbé Magnin tout son caractère d'invraisemblance apparente. On disait la messe, chaque jour, à la Conciergerie, les prêtres réfractaires y entraient et en sortaient presque à leur gré. Fouquier-Tinville et ses maîtres des Comités de salut public et de sûreté générale n'étaient pas dans le secret, c'est évident ; mais le concierge Richard, soit par pitié, soit qu'il fût acheté, autorisait tacitement cette infraction aux règlements, car il n'était pas possible qu'il l'ignorât. Pourquoi aurait-il privé la Reine d'une consolation dont bénéficiaient les autres détenus ? Certes ce Richard n'était pas un geôlier bien terrible et Mlle Fouché ne dut pas avoir beaucoup à intercéder pour obtenir qu'il laissât passer l'abbé Magnin, puisque, chaque jour, les abbés Montaigu, Philibert et de Sambucy venaient rendre visite à M. Émery. L'introduction d'un prêtre dans la prison n'étant point un fait isolé, nous pouvons, en toute sûreté, accepter sur ce point l'assertion de Mlle Fouché.

La messe célébrée dans le cachot est-elle plus invraisemblable ? Non pas. S'il est vrai — et sur ce point, nous l'avons vu, les témoignagnes sont nombreux — qu'on permettait à M. Émery d'assister jusqu'à la fin les condamnés, de passer même la nuit avec eux, on a

pu, tout aussi bien, autoriser l'abbé Magnin à séjourner une heure ou deux dans le cachot de la Reine. Un office récité dans une chambre à l'écart, fermée à tous, présentait moins de risques que l'exercice du culte, presque public, au milieu du tumulte de la prison.

Les deux gendarmes de garde reçoivent l'absolution et s'agenouillent devant l'autel en même temps que la Reine : voilà qui paraît mettre le comble à l'invraisemblance... ! Ne pourrait-on répondre que Richard avait tout intérêt à choisir, pour cette nuit-là, des gardiens d'un civisme douteux ? Sont-ils, dans ce rôle, plus inadmissibles que ce chevalier de Saint-Louis qui, dans cette même Conciergerie, *faisait deux heures d'oraison chaque jour*, ou que ce jeune officier qui lisait le *Combat spirituel* et *l'Introduction à la vie dévote* [1] ? N'étaient-ils pas en immense majorité ceux qui, même ayant acclamé la Révolution, restaient attachés, dans le fond, à la religion de leurs jeunes années ? Quels qu'ils fussent, les gendarmes qui gardaient la Reine n'avaient, en pareille circonstance, le choix qu'entre deux alternatives : ou dénoncer à leurs chefs le fait dont ils étaient témoins, ou s'associer à la scène émouvante qui se passait sous leurs yeux. On se les représente mal causant, riant ou fumant leur pipe en un aussi solennel moment.

Ce qui nous portait à rejeter l'épisode de la communion des gendarmes, et, par suite, toute la relation de l'abbé Magnin, c'est qu'on assurait que ces deux hommes avaient, au cours de la révolution, péri sur l'échafaud. Or, nous n'avions trouvé mention de *Lamarche* ni de *Prud'homme*, dans aucun des réper-

[1] *Un épisode de la Terreur*, par le comte Anatole de Ségur.

toires, très complets, du tribunal Révolutionnaire. Ces deux noms avaient donc été inventés pour le besoin de la cause : à notre avis, tout le récit venait se heurter à cette constatation et s'écroulait.

Eh bien ! ce Lamarche et ce Prud'homme ont existé : ils faisaient partie de la même compagnie de gendarmerie, ils ont été condamnés à mort, mais non par le tribunal révolutionnaire. Nous avons relevé le dossier de leur jugement dans les papiers de la Commission militaire séante après l'Insurrection de Prairial [1]

Rien donc ne s'oppose, en principe, à la réalité de la communion de la Reine dans le cachot de la Conciergerie ; mais il nous reste à connaître quel degré de confiance on peut accorder à la relation de Mlle Fouché et à celle de l'abbé Magnin.

Directeur du petit séminaire d'Autun avant la Révolution, l'abbé Magnin devint, après la Terreur, prêtre attaché à la paroisse Saint-Roch. Dès l'époque du Con-

[1] *Archives nationales*, W² 546. Affaire des vingt-trois gendarmes accusés d'avoir abandonné le poste de l'arsenal.

Jean-Baptiste Prud'homme, âgé de vingt-neuf ans, natif de Jonquereuil, département de l'Aube, gendarme de la 1re division, compagnie de la Bille.

Charles-Antoine Lamarche, âgé de vingt-cinq ans, natif de Mirecourt, département de la Marne, gendarme de la 1re division, compagnie de la Bille.

Convaincus : 1° d'avoir lâchement abandonné, sans opposer aucune résistance, le poste important de l'Arsenal qui leur était confié et d'y avoir laissé le représentant du peuple Dentzel exposé à la fureur des rebelles ;

2° De s'être enfui dans le faubourg Antoine, le 4 de ce mois, de s'être mêlés avec les révoltés parmi lesquels ils se sont trouvés et où ils ont été arrêtés lorsque le faubourg a été forcé ;

3° D'avoir, par cette conduite, pris une part active à la rébellion, à la conspiration qui a existé, exposé les bons citoyens et la chose publique.

sulat, il avait fait savoir à la duchesse d'Angoulême que la Reine, dans ses derniers jours, avait reçu les sacrements. La fille de Marie-Antoinette, si prudente pour tout ce qui touchait à la mémoire de ses parents; si défiante à l'égard de ceux, innombrables, qui se targuaient d'avoir adouci, aux royales prisonnières, les rigueurs de la captivité; si incrédule devant cette explosion de « dévouements du lendemain », qu'elle refusa le cœur de l'enfant du Temple, soustrait, lors de l'autopsie, par le docteur Pelletan ; la fille de Marie-Antoinette a dû, lorsqu'il était question des derniers moments de sa mère, s'entourer de toutes les preuves. Le 16 octobre 1814, elle recevait l'abbé Magnin : elle ne le jugea pas imposteur, puisque, deux ans plus tard, elle lui fit obtenir la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse de la Cour.

D'ailleurs, le digne prêtre ne chercha jamais à se prévaloir de sa noble action. Il ne l'avait point ébruitée, lorsque la brochure du comte de Robiano, dont nous parlerons tout à l'heure, vint révéler au public le fait de la communion de la Reine, connu jusqu'alors de quelques personnes seulement.

Un seul démenti lui fut donné; — par quelqu'un sans doute, que les circonstances avaient bien placé pour connaître ce qui se passait à la Conciergerie ? — Non pas. Celui qui se jetait ainsi dans la discussion était Lafont d'Aussonne, ancien curé de Drancy, dans le diocèse de Versailles, se qualifiant lui-même d'*ex-prêtre*, *aujourd'hui fabricant de bleu de Prusse*. Il était l'auteur d'un livre sur Marie-Antoinette, où, entre autres énormités, il racontait, sans donner aucune

preuve, sans prendre la peine de justifier par une note son assertion, que la Reine était morte, d'une attaque d'apoplexie, pendant le trajet du Palais à la place de la Révolution ; le bourreau n'avait décapité qu'un cadavre !

Tel est l'*historien* qui, avec un acharnement inexplicable, s'éleva contre les révélations de l'abbé Magnin. Il publia un virulent pamphlet : *La fausse communion de la Reine soutenue au moyen d'un faux*, où le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et M[lle] Fouché étaient sévèrement accusés d'imposture [1].

L'abbé Magnin, informé, par un de ses amis [2], de la publication de cette brochure, était résolu à garder le silence ; il ne fallut rien moins que l'intervention d'un haut dignitaire du diocèse de Paris pour le décider à attester solennellement la sincérité de ses allégations. L'abbé Desjardins, curé des Missions Étrangères et, depuis, vicaire-général de Paris, lui fit

[1] La première des objections de Lafont d'Aussonne et la plus spécieuse est tirée du testament même de la Reine. *Ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion (catholique) et même le lieu où je suis les exposerait trop.* Donc, Marie-Antoinette reconnaît elle-même n'avoir pas vu de prêtre à la Conciergerie et le récit de l'abbé Magnin n'est qu'une imposture.

Mais on peut répondre que cette parole de la prisonnière concorde précisément avec les assertions de M[lle] Fouché qui, obligée de partir, dans les premiers jours d'octobre pour Orléans, avait tout à coup interrompu ses visites à la Conciergerie. Ne voyant plus revenir ses consolateurs, la Reine a pu les croire arrêtés, jetés en prison... et elle n'a pas voulu compromettre ceux qui s'étaient dévoués pour elle. Et puis, on sait que lorsque le curé Girard vint, le matin du 16 octobre, se mettre à la disposition de la condamnée, celle-ci, comprenant qu'il était prêtre assermenté, lui répondit qu'elle n'avait pas besoin de ses secours... *La miséricorde divine y a pourvu*, dit-elle.

[2] M. Troche.

un devoir de conscience de rétablir l'authenticité du fait contesté par Lafont d'Aussonne, et « le lendemain, qui était un dimanche, M. Magnin monta en chaire entre vêpres et complies, et, en présence d'une nombreuse assistance, il protesta avec une charitable modération contre une imputation si révoltante. Il rapporta le fait et ses principales circonstances. Puis, se tournant vers l'autel, il éleva ses mains et affirma devant Dieu que tout ce qu'il venait de dire était la pure vérité [1]. »

Lafont d'Aussonne ne se tint pas pour battu : l'année suivante (1825), il publiait un *Mémoire au Roi sur l'importance du faux matériel de la Conciergerie*. L'abbé Magnin ne répondit pas, il se contenta d'adresser au Roi un mémoire manuscrit, dont on lira plus loin le texte intégral, et où il groupait des témoignages décisifs entre autres celui de la veuve Bault certifiant que, pendant le séjour de la Reine à la Conciergerie, elle savait qu'il était venu dans la prison, apporter à la prisonnière les secours de la religion [2].

[1] *La Communion de la Reine Marie-Antoinette à la Conciergerie.* (Voir le journal *le Monde*, 31 mars 1863.)

[2] (Voir page 329.)

Le journal l'*Ami de la religion*, du 19 décembre 1843, contient une intéressante étude sur l'abbé Magnin : nous en extrayons ce récit de ses dernières années :

« L'abbé Magnin gouverna sa paroisse avec zèle jusqu'en 1831.

« Le clergé de Paris était alors entouré d'ennemis qui, par leur violence, suppléaient à leur nombre et qui ne déguisaient pas leurs projets hostiles contre lui. C'était un usage constamment observé depuis la mort du duc de Berry, de faire célébrer un service pour lui le 14 février. Des royalistes crurent que le changement de gouvernement ne devait pas abolir cette pieuse coutume et... allèrent trouver M. Magnin. Le temps pressait, car on était au jeudi et l'on voulait que le service fut célébré le lundi

Au cours d'une étude très complète sur le sujet qui nous occupe, M. Maxime de la Rocheterie (*Revue des*

15 février, le 14 étant un dimanche. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois ne songea pas à informer l'autorité ecclésiastique, et fit le service le jour désigné. Tout s'y passa très tranquillement, et déjà le clergé était rentré dans la sacristie, lorsqu'un jeune homme, mû, nous ne savons par quel motif, s'avisa d'attacher au catafalque un portrait du duc de Bordeaux. Dès que M. Magnin eut été averti de cette imprudence, il s'empressa d'aller enlever ce portrait, mais il était trop tard. Une multitude composée d'indivus appartenant à la plus vile populace, mais poussée par des personnages plus importants, se précipite dans l'église, détruit tout ce qui s'y trouve, ne respecte pas même les anciens tombeaux et fait, dans quelques instants, de ce saint temple un lieu d'horreur. Elle dévaste également la sacristie et se porte ensuite au presbytère, dans le logement du curé. Elle n'y épargne rien : les meubles, les livres, le linge, les vêtements, tout fut ou pillé ou détruit. On cherchait M. Magnin lui-même pour le conduire et le jeter à la rivière ; mais il était soigneusement caché et ce jour-là il pu se sauver de la fureur de l'émeute.

« L'autorité voulut rendre M. Magnin responsable d'un événement dont il était devenu si cruellement la victime : elle le décréta de prise de corps, le fit saisir et mettre en prison. Il y subit d'abord un premier interrogatoire devant un jeune juge des procédés duquel il n'eut qu'à se louer; mais il parut ensuite devant un second plus âgé qui prit, à son égard, des manières bien différentes et qui semblait vouloir absolument le trouver coupable.

« La vérité triompha enfin et après dix-neuf jours de détention, M. Magnin recouvra sa liberté, mais dépouillé de tout, il fut encore privé de la consolation de rentrer dans son église qui, après avoir été dévastée, était fermée et menacée de destruction. Il dut se réfugier avec son clergé dans l'église de Saint-Eustache qui servit alors pour deux paroisses.

« Lorsqu'en 1832, le choléra sévit avec tant de rigueur, on crut devoir faire des demandes pour obtenir de l'autorité l'ouverture de Saint-Germain-l'Auxerrois : elle y consentit et M. le curé, qui avait reçu les clefs de son église, s'occupait déjà d'y faire exécuter les réparations les plus urgentes, lorsque des ennemis de la religion firent révoquer cette permission et chasser ignominieusement du saint Temple le vénérable pasteur. Les portes de Saint-Germain-l'Auxerrois furent donc de nouveau fermées et des

questions historiques, 1870) a établi que le récit de M. le Comte de Robiano mérite autant de confiance que l'officielle déclaration de l'abbé Magnin. Issu d'une ancienne et noble famille italienne fixée en Belgique à l'époque de la domination espagnole, le Comte François de Robiano, dans ses fréquents voyages à Paris, s'était lié avec le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'on lui avait désigné comme le dernier consolateur de la veuve de Louis XVI.

Il avait écouté avidement les détails de cet invraisemblable événement ; il voulut entendre également Mlle Fouché et il entreprit de rédiger les dépositions de ces deux témoins oculaires ; le comte de Robiano poussa le soin de la fidélité historique jusqu'au scrupule. Chaque jour, au sortir de ses entrevues avec Mlle Fouché ou l'abbé Magnin, il mettait par écrit ce qu'il avait recueilli et venait le lendemain leur donner lecture des notes qu'il avait transcrites afin de s'assurer qu'elles étaient bien exactes et conforme en tous points à leurs souvenirs. (*Renseignements communiqués*

plaques de fer qui y étaient appliquées annonçaient qu'il fallait renoncer à l'espoir de la voir rouvrir. Cet état de choses dura jusqu'en 1837.

« M. Magnin prit alors le parti de donner sa démission. A peine eut-il pris cette détermination, que l'église fut rendue au culte sans que le plus léger trouble éclatât. M. de Quélen la bénit le 13 mai 1837, et, le lendemain, qui était le jour de la Pentecôte, M. l'abbé Quentin, vicaire-général, y chanta la grand'messe.

« M. Magnin, d'une haute stature et d'une bonne constitution, mourut à quatre-vingt-trois ans, sans avoir ressenti les infirmités de la vieillesse. Il succomba le 12 janvier 1843, instituant son héritier universel le séminaire des Missions étrangères où il avait demeuré près de six mois en 1791. Les obsèques furent célébrées à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 15 janvier en présence d'un grand nombre de ses anciens paroissiens. »

en 1870 *à M. Maxime de la Rocheterie, par M. le comte L. de Robiano, sénateur du royaume de Belgique, fils du comte François.*)

Rédigé dans de telles conditions, le récit de M. de Robiano peut être considéré comme le plus fidèle ; à ce titre nous avons cru devoir le publier avec la déclaration de l'abbé Magnin.

Et maintenant que le lecteur juge : malgré ce trop long préambule, les pages qu'il va parcourir lui paraîtront sans doute pleines d'invraisemblances, sauf quelques détails insignifiants nous les croyons, pour notre part, l'expression de la vérité ; le fait de la communion de Marie-Antoinette à la Conciergerie est à classer parmi les étonnements que réserve, à ceux qui l'étudient de près, l'histoire de cette terrible et étrange Révolution où se sont heurtés tant de passions, de haines et de dévouements.

SOUVENIRS DE Mlle FOUCHÉ

RÉDIGÉS EN 1824

PAR M. LE COMTE DE ROBIANO

... A cette époque funeste, appelée si justement celle de la Terreur, Melle Fouché et M. l'abbé Magnin, qui portait alors le nom de M. Charles, avaient osé, en se jetant dans les bras de la Providence, se dévouer aux prisonniers, et leur procurer non seulement les consolations et les secours de cette humanité bienfaisante qui paraissait bannie de la terre, mais aussi toutes les ressources de la foi et ses inappréciables motifs de courage et de résignation. Connus des divers geôliers, dont la complaisance était rarement gratuite, ils étaient considérés simplement comme de bonnes gens sans conséquence qui suivaient l'attrait d'un bon cœur, en soulageant indistinctement tous les malheureux. Dans cet état de choses, Melle Fouché conçut le projet hardi de s'introduire jusques auprès de la Reine.

Un jour donc Melle Fouché, sortant d'avec

d'autres prisonniers, demanda au concierge Richard s'il ne lui serait point permis de voir la Reine. Il refusa longtemps de condescendre à sa prière : — « Impossible ! absolument impossible », répétait Richard. Melle Fouché crut entendre dans le son de sa voix que cet arrêt n'était pas définitif, que par quelque moyen ce *non* pourrait bien devenir un *oui*, et, présentant au concierge quelques pièces d'or qu'elle s'était procurées à cet effet, elle renouvela sa demande : — « Écoutez « moi bien, lui dit Richard, quatre gendarmes « sont préposés à la garde de la prisonnière ; il « y en a deux qui sont des diables, deux autres « sont de bons enfants... Ils se relèvent à mi- « nuit... Venez à minuit et demi, et... nous « verrons... » Transportée de joie, Melle Fouché vint dire au respectable M. Magnin : — « Je parviendrai auprès de la Reine ! »

Au milieu de la nuit et des dangers d'une surveillance inquiète, active, implacable, et qui envoyait à la mort sur un simple soupçon, les deux amis chrétiens se rendent précisément dans l'endroit le plus périlleux de tout Paris, et sur lequel devaient sans cesse être ouverts les yeux barbares, si Dieu ne les eût endormis. Richard tint sa parole. Melle Fouché fut introduite, seule, dans le cachot de la Reine. Cette Princesse était levée ; une mauvaise petite couchette très basse, un vieux fauteuil de paille, une petite table, tels étaient ses

meubles dans ce réduit humide, sans aucune tenture, et séparé en deux parties par une espèce de rideau, et de plus un paravent. L'autre côté était occupé par les deux gendarmes qui, dans cette lugubre demeure, complétaient le supplice de la Reine par une surveillance de tous les instants.

Melle Fouché fut frappée de l'aspect majestueux de sa Souveraine ; elle ne put contempler sans attendrissement ses cheveux blanchis, ses joues creuses, son teint flétri. La Reine regarda en silence la personne qui, à une telle heure, pénétrait dans sa prison... La vérité cependant s'exprimait par la bouche de Melle Fouché ; des paroles simples et que la fourberie ne saurait imiter, apprirent à la Reine les motifs touchants qui amenaient devant elle une Française, une chrétienne ; mais, environnée d'embûches depuis si longtemps, elle ne pouvait si tôt prendre quelque confiance. Le cœur de Melle Fouché battait et d'émotion et de bonheur et d'embarras. Elle s'enhardit pourtant à proposer à la Reine de goûter de quelque nourriture qu'elle lui apportait, offrant, hélas ! d'en manger la première... Pas de réponse... La bonne demoiselle Fouché comprenait à merveille la prudence de l'auguste captive [1], et pourquoi elle n'en obtenait qu'un

[1] Le journal *Le Monde* a publié (23 juillet 1864) la lettre suivante du R. P. Fouché, qui complète, sur certains points, la relation du comte de Robiano:

regard imposant..., sublime et dernière défense de la fille des Césars ! Elle termina cette première visite en demandant à Sa Majesté si elle lui permettait de revenir : « Comme vous voudrez », dit la Reine... Ah, si je le voudrai ! sans doute, pensa Mᵉˡˡᵉ Fouché qui, tenant plus que jamais à ses projets vertueux et dévoués, se retira bien contente.

La Reine réfléchit cependant à cette visite ; l'action de Mᵉˡˡᵉ Fouché l'avait touchée ; l'accent

« J'ai connu très particulièrement M. Charles Magnin. Pendant la Révolution de 89, il se réfugia chez les demoiselles Fouché, sœurs de mon père ; depuis cette époque il ne les a jamais quittées. On m'avait même accoutumé, lorsque je demeurais chez mes tantes, à l'appeler « mon oncle ». C'était une ruse de guerre propre à écarter les soupçons. Plusieurs fois j'ai entendu Mˡˡᵉ Fouché, l'aînée des deux sœurs, raconter comment elle était parvenue à s'introduire à la Conciergerie... Elle fut reçue par la Reine avec une froideur glaciale dont la raison est facile à comprendre. Les objets qu'elle avait apportés, (bas, linges, comestibles), et qu'elle présenta ne déposèrent pas mieux en sa faveur. Elle alla même jusqu'à manger un morceau de pain avec des confitures afin de prévenir toute pensée de projet sinistre. Comme rien ne lui réussait, elle sentit qu'il fallait en venir à quelque chose de plus persuasif : — « Madame, dit-elle à la Reine, la disposition des esprits est telle qu'il ne vous est plus permis de concevoir la moindre espérance. La religion seule peut vous offrir ses dernières consolation et c'est pour vous les procurer que j'ai osé me présenter devant vous. Si vous acceptez ce que je vous propose, j'ai la confiance de pouvoir vous mettre en rapport avec un prêtre catholique non assermenté. Que Votre Majesté daigne me répondre, je ne négligerai rien pour la servir. »

L'effet de ces paroles fut immédiat. La Reine se jeta dans les bras de ma tante, l'embrassa tendrement, et, en lui exprimant sa reconnaissance, lui témoigna que son unique désir était de voir la réalisation des promesses qu'elle lui faisait.

S. Fouché. S. J.

d'une belle âme l'avait convaincue ; son excellent cœur repoussa l'idée d'un soupçon, et, dès la seconde entrevue, elle ne put lui refuser sa confiance

Voilà ce que considérait Melle Fouché. En vraie chrétienne, et animée du zèle le plus affectueux et le plus pur, elle proposa à la Reine de lui conduire un prêtre: la vertueuse Princesse accepta cette offre avec empressement. — « Mais, lui dit-elle, vous en connaissez donc un qui ne soit pas jureur? » Rassurée sur ce point, auquel elle attachait la plus grande importance, il fut convenu que, dès la troisième visite, M. Magnin serait introduit, et Melle Fouché, qui pensait à tout, pria Sa Majesté, si cet ecclésiastique ne lui convenait pas, de faire simplement un signe et qu'il se retirerait.

S'il avait été difficile à Melle Fouché d'arriver jusque chez la Reine, il l'était bien davantage d'y faire parvenir M. Magnin. Les importunités et les arguments les plus déterminants, joints à la longue connaissance que Richard avait de ces deux personnes qui toujours avaient eu soin de ne pas le compromettre, triomphèrent encore de sa résistance. M. Magnin qui, pendant les visites précédentes, attendait au dehors, obtint donc de suivre Melle Fouché. Il inspira tant de confiance à la Reine, qu'elle l'entretint pendant une heure et demie. Des larmes de bonheur et de reconnais-

sance mouillaient ses joues qui, depuis longtemps n'avaient été sillonnées que par des pleurs bien amers. Elle embrassa Melle Fouché avec transport, et demanda que M. Magnin l'accompagnât chaque fois qu'elle pourrait elle-même pénétrer dans la prison, ce qui eut lieu. Richard, un peu rassuré par l'expérience du succès, leur permit de profiter souvent des jours où les bons gendarmes étaient de garde

Sa Majesté se confessa plusieurs fois, et, environ quinze jours après l'admission de M. Magnin qui avait coutume de porter aux prisonniers les hosties consacrées dans une boîte suspendue sur sa poitrine, elle eut le bonheur de recevoir la sainte communion dans la Conciergerie, avec un sentiment de consolation et de recueillement que l'on peut concevoir, mais qu'on ne saurait exprimer.

Mlle Fouché cependant avait obtenu de la Reine la permission de substituer à la toile la plus grossière, qu'on n'avait pas rougi de lui fournir, des chemises fines et d'autres menus objets. Obligée de mettre plusieurs personnes dans la confidence du bonheur qu'elle avait d'approcher de la Reine, et de lui rendre quelques services, elle en avait parlé, entre autre, à Mme de Quelen, mère de Mgr l'Archevêque de Paris. Cette dame vertueuse et royaliste dévouée, ayant appris que la Reine portait alors une mauvaise robe noire déchirée, et grossièrement recousue avec du fil

blanc, s'empressa d'offrir ses meilleures robes à Mlle Fouché ... Mais une soudaine réflexion vint les attrister : chaque jour, plusieurs fois les commissaires venaient inspecter la prison, et, certaiment, la vue d'une robe nouvelle eût excité tous leurs soupçons. Il fallut donc se borner aux vêtements de dessous. La crainte même qu'une chaussure plus convenable trahit un secret important empêcha tout remplacement de ce genre.

L'humidité et le froid de la prison suggérèrent à Mlle Fouché la pensée de procurer à la Reine des bas plus chauds. Ce furent les sœurs de la Charité Saint-Roch, dont trois existent encore, qui s'empressèrent d'y pourvoir... Hélas, c'est avec les fragments de ces bas, remarquables par l'épaisse doublure que formaient de longs bouts de soie filoselle, que furent retrouvé les restes de l'infortunée Marie-Antoinette.

Mlle Fouché ayant su que la Reine aimait le pain de farine de seigle, s'entendit avec un boulanger des environs de la Conciergerie, et eut soin que tous les deux jours Sa Majesté reçût cette petite preuve de son attention à lui plaire.

La royale prisonnière se montrait très sensible et reconnaissante de ces soins assidus. Sa confiance était entière, et ses expressions touchantes. Elle n'avait ni plume, ni encre, ni papier ; un sentiment de délicatesse et de générosité admirable l'empêcha toujours d'accepter l'offre répétée de

lui procurer de quoi écrire : « Si l'on vous surprend avec un seul mot de moi, disait-elle, vous périssez indubitablement. »

Une nuit, la Reine prit un petit coffret d'ébène fort simple qu'on lui avait laissé par je ne sais quelle inadvertance qui contrastait avec les minutieuses perquisitions, et les spoliations que la famille royale avait subies. Ce coffret contenait une tasse de porcelaine avec des bords en argent. La Reine le confia à Mlle Fouché, et lui dit : « Remettez, s'il vous est possible, ce dernier souvenir à Madame Royale ; et si ces temps malheureux ne vous permettent pas de le faire parvenir à ma fille, je vous donne cette tasse, gardez-la, en mémoire de moi. » Mlle Fouché reçut avec respect ce dernier don, seul bien que possédât la Reine de France ! Depuis, elle conféra plusieurs fois avec Mme la princesse de Chimay, Mme la princesse de Tarente et Mme la comtesse de Golowkin, sur les moyens de faire parvenir le précieux dépôt à Son Altesse Royale, Mme la duchesse d'Angoulême. Enfin, en 1804, Mme la princesse de Tarente, retournant en Russie, s'en chargea, et Mme la duchesse d'Angoulême l'ayant reçu à Mittaw, voulut bien, par un écrit de sa main, précieusement conservé par Mlle Fouché, en attester la remise.

Dans ce temps, un certain Michonis, commissaire, conduisit dans la prison un inconnu qui

essaya de faire tenir à la Reine un œillet contenant un petit papier. Le billet tomba, les commissaires s'en emparèrent à l'instant, et par la suite une cruelle vengeance vint punir une tentative infructueuse. Mlle Fouché, ce jour-là, s'était rendue à la Conciergerie, elle y trouva tout changé. Sans oser demander d'explication, elle vint à la prison de la Force, dont était concierge un M. Bault, homme honnête et accessible à la pitié. Une sœur de l'hôpital Saint-Louis, encore existante, lui fit parler à Mme Bault. Ce fut là qu'elle apprit l'événement de Michonis, la destitution de Richard, et son remplacement à la Conciergerie par M. Bault.

Cette aventure, qui eût effrayé tout autre, redoubla, par cette dernière circonstance, le zèle de Mlle Fouché. Elle connaissait M. Bault, et l'estimait; elle alla le trouver, lui fit la confidence de ce qu'elle avait obtenu par Richard, et le pria de se présenter chez la Reine pour recevoir la confirmation de ce qu'elle lui disait. Ce message ayant produit le résultat que Mlle Fouché en attendait, son premier soin fut de parler à M. Bault de l'humidité du cachot : cette humidité était telle, que dès la première visite, elle avait senti ses manches et sa coiffe toutes mouillées. Le concierge alla chercher, dans les greniers de la Force, une vieille tenture, puis il la cloua contre les parois de la chambre de sa Majesté. Une tenture moins mau-

vaise et moins vile n'eût pas été tolérée. Les commissaires ayant remarqué celle-ci, en firent sévèrement l'observation à M. Bault. il leur dit :
— « Citoyens, je réponds sur ma tête de la prison-
« nière. On pourrait, en parlant d'une voix haute,
« faire parvenir quelque phrase jusqu'à elle et
« recevoir ses réponses ; ce grossier tapis s'y opposera. » La prudence de Bault fut approuvée et la tenture resta.

Profitant de cette bonne volonté, M. Magnin et Mlle Fouché voulurent procurer à la Reine le bonheur inespéré d'assister à la sainte messe célébrée dans son triste cachot. Mlle Fouché fit encore cette demande à M. Bault, qu'une telle proposition étonna beaucoup.... Elle pria, elle insista, elle obtint. « Tranquillisez-vous, mon cher M. Bault,
« lui dit-elle, il ne faut vous mettre en peine
« que de me faire avoir deux petits chandeliers ; nous aurons soin de tout le reste. » En effet, on s'occupa à la hâte de se procurer une chasuble de simple taffetas, quelques linges pour couvrir la table servant d'autel, un calice d'argent qui se démontait, la pierre sacrée, un petit missel, les burettes et deux bougies ; tels furent les préparatifs et les fardeaux légers que se partagèrent les deux amis.

La Reine était prévenue et attendait avec joie le plus grand bienfait qu'elle désirât en ce monde. Après le saint sacrifice, la Princesse voulut hum-

blement se mettre sur le même rang avec ses gardiens et son ange tutélaire pour recevoir la sainte Eucharistie, mais M. l'abbé Magnin désira que la Reine de France commençât la première; elle obéit, puis l'hostie sainte fut distribuée à Mlle Fouché et aux deux soldats. La Reine, fondant en larmes aux pieds de son Dieu, remettant entre ses bras la destinée de ses enfants, lui demandant la force de supporter sa déplorable situation présente et la résignation pour l'épouvantable avenir qui se préparait ici-bas pour elle.

Vers ces derniers temps, M. Magnin tomba sérieusement malade, et fut contraint de garder le lit. Sa Majesté en fut très affectée. Mlle Fouché lui proposa de voir un autre prêtre, et parvint à conduire deux fois à la Conciergerie M. Cholet [1], prêtre vendéen, qui lui donna les derniers secours

[1] Dans l'*Histoire de Marie-Antoinette* par M. de Vyré est relaté le fait que voici : « Un prêtre déguisé entra dans le cachot de la Reine: c'était le curé de Saint-M... qui déjà, en 1791, lorsqu'après Varennes la famille royale était captive aux Tuileries, avait été consulté sur un nouveau projet de fuite.

« Le curé de Saint-M... pénétra donc dans le cachot *tremblant comme un enfant*, se promena dans l'espace réservé aux Municipaux, tandis que les gendarmes jouaient aux cartes. La Reine ne le reconnut pas ; il s'approche d'elle, d'un mot lui fait comprendre le but de sa visite, l'absout, lui montre et lui remet une boîte d'argent ronde et plate renfermant une hostie. Cette custode appartient aujourd'hui à Mme Alexandre Legentil, née Marcotte.

« Le curé de Saint-M... ne parla de cette visite qu'à deux personnes : son ami Royer Collard et sa propre nièce par qui M. de Vyré en a eu connaissance. »

Ce curé de Saint-M... (?) ne serait-il pas l'abbé Cholet ?

de la religion la surveille de sa comparution devant le tribunal révolutionnaire.

Cependant l'orage qui toujours grondait sur cette auguste tête ne semblait pas devoir éclater prochainement. Mlle Fouché crut pouvoir partir pour Orléans où l'appelait une affaire urgente et qui n'admettait aucun délai. C'est pendant ce moment que tout-à-coup la Reine fût traînée devant le tribuual. Elle y apprît, par le procès même, la terreur horrible qui régnait en France, et l'immolation journalière de tout ce qui était royaliste ou chrétien. Ne voyant plus reparaître ses amis de la prison, elle dut croire qu'ils avaient péri, et c'est sans doute par cette triste persuasion qu'il faut expliquer la phrase de sa lettre : *Ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion.*

Mlle Fouché revenait à Paris, espérant revoir immédiatement la Reine. Arrivée à Étampes, elle apprît par des personnes venant de Paris que ce matin même Marie-Antoinette avait péri sur l'échafaud...



L'ABBÉ MAGNIN, DERNIER CONFESSEUR DE LA REINE

D'après un tableau inédit conservé à la sacristie de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

DÉCLARATION DE L'ABBÉ MAGNIN
(1825)

DÉCLARATION FAITE PAR M. MAGNIN, CURÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, CONCERNANT LA COMMUNION DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGERIE[1]

Choisi par le Seigneur, malgré mon indignité, pour porter les secours de la religion à l'infortunée Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, enfermée dans les prisons de la Conciergerie, je crus devoir me renfermer dans une grande réserve sur un événement que j'ai toujours regardé comme l'œuvre de Dieu. Les desseins de sa miséricorde sur une âme qui lui était chère firent disparaître

[1] Cette déclaration, écrite et signée de la main de M. le curé Magnin, fut présentée, en 1825, à Charles X, à madame la Dauphine, à Mgr l'Archevêque de Paris et à Mgr d'Hermopolis, et elle a été insérée, le 23 juillet 1864, dans le journal *Le Monde*. — Le texte original se trouve entre les mains du neveu de Mlle Fouché. Une brochure, devenue très rare, *la Communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par N. M. Troche, fournit les renseignements que voici : Mme la duchesse d'Angoulême avait eu connaissance du pieux événement de la Conciergerie dès l'année 1804, pendant son exil à Mitau, en Courlande, d'où elle fit parvenir l'expression de sa gratitude à Mlle Fouché. Puis, après la restauration de l'auguste famille royale, elle cherchait une occasion de prouver sa reconnaissance à M. Magnin. Cette occasion se présenta d'elle-même. Des motifs, connus de l'autorité archiépiscopale, nécessitèrent le changement du vénérable M. Valayer, alors curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fut transféré à Saint-Nicolas-des-Champs. M. Magnin lui succéda le 5 novembre 1816, et devint ainsi le curé des Tuileries.

De 1816 à 1831, l'administration de M. Magnin fut exclusivement celle d'un père vénéré de ses enfants spirituels. La révolution de Juillet passa devant lui sans l'effleurer. Mais, le

les difficultés et les obstacles sans nombre que j'avais à vaincre. Je devais lui en laisser toute la gloire et rester dans l'obscurité.

Des circonstances impérieuses, les conseils de plusieurs personnes qui occupent les premiers rangs dans la société, et dont les lumières égalent

13 février 1831, sous l'apparent prétexte du service qu'il célébra pour le repos de l'âme de Mgr le duc de Berry, son église fut odieusement profanée et dévastée, puis elle resta fermée jusqu'au 13 mai 1837. Pendant ces six années, sa position, relativement à son rang hiérarchique, fut exactement et aussi tristement déplorable que celle de Mgr de Quélen; il la supporta avec un courage énergique, résistant à l'autorité civile, qui l'engageait à se démettre. Mais, considérant que la réouverture de son église, désirée de ses paroissiens, ne pouvait avoir lieu qu'à ce prix, il alla prier Mgr l'archevêque de lui donner son agrément à sa résignation, et la démission fut envoyée au roi Louis-Philippe.

Je dois faire remarquer ici qu'en butte aux calomnies pendant ces six années d'épreuves, aucun écrit, aucun journal n'attaquèrent la sincérité de M. Magnin au sujet de ses pieux rapports avec la reine à la Conciergerie. On savait, d'ailleurs, que ce fait était notoire dans la famille des Bourbons. Voici ce qui le prouve péremptoirement : au Salon de 1819, le peintre Menjaud exposa un tableau représentant S. M. la reine Marie-Antoinette recevant la communion des mains de l'abbé Magnin, dont les traits y sont reconnaissables; la scène se passe en présence de Mlle Fouché et de deux gendarmes. Le public admira avec sensibilité cette intéressante composition. La famille royale la vit avec consolation. Le roi Louis XVIII la considéra avec un vif intérêt, et, quelques jours après avoir visité le Salon, Sa Majesté daigna adresser, à ce sujet, des paroles flatteuses à M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Plusieurs personnes qui jouirent de la vue de ce touchant tableau, et d'autres qui ne le connurent que par le compte qu'en rendirent les journaux, témoignèrent le désir de voir reproduire par la gravure le souvenir d'un événement si consolant et, en même temps, si honorable pour la religion. Ce fut pour accomplir leur vœu que deux artistes bien connus par leurs travaux et par leurs honorables principes, MM. Bazin et Civeton, exécutèrent, avec le plus grand soin, une lithographie sur la composition de M. Menjaud, destinée à conserver le souvenir d'un événement aussi remarquable. Madame, duchesse d'Angoulême, ayant bien voulu agréer la dédicace de cette lithographie, ils eurent l'honneur de la lui présenter, et Son Altesse Royale daigna leur dire qu'elle leur savait gré de s'être occupés d'un sujet aussi intéressant, et dont l'exécution lui paraissait habilement achevée.

la droiture des sentiments, me forcent d'en sortir, de rompre le silence et de publier la vérité.

Je vais donc raconter ce fait si intéressant, avec cette simplicité qui, seule, lui convient. Je dirai à toute la France que dans ces temps de cruelle mémoire où l'auguste souveraine, précipitée du haut d'un des plus beaux trônes du monde, gémissait dans un cachot, le Seigneur lui envoya un de ses ministres pour répandre dans son âme toutes les consolations qu'offre la religion aux malheureux. Je dissiperai les doutes et les préventions qui se sont élevés, et je fixerai l'opinion sur une circonstance mémorable que l'histoire s'empressera de transmettre d'âge en âge à nos derniers neveux, accompagnée de tout ce qui tient aux infortunes de la famille royale. J'entrerai dans des détails qui feront sa consolation, et surtout celle de cette Princesse[1] si admirable par ses vertus et par son courage héroïque à supporter les épreuves les plus sévères.

Je lui offrirai la certitude que son auguste mère, victime de l'injustice et de la méchanceté des hommes, a été soulagée, fortifiée et préparée au dernier sacrifice par ces pieuses et touchantes cérémonies qui lui firent oublier l'ingratitude de ses sujets. Je parlerai pour l'honneur de la religion et de ses ministres, attaqués avec un acharnement

[1] La duchesse d'Angoulême.

impie par des hommes sans principes et sans foi, qui, toujours ennemis du trône et de l'autel, ne sont occupés qu'à tourner en ridicule, à nier ou rejeter tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu. Mais, avant de commencer ce récit, je dois faire connaître Mlle Fouché, ma digne coopératrice dans cette œuvre de la divine Providence.

Appartenant à une famille respectable d'Orléans, Mlle Fouché [1], très recommandable par sa piété, s'était liée, dès le commencement du schisme qui a désolé l'Église de France, avec des personnes distinguées par leur naissance et par leurs vertus. Dévouée à la charité, elle visitait dans les prisons les victimes de la Révolution, elle procurait des asiles aux royalistes persécutés, et elle facilitait la fuite de ceux qui voulaient échapper à la fureur de leurs persécuteurs [2].

Des personnes très marquantes ont dû, aux services qu'elle leur rendait, leur tranquillité, et elles s'empressaient de lui en donner le témoignage. Soupçonnée de recevoir chez elle des prêtres et des émigrés rentrés en France, elle fut arrêtée, mais la perte passagère de sa liberté ne ralentit point son zèle. En visitant les prisonniers de la Conciergerie, elle fit connaissance avec le sieur Richard,

[1] Cette observation devenait nécessaire pour répondre aux indécentes réflexions d'une brochure que je citerai à la fin de cet écrit (*Note de l'abbé Magnin*).

[2] La famille Fouché habitait en face l'église Saint-Merry. (Voir l'*Ami de la religion*, 19 décembre 1843.) La maison existe encore.

qui en était le concierge. Elle eut le courage, et je l'atteste, d'engager le concierge à lui permettre de l'approcher. Des sollicitations réitérées, faites avec adresse, eurent tout le succès qu'elle désirait. Elle eut le bonheur d'être introduite auprès de la Reine et de lui offrir quelques soulagements à ses pénibles et douloureuses privations. Inspirée par le ciel et assurée du consentement de l'illustre prisonnière, elle sollicita avec instances et obtint la permission de m'introduire avec elle dans le cachot de Sa Majesté.

Je déclare donc qu'avec l'assistance du Très-Haut, j'ai eu le bonheur de confesser deux fois la Reine de France, et de lui porter la sainte communion pendant que Richard était encore concierge de la prison de la Conciergerie.

Je déclare, en outre, que le sieur Bault, successeur de Richard à la Conciergerie et connu de M[lle] Fouché, pendant qu'il était concierge à la Force, céda de même à ses instances ; la porte du cachot s'ouvrit pour elle. La présence d'un être si dévoué adoucit de nouveau la situation de la Reine et, par ses soins et ses sollicitations, j'obtins du nouveau gardien le bonheur de me présenter à Sa Majesté.

Le souvenir de ce qui s'était passé, lorsque Louis XVI se trouvait au Temple, dans la même position et les sentiments qui animaient la Reine, me firent lui proposer de lui dire la sainte messe

dans le réduit obscur qu'elle occupait, et de lui donner la sainte communion. J'assurai à Sa Majesté qu'il nous serait facile d'apporter tous les objets pour ces augustes cérémonies. Nous avions, en effet, à notre disposition, dans ces jours affreux, de très petits calices qui se démontaient, des missels petit in-18, des pierres d'autel portatives, un peu plus longues que le pied d'un petit calice. Tous ces articles se renfermaient dans un sac à ouvrage, et nous pouvions aisément les cacher dans nos poches...

La Reine reconnaissante accepta en nous faisant ses remercîments. Dans le nombre des gendarmes qui étaient employés à la garde particulière du cachot, nous en avions remarqué deux qui, par leur respect pour leur souveraine et la franche manifestation de leurs sentiments religieux, nous avaient inspiré entière confiance. Comme ils étaient bien connus du concierge, je ne balançai pas à les prévenir du bonheur dont la Reine allait jouir, et ces Français, aussi bons chrétiens que sujets fidèles, me témoignèrent le désir de participer à ce glorieux avantage.

Le jour de l'œuvre sainte fixé, le concierge vint nous prendre pendant la nuit, dans un lieu indiqué, et nous conduisit dans la prison. J'entendis la confession de la Reine. Mlle Fouché s'était préparée à recevoir son Dieu, et les deux gendarmes m'annoncèrent qu'ils s'y étaient disposés aussi, et

qu'ils désiraient ardemment communier dans cette circonstance aussi fortunée qu'inattendue. Nous préparâmes, sans perdre un instant, sur la petite table, tout ce qui était nécessaire.

Je célébrai l'auguste sacrifice de nos autels et je donnai la communion à la Reine qui, en se nourrissant du pain eucharistique, reçut de son Dieu le courage de supporter, sans se plaindre, tous les tourments qui l'attendaient. Mlle Fouché et les deux gendarmes furent admis dans le même moment à ce banquet divin.

L'engagement que j'ai pris d'être succinct dans ma narration ne me permet pas de peindre l'émotion que devait faire naître une scène si touchante ; elle eut lieu dans les premiers jours d'octobre 1793. Tombé malade peu de temps après, ce fut la dernière fois que j'eus l'honneur de voir Sa Majesté. Mlle Fouché, plus heureuse, lui présenta, à ma place, M. Cholet, prêtre de la Vendée. Cet ecclésiastique communia la Reine dans la nuit du 12 au 13 du même mois, et il sortit ensuite de France pour se réfugier en Angleterre, où, d'après des informations prises par Mme la princesse de Chimay, il est mort.

Telle est la déclaration authentique et solennelle que je fais aujourd'hui. Mlle Fouché, que la Providence a daigné conserver, l'a fortifié, par son témoignage irrécusable. La publicité de ce fait est un devoir que la calomnie m'a mis dans la néces-

sité de remplir. Les deux concierges sont morts; les courageux gendarmes, victimes de leur indiscrétion, tombèrent sous la hache du bourreau; Mlle Fouché et moi, nous sommes les deux seuls témoins oculaires qui restent. Je vais ajouter quelques circonstances qui répandront la lumière sur cet événement, qu'on ose traiter de fable, et qui confirmeront la vérité de la communion de la Reine Marie-Antoinette à la Conciergerie.

Quoique nos démarchent exigeâssent le plus grand secret, plusieurs motifs nous déterminèrent à les confier à quelques personnes sur la discrétion desquelles nous pouvions assurément compter. Plus de trente ans se sont passés depuis, et il reste encore un nombre de personnes plus que suffisant pour attester ce que je viens d'avancer.

Je puis citer la sœur Julie, supérieure des sœurs de Charité de Saint-Roch, et la sœur Jeanne, sa compagne. Des dames charitables apportaient chez ces religieuses ce qu'elles avaient recueilli pour adoucir les privations de l'auguste captive. C'est de leurs mains que Mlle Fouché reçut une paire de bas de filoselle grise, fourrés, et une paire de jarretières élastiques. La divine Providence se servit d'un de ses bas et de la conservation des jarretières pour faire reconnaître, en 1815, au cimetière de la Madeleine, les précieux restes de la Reine!

J'invoquerai le témoignage de Mlle Trouvé, rue

de Sèvres, vis-à-vis de l'Abbaye-aux-Bois, et qui a été fort connue de la princesse de Chimay. Je citerai M. Blandin, vicaire-général d'Orléans, curé de Saint-Paterne et caché, à cette époque, dans cette ville. Dans une lettre qu'il m'a écrite dans le courant de décembre dernier, il m'a rappelé qu'il nous avait exprimé le désir de partager notre bonheur et nos dangers, et depuis lors, il a répété la même chose à mon premier vicaire.

Quelques autres personnes pieuses ayant eu connaissance de ce qui s'était passé à la Conciergerie en rendirent de très humbles actions de grâces à Dieu.

Mme la princesse de Chimay, instruite à son retour en France, de cet événement prodigieux, en fit part, en 1803, à la princesse de Tarente. Ces deux dames eurent plusieurs entretiens avec nous, et Mme de Tarente, se rendant, l'année suivante, en Russie, passa par Mittaw, où elle communiqua à Son Altesse Royale, Mme la duchesse d'Angoulême, tous les détails de la communion de la Reine, détails qu'elle tenait de nous et d'autres personnes qui déjà les connaissaient.

Sa Majesté Louis XVIII et Mgr le duc d'Angoulême furent, après, instruits de ce consolant événement et la famille royale, heureuse, bénit la main invisible qui l'avait préparé et conduit.

Lorsque la Providence nous rendit les rejetons de tant de rois, et que nous avions tant désirés, il

y avait plus de dix ans qu'ils connaissaient notre dévouement et notre zèle ; mais, satisfait d'avoir fait le bien, nous ne nous sommes pas présenté, et nous avons désiré de rester inconnu.

Mme la princesse de Chimay contraria notre détermination. Invité à nous rendre auprès d'elle, ses questions nous ramenèrent sur la scène de la Conciergerie. Elle voulut nous faire répéter ce qu'elle connaissait depuis longtemps. Nous nous rendîmes à son désir; mais nous la suppliâmes instamment de ne point nous nommer dans le récit qu'elle se proposait de faire à Mme la duchesse d'Angoulême, et de ne pas le rendre public.

Étonnée de notre résistance, elle pria M. l'abbé Desjardins, curé des Missions-Étrangères et aujourd'hui premier vicaire-général à l'archevêché de Paris, de me faire une obligation de conscience de me laisser nommer, pour donner plus d'authenticité à ce fait. M. Desjardins a confirmé récemment cette circonstance en présence de Mgr l'Archevêque de Paris et d'un grand nombre d'ecclésiastiques et il m'a pressé de la citer moi-même ; j'ai dû obéir.

Le 16 octobre 1814, j'eus l'honneur d'être introduit dans le cabinet de Mme la duchesse d'Angoulême, et, sur sa demande, je dus lui rendre compte exact de nos démarches et de tous les secours que nous avions eu le bonheur, Mlle Fouché et moi, d'offrir à son auguste mère, et particulièrement des moyens que Dieu avait mis à notre

disposition pour la communier. La Princesse écouta ces douloureux détails dans un religieux silence et avec l'expression de la plus vive émotion.

En 1817, Mme Bault, veuve de l'ancien concierge de la prison de la Force, puis de la Conciergerie, pendant la détention des époux Richard, m'offrit un exemplaire d'un précis historique sur les derniers moments de la Reine, et elle m'écrivit une lettre dont voici un extrait :

Monsieur,

L'écrit que j'ai fait rédiger et que j'ai l'honneur de vous envoyer, sur les derniers moments de la Reine, ne peut être mieux adressé qu'à vous, qui avez eu le courage de pénétrer, à travers mille dangers, dans la prison de cette auguste Princesse, pour lui porter les secours de la religion.

Signé : Vve Bault.

L'original de cette lettre, dont la signature a été reconnue par Bault fils, concierge à Sainte-Pélagie, a été déposée chez M. Champion, notaire, rue de la Monnaie, 19, à Paris.

Si cet exposé ne devait être lu que par des hommes de bonne foi et disposés à se rendre à l'évidence, je m'arrêterais ; mais comme il en est

d'autres qui, dirigés par cet esprit dont les principes sont si funestes à la religion, s'attachent à de fausses interprétations pour dénaturer tous les faits qui tendent à la gloire de Dieu, je prolongerai mon récit.

Le silence de la Reine dans sa lettre à Mme Élisabeth, sur sa communion, est un prétexte qu'ils ont saisi pour persuader que j'ai voulu en imposer à toute la France. Je ne me crois pas obligé d'expliquer la pensée de la Reine ; d'autres l'ont fait avant moi. et ont dit tout ce qu'il y avait à dire.

Du reste, la seule considération des dates explique et fait disparaître la seule objection possible, tirée de la lettre de Sa Majesté à Mme Élisabeth. Ce fut dans les premiers jours d'octobre 1793 que M. Magnin dit la sainte messe à la Conciergerie, et dans la nuit du 13 au 14 du même mois que M. Cholet lui donna de nouveau la sainte communion, et ce fut le 16 que, quelques heures avant de monter sur la fatale charrette. la Reine écrivit son immortelle lettre à Mme Élisabeth ; alors, en paix avec Dieu, elle pouvait donc dire et écrire, sans blesser la vérité, qu'elle n'avait pas de consolation spirituelle à attendre, puisque déjà elle les avait toutes reçues. La prudence et le désir de mettre à couvert et les prêtres qui l'avaient assistée aussi bien que les personnes qui s'étaient employées à les introduire, suffisaient pour lui suggérer cette réflexion, ou toute autre réflexion

semblable. Quoiqu'il en soit, ces faits parlent ; mais en voici un encore plus décisif qui ressort de la Reine elle-même et en dit assez pour dévoiler son secret. A six heures et demie du matin, au moment où elle venait de confier sa lettre au concierge, avec prière de la faire parvenir à son adresse, M. Girard, prêtre assermenté et ancien curé de Saint-Landry, se présente à Sa Majesté comme vicaire-général de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, et lui offrit les services de son ministère, elle le remercia. — « Mais, Madame, ajouta-t-il, que dira-t-on lorsqu'on saura que vous avez refusé les secours de la religion dans ces suprêmes moments? » La Reine lui répondit : — « Vous direz aux personnes qui vous en parleront, que la miséricorde de Dieu y a pourvu ! »

M. Girard, revenu de ses erreurs et rentré dans le sein de l'Église, n'a pas hésité de raconter lui-même la réponse de Sa Majesté à ses instances, à plusieurs personnes, mais principalement à M. de Lagny, curé de la paroisse de Bonne-Nouvelle, qui s'est empressé de me répéter cette anecdote dans plusieurs circonstances, et particulièrement dans les premiers jours de ce mois (janvier). M. Bertrand de Molleville cite le même fait dans son histoire de la Révolution de 1789.

Assurément une commission chargée d'examiner les preuves multipliées et dont cependant nous passons une partie sous silence, et qui toutes

constituent la vérité de la communion de la Reine à la Conciergerie, serait forcée de la proclamer à la face de l'univers. Combien alors n'ai-je pas dû être étonné de voir répandre avec profusion une brochure uniquement imaginée pour détruire la vérité d'un fait aussi touchant, et à ravir à la famille royale sa plus douce consolation, après tant et tant de malheurs ?

Mais mon étonnement a dû augmenter encore lorsque j'ai su que cet ouvrage : *La fausse communion de la Reine*, était le fruit de la singulière imagination de M. l'abbé Lafont d'Aussonne ; j'aurais désiré, pour l'honneur du sacerdoce, pouvoir dissimuler, mais le fait est trop public ; il a placé son nom au bas de son œuvre, et il ne veut pas en laisser la gloire à d'autres ; il m'en a écrit lui-même.

Il y a mieux encore ; cet écrit a été affiché, à cinq reprises différentes, à la porte de mon église, afin que toute ma paroisse en fût instruite ! Il me semble que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent pour établir le fait de la communion de la Reine à la Conciergerie suffit pour réfuter le livre qui l'attaque !

Je suis loin de me permettre envers son auteur les grossières épithètes qu'il me distribue si libéralement ; mais, comme, grâces à Dieu, il s'est pris dans ses propres filets, il m'est bien permis de dévoiler la honte de ses ressources, afin que ses

propres écrits portent entière conviction dans les esprits les plus prévenus.

Tourmenté par la crainte de ne pas surprendre la confiance du public, M. Lafont d'Aussonne essaya de séduire Mme veuve Bault qui s'était retirée à Charenton. Rendu auprès d'elle, il employa tous les ressorts de son imagination féconde en moyens de cette nature, pour l'engager à détruire, par une protestation, l'œuvre de Dieu à la Conciergerie ? Mme Bault, indignée de pareille proposition, rejeta sa demande avec fermeté et indignation ! Ce refus ne le déconcerta point, et pensant qu'il serait plus heureux auprès de son fils, il lui rendit visite pour le préparer sur la proposition qu'il voulait lui faire et le lendemain il lui écrivit la lettre suivante :

Lettre de M. Lafont d'Aussonne à M. Bault, concierge de la prison Sainte-Pélagie.

« Mon cher Monsieur Bault,

« Je vous ai raconté le service que me rendit madame votre mère, au mois d'avril 1794, lorsqu'elle dit au fameux Héron, qui m'amenait à la Force pour y être mis en secret : « Citoyen Héron, conduisez ailleurs ce pauvre jeune homme ; le

scorbut et la peste sont dans nos cachots, il y serait mort dans trois jours. » Votre mère s'est rappelé de cette circonstance, il y a peu de jours que je lui ai fait la visite que vous savez à sa maison de campagne, par amitié, par reconnaissance. Je m'intéresse de toute mon âme à sa bonne réputation et à celle de feu son mari, votre père, et dans ma nouvelle édition de mon *Histoire des malheurs et de la mort de la Reine*, je les disculperai, lui et elle, de l'accusation de vénalité que le sieur Magnin a dirigé contre eux dans un écrit répandu avec profusion.

« En attendant, et dans le cas où Mme Bault viendrait à mourir de mort subite, ce qui peut nous arriver à tous, je vous engage à lui demander, de ma part, une déclaration formelle et bien signée portant ces paroles :

« Moi, une telle (ses noms de demoiselle), veuve « de M. Bault, de son vivant concierge à la pri- « son de la Force, et qui fut investi des mêmes « fonctions à la prison de la Conciergerie pendant « la captivité de notre auguste Reine, Marie-An- « toinette d'Autriche, déclare en mon âme et con- « science et atteste en présence de Dieu, que feu « mon mari et ma fille aînée, seuls chargés du « soin d'approcher et de servir Sa Majesté dans sa « prison, entourés de surveillants et de gendarmes, « n'ont jamais introduit, et ont été même dans « l'impossibilité physique d'introduire qui que ce

« soit auprès de l'auguste prisonnière. J'atteste « et je déclare devant Dieu, mon souverain juge, « que jamais il n'a été remis à mon mari et à ma « fille ni argent, ni linge, ni effets destinés à la « Reine, et lors même qu'ils auraient consenti à « s'en charger, lesdits effets n'auraient pu parve- « nir à leur destination, puisque rien ne parvenait « à Sa Majesté que par le greffe du tribunal, ins- « pecté et dirigé par Fouquier-Tinville. En consé- « quence, je déclare faux et calomnieux un écrit « imprimé in-18, et que Lafont-d'Aussonne, auteur « d'un ouvrage sur la mort de la Reine de France, « m'a montré comme le tenant de M. l'abbé Magnin, « qui l'a signé. Il est dit dans cet imprimé *que la « demoiselle Fouché gagna*, *par son argent*, *les sur- « veillants de la Princesse et qu'ils l'introduisirent*, « *elle et M. Magnin*, *plusieurs fois chez la Reine « captive*. Feu mon mari était un honnête homme ; « jamais il n'a reçu d'argent corrupteur dans « l'exercice de ses fonctions ; il n'en a reçu, ni du « sieur Magnin, ni de la demoiselle Fouché, ni « de personne au monde ; respectueusement atta- « ché à la Reine, il a fait pour elle le peu qu'il lui « a été possible de faire, et n'a cherché d'autre « récompense que la satisfaction de son cœur et « l'accomplissement de son devoir.

« Je termine en déclarant que, ni mon mari, ni « ma fille, ni moi n'avons connu la demoiselle « Fouché et le sieur Magnin aux époques dont il

« s'agit ; je n'ai fait leur connaissance que depuis « le retour de la famille royale et dans l'intention « seulement d'éclaircir leur prétendue entrée à la « Conciergerie. »

« En foi de ce, à Charenton, le... 1822.

« Veuve BAULT. »

« Voilà, Monsieur, ce qu'il conviendrait que votre mère déclarât formellement. Dans tous les cas, j'affirmerai dans mon ouvrage que telle a été sa conversation avec moi.

« Je vous salue affectueusement.

« *Signé :* LAFONT-D'AUSSONNE. »

Je prie le lecteur de remarquer particulièrement cette phrase : « Dans tous les cas, j'affirmerai dans mon ouvrage que telle a été sa conversation avec moi ! » phrase lumineuse pour un esprit attentif, et phrase féconde pour M. l'abbé Lafont ; elle n'a point surpris assurément ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

M. Bault fils, fort étonné de se voir chargé d'une pareille mission, se borna à envoyer cette curieuse lettre à sa mère qui, à son tour, couvrit de son mépris une tentative aussi injurieuse à sa délicatesse, et elle s'empressa de remettre entre mes mains la lettre dont il s'agit, en m'exprimant son indignation.

M. Lafont, quoiqu'il ne reçut aucune réponse de cette fameuse lettre du 18 juillet 1822, passée en mes propres mains, s'est montré fidèle à ses menaces. « Dans tous les cas, j'affirmerai que telle a été sa conversation avec moi ! » Il avait été rejeté avec indignation par Mme veuve Bault, et il entend lui faire dire qu'elle a partagé ses sentiments et ses calomnies, et c'est là-dessus qu'il a bâti son indigne roman, qu'il a fabriqué des déclarations imputées à des personnes qui ne les ont jamais vues ni signées, préparé des scènes qui n'ont existé que dans son imagination !

Peu de temps après m'avoir remis cette lettre de Lafont-d'Aussonne, Mme veuve Bault m'écrivit à l'occasion du jour de l'an, le 30 décembre 1822, la lettre que voici :

Monsieur et vénérable Pasteur,

« Agréez, je vous prie, les vœux bien sincères que j'adresse au ciel pour votre tranquillité et votre bonheur le plus parfait; s'ils sont exaucés, jamais la mauvaise foi et la méchanceté des jaloux ne pourront vous atteindre, ni prévaloir contre vous; les méchants seront toujours confondus. Je réclame toujours votre bienveillance et votre protection, en vous assurant de tous les sentiments avec lesquels je vous prie de me croire, Monsieur et digne pasteur, votre très-humble servante.

« Faites agréer, je vous prie, à Mlle Fouché, les mêmes souhaits heureux que je fais pour elle.

« *Signé :* VEUVE BAULT

« Charenton, le 30 décembre 1822. »

Je ne fais aucune observation sur ces deux lettres qui offrent un si grand contraste, et dont la première n'a pas produit l'effet qu'en attendait la fourberie de son auteur. Je les soumets, ainsi que le récit qui précède, aux réflexions du lecteur impartial ; il jugera !

J'ai raconté avec simplicité, comme je m'y suis engagé, un des faits les plus consolants : la communion de notre Reine à la Conciergerie. Je ne l'ai pas fait aussi brièvement que je l'espérais, à cause des nombreux détails et documents qui se sont présentés sous ma plume. J'en ai même rejeté dans les notes qui me sont parvenues depuis peu et qui sont bien décisifs. J'ai rempli une obligation qui m'était imposée, j'ai rendu témoignage à la vérité, et, quel qu'en soit le résultat, j'aurai toujours le témoignage de ma conscience et cela me suffit.

Fait à Paris, le 26 janvier 1825.

Signé : MAGNIN,
Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

LE PROCÈS

NOTES DE CHAUVEAU-LAGARDE[1]

DÉFENSEUR DE LA REINE

(14-16 OCTOBRE 1793)

...Les débats commencèrent à huit heures du matin. Ils continuèrent, sans interruption, jusqu'à quatre heures après midi; furent suspendus jusques à cinq; et reprirent jusqu'au lendemain quatre heures du matin : de manière que, sauf un instant de relâche, ils durèrent environ vingt heures consécutives, pendant lesquelles une foule de témoins furent successivement entendus.

Qu'on se représente, s'il est possible, toute la force

[1] Chauveau-Lagarde se trouvait à la campagne, le 14 octobre 1793, lorsqu'on vint l'avertir qu'il était désigné, avec Tronçon-Ducoudray, pour défendre la Reine et que les débats devaient commencer le lendemain à huit heures. Il se rendit immédiatement à Paris et courut à la Conciergerie. « En abordant la Reine avec un saint respect, dit-il, mes genoux tremblaient sous moi,... et mon embarras fut tel que je ne l'eusse jamais éprouvé à ce point si j'avais eu l'honneur d'être présenté à la Reine, au milieu de sa Cour. »

d'âme qu'il fallut à la Reine, pour supporter les fatigues d'une aussi longue et aussi horrible séance ; en spectacle à tout un peuple ; ayant à lutter contre des monstres avides de sang ; à se défendre de tous les pièges qu'ils lui tendaient ; à détruire toutes leurs objections ; à garder toutes les convenances et toutes les mesures, et à ne point rester au-dessous d'elle-même.

Il faut avoir été présent à tous les détails de ce débat trop fameux, pour avoir une juste idée du beau caractère que la Reine y a développé.

... Après la première séance, nous nous retirâmes à la prison, pour conférer un instant sur les débats qui venaient d'avoir lieu ; toujours environnés des gendarmes qui ne nous quittaient point.

La Reine avait vu le nom de Manuel sur la liste des témoins qui devaient être entendus le soir. Sachant qu'il avait été procureur de la Commune à l'une des plus horribles époques de la Révolution, elle ne devait pas bien augurer de son caractère et elle craignait qu'il ne mentît à sa conscience dans sa déposition. Mais il faut rendre à la mémoire de Manuel cette justice d'avouer qu'il fut, en cette occasion, assez véridique, pour ne rien dire qu'on pût même interprêter au désavantage de la Reine.

Cependant la Reine me demanda ce que je pensais des dépositions qu'on venait d'entendre, en me les résumant avec une parfaite exactitude et en se plaignant avec amertume des impostures

dont la plupart étaient remplies. Je lui répondis, comme cela était vrai, que non seulement il n'y avait aucune preuve (ce qui était impossible) de toutes les ridicules calomnies de ces témoins, mais qu'il n'y en avait pas le plus léger indice; et qu'elles se détruisaient au contraire, par leur grossièreté même, ainsi que par la bassesse et l'abjection de leurs auteurs.

— « Dans ce cas, me dit la Reine, je ne crains plus que Manuel. » Et l'officier de gendarmerie de Busne étant alors remplacé, il parut par la suite que ces mots de la Reine avaient été entendus par les gendarmes qui les rapportèrent au tribunal...

Dans la séance suivante, la Reine donna de sa présence d'esprit et de sa force d'âme une marque... signalée.

Au moment le plus pénible des débats, où elle venait d'éprouver les plus violentes émotions, et après l'une de ses plus belles réponses à une affreuse interpellation de l'un des jurés [1], elle avait excité dans l'assemblée un mouvement d'admiration qui fit suspendre un moment les débats [2].

[1] On ignore son nom; évidemment il était poussé par Hébert, qui assistait à l'audience.

[2] C'est au moment où, questionnée sur l'infâme accusation qu'on connaît, Marie-Antoinette indignée se tourna vers le prétoire du public et en *appela à toutes les mères*. « Devant ce cri sublime, un courant magnétique passa dans l'assistance; les tricoteuses se sentent remuées malgré elles, peu s'en faut qu'elles n'applaudissent... On entend des cris déchirants, des femmes, dit-on, sont emportées évanouies et le tribunal est réduit à

Elle s'aperçut de l'impression qu'elle venait de produire et m'ayant fait signe de monter aux gradins pour m'approcher d'elle, Sa Majesté me dit à voix basse :

— « N'ai-je pas mis trop de dignité dans ma réponse ?

— Madame, lui répondis-je, soyez vous-même, et vous serez toujours bien ; mais pourquoi me faites-vous cette question ?

— C'est, reprit la Reine, que j'ai entendu une femme du peuple dire à sa voisine : *Vois-tu comme elle est fière !* »

Cette observation de la Reine fait voir encore *qu'elle espérait* ; et prouve aussi que, dans la pureté de sa conscience, il fallait qu'elle fût bien maîtresse d'elle-même, puisqu'au milieu des plus grandes agitations de l'âme, elle entendait tout ce qu'on disait autour d'elle, et qu'elle cherchait, dans l'intérêt de son innocence, à régler sur sa situation, et son silence et ses paroles...

Lorsque les débats furent terminés, nous obtînmes un instant pour nous concerter, mon collègue et moi, sur le plan de nos plaidoiries.

M. Tronçon-Ducoudray se chargea de la défense sur l'accusation de la prétendue conspiration avec

menacer les perturbateurs de l'ordre. » Renseignement communiqué à Mme Simon-Vouet, par les frères Humbert, témoins occulaires. (Maxime de la Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*.)

les ennemis de l'intérieur, et moi sur l'accusation de la prétendue conspiration à l'extérieur avec les puissances étrangères.

A peine étions-nous convenus de cette division, et nous étions-nous communiqués réciproquement les notes qui pouvaient avoir quelque rapport à la partie de la cause dont chacun de nous était chargé, qu'au bout d'un quart d'heure, nous fûmes rappelés à l'audience, et dès lors obligés de parler sans préparation.

Sans doute, quelque talent que développa M. Tronçon-Ducoudray dans sa plaidoirie, et quelque zèle que je pourrais avoir mis dans la mienne, nos défenses furent nécessairement au-dessous d'une telle cause, pour laquelle toute l'éloquence d'un Bossuet ou d'un Fénelon n'aurait pu suffire, ou serait restée, du moins, impuissante.

. . . .

Après avoir plaidé pendant deux heures, j'étais accablé de fatigue ; la Reine eut la bonté de le remarquer et de me dire avec l'accent le plus touchant :

— « Combien vous devez être fatigué, M. Chauveau-Lagarde ! Je suis bien sensible à toutes vos peines ! »

Ces mots qu'on entendit autour d'elle, ne furent point perdus pour ses bourreaux. La séance fut un instant suspendue, avant que M. Tronçon-Ducoudray prît la parole. Je voulus en vain me rendre

auprès de la Reine, un gendarme m'arrêta sous ses propres yeux. M. Tronçon-Ducoudray ayant ensuite plaidé, fut arrêté de même en sa présence ; et, dès ce moment, il ne nous fut plus permis de lui parler [1].

[1] Le comte HORACE DE VIEL-CASTEL a tracé, dans *Marie-Antoinette et la Révolution française*, un saisissant croquis de l'audience des 15-16 octobre.

« A quatre heures (de l'après-midi, le 15) la séance fut suspendue, les groupes devinrent moins nombreux, plusieurs des royalistes déguisés qui en faisaient partie, s'éloignèrent et coururent vers leurs amis pour leur porter la bonne nouvelle : *La Reine sera déportée.* Quelques émissaires du club des Jacobins et de la Commune se glissèrent parmi les inquiets et les curieux qui restaient, observant les premiers et réchauffant la haine révolutionnaire des autres ; alors il se fit de longs silences, troublés momentanément par des imprécations contre l'accusée, par des murmures contre les juges et par des menaces de ne pas respecter le verdic du jury, s'il était favorable à la Reine.

« La nuit vient de bonne heure au 15 octobre ; elle tomba froide et morne du haut des maisons ; les groupes de moins en moins nombreux se resserrèrent ; la séance venait d'être reprise ; les conversations affectèrent un diapason plus discret ; vers onze heures on ne parlait plus, on attendait, et le passage des émissaires qui, de quart d'heure en quart d'heure, portaient à Robespierre les détails circonstanciés de cette longue séance, troublait seul, vers minuit, le silence que gardaient les anxieux veilleurs de l'agonie royale. Un inspecteur des prisons, nommé Ducâtel, suivi de quatre ou cinq agents, cherchait à deviner des conspirateurs ou tout au moins des suspects dans ce reste de foule qui errait au milieu de la nuit, et qu'il ne reconnaissait ni pour ses frères du 6 octobre 1789, ni pour ses frères du mois de septembre 1792.

« La présence de Ducâtel, dont l'ignoble figure réveillait tant d'horribles souvenirs dans les cœurs des royalistes, eut pour effet d'éloigner ceux des amis de la Reine qui redoutaient d'attirer l'attention de l'assassin de Mme de Lamballe, de cet homme qui avait abattu à coups de marteau la courageuse et fidèle compagne de Marie-Antoinette.

« La nuit s'écoulait, le froid devenait plus piquant, lorsqu'une

Nous fûmes gardés et retenus dans le greffe pendant la délibération des jurés. Nous ne pûmes, dès lors nous rendre auprès de la Reine durant cet intervalle de temps, ainsi que nous le lui avions promis : ce qui dut, sans doute, lui donner de vives inquiétudes sur l'issue de son procès, et ce qui fut pour nous un grand sujet d'amertume et de douleur. Bientôt les jurés rentrèrent à l'au-

voix retentit qui annonça la fin des plaidoiries; puis, bientôt après une autre voix qui semblait partir d'une fenêtre entrebaillée un moment, jeta dans l'espace : *Les jurés délibèrent!*

« Le peuple se rapprocha des portes, un sourd frémissement et un piétinement des groupes épars venant se fondre en un seul groupe, bruirent pendant quelques secondes comme le déferlement des flots sur une plage rocheuse, et puis de nouveau tout se tut; le suprême moment approchait; amis et ennemis, tous attendaient. Ducâtel lui-même et ses agents demeurèrent immobiles, les regards tournés vers les portes du tribunal.

« Enfin, à quatre heures du matin, le public qui venait d'entendre condamner la Reine, annonça en s'éloignant, frappé d'une stupeur hébêtée, la condamnation dont il avait un instant douté. La nouvelle se répandit de proche en proche que la veuve de Louis serait exécutée le jour même sur la place de la Révolution; les moins méchants se retirèrent dans leurs demeures, et fermèrent, aux bruits qui allaient s'éveiller dans la ville, les volets de leurs fenêtres; les plus curieux se rendirent sur la place où l'exécution devait avoir lieu, et s'y établirent à poste fixe pour prendre les meilleures places, les plus rapprochées de l'échafaud que les menuisiers du bourreau dressaient déjà.

« Il était plus de quatre heures du matin lorsque la foule, les juges, les jurés, les gendarmes eurent évacué la salle du tribunal révolutionnaire; ... Fouquier-Tinville s'était retiré dans une petite chambre attenant à son cabinet et s'était jeté tout habillé sur un lit... les jurés, qui avaient dîné fort à la hâte, descendirent à la buvette et y attendirent le jour, attablés autour d'un souper commandé d'avance... Pendant que l'accusateur public dormait et que les jurés soupaient, la Reine était reconduite pour quelques heures à son cachot. »

dience pour annoncer le résultat unanime de leur délibération. Nous fûmes ramenés par les gendarmes, au milieu desquels la Reine put encore nous apercevoir en arrestation, pour être présents à la lecture qu'on allait lui faire de l'épouvantable arrêt qui la condamnait.

. . . .

Nous ne pûmes l'entendre sans en être consternés; la Reine, seule, l'écouta d'un air calme et l'on put seulement s'apercevoir alors qu'il venait de s'opérer dans son âme une sorte de révolution qui me parut bien remarquable. Elle ne donna pas le moindre signe, ni de crainte, ni d'indignation, ni de faiblesse. Elle fut comme anéantie par la surprise. Elle descendit les gradins sans proférer une parole, ni faire aucun geste, traversa la salle comme sans rien voir ni rien entendre ; et lorsqu'elle fut arrivée devant la barrière où était le peuple, elle releva la tête avec majesté. N'est-il pas évident que jusqu'à ce moment terrible, la Reine avait conservé de l'espoir, et n'y a-t-elle pas fait éclater en même temps le plus admirable de tous les courages, puisqu'il ne saurait y en avoir de plus grand que celui qui survit à l'espérance elle-même... ?

Cependant nous étions prisonniers dans la Conciergerie, où l'on nous avait reconduits après le jugement. On nous y retint en arrestation, dans deux endroits séparés, où nous passâmes la nuit.

Le lendemain nous fûmes interrogés par un émissaire du tribunal, et qui était accompagné de gendarmes. On nous demanda si la Reine ne nous avait pas fait connaître quelque conspiration ou quelque conspirateur ; et, malgré notre résistance, on nous fouilla comme des criminels, pour s'assurer si elle ne nous aurait pas confié des papiers d'importance... Si la Reine nous avait fait quelque confidence, rien n'eut pu nous déterminer à aucune révélation ; mais nous n'eûmes pas, à cet égard, le mérite de la réserve. Seulement il était arrivé que, dans l'intervalle de nos deux plaidoiries et lorsque j'étais déjà en arrestation, la Reine avait remis à M. Tronçon-Ducoudray, avant qu'il plaidât, pour les transmettre à une personne désignée, une boucle de cheveux et deux anneaux d'or, servant à la Reine de pendants d'oreille, enveloppés dans un papier cacheté. Il ne fût plus le maître de le reprendre après qu'on le lui eût enlevé ; et sans qu'il ait eu rien à dire, il fut aisé d'en connaître la destination, puisque le nom et l'adresse de la personne, qu'il m'a dit depuis n'avoir pas retenus, étaient sur l'enveloppe [1].

Quant à la demande concernant les révélations

[1] C'était Mme de Jarjayes, première femme de la Reine, dont le mari avait préparé l'évasion du Temple, qui avait elle-même, par son dévouement, mérité la confiance de Sa Majesté, et qui fut, dans ce temps, arrêtée pour en avoir reçu cette marque honorable de souvenir. (*Note de Chauveau-Lagarde.*)

que la Reine aurait pu nous faire, nous répondîmes qu'elle ne nous en avait fait aucune.

On insista en ce qui me concernait. On me rappela que la Reine m'avait, dans les débats, fait signe de monter près d'elle aux gradins, pour me parler à voix basse ; et qu'on était certain que, dans un autre moment, elle m'avait parlé mystérieusement de Manuel, auquel je m'aperçus alors qu'on ne pardonnait pas de ne l'avoir point calomniée... Je dis, ce qui était vrai, que dans ces deux occasions, comme dans toutes les autres, la Reine ne m'avait entretenu que de sa défense.

Après qu'on nous eût ainsi fouillés et interrogés, on nous laissa dans la prison ; quand on nous remit en liberté, la Reine n'existait plus.

EXTRAIT DES SOUVENIRS DE MOELLE[1]

MEMBRE DE LA COMMUNE

ENTENDU COMME TÉMOIN DANS LE PROCÈS (15-16 OCTOBRE 1793)

Ceux qui y étaient impliqués, ainsi que les témoins, furent entendus dans l'ordre que l'on connaît, jusqu'à vers deux heures de l'après-midi, que la première séance fut suspendue. On nous ramena dans l'avant-greffe, où je dînai avec Bailly.

A côté de nous, sur la même table, dînèrent aussi M. de la Tour-du-Pin[2], ancien ministre de la Guerre, et M. de la Tour-du-Pin-Gouvernet, impliqués, dans le procès, qui périrent depuis par le tribunal révolutionnaire.

[1] Nous avons déjà donné ci-dessus la relation de Moëlle concernant la captivité du Temple. Nous en avons détaché ce passage que nous publions ici comme complément aux notes de Chauveau-Lagarde. On trouvera plus loin un autre extrait de la même relation se rapportant plus particulièrement au récit de l'exécution.

[2] M. de la Tour-du-Pin, lorsqu'il parut au tribunal en présence de la Reine, lui fit un profond salut, qu'il renouvela en cessant de parler. Cet hommage rendu ainsi à une haute infortune, et dans une telle position, a beaucoup de noblesse et de fermeté (*Note de Moëlle*).

La séance fut reprise à trois heures, et ceux d'entre nous qui n'avaient pas encore été confrontés avec l'auguste accusée, furent reconduits à la proximité du Tribunal, dans la même salle que le matin. Je ne comparus point le premier jour, et sur les dix heures du soir, on me ramena à l'Abbaye jusqu'au lendemain 15 octobre, que je fus enfin confronté avec la Reine.

On m'interrogea sur les intelligences que j'étais accusé d'avoir eues avec la famille royale au Temple. Je répondis, sur ce chef, que je n'avais eu d'autres rapports avec elle que ceux indispensables avec mes fonctions, et, que, de la part de la famille royale, je n'avais remarqué, la première fois que je m'étais trouvé en sa présence, que la curiosité naturelle à des détenus en pareille circonstance ; que, d'ailleurs, je n'avais aucune connaissance des faits contenus dans l'acte d'accusation.

J'allais, par un détail du régime introduit au Temple et des moyens de surveillance qui y étaient employés, tâcher de prouver la fausseté de l'accusation infâme portée par Hébert contre la Reine, lorsque Fouquier-Tinville, accusateur public, qui prévit mon intention, m'interrompît brusquement, en m'interpellant de répondre par oui, ou par non, si j'avais eu des connaissances avec l'accusée.

Ma réponse fut une négation absolue, que j'accompagnai d'un geste analogue. L'auguste accu-

sée, interpellée à son tour, répondit, et ce sont ses propres paroles : *Je n'ai eu aucune connivence avec le témoin.* Telle a été ma confrontation avec la Reine.

Dans la relation du procès, on a réduit ce que j'ai dit à une seule phrase, quoique j'ai parlé plus d'un quart d'heure. Au reste, qu'il me soit permis d'invoquer le dernier regard dont l'auguste Princesse m'a honoré... Il sera toujours ma plus chère récompense ! Toute mon espérance dans ce moment, était de mourir pour la cause sacrée à laquelle je m'étais dévoué, et tout mon orgueil de l'avoir mérité [1].

Ramené le soir même à l'Abbaye, le lendemain, 16 octobre, tous ceux qui étaient détenus dans cette prison, entendirent autour un mouvement extraordinaire qui, joint au bruit du canon qui y pénétrait, leur inspira une crainte assez fondée de ce qui se passait au dehors.

J'attribuais le bruit du canon qui m'avait frappé, particulièrement à une tentative pour s'opposer à l'exécution de la Reine, et le mouvement populaire qui se faisait entendre autour de la pri-

[1] En traversant le parquet, où avait pénétré un grand nombre de spectateurs, il s'en trouva un sur mon passage, lorsque deux gendarmes me conduisaient hors de l'auditoire, qui me dit, en me serrant le bras gauche : « Bravo Citoyen ! » J'avoue que je fus sensible à ce témoignage de l'impression que ma conduite, dans cette circonstance, avait faite sur ceux qui avaient pu l'apprécier. (*Note de Moëlle.*)

son, au renouvellement des massacres qui s'y étaient exécutés presqu'à pareille époque de l'année précédente.

J'étais incertain entre ces deux suppositions.

En cas de succès, dans le sens de mes vœux et de mes espérances, ce bruit me rassurait ; mais, dans le cas contraire, je devais m'attendre à toutes les horreurs d'une autre violation des prisons.

Cette incertitude me tint dans une alternative de terreur et d'espoir, pendant plus de deux heures, au bout desquelles les guichetiers vinrent nous apprendre que les rumeurs que nous avions entendues autour de l'Abbaye, provenaient des mouvements du peuple pour s'emparer de quelques prisonniers Autrichiens que l'on conduisait à cette prison, et que l'on tirait le canon pour célébrer une fête en l'honneur de Marat. Au moment même, s'accomplissait le forfait qui tranchait les jours d'une des plus augustes et des plus touchantes victimes de ce temps déplorable !

L'EXÉCUTION

Relations du porte-clefs Larivière, — de l'officier de gendarmerie de Busne, — du gendarme Léger, — du vicomte Charles Desfossés, — de Rouy, auteur du *Magicien républicain.*

RELATION DE LOUIS LARIVIÈRE [1]

PORTE-CLEFS A LA CONCIERGERIE

Mon père et ma mère, après avoir servi trente ans Mgr le duc de Penthièvre, grand-amiral de France, furent nommés par ce bon prince concierges à l'Amirauté du Palais [2].

Notre puissant protecteur, sachant que je désirais apprendre la pâtisserie dans toute la perfection possible, me fit recommander au chef d'office servant chez le Roi, et, dès l'âge de quatorze ans, je me vis apprenti pâtissier, chez le Roi même, à Versailles.

[1] Louis Larivière était, en 1824, pâtissier à Saint-Mandé, lorsqu'il raconta à Lafont d'Aussonne, ses souvenirs sur les dernières heures de la Reine. Son court récit se contrôle facilement, et, bien qu'il soit passé, comme celui de Rosalie Lamorlière, par la plume du peu scrupuleux historien de la Reine, nous croyons qu'on peut lui accorder toute confiance.

[2] *L'Almanach royal* mentionne, en effet, pour les années 1780 et suivantes : *Amirauté de France, table de Marbre. Larivière, concierge et buvetier, au Palais.*

L'événement du 6 octocbre me devint funeste, La famille royale quitta pour toujours le château ; les deux tiers du service furent supprimés ; je m'en allais à Paris, dans le sein de ma famille.

Mon père, par la suppression de l'Amirauté de France, perdit aussi, quelque temps après, son emploi ; mais comme son logement n'était ni commode ni agréable, on ne songea pas à le lui retirer. Les croisées de ce logement, fermées d'énormes grillages, étaient un deuxième, et s'éclairaient sur l'intérieur de la Conciergerie, grande cour du Préau.

Le concierge Richard étant venu, un jour, chez mon vieux père, m'aperçut ainsi dans un coin de l'appartement, où, faute d'occupation, j'avais mes bras croisés. — « Que faites-vous, dit-il à mes parents, de ce grand paresseux qui me paraît fort et robuste ? S'il sait écrire comme je n'en doute pas, vous allez me le donner ; j'ai besoin d'un bon guichetier, de confiance. Je lui serai bon maître ; et de cette manière, vous le pourrez voir souvent. »

Nous acceptâmes bien volontiers les propositions de Richard, et j'allais de suite prendre un emploi dans cette Conciergerie profonde, que, jusqu'alors je n'avais vue qu'à travers nos barreaux.

Le 2 du mois d'août 1793, je me trouvais de service à la porte d'entrée, au premier guichet de la Conciergerie. Assis dans le grand fauteuil de cuir, je dormais, quoique étant de garde ; j'entendis tout

à coup, frapper à la porte, non avec le marteau, mais à grands coups de crosses de fusil. J'ouvris promptement la grille de fer, puis le guichet d'entrée; et je vis une grande et belle femme que plusieurs officiers et administrateurs amenaient. A peine fut-elle éclairée par toutes les lumières du vestibule, que je reconnus mon ancienne et respectable maîtresse, la veuve du Roi de France, qu'on avait fait périr. Elle était vêtue d'un long vêtement noir, qui donnait encore plus d'éclat à sa blancheur extraordinaire. Je ne la trouvai guère changée dans ce moment là, parce que le trouble qu'on venait de lui donner lui avait rendu toutes ses couleurs.

Ceux qui la conduisaient eurent, d'abord, l'intention de l'écrouer au greffe de la prison, qui est touchant le vestibule d'entrée; mais ils changèrent d'avis promptement, et, prenant à droite par le corridor noir, ils conduisirent Sa Majesté dans sa chambre. Au grand jour, vers les six heures du matin, le concierge me prit à part et me dit : « Allez vous-en trouver votre mère, dites-lui que j'ai résolu de la placer auprès de la Reine, pour un petit nombre de jours. Quoique avancée en âge, votre mère a de la santé. Les administrateurs l'ont acceptée sur la peinture que j'en ai faite. J'espère qu'elle ne me donnera point le chagrin de me refuser. »

J'allai porter, à l'instant, ces propositions à ma

mère. Elle s'affligea en apprenant que la Reine de France était menacée d'un prochain jugement; mais, par toutes sortes de raisons, elle ne balança point à descendre à la Conciergerie.

Placée auprès de Sa Majesté, avant l'arrivée des deux gendarmes, elle eut le temps de se faire connaître pour ce qu'elle était; et comme ma mère était d'un bon esprit, et que, dès son bas âge, elle avait vécu auprès des grands, elle dit à la Reine de ces paroles bien placées, qui la firent estimer aussitôt et même considérer. Elle avait été belle autrefois. Sa vieillesse n'était ni choquante ni désagréable; elle nous a toujours dit que Sa Majesté l'avait traitée *beaucoup mieux qu'il ne lui était dû*.

Ma mère apprit à la Reine que j'avais été à son service, et que, maintenant, j'étais réduit à servir dans cette prison.

Le lendemain de son installation, ma mère sortit un instant de chez la Princesse, et me chargea d'aller acheter une demi-aune de voile, ou d'étamine, pour rapiécer la robe de deuil de Sa Majesté, qui était rompue sous les deux bras et usée dans la partie inférieure, à cause du frottement continuel sur le pavé. Ma commission portait aussi d'acheter du fil de soie, du fil ordinaire, des aiguilles et de revenir promptement.

Je me présentai chez la Reine, avec tous ces petits objets que je viens de dire, et comme je les

remettais à ma bonne mère, Sa Majesté daigna me remercier par un mouvement de tête gracieux.

Le quatrième ou cinquième jour, les administrateurs dirent à ma mère que son emploi était trop pénible pour son âge, et l'on installa une jeune femme nommée Harel, qui, le mois suivant, dénonça Michonis et un inconnu, porteur de l'œillet où était renfermée de l'écriture.

Jusqu'à ce malheureux événement de l'œillet, les rigueurs de la Conciergerie pouvaient passer pour supportables. Les porte-clefs, au nombre de huit, servaient sept jours consécutifs, et disposaient librement du huitième. Un jour, M. Gilbert-des-Voisins, président du Parlement, me prit en particulier dans un recoin, et me tînt le discours suivant : « Larivière, j'ai cru reconnaître en toi un brave garçon. Il dépend de toi de faire ta fortune et de me sauver la vie, je ne puis t'expliquer ici mes intentions, mais après demain, c'est ton jour de sortie, mon valet de chambre ira te joindre chez toi. Je te supplie de ne pas rejeter les propositions que je l'ai chargé de te faire. »

Nous nous séparâmes, crainte d'être remarqués; et le surlendemain, le valet de chambre du président vint me joindre, en effet, dans une petite chambre que je louais, pour ma liberté, sur le quai de l'Horloge. Il me parla ainsi : « Larivière, tous les biens immenses de M. Gilbert-des-Voisins sont saisis et sequestrés ; il y a des garde-scellés

dans son hôtel ; on a juré sa mort, c'est un homme perdu si vous ne lui prêtez assistance. J'ai eu le bonheur de soustraire et de mettre en sûreté une somme de dix-huit mille francs en or. Mon maître me charge de vous l'offrir (en attendant mieux), si vous consentez à le faire évader par le passage obscur de la chapelle, qui tombe sur le petit escalier tournant, et aboutit à la cour extérieure de la sainte Chapelle. »

Je répondis à ce pauvre jeune homme, que tous les trésors du monde ne pouvaient rendre possible l'évasion qu'il me proposait, attendu que les énormes verrous de toutes ces portes anciennes étaient enchaînées pour les rendre immobiles ; et qu'à moins de faire égorger la sentinelle du dehors, le moindre bruit dans l'intérieur décèlerait la tentative.

Peu de jours après, l'événement de la fleur eut lieu chez la Princesse. Le jour même, Fouquier en fut instruit, à sa visite ordinaire du soir. Le lendemain, toutes les permissions furent annulées ; tous les guichetiers et employés furent consignés jusqu'à nouvel ordre ; la famille Richard fut traînée en prison, et remplacée par le geôlier de la Force nommé Bault.

Du temps de Richard on m'employait quelquefois à la cuisine ; lorsqu'il y avait trop d'ouvrage pour Rosalie ; et sachant, alors, que je pouvais faire quelque chose d'utile pour Sa Majesté,

je me chargeai de préférence des plats que Rosalie lui destinait. Un jour, je préparais des petits pois pour la Princesse ; un administrateur le sut, et vint rôder autour de nos fourneaux. Comme je portais mon attention d'un autre côté, il profita de cette circonstance et se permit de découvrir mon poëlon. Je m'en aperçus, et à peine eut-il tourné le dos, que je pris les petits pois et les jetai dans les cendres ; je craignais que ce méchant homme ne les eût empoisonnés. Mme Richard, quatre ou cinq fois, avait eu occasion de m'envoyer chez la Princesse au lieu de Rosalie, employée probablement à d'autres soins. Je servais le manger à Sa Majesté, qui me remerciait de la tête et ne me parlait pas.

Du temps de ma mère, j'étais entré un jour au cachot, vêtu en garde national, parce que, malgré mon nouvel emploi, je me trouvais inscrit pour ce service. Sa Majesté dit à ma mère : *Engagez, s'il vous plaît, votre fils, notre ancien serviteur, à ne plus mettre sous mes yeux cet uniforme, qui me rappelle le 6 octobre et tous les malheurs de ma famille.*

Ma mère, quand je la revis dans notre demeure, m'en dit deux mots avec tristesse ; et pour obéir à Sa Majesté, je ne mis plus mon habit dans la prison.

Le 16 octobre, à dix heures du matin, le concierge Bault me commanda d'aller l'attendre dans

le cachot de la Reine, et d'enlever la vaisselle, s'il y en avait. Il me donna cet ordre, je crois, pour que je fusse témoin de ce qui allait se passer, et que l'ayant vu, je pusse lui en rendre compte : ce qui eut lieu.

La Reine, me voyant paraître dans son cachot, me dit ces tristes paroles : *Larivière, vous savez qu'on va me faire mourir?... Dites à votre respectable mère que je la remercie de ses soins, et que je la charge de prier Dieu pour moi.*

A peine étais-je entré dans le cachot (où j'aperçus un nouvel officier de gendarmerie), les juges arrivèrent avec leur greffier Fabricius. Sa Majesté, qui était à genoux auprès de son lit de sangle, se leva pour les recevoir ; le président lui dit : « Soyez attentive, on va vous lire votre sentence ; » et ils se découvrirent tous les quatre, ce qu'ils ne faisaient jamais en pareil cas. Je crus m'apercevoir qu'ils avaient été comme saisis en voyant l'air majestueux et respectable de la Reine.

— « *Cette lecture est inutile*, leur dit la Princesse à haute voix, *je ne connais que trop cette sentence.* » L'un d'eux répliqua : — « Il n'importe, il faut qu'elle vous soit lue une seconde fois. » Sa Majesté ne répliqua point et le greffier se mit à lire.

Comme il finissait, je vis entrer Henri Sanson[1],

[1] L'exécuteur en chef était, en octobre 1793, Charles-Henri Sanson. Il était né en 1739 et n'était plus, par conséquent, un jeune

l'exécuteur en chef, jeune homme alors, et d'une taille immense. Il s'approcha de la Reine et lui dit : — « Présentez vos mains. » Sa Majesté recula deux pas, et, toute troublée lui répondit : — « *Est-ce qu'on va me lier les mains ! on ne les a point liées à Louis XVI.* » Les juges dirent à Sanson : « *Fais ton devoir.* »

— « O mon Dieu ! ! ! » s'écria la Reine, toute éperdue.

A ces paroles, Henri saisit brutalement les pauvres mains de la Reine, et les lui lia *trop fort*, derrière le dos. Je vis que la Princesse soupirait en levant les yeux vers le ciel ; mais elle retenait ses larmes, prêtes à couler.

Quand ses mains furent liées, Sanson lui enleva sa coiffe, et lui coupa les cheveux.

Sa Majesté croyant peut-être qu'on allait la tuer dans le cachot se retourna avec beaucoup d'émotion, et elle put voir que l'exécuteur s'emparait de sa chevelure et la mettait dans sa poche pour l'emporter. (On la brûla dans le grand vestibule, après l'exécution.)

Voilà ce que j'ai vu ; voilà ce que je voudrais

homme. Son fils, Henri Sanson lui succéda le 18 fructidor an III ; mais, depuis longtemps, il suppléait son père dans les exécutions. Charles-Henri, a-t-on prétendu, était mort de chagrin d'avoir guillotiné Louis XVI ! Est-il besoin de dire que c'est là une légende ; mais, en réalité, il n'exerça plus personnellement après le 21 janvier : son fils, quoique non commissionné, le remplaçait officieusement. En somme, le renseignement fourni par Larivière est conforme à la vérité.

n'avoir jamais vu ; voilà ce que je n'oublierai de ma vie.

P.-S. — Je ne dois pas oublier de dire que le gendarme Gilbert, ainsi que Dufrêne, furent faits officiers après la mort de la Princesse. Gilbert, malgré mes parents, se fit aimer de ma sœur *Julie* et l'épousa. Il la rendit la plus malheureuse femme du monde étant le plus corrompu gendarme qui ait existé. Un jour, il alla jouer tout l'argent de sa compagnie, et puis se brûla la cervelle de désespoir [1].

[1] Ici cesse le récit de Larivière. Lafont-d'Aussonne y a ajouté quelques lignes concernant la communion de Marie-Antoinette. Nous ne les rapportons pas, ayant déjà mis nos lecteurs en garde contre la partialité de cet historien.

RELATION DE L'OFFICIER DE BUSNE

Louis-François de Busne était entré au régiment du Dauphin en 1757. Il servit sous Louis XV, sous Louis XVI et sous Napoléon ; la Restauration le trouva premier adjudant-major en activité à l'hôtel des Invalides. Il comptait alors vingt-neuf ans de service et sept campagnes : il était chevalier de la légion d'honneur. (Archives du Ministère de la Guerre.)

On a de lui une lettre adressée, en 1816, à Mme la duchesse d'Angoulême. Il y fait valoir les ménagements dont il fit preuve envers la Reine : « Je suis, dit-il, ce même officier que cite M. de Montjoye dans son immortelle *Histoire de Marie-Antoinette*, votre auguste mère, dénoncé, arrêté, inculpé pour avoir, suivant son cœur, fait son devoir avec un respectueux dévouement, prêt à terminer ses jours sous le couteau révolutionnaire. » Il réclamait alors la décoration de Saint-Louis.

De Busne, dont Rosalie Lamorlière cite le nom à la fin de son récit, fut, en effet, le dernier « garde du corps » de Marie-Antoinette. C'est lui qui, en qualité d'officier de la gendarmerie des tribunaux, l'accompagna à l'audience et la reconduisit au cachot où elle devait attendre l'heure du supplice.

Dans cette circonstance, il se rendit coupable d'un impardonnable crime : il mit son chapeau à la main pour escorter la condamnée ; il prit la peine d'aller lui chercher un verre d'eau ; enfin il lui offrit le bras pour l'aider à descendre l'obscur escalier de la prison. *Le soir même il était dénoncé !*

Si nous reproduisons ici les quelques lignes qu'il écrivit pour sa défense, c'est bien moins en raison des détails qu'elles mentionnent qu'afin de montrer quelle terreur inspirait à tous le tribunal révolutionnaire puisqu'un officier s'est abaissé jusqu'à s'excuser, comme de fautes graves, des simples égards témoignés à une femme qui allait mourir.

Quel délit m'impute ce citoyen [1] ou ceux qui partagent ses opinions? D'avoir donné un verre d'eau à l'accusée, et cela au défaut des citoyens huissiers qui, dans ce moment étaient absents pour le service du tribunal ; d'avoir tenu mon chapeau à la main, faisant chaud et pour ma commodité, et non par respect pour une femme condamnée dans mon opinion.

Le digne citoyen accusateur public s'était expliqué envers nous qu'il y avait un officier à la conduite de l'accusée, ainsi que cela se pratiquait dans le service de la prison. Comme la veuve Capet dérivait le corridor pour descendre l'escalier intérieur de la Conciergerie, elle me dit : *je vois à peine à*

[1] Jourdeuil, gendarme des tribunaux, qui avait dénoncé de Busne.

me conduire. Je lui présentai mon avant-bras droit, et elle descendit dans cette attitude l'escalier; elle le reprit pour descendre les trois marches glissantes du préau. C'est pour lui éviter une chute que je pris cette mesure; les hommes de bon sens ne pourront y voir d'autre intérêt; car si elle fût tombée dans l'escalier, on eût crié à la conspiration, à la trahison, que la gendarmerie en était convaincue. Comment ose-t-on dénaturer ces intentions? Les lois de la nature, ma mission, les lois de l'état le plus redoutable me prescrivaient le devoir de la conserver pour son parfait jugement...

Signé : De Busne,
lieutenant de gendarmerie près les tribunaux,
membre de la Société populaire
des Gardes françaises.

RELATION DU GENDARME LÉGER [1]

(EXTRAIT DES *Souvenirs de Moelle*, MEMBRE DE LA COMMUNE)

J'ai découvert, sur les derniers moments de la Reine dans sa prison, des détails inconnus jusqu'à présent, ou du moins que je publie le premier.

Un gendarme nommé Léger, ancien grenadier aux gardes françaises, que j'avais remarqué parmi ceux placés autour de la Reine, au tribunal, lors de ma confrontation, et qui tenait, quand je l'ai revu depuis, un petit établissement de traiteur derrière l'École Militaire, m'a dit qu'il avait, avec un autre gendarme, été préposé à la garde de l'auguste victime, après que son jugement lui eut été prononcé.

Selon Léger, la Reine ne rentra point dans la chambre qu'elle avait occupée jusqu'alors à la Conciergerie [1]. Elle fut déposée dans un cabinet

[1] M. Campardon a accepté cette version, et, en pareille matière, l'avis de l'éminent historien est d'un grand poids : cependant pour croire que Marie-Antoinette n'est pas, le 16 octobre, rentrée dans son cachot ordinaire, il faut ne tenir aucun compte ni du récit de Rosalie, ni de celui de Mme Bault. Remarquons en passant,

pratiqué à l'un des angles de l'avant-greffe, destinés ordinairement à ceux des condamnés qui ne pouvaient être livrés à la mort que le lendemain de leur jugement. Ce fut là que la Reine passa sa dernière nuit.

D'après ce même Léger, la Princesse ayant demandé quelque nourriture, on lui servit un poulet dont elle mangea une aile. Avant de se coucher, elle demanda également de changer de chemise, parce que la sienne l'incommodait beaucoup, par une perte de sang dont elle était affaiblie depuis plusieurs jours. La femme du concierge lui procura ce soulagement.

La Reine, suivant le même récit, dormit assez paisiblement, et se leva sur les cinq heures du matin [1]. Alors elle désira qu'on lui servit du chocolat, que l'on se procura du café voisin de l'entrée de la Conciergerie. On lui en apporta ce qu'on appelle une Mignonette, qui parut si peu suffisante à Léger, qu'il ne voulut pas la diminuer par l'épreuve à laquelle étaient soumis tous les aliments que prenait l'auguste victime.

A son lever, elle s'était vêtue d'une robe

que le témoignage de Moëlle est ici sujet à caution puisqu'il commet lui-même une erreur : ce *fut là,* dit-il, *que la Reine passa sa dernière nuit.* La nuit s'était passée à l'audience : il était plus de quatre heures du matin quand la condamnation fût prononcée.

[1] Nous avons déjà fait remarqner que la Reine ne descendit du tribunal que peu avant cinq heures du matin

blanche avec laquelle on la vit consommer son sacrifice. L'heure en étant arrivée, elle fut conduite, du cabinet où elle avait passé la nuit, au greffe, à travers une haie de gendarmes disposée depuis la porte du cabinet jusqu'à celle du greffe, où on lui coupa ses cheveux blanchis par tant de chagrins et dans un désordre déplorable. Ses mains augustes lui avaient déjà été attachées derrière le dos, lorsqu'elle se plaignit d'un besoin pressant qui obligea de les lui délier, et qu'elle satisfit dans un réduit obscur nommé la *Souricière*, dont l'entrée se trouve à l'angle gauche du greffe, après quoi ses mains, qu'elle tendit encore une fois, furent liées de nouveau.

La Reine ne sortit du lieu fatal que pour monter sur la charrette qui l'attendait à la porte de la Conciergerie, et qui la conduisit à la place qui vit terminer ses douleurs.

RÉCIT DE DÉSESSARTS[1]

A cinq heures, le rappel fut battu dans toutes les sections ; à sept heures toute la force armée était sur pied, et des canons furent placés aux extrémités des ponts, des places et des carrefours qui se trouvent depuis le Palais jusqu'à la place de la Révolution ; à dix heures, de nombreuses patrouilles parcoururent les rues de Paris ; la circulation des voitures fut interrompue dans les rues où devait passer Marie-Antoinette ; à onze heures elle sortit de la Conciergerie, vêtue d'un déshabillé de piqué blanc. Elle monta dans la charrette de l'exécuteur, ayant à ses côtés un prêtre constitutionnel, et fut escortée par de nombreux détachements de gendarmerie à pied et à cheval.

Marie-Antoinette, pendant la route, regardait indifféremment la force armée qui formait une double haie dans les rues où elle devait passer; on n'aperçut sur son visage ni abattement, ni

[1] Publié en l'an VII dans les *Procès fameux jugés depuis la Révolution*, t. IV, p. 176.

fierté; elle avait l'air calme et paraissait insensible aux cris de *vive la République*, *à bas la tyrannie*, qu'on faisait entendre sur son passage ; on remarqua qu'elle parlait peu au confesseur, et qu'elle fixait avec indifférence les personnes qui se trouvaient aux fenêtres : les flammes tricolores parurent occuper son attention dans la rue Saint-Honoré; on remarqua qu'elle jetait les yeux sur les inscriptions placées au frontispice des maisons ; à midi, étant arrivée sur la place de la Révolution, elle tourna les yeux du côté du jardin des Tuileries; ce fut alors qu'elle changea de couleur et devint beaucoup plus pâle qu'elle ne l'avait été jusqu'à ce moment; elle monta ensuite sur l'échafaud où elle reçut la mort.

RÉCIT DU VICOMTE CHARLES DESFOSSÉS [1]

La grille s'ouvre et la victime, pâle mais toujours Reine apparaît. Derrière elle, marche le bourreau Sanson, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui retire en arrière les coudes de la royale condamnée. Elle fait les quelques pas nécessaires pour joindre le marchepied auquel on a ajouté une petite échelle de quatre ou cinq échelons. L'exécuteur, qui indique à la Reine où il faut mettre le pied, est suivi d'un aide. Sanson va de la main soutenir la patiente. La Reine, c'est vraiment elle, se retourne gravement en voulant enjamber la banquette pour se placer en face du cheval, lorsque les deux bourreaux lui désignent la position opposée qu'il faut prendre, pendant que le prêtre monte en voiture. Ces dispositions prennent du temps.

L'exécuteur des hautes œuvres — et cette cir-

[1] Citée par M. H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. 1er, p. 349.

constance me frappe — met un soin visible à laisser flotter à leur gré les cordes qu'il tient en ses mains. Il se place derrière la Reine en s'appuyant contre les écalages de la charrette ; son aide est au fond ; tous deux debout et le chapeau à trois cornes à la main. Sortie de la cour, la voiture marche lentement au travers d'une multitude qui se précipite sur son passage sans cris, sans murmures, sans insultes. Ce n'est qu'à l'entrée de la rue Saint-Honoré, après un long trajet, que les clameurs se font entendre. Le prêtre parle peu ou point.

J'avais eu le temps de prendre le signalement de la Reine et de son costume. Elle avait un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noué au poignets, un fichu de mousseline unie blanc, un bonnet avec un bout de ruban noir ; les cheveux tout blancs, coupés ras autour du bonnet, le teint pâle, un peu rouge aux pommettes, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides... Arrivée vis-à-vis de la porte des Jacobins, — c'était alors un passage, — la Reine n'avait point encore parlé au prêtre... Il y avait sur l'arcade qui surmontait la porte du passage des Jacobins un grand écriteau portant cette inscription : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans.* Je supposai que la Reine ne l'avait pas lu facilement, car tout à coup, elle se tourne vers le prêtre, et paraît l'interroger : il élève un instant un petit



La Reine allant à l'échafaud.

Croquis pris sur nature par David, placé à une fenêtre de la rue Saint-Honoré, le 16 octobre 1793.

christ d'ivoire qu'il n'a pas encore quitté des yeux. Au même moment, Grammont [1] qui n'a pas cessé d'escorter la charrette, élève son épée, la brandit en tous sens, et, se redressant sur ses étriers, crie à haute voix quelques mots que je ne puis saisir, puis, se retourne vers le char de mort en disant avec des jurements : « La voilà, l'infâme Antoinette, elle est f..., mes amis. » Quelques vociférations avinées se font entendre. Je rentre dans la foule à un signe convenu d'un de nos amis ; il fallait renoncer à tout espoir de sauver la Reine.

[1] Grammont, ancien comédien, a pris part au massacre des prisonniers d'Orléans, à Versailles : il se vantait d'avoir bu dans le crâne d'une de ses victimes. Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 149.

RELATION DE ROUY [1]

AUTEUR DU *Magicien Républicain*

La procédure fut terminée le 23, ou, suivant l'ancien calendrier, le mercredi 16, à quatre heures et demie du matin, par le jugement du tribunal, qui la condamna à la peine de mort; elle l'a écouté avec beaucoup de sang-froid, et elle est descendue à la chambre de justice d'un pas aussi léger qu'autrefois, lorsqu'elle se rendait dans les boudoirs de Saint-Cloud et de Trianon, pour s'abandonner à la volupté et rendre encore plus sot le gros lourdaud de Capet son époux. Elle remit alors un anneau d'or et un paquet de ses cheveux à l'un de ses défenseurs [2], pour les donner à une citoyenne nommée Hiary, demeurant à Livry chez la citoyenne Laborde, qu'elle a dit être son amie ; puis elle demanda un confesseur pour

[1] Citée par DAUBAN.

[2] C'est faux; Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde avaient été, on l'a vu, mis en arrestation, avant même que la sentence fut prononcée.

l'assister dans ses derniers moments, et comme elle craignait d'être vue, de même que les autres criminels, elle demanda un carrosse pour la transporter jusqu'à l'échafaud ou un voile pour lui couvrir la tête ; mais comme cette préférence aurait choqué l'égalité, on la lui refusa, comme devant subir toute la rigueur des lois.

A onze heures douze ou quinze minutes, elle sortit de la prison de la Conciergerie et monta dans la même charrette que les autres condamnés que l'on traîne à l'échafaud ; elle était vêtue d'un déshabillé blanc du matin et coiffée d'une bonnette très commune, ayant les cheveux coupés et les mains liées derrière le dos. Sa figure était pâle et très abattue par suite d'une perte qu'elle a eue dans sa prison plutôt que par l'aspect du juste supplice qu'elle allait subir, car malgré que son cœur paraissait oppressé en montant sur la charrette, elle a conservé une tenue, une fierté, un air altier qui la peignent ; depuis le Palais jusqu'au pied de l'échafaud, elle tournait tranquillement ses regards sur un peuple innombrable qui faisait retentir les cris de : *Vive la Republique !* Arrivée sur la place de la Révolution, ses yeux se sont fixés avec quelque sensibilité sur le château des Tuileries ; son confesseur, assis à coté d'elle, lui parlait, mais elle ne paraissait ni l'écouter ni l'entendre. La charrette étant arrêtée devant l'échafaud, elle est descendue avec légèreté et

promptitude, sans avoir besoin d'être soutenue, quoique ses mains fussent toujours liées ; elle est de même montée à la bravade, avec un air plus calme et plus tranquille encore qu'en sortant de sa prison. Sans parler au peuple ni aux exécuteurs, elle s'est prêtée aux apprêts du supplice, ayant fait elle-même tomber sa bonnette de sa tête. Son exécution et ce qui en formait l'affreux prélude dura environ quatre minutes. A midi un quart précis, sa tête tomba sous le fer vengeur des lois et l'exécuteur la montra au peuple aux acclamations répétées de: *Vive la République*, *vive la liberté!*

Comme les exécuteurs déliaient son corps de dessus la planche pour le mettre dans le panier qui était là pour le recevoir, l'un d'eux fouilla dans la poche qu'elle avait et en tira une petite boîte qu'il ouvrit à l'instant et en sortit le portrait de son favori Lafayette et celui de son mari ; il les montra au peuple qui redoubla les cris de: *Vive la République* [1].

[1] Ce dernier détail paraît de pure invention : outre que l'on sait que pour bien des raisons Lafayette était loin d'être le favori de la Reine, nous avons vu déjà qu'on avait pris à celle-ci tous ses bijoux pendant son séjour à la Conciergerie.

LE TESTAMENT DE MARIE-ANTOINETTE

En quittant le tribunal où elle venait d'être condamnée à mourir, Marie-Antoinette, à quatre heures et demie du matin, écrivit à Mme Élisabeth la lettre si souvent reproduite sous le titre de *Testament de la Reine*. Cette page, sublime dans sa navrante simplicité, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici le texte intégral. Notons seulement que Mme Élisabeth ne reçut jamais cette lettre. On ne prit même pas la peine de lui apprendre la mort de la Reine. Lorsque le 20 floréal an II, la Princesse fut amenée, à son tour du Temple à la Conciergerie, elle s'informa avec le plus vif intérêt de l'état de la Reine qu'elle appelait « sa sœur » et demanda à Richard s'il y avait longtemps qu'il l'avait vue. Celui-ci répondit : « Elle va très bien et ne manque de rien. »

Toute la nuit Mme Élisabeth parut inquiète. A chaque instant elle demandait à Richard quelle heure il était. — Celui-ci couchait, en effet, dans un cabinet obscur, attenant à l'alcôve où elle reposait elle-même. — Elle se leva de bon matin ; Richard était déjà sur pied. Elle

demanda encore quelle heure il était. Richard prit sa montre pour lui faire voir l'heure et il la fit sonner. « Ma sœur, lui dit-elle, en avait une à peu près semblable ; seulement elle ne la montait pas... » Elle prit seulement un peu de chocolat, puis, vers onze heures, elle s'avança à l'entrée de la prison. Beaucoup de grandes dames, qui allaient avec elle à l'échafaud [1], s'y trouvaient déjà rassemblées. Il y avait, entre autres, Mme de Senozan, sœur du ministre Malesherbes, défenseur du Roi, la meilleure et la plus charitable des femmes. Mme Élisabeth chargea Richard de présenter ses compliments à sa sœur. Alors, une de ces dames, prenant la parole : « Madame, lui dit-elle, votre sœur a subi le sort que nous allons subir nous-mêmes [2]. »

Donc la dernière lettre de la Reine fut brutalement interceptée : le concierge Bault, à qui la condamnée la remit, transmit la pièce à Fouquier-Tinville qui y apposa sa signature et qui la conserva quelque temps.

Après le 9 thermidor, la Commission chargée d'examiner les papiers de Robespierre, nomma comme rapporteur Edme-Bonaventure Courtois, député de l'Aube et fabricant de sabots à Arcis. Courtois, resté à peu près inaperçu pendant la Terreur, se fit aussitôt, grâce à l'enquête dont il était chargé, une sorte de réputation. On sait avec quelle emphase il rendit compte de sa mission : son rapport qui remplit deux volumes fut tiré à un nombre immense d'exemplaires; mais ce que

[1] Outre Mme de Sénozan, la *fournée* comprenait cinq membres de la famille Loménie de Brienne, Mme veuve de Montmorin et son fils, etc.

[2] *Souvenir de l'Internonce à Paris pendant la Révolution.*

Courtois se garda bien de dire, c'est que, s'étant rendu seul, un jour, dans la maison du menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre, il explora minutieusement la chambre de Maximilien et, dans un double fond pratiqué avec beaucoup d'art sous le lit de l'*Incorruptible*, il découvrit divers livres et papiers précieux, voire même un tableau, tous objets provenant de la famille royale [1].

Le fait sans doute sera nié, car on n'a pour l'établir, d'autre témoignage que celui du fils Courtois; mais ce qu'on ne pourra contester, semble-t-il, c'est que Robespierre s'était rendu coupable d'une action bien autrement grave que l'escamotage d'un tableau et de quelques livres curieux. Il s'était approprié la lettre par laquelle la Reine, à l'heure de mourir, adressait ses adieux à ses enfants. Chez tous les peuples, dans tous les temps, on a considéré comme sacrées les dernières volontés d'un mourant : ce sentiment était inconnu à l'homme sans cœur qui personnifiait la froide vertu révolutionnaire. Courtois trouva chez lui, en effet, la lettre de la Reine : Robespierre l'avait demandée à Fouquier-Tinville qui n'avait rien à lui refuser. Que comptait-il en faire? — Eh! ce qu'en fit Courtois lui-

[1] « Robespierre était un collectionneur sans scrupules : le conventionnel qui aimait, paraît-il, les lettres et les arts, s'emparait des livres et des tableaux à sa convenance, et, pour en dissimuler la source, les cachait entre ses matelas !!! Oui, c'est entre ses matelas que le bibliophile Robespierre avait caché divers classiques aux armes de la famille royale, la lettre de Cicéron, les œuvres de Sénèque, etc., dont indûment le conventionnel s'était emparé au Temple après l'exécution de Louis XVI. » Paul Eudel, *l'hôtel Drouot et la Curiosité.* Ce tableau et ces livres figurèrent en 1876 à l'exposition rétrospective d'Orléans.

même qui comprit immédiatement le prix de sa découverte, plia le papier portant encore les traces des larmes de la condamnée, le mit en poche et emporta ainsi chez lui, sans souffler mot, tout l'héritage que la pauvre femme avait légué à ses enfants. Des années se passèrent : Courtois, devenu membre du Comité de sûreté générale, passé ensuite au Conseil des anciens, continua à se signaler par son ardeur contre-révolutionnaire. Il poursuivit avec âpreté les Jacobins en qui il voyait sans cesse des conspirateurs. Le coup d'État du 18 brumaire n'eut pas de plus chaud partisan : il entra au Tribunat ; mais lors de la première élimination, une accusation de concussion le contraignit à se séparer de ses collègues. Associé sous un faux nom, (celui de Degon), à un fournisseur des armées, il avait abusé auprès de lui de sa qualité de membre du Comité de de sûreté générale pour se faire adjuger, par intimidation, des bénéfices auxquels il n'avait pas droit. Il lui avait ainsi extorqué une première fois cent-vingt mille francs ; puis douze mille autres ; en fin de compte, l'ayant ruiné, il avait racheté ses créances et des débris de la sienne s'était fait une fortune que ses ennemis ont sans doute exagérée, mais qu'il n'avait sûrement pas acquise en vendant des sabots à Arcis-sur-Aube [1].

Courtois, repoussé des Assemblées parlementaires,

[1] Eugène WELVERT, *La saisie des papiers du conventionnel Courtois. Archives historiques artistiques et littéraires* 1890. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs, pour toute cette affaire Courtois, à la remarquable étude, si documentée et si précise, de M. Eugène WELVERT. C'est ce travail que nous prenons uniquement pour guide ; mais notre court résumé ne peut suffire à présenter sous tous ces aspects cette curieuse histoire qu'il faut lire dans le texte même de l'auteur.

abandonna la politique. Elle lui avait d'ailleurs procuré tous les avantages qu'il en pouvait attendre : il préféra ne pas rentrer dans son pays où sa réputation était faite ; il acheta à Rambluzin, dans la Meuse, une manière de château où il s'installa confortablement : il devint le seigneur du village ; les personnes qui avaient accès dans sa maison y remarquaient bien des meubles somptueux qui paraissaient sortir, en droite ligne, des anciennes résidences royales ; mais après la Révolution, où tant de gens avaient pêché en eau trouble, on ne s'étonnait guère de ces contrastes peu édifiants. Toujours est-il que Courtois vivait paisiblement à Rambluzin, lorsqu'en janvier 1816, la Chambre des députés vota la loi, *dite d'amnistie*, dont l'article 7 bannissait à perpétuité du royaume les conventionnels régicides, ayant adhéré à l'acte additionnel; Courtois était du nombre. Mais il avait soixante-deux ans, sa santé n'était pas très forte, il se trouvait bien, d'ailleurs, dans sa terre de Rambluzin... et c'est alors qu'il se souvint avoir mis en lieu sûr un talisman, soigneusement gardé en vue d'une circonstance critique: le testament de la Reine allait lui valoir sa grâce... et il adressa aussitôt, à M. Becquey, conseiller d'État, une lettre destinée à engager les négociations.

Rambluzin, 25 janvier 1816.

MONSIEUR,

L'extrême confiance que m'inspirent votre humanité et la loyauté de vos principes, m'invite à m'adresser à vous directement, de préférence à

tous les autres, pour vous rendre dépositaire d'un secret de la plus haute importance et dont vous ne pouvez que faire un usage digne de vous.

Dans le temps, Monsieur, que j'étais membre de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre et autres conspirateurs, j'ai cru devoir soustraire du carton où elles étaient renfermées des pièces du plus grand intérêt pour la famille royale et qu'on peut appeler de vrais monuments historiques. Il est heureux qu'elles aient pu échapper à la destruction certaine qui les attendait, tant on craignait leur publicité ! Je joins à ma lettre, la notice des originaux et des pièces.

Dans l'incertitude de savoir si je serais encore en France, quand votre réponse parviendrait à mon domicile, j'ai déposé ce petit trésor entre les mains d'une personne reconnue sûre qui ne doit s'en dessaisir que sur un ordre direct émané de moi.

Ma femme est seule dans le secret, et l'ami qui en est dépositaire ne sait pas même ce que contient le paquet qu'on lui a confié : il croît seulement qu'il renferme des dispositions de famille qu'il sera chargé de faire connaître après mon départ.

Je dois encore vous dire que feu Mme la duchesse de Choiseul, à qui j'eus le bonheur de rendre de signalés services pendant la Révolution et dont je

conserve une précieuse correspondance qui m'est relative, était la seule personne qui eût connaissance de ces pièces, à l'exception cependant de la première et de la plus capitale, dont elle n'eut pas manqué de me demander une copie que je n'aurais pu lui refuser. Ma femme s'est bornée, dans le temps, à lui faire présent d'une très mince mèche des cheveux de la Reine avec un bout de cordon de tresse qu'elle sollicitait avec insistance.

Mon dessein, l'an dernier, avait été de faire remettre à Sa Majesté ces objets sacrés ; mais, par malheur, je ne pus me souvenir de l'endroit où je les avais déposés, mes différents déménagements ayant occasionné ce manque de mémoire. Ce n'est que depuis un mois, ou à peu près, que je les ai retrouvés, avec la ferme résolution de les faire passer à la véritable destination qui leur revient de droit.

Première pièce, et la plus capitale de toutes, commençant par ces mots : *C'est à vous, ma sœur* (Madame Élisabeth, sans doute), *que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère ; comme lui, innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments, etc.* Elle finit par ces mots : *Ma bonne et tendre sœur, puisse cette lettre vous arriver ! pensez toujours à*

moi, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu, qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu, adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger.

Cette lettre contient deux pages in-4° ou à peu près sur papier ordinaire, d'une écriture à demi serrée. On peut la regarder comme une espèce de testament de mort, servant de pendant au testament de feu Sa Majesté Louis XVI. Des larmes confondues en quelques endroits de l'écriture, prouvent combien cette auguste Princesse était émue en traçant ce chef-d'œuvre de sensibilité profonde, dont je m'applaudirai toujours d'avoir été le conservateur. Cette lettre n'est pas signée; mais on ne peut se refuser à reconnaître l'identité de celle-ci avec d'autres qui le sont; d'ailleurs la signature de A.-G. Fouquier-Tinville, apposée au bas, ainsi que celle des membres de la Commission, Légot, Guffroy, Massieu, L. Le Cointre le prouvent de reste.

Deuxième lettre. — Celle-ci paraît adressée à Mme la duchesse d'Angoulême, elle ne contient que six lignes ainsi conçue : « *Je veux vous écrire. ma chère enfant, pour vous dire que je me porte bien;*

je suis calme, je serais tranquille si je savais que mon pauvre enfant est sans inquiétude. Je vous embrasse, ainsi que votre tante, de tout mon cœur. Envoyez-moi des bas de filoselle, une redingotte de de basin et un jupon de dessous, et mon bas à tricoter. » Cette lettre est sans-signature ; suivent au bas celles des commissaires.

Troisième lettre, adressée au président de la Convention pour demander trois jours de délai, afin de laisser le temps à ses défenseurs, Tronson et Chauveau, de s'instruire des pièces du procès : *car je dois* — dit la Reine — *à mes enfants de n'omettre aucuns moyens nécessaires pour l'entière justification de leur mère.* Cette lettre est signée Marie-Antoinette. Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.

Quatrième lettre. — D'un jeune avocat nommé Marie-Antoine Martin, maison Saint-Pierre, rue des Cordiers, n° 585, qui demande à Fouquier qu'on le propose à la Reine pour son défenseur officieux.

Cinquième lettre. — Anonyme, remplie de menaces en fort mauvais style, et adressée à Fouquier.

Sixième pièce. — Interrogatoire de la Reine, après son retour de Varennes, par les trois commissaires de l'Assemblée constituante, Tronchet, d'André et Adrien Duport.

Septième pièce. — Un gant de peau ayant appartenu à Mgr le Dauphin.

Huitième pièce. — Un petit paquet de cheveux de la Reine de la grosseur du doigt ou à peu près, roulé dans le quart d'une feuille d'un journal du Temps.

Neuvième pièce. — Un paquet de fil, filets, etc., ouvrages à l'aide desquels sans doute cette auguste prisonnière cherchait à tromper les ennuis de sa captivité.

Dixième pièce. — Une petite lettre, avec la prétendue signature de Danton, adressée à la Reine, ainsi conçue : « *Citoyenne*, *mettez sur votre porte ces mots : Unité*, *indivisibilité de la République*, *liberté*, *égalité*, *fraternité ou la mort.* » Signée Danton, signée comme ci-dessus.

Voilà, Monsieur, tout ce que ma bonne fortune a pu faire tomber dans mes mains. Vous êtes fait pour en sentir le prix.

Vous pouvez assurer qu'il n'a été tiré aucune copie de ces pièces, connues que des membres de la Commission qui n'ont jamais su ce qu'elles étaient devenues.

Et l'ancien régicide terminait en sollicitant de son *Auguste Souverain*, sinon sa grâce complète, en échange des reliques de la Reine, du moins un sursis de quinze à dix-huit mois, avant de prendre le chemin de l'exil : il espérait ainsi se faire oublier.

J'aime assez la réponse que le ministre fit à cette ouverture : « Si on peut avoir les lettres pour de l'ar-

gent, on en donnera : quant *au personnage*, la mesure générale étant prise, il ne faut pas d'exception. »

Mais avant que ce dédaigneux refus lui parvint, Courtois s'était vu privé de son talisman : le préfet de la Meuse, averti que certains meubles de Courtois paraissaient provenir du mobilier de la couronne, lui avait dépêché le juge de paix, assisté de quelques gendarmes, afin de s'assurer qu'il n'emporterait à l'étranger aucun objet précieux appartenant à l'État. On fit, par la même occasion, la visite de ses papiers, et l'on découvrit le carton contenant la lettre de la Reine et les divers souvenirs des prisonniers du Temple, que Courtois avait énumérés dans sa lettre. Toute sa petite combinaison échouait : il ne se découragea point pourtant, et il essaya de reprendre le beau rôle ; dès le surlendemain, il écrivait au préfet de la Meuse, M. de Maussion, une longue lettre, dont nous ne citerons que les premières lignes, où s'étale toute la platitude de l'ancien conventionnel [1].

M. le Préfet, je ne puis que m'applaudir de ce que les lettres de l'auguste Marie-Antoinette ont été déposées dans des mains aussi pures que les vôtres, pour être ensuite mises aux genoux de Sa Majesté.

Si je ne vous en ai pas fait, M. le Préfet, la première confidence, c'est que mon épouse avait exigé

[1] La lettre est citée *in-extenso* dans l'étude de M. Eugène Welvert.

de moi que je les fisse passer à M. le conseiller d'État Becquey qu'elle connaissait.

Le jour même de sa mort[1], je donnais avis à ce Monsieur du dépôt dont j'étais possesseur. Cette démarche de ma part prouve au moins que, librement et non de mon propre mouvement, j'ai fait l'offre au Gouvernement de lui remettre ces pièces importantes.

Peut-être désirez-vous savoir comment ces objets précieux sont tombées dans mes mains? Je vais avoir l'honneur de vous en instruire.

Après la mort de Robespierre, il y eut successivement deux Commissions de nommées pour l'examen de ses papiers et ceux de ses complices. La première, n'ayant pas, par esprit de parti, répondu à la confiance de l'Assemblée, il en fut nommé une seconde dont je fis partie. En ma qualité de rapporteur de ce travail qui m'occupa cinq mois entiers, M. le Préfet, j'eus à ma disposition ces restes précieux qui avaient été tirés du tribunal révolutionnaire[1], comme il appert par les signatures de Fouquier, procureur de cet infâme tribunal, et les quatre signatures des représentants

[1] Mme Courtois était morte le 25 janvier.

[1] Cet aveu de Courtois ne doit laisser, semble-t-il, aucun doute : c'est bien dans les papiers de Robespierre que la lettre de la Reine a été trouvée. M. Campardon émet un avis différent. Quant à M. E. Welvert, il ne prend pas position dans la question et « il laisse à d'autres le soin de discuter si c'est Robespierre ou Courtois qui fut le voleur et le recéleur de ces diverses pièces ».

Legot, Massieu, Guffroy et L. Le Cointre, de Versailles.

Le temps n'était pas assez favorable pour en faire usage, et tel était alors l'espèce de vertige qui exaltait certaines têtes, ces monuments historiques que la postérité mettra au premier rang, devaient être détruits. Pour les soustraire à la brûlure qui les menaçait, je m'en emparai secrètement et les tins cachés avec le plus grand soin.

M[me] la grande-duchesse (*sic*) de Choiseul, qui m'honorait de son estime et à qui j'ai sauvé plus d'une fois la vie, fut la seule qui eut connaissance du petit paquet de cheveux dont ma femme détacha une très faible portion pour lui en faire hommage. Elle conserva toute sa vie ce trésor inestimable, comme elle l'appelait, et voulut qu'on y joignit un bout de tresse fait de la main de la feue Reine.

Nous nous gardâmes bien de lui parler de cette lettre si touchante, vrai chef-d'œuvre de sensibilité, écrite à quatre heures et demie du matin, le jour même que cette femme si courageuse et si aimable porta sa tête sur un échafaud si peu fait pour elle ! Autrement il eût été impossible de lui en refuser une copie. Qui que ce soit, M. le Préfet, à l'exception des membres de la Commission, n'a eu connaissance qu'il existât des reliques de la feue Reine d'un tel mérite ; ainsi, elles arriveront, pour ainsi dire, vierges entre les mains de l'auguste Souverain qui nous gouverne.

C'est à travers toutes ces péripéties, c'est au bout de vingt-deux ans, après avoir séjourné dans les dossiers du tribunal, dans la paillasse de Robespierre et dans la bibliothèque de Courtois, que la dernière lettre de la Reine parvint — non pas à son adresse — car celle pour qui elle l'avait écrite était morte depuis longtemps, — mais du moins aux mains de la fille de Marie-Antoinette qui, dit-on, s'évanouit quand on lui présenta ce papier jauni, encore taché des dernières larmes de sa mère. Le Roi ordonna, qu'au 16 octobre de chaque année, lecture en serait faite en chaire dans toutes les églises de France [1] ; on en imprima des milliers de fac simile ; quant à l'original, il fut déposé aux Archives de l'État, où il a pris place, dans une vitrine spéciale, à côté du testament de Louis XVI.

[1] Sous la Restauration, le 21 janvier on tendait de noir la façade du Temple, l'attique était surmonté d'un cénotaphe aux armes de France, des lampes sépulcrales brûlaient autour du monument, et sur un livre noir étaient écrits ces mots : « Fils de Saint-Louis montez au ciel. » *La Quotidienne*, année 1821.

LE CIMETIÈRE DE LA MADELEINE

S'il faut en croire les historiens de Marie-Antoinette, c'est seulement deux semaines après la mort de la Reine que ses restes furent inhumés [1].

Que devint son corps pendant ces quinze jours? Sans doute, jeté sur l'herbe, dans quelque coin du cimetière de la Madeleine, on l'oublia, attendant des ordres qui ne venaient point. Enfin, le fossoyeur Joly prit sur lui de creuser un trou, d'y déposer la dépouille de la suppliciée et de soumettre à l'approbation de l'autorité cette note de funérailles :

La veuve Capet, pour la bière ...	6 livres	
Pour la fosse et les fossoyeurs...	15 —	35 [2].

Et voilà le seul document qu'on possède sur l'inhumation de la Reine.

[1] Le 11 brumaire an II, 1er novembre 1793. Voir *Histoire de Marie-Antoinette*, par Maxime de la Rocheterie.

[2] *Mémoire* possédé par M. Fossé d'Arcosse, cité par E. et J. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*.

A Emplacement actuel de la crypte de la Chapelle expiatoire, à l'endroit précis où ont été inhumés les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

B Emplacement où aurait été inhumé, d'après Desclozeaux, le corps de Charlotte Corday.

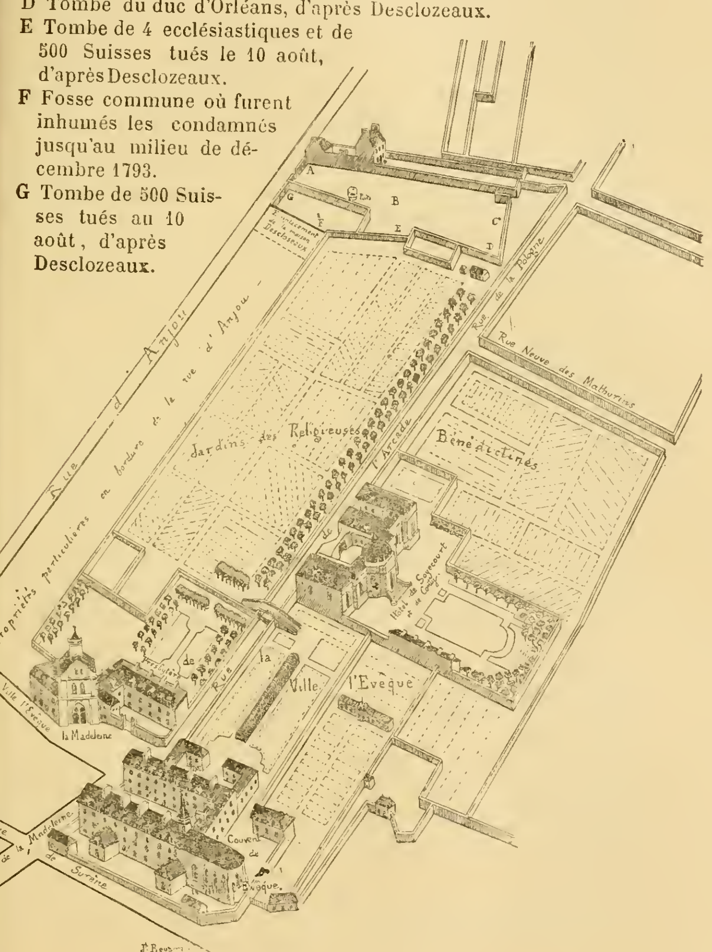
C Tombe des 133 victimes de l'accident survenu place Louis XV, le 6 juin 1770.

D Tombe du duc d'Orléans, d'après Desclozeaux.

E Tombe de 4 ecclésiastiques et de 500 Suisses tués le 10 août, d'après Desclozeaux.

F Fosse commune où furent inhumés les condamnés jusqu'au milieu de décembre 1793.

G Tombe de 500 Suisses tués au 10 août, d'après Desclozeaux.



Le Cimetière de la Madeleine.

Plan à vol d'oiseau reconstitué d'après des documents originaux.
Dessin de M. Joseph Beuzon.

Tout d'abord une question se pose : où se trouvait le cimetière de la Madeleine?

Un publiciste parisien, Louis Lazare a tenté d'élucider le mystère; suivant lui [1], le cimetière, « voisin de l'ancienne église paroissiale de la Madeleine, avait son entrée dans la rue de la Ville-l'Évêque ». C'est évidemment une erreur ; car l'on sait que la Chapelle expiatoire a été construite sur l'emplacement même de la fosse, et que l'autel de la crypte s'élève à l'endroit précis où l'on découvrit, en 1815, les ossements du Roi et de la Reine. Or cet endroit, comme chacun en peut juger, est fort éloigné de la rue de la Ville-l'Évêque.

Procédant de toute autre manière, nous avons ouvert le grand plan de Verniquet, donnant la topographie de Paris à l'époque de la Révolution : nous y avons relevé le tracé du quartier, l'ancienne église de la Madeleine, le couvent des Bénédictines, les vastes jardins qui s'étendaient jusqu'à la rue de la Pépinière et que traversait, passant sous un pont auquel elle devait son nom, la rue de l'Arcade. Nous aidant alors d'un plan du Paris actuel, nous avons cherché à quel point exact venait se placer, sur le plan de Verniquet, la Chapelle expiatoire : et c'est ainsi que nous avons acquis la certitude que le cimetière de la Madeleine n'était autre, en 1793, qu'un terrain de forme assez irrégulière, enclos de mur, s'ouvrant sur la rue d'Anjou, et bornant au nord l'immense potager des religieuses de la Ville-l'Évêque [2].

[1] *Bibliothèque municipale.*
[2] Voir le plan cavalier page 393.

Ce qui établit bien nettement que l'enclos du cimetière n'avait rien de commun avec les jardins du couvent, c'est que les premiers corps qui y furent inhumés étaient ceux des cent trente-trois victimes de l'accident survenu le 6 juin 1770, à la place Louis XV, à l'occasion des fêtes données pour le mariage du Dauphin. A cette époque les biens des communautés ecclésiastiques étaient respectés et l'on n'aurait pas creusé une fosse au milieu du jardin d'un des plus riches couvents de Paris. En outre, on publia, à l'époque de la Restauration, un tracé du cimetière, devenu le jardin de M. Desclozeaux; et, bien que la disposition générale fût un peu différente, à cette époque, de celle figurée par Verniquet en 1792, on y reconnaît cependant et la forme du terrain, et le voisinage immédiat de la rue d'Anjou qui ne laissent aucun doute sur la situation de l'enclos. Enfin, M. Desclozeaux, dont nous parlerons tout à l'heure, habitait, en 1815, rue d'Anjou, 48, et le plan de Jacoubet (1835) place le n° 48 juste sur le prolongement de la rue des Mathurins, — alors arrêtée, comme en 1792, à la rue de l'Arcade, — c'est-à-dire tout contre le terrain qui nous occupe.

Cette démonstration, quelque aride qu'elle soit, n'est pas sans importance, car les chroniqueurs qui ont été amenés à parler du cimetière de la Madeleine sont restés, faute de documents précis, dans un vague plein de prudence. L'obscurité s'est si bien et si vite faite sur les fosses communes de la Terreur, qu'à l'époque du Consulat, Kotsebue, voyageant en France, n'a pu trouver personne pour lui indiquer le lieu où reposaient Louis XVI et Marie-Antoinette.

Cependant bien des morts les avaient suivis dans ce petit enclos que nous venons de décrire ; l'échafaud de la place de la Révolution ne chômait guère, et presque chaque jour des charrettes amenaient rue d'Anjou un ou plusieurs paniers de corps tronqués. La porte s'ouvrait, la voiture pénétrait dans l'enceinte, fermée de murs, et là, les fossoyeurs pratiquaient l'horrible besogne, devinée plutôt que connue par les habitants du quartier, resté, d'ailleurs assez désert jusqu'aux premières années du siècle.

Dès que la Terreur fut passée, le propriétaire de la maison voisine du cimetière, Pierre-Louis-Olivier Desclozeaux, ancien avocat, se rendit acquéreur du lieu funèbre. Il fit restaurer et élever les murs, rectifier les irrégularités de l'enceinte, fermer la porte sur la rue d'Anjou et en ouvrit une sur son jardin particulier, pris sur les terrains des religieuses de la Ville-l'Évêque. Puis, aidé de la seule tradition, car les documents certains faisaient défaut, il assigna, aux morts célèbres inhumés là, diverses places indiquées par des arbustes, des charmilles, des croix ; à la place où il présumait qu'étaient déposés les corps du Roi et de la Reine, il planta deux saules pleureurs et une haie de charmilles.

A l'époque du retour des Bourbons, il fit savoir à Louis XVIII qu'il était disposé à mettre son terrain à la disposition de la famille royale. Il désigna lui-même au Roi les personnes qui pourraient fournir, au sujet des inhumations, des renseignements précis. Et c'est alors que fut entreprise l'enquête dont on trouvera ci-dessous les procès-verbaux.

Seulement le zèle emporta trop loin M. Desclozeaux [1]. Dans une brochure intitulée : *Liste des personnes qui ont péri par jugement du tribunal révolutionnaire depuis le* 26 *août* 1792 *jusqu'au* 13 *juin* 1794 *et dont les corps ont été inhumés dans le terrain de l'ancien cimetière de la Madeleine*, il donne une nomenclature qui comprend mille trois cent quarante-six noms et s'étend, ainsi que l'indique le titre, *jusqu'au* 13 *juin* 1794. C'est là une erreur, puisque, si cette date était admise pour exacte, elle supprimerait tout à fait le cimetière des Errancis, au parc Monceau, où l'on enterra les suppliciés depuis le 25 mars jusqu'au 13 juin 1794. Mais, de la part de M. Desclozeaux cette erreur est explicable. Les suppliciés étaient portés ostensiblement au cimetière de la Madeleine et ce n'est que quelques jours après leur décès qu'on les transférait nuitamment au cimetière de Monceau. M. Desclozeaux a dû noter toutes les *entrées*, sans tenir compte des *sorties*, et de cette façon il porte à l'actif de son cimetière toutes les éxécutions faites à la place de la Révolution.

Je crois qu'on peut accorder, sur ce point spécial, toute créance à Michelet, ordinairement peu scrupuleux sur le choix de ses documents et qui ne cite, du reste, ses sources que rarement ; mais il a écrit son chapitre des cimetières de la Terreur d'après un travail très

[1] M. Desclozeaux est enterré au cimetière du Père-Lachaise : on lit sur son tombeau ces quatre vers :

De la cendre des rois pieux dépositaire,
Le ciel daigna bénir ses soins religieux ;
Il a revu Louis au trône héréditaire
Et, comme Siméon, il a fermé les yeux.

considérable que M. Hardy, employé aux Archives de la Préfecture de police, avait fait à son intention.

En résumé, on inhuma à la Madeleine jusqu'au 24 mars 1794. Hébert et Clotz furent les derniers décapités qu'on y enterra.

Ces détails ne seront pas inutiles pour permettre au lecteur de juger, en pleine connaissance de cause, les documents authentiques que nous groupons ci-après.

EXHUMATION DES RESTES DU ROI LOUIS XVI ET DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE

Légale constatation faite par le grand chancelier de France, de toutes les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi les inhumations du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

« Le 12 mai 1814, par-devant nous, Henri d'Ambray, chancelier de France, chargé, par Sa Majesté personnellement, de constater toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi les inhumations du Roi Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette,

« Ont comparu les témoins ci-après dénommés, que j'ai mandés chez moi sur l'indication qui m'avait été donnée de leurs noms par Sa Majesté elle-même.

1° Le sieur Sylvain Renard, ancien premier vicaire de la Madeleine, domicilié rue Caumartin, n° 12, lequel, après serment de dire la vérité, a déposé, indépendamment du rapport qu'il m'avait adressé le 10 courant, ainsi qu'il suit:

« Le 20 janvier 1793, le Pouvoir exécutif manda

M. Picavez, curé de la paroisse de la Madeleine, pour le charger de l'exécution de ses ordres relativement aux obsèques de Sa Majesté Louis XVI.

« M. Picavez, ne se sentant pas le courage nécessaire pour remplir une fonction aussi pénible et aussi douloureuse, prétexta une maladie et me chargea, comme son premier vicaire, de le remplacer et de veiller, sous ma responsabilité, à la stricte exécution des ordres intimés par le Pouvoir exécutif. Ma réponse fut d'abord un refus positif fondé sur ce que personne n'avait peut-être plus aimé Louis XVI que moi. Mais, sur l'observation fort juste que M. Picavez me fit que ce double refus pourrait avoir des suites fâcheuses et incalculables pour nous deux, j'acceptai cette douloureuse mission.

« En conséquence, le lendemain 21, après m'être préalablement assuré que, dès la veille, les ordres prescrits par le Pouvoir exécutif et relatifs à la quantité de chaux vive et à la profondeur de la fosse qui, autant que je puis me le rappeler, devait être de dix pieds de profondeur, avaient été ponctuellement exécutés, j'attendis à la porte de l'église [1], accompagné de la croix et de feu M. l'abbé Damoreau, deuxième vicaire, que l'on nous remît le corps de Sa Majesté. Sur la demande que j'en

[1] Il s'agit ici de l'ancienne église de la Madeleine, démolie au commencement du siècle et qui était située à l'angle de la rue de la Ville-l'Evêque et de la rue de l'Arcade.

fis, les commissaires du département et de la Commune, me répondirent que les ordres qu'ils avaient reçus ne leur permettaient pas de perdre un seul instant de vue les restes de Louis Capet. Le corps n'entra donc pas à l'église.

« Nous fûmes donc obligés, M. Damoreau et moi, de les suivre et de les accompagner jusqu'au cimetière, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

« Dans le court intervalle que nous eûmes à parcourir, nous fûmes escortés par un flot de peuple égaré, d'un régiment de dragons, et de gendarmes à pied dont la musique jouait des airs républicains.

« Arrivés au cimetière, on nous présenta le corps; je fis faire le plus grand silence. Sa Majesté était vêtue d'un gilet piqué blanc, d'une culotte de soie grise et de bas pareils. La figure n'était pas décolorée; ses traits étaient restés les mêmes et ses yeux ouverts semblaient encore reprocher à ses juges l'attentat inouï dont ils venaient de se rendre coupables.

« Nous récitâmes alors les prières usitées pour le service des morts, et, je puis le dire sans mentir, cette multitude, qui tantôt faisait retentir l'air de ses vociférations, entendit les prières faites pour le repos de l'âme de Sa Majesté avec le silence le plus religieux.

« Avant de descendre dans la fosse le corps du Roi resté à découvert dans la bière, la tête posée entre les jambes, il fut jeté dans la dite fosse,

distante à dix pieds du mur, d'après les ordres du Pouvoir exécutif, un lit de chaux vive. Le corps fut ensuite couvert d'un autre lit de chaux, d'un lit de terre, alternativement superposés et fortement battus à plusieurs reprises.

« Nous nous retirâmes ensuite en silence, après cette bien pénible cérémonie, et il fut, autant que je me rappelle, dressé par M. le Juge de Paix, procès-verbal qui fut signé de deux membres du département et de deux membres de la Commune. Rentré à l'église, je dressai aussi un acte mortuaire, mais sur un simple registre qui fut enlevé par les membres du Comité révolutionnaire lors de la fermeture des églises.

« Je certifie sur l'honneur que le contenu de la présente déclaration qui m'a été demandée est de la plus exacte vérité, et je suis prêt, s'il le faut, à la renouveler sous la foi du serment.

« En foi de ce, je l'ai signée à Paris, le 10 mai 1814.

RENARD.
Premier vicaire de la Madeleine,
rue Caumartin, n° 42.

2° Le sieur Antoine Lamaignère, juge de Paix du 1er arrondissement de Paris, demeurant rue de la Concorde, n° 8, lequel, après serment de dire la vérité, nous a dit qu'il n'avait pas assisté à l'inhumation du Roi, mais qu'il s'est transporté sur le

lieu au moment où le corps de Sa Majesté était déjà couvert d'une forte couche de chaux vive; que la place, qui aujourd'hui encore est entourée de charmilles dans le jardin du sieur Desclozeaux, ancien magistrat, est le lieu où le Roi a été inhumé, et a signé après lecture faite.

LAMAIGNÈRE.

3° Le sieur Richard Eve-Vaudremont, greffier du juge de Paix du 1er arrondissement, auquel il était attaché dans la visite qu'il a faite au cimetière de la Madeleine, au moment qu'on couvrait de chaux vive le corps du Roi, est en état d'attester, comme il l'atteste, que le corps de Sa Majesté avait été placé dans le local qui se trouve aujourd'hui marqué par deux saules-pleureurs, dans le jardin de Desclozeaux, et, après lecture faite, a signé avec nous.

EVE-VAUDREMONT.

4° Le sieur Emmanuel Daujou, ancien avocat, demeurant rue d'Anjou, n° 48, lequel après serment de dire la vérité, nous a dit qu'il avait été, lui aussi, témoin de l'inhumation du Roi Louis XVI et de Sa Majesté la Reine; qu'il les avait vu descendre dans leurs fosses, dans des bières découvertes ; qu'ils ont été chargés de chaux et de terre battus ; que les deux têtes étaient

posées entre les jambes des deux royales victimes ; qu'il n'avait pu perdre de vue une place devenue si précieuse et qu'il regardait comme sacrée ; qu'il a vu faire par M. Desclozeaux, son beau-père, l'acquisition du cimetière de la Madeleine, dont les murs étaient en mauvais état; qu'il les a fait restaurer et exhausser par plus grande sûreté; que le carré où se trouvent les corps de Leurs Majestés a été entouré, par ses soins, de charmilles ; qu'il y a planté quelques arbustes et deux saules-pleureurs et a signé après lecture faite.

Signé : DAUJOU.

5°. Alexandre baron de Baye, maréchal de camp des armées du Roi, lequel, après serment de dire la vérité, nous a dit qu'il avait vu passer le tombereau couvert conduisant les dépouilles mortelles du Roi Louis XVI au cimetière de la rue d'Anjou ; qu'il n'avait pas eu la force de suivre le funèbre cortège, mais savait, par des témoins oculaires, que le corps de Sa Majesté avait été inhumé dans l'endroit décoré depuis par les soins de Desclozeaux ; qu'il a même connaissance que Desclozeaux n'avait jamais voulu vendre ce terrain, ni même l'échanger contre un hôtel, sis à Paris, et a signé après lecture faite.

Baron DE BAYE.

Fait et clos à Paris, à l'hôtel de la Chancellerie, le 22 mai 1814.

Signé : D'AMBRAY, *Gr. ch.*

Certifié conforme par nous, secrétaire général de la grande Chancellerie, membre de la Légion d'honneur.

LE PICARD [1].

Le 18 mai 1814, nous soussigné, grand chancelier de France, nous nous sommes transporté, à neuf heures du matin, en la demeure du sieur Desclozeaux, rue d'Anjou, n° 48, accompagné de M. le comte de Blacas ; nous avons trouvé ledit Desclozeaux, et avec lui, le sieur Daujou, son gendre qui nous ont conduits dans l'ancien cimetière de la Madeleine : ils nous ont désigné la place où avait été déposé le corps de Sa Majesté Louis XVI, et, quelques pas plus loin, celle où, neuf mois après, avait été déposé le corps de Sa Majesté la Reine.

La même place a été reconnue par le sieur Renard, ancien premier vicaire de la paroisse de la Madeleine, qui avait assisté à l'inhumation du Roi, et que nous avions mandé pour désigner le local où avait été placé le corps de Sa Majesté.

[1] *Arch. de l'ancienne chambre des pairs.* Documents cités par M. l'abbé SAVORNIN, aumônier de la *Chapelle expiatoire.*

Cette place et celle où Sa Majesté la Reine avait été inhumée, se sont trouvées les mêmes qui nous avaient été précédemment indiquées par nos informations sur la foi du serment du 12 mai 1814. Les lieux de la sépulture du Roi et de la Reine sont marqués par une enceinte près de laquelle sont plantés deux saules-pleureurs et quelques arbustes.

Les places indiquées, à peu de distance l'une de l'autre, nous les avons soigneusement marquées sur le terrain; de tout quoi, nous avons dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Paris à la grande Chancellerie le jour et an que dessus à midi.

DESCLOZEAUX, DAUJOU, RENARD,
le marquis D'AMBRAY,
Grand Chancelier de France [1].

Le 18 janvier 1815, nous soussigné Henri d'Ambray, chancelier de France, commandeur des ordres du Roi, accompagné de M. le Comte de Blacas, ministre secrétaire d'État, de M. le Bailly de Crussol, pair de France; de Monseigneur de la Fare, évêque de Nancy, premier aumônier de son Altesse Royale la Duchesse d'Angoulême, et enfin du docteur Distel, chirurgien de Sa Majesté, com-

[1] Aux archives de la Couronne. Document cité par M. l'abbé Savornin.

missaires nommés avec nous par le Roi pour procéder à la recherche des restes précieux de Leurs Majestés Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, son auguste épouse, nous nous sommes transportés, à huit heures du matin, à l'ancien cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

Entrés dans la maison attenante, à laquelle cet ex-cimetière sert aujourd'hui de jardin, ladite maison occupée par le sieur Desclozeaux qui avait acheté précédemment ledit cimetière pour veiller lui-même à la conservation des restes précieux qui s'y trouvaient déposés, nous avons trouvé ledit sieur Desclozeaux avec le sieur Daujou, son gendre, plusieurs personnes de sa famille, et l'abbé Renard, ancien premier vicaire de la Madeleine, lesquels nous ont conduits dans l'ancien cimetière, et nous ont indiqué de nouveau la place où le sieur Daujou nous avait déclaré qu'il savait et pouvait déclarer que les corps de leurs Majestés avaient été déposés, ainsi qu'il est constaté par l'information que nous avons faite le 12 mai dernier.

Ayant ainsi reconnu de nouveau le côté du jardin où nous devions faire les recherches qui nous étaient prescrites, nous avons dû commencer par celles du corps de la Reine, afin d'arriver plus sûrement à découvrir celui de Sa Majesté le Roi Louis XVI, que nous avions lieu de croire plus

près du mur du cimetière, du côté de la rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Après avoir fait faire par des ouvriers, du nombre desquels était un témoin de l'inhumation de la Reine, une découverte de terre de dix pieds de longueur sur huit de largeur et huit de profondeur, nous avons rencontré un lit de chaux de dix à onze pouces d'épaisseur que nous avons fait enlever avec beaucoup de précaution, et sous lequel nous avons trouvé l'empreinte bien distincte d'une bière de cinq pieds et demi de longueur.

Ladite empreinte, tracée au milieu d'un lit de chaux, et le long de laquelle se trouvaient plusieurs débris de planches encore intacts, nous avons trouvé dans cette bière un grand nombre d'ossements de femme, que nous avons soigneusement recueillis ; il en manquait cependant quelques-uns qui, sans doute, étaient déjà réduits en poussière, mais nous avons trouvé la tête entière, déplacée, et plus près de l'autre extrémité du corps ; la position où elle était placée indiquait, d'une manière incontestable, qu'elle avait été détachée du tronc, nous avons trouvé également quelques débris de vêtements de femme, et notamment deux jarretières élastiques assez bien conservées, que nous avons retirées, pour être portées à Sa Majesté, ainsi que deux débris du cercueil.

Nous avons respectueusement placé le corps dans une boîte que nous avons fait apporter, en

attendant le cercueil de plomb que nous avons commandé.

Nous avons également mis à part, et serré dans une autre boîte, la terre et la chaux trouvées avec les ossements et qui doivent être renfermées dans le même cercueil.

Cette opération terminée, nous avons fait couvrir avec de fortes planches la place où se trouvait l'empreinte de la bière de Sa Majesté la Reine, et nous avons procédé à la recherche des restes de Sa Majesté le Roi Louis XVI.

Suivant à cet égard les mêmes indications qui nous avaient été données, nous avons fait creuser, entre la place où le corps de la Reine avait été trouvé et le mur du cimetière, sur la rue d'Anjou, une large ouverture de quinze pieds de longueur et jusqu'à douze de profondeur, sans rien trouver qui nous assurât le lit de chaux indicatif de la sépulture de la Reine ; nous avons par là même reconnu la nécessité de creuser un peu plus bas et toujours dans la même direction ; mais l'approche de la nuit nous a déterminés à suspendre le travail, et à l'ajourner jusqu'au lendemain.

Nous sommes, en conséquence, sortis du cimetière avec les ouvriers que nous avions amenés ; nous en avons soigneusement fermé la porte, et en avons pris la clef, après avoir retiré les deux caisses sus-mentionnées que nous avons portées dans le salon du sieur Desclozeaux, après les avoir

scellées d'un cachet aux armes de France. Lesdites caisses, recouvertes d'un drap mortuaire, ont été entourées de cierges, et plusieurs ecclésiastiques de Sa Majesté sont arrivés pour réciter, pendant la nuit, autour de ces précieux restes, les prières de l'Église. Le directeur général de la police, que nous avions mandé, a été chargé de placer des gardes à la porte et autour du cimetière, et nous avons ajourné au lendemain, de huit à neuf heures du matin, la suite de nos opérations dont nous avons arrêté et signé le présent procès-verbal qui l'a été également par le sieur Desclozeaux, propriétaire du terrain, et par le sieur Daujou, son gendre.

Fait et clos à Paris, les jour et an que dessus :

RENARD, *ancien premier vicaire de la Madeleine ;* BAILLY DE CRUSSOL ; L. DE LA FARE, *évêque de Nancy;* BLACAS D'AULPS ; DESCLOZEAUX ; DAUJOU ; LE Dr DISTEL ; D'AMBRAY, *grand chancelier de France.* »

Le 19 janvier 1815, nous nous sommes de nouveau transportés au cimetière ci-dessus désigné, où nous sommes entrés à huit heures et demie du matin, avec les ouvriers que nous avions mandés pour continuer les travaux commencés.

Lesdits ouvriers ont ouvert, en notre présence, une tranchée profonde de neuf pieds, un peu

au-dessus de la tombe de Sa Majesté la Reine, et plus près du mur, du côté de la rue d'Anjou. Nous avons découvert à ladite profondeur, quelques terres mêlées de beaucoup de chaux et quelques minces débris de planches, signe indicatif d'un cerceuil de bois. Nous avons fait continuer la fouille avec plus de précautions encore ; mais, au lieu de trouver un lit de chaux pure comme autour du cerceuil de la Reine, nous avons reconnu que la terre et la chaux étaient mêlées à dessein [1], en telle sorte cependant que la chaux dominait beaucoup dans ce mélange, mais n'avait pas la même consistance que celle trouvée dans nos opérations d'hier.

C'est au milieu de cette chaux et de cette terre que nous avons trouvé les ossements d'un corps d'homme, dont plusieurs, entièrement corrodés, étaient près de tomber en poussière. La tête couverte de chaux, se trouvait placée au milieu des os des jambes, circonstance qui nous a paru d'autant plus remarquable que cette situation était indiquée comme celle de la tête de Louis XVI dans l'enquête faite le 12 mai 1814.

Nous avons recherché soigneusement s'il ne restait aucune trace de vêtements, sans pouvoir en découvrir, sans doute parce que la quantité de chaux étant beaucoup plus considérable avait produit plus d'effet. Nous avons recueilli

[1] Ce sont ces conditions qui ont fait croire que la fosse avait été fouillée à une époque antérieure.

tous les restes que nous avons pu retrouver dans cet amas confus de terre, de chaux, d'ossements, et nous les avons réunis dans un grand drap préparé à cet effet, ainsi que plusieurs morceaux de chaux encore entiers adhérents aux os.

Quoique la place où le corps avait été découvert fût bien celle où plusieurs témoins oculaires de l'inhumation du Roi nous avaient déclaré que le corps de Sa Majesté avait été déposé, et que la situation de la tête ne nous laissât aucun doute sur le résultat de notre opération, nous n'avons cependant pas laissé encore de faire creuser à vingt-cinq pieds de distance jusqu'aux douze pieds de terre, pour chercher s'il n'existait pas de lit de chaux complet qui nous indiquât une autre sépulture du Roi ; mais cette épreuve surabondante nous a convaincus plus complètement encore que nous étions en possession des restes précieux du Roi Louis XVI.

Nous les avons renfermés avec respect, scellés d'un cachet aux armes de France. Nous avons ensuite transféré cette caisse dans le même salon où les restes de Sa Majesté la Reine avaient été déposés, afin que les ecclésiastiques déjà rassemblés pussent continuer, autour des deux corps, les prières de l'Église, jusqu'au moment, qui sera fixé par le Roi, pour les placer dans des cercueils de plomb, et le transport desdits cercueils à l'Église royale de Saint-Denis.

De tout quoi nous avons rédigé et écrit le présent procès-verbal qui a été signé par les mêmes commissaires et témoins que dans notre séance d'hier; et, en outre, par M. le duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, par M. le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies de France, qui ont assisté à nos opérations aujourd'hui, et par M. l'abbé d'Astros, vicaire-général de Paris, l'un des administrateurs du diocèse, le siège vacant, qui s'est réuni à nous pour la présente exhumation [1].

Fait et clos, rue d'Anjou, n° 48, aux heures, jour et an que dessus.

BAILLY DE CRUSSOL; L. DE LA FARE, *évêque de Nancy;* BLACAS D'AULPS; DASTROS, *vicaire-général ;* marquis DE BRÉZÉ; duc DE DURAS; Dr DISTEL; RENARD; DESCLOZEAUX; DAUJOU; D'AMBRAY, *grand chancelier de France.*

[1] Un témoin oculaire de cette cérémonie en a consigné les divers incidents qui ne pouvaient prendre place dans les documents officiels :

« ... Le cimetière de la Madeleine, abandonné depuis 1720, n'avait été rouvert qu'en 1793..., abandonné de nouveau, après le supplice de Robespierre, il avait été vendu comme propriété nationale; et M. Desclozeaux s'en était rendu acquéreur Ce triste enclos touchait à son habitation. Il l'avait planté d'arbres odoriférants et d'arbres allégoriques; un vert gazon, mêlé de fleurs

Le vingt janvier 1815, à deux heures de l'après-midi, nous soussignés, suivant les ordres du Roi, nous nous sommes rendus dans la maison du sieur Desclozeaux, rue d'Anjou, n° 48, où étant arrivés, nous avons trouvé les mêmes commissaires qui avaient assisté à nos précédentes opérations, et les personnes que le droit de leurs charges ou l'ordre du Roi y avaient assemblés pour être présents au placement, dans des cercueils de plomb des restes précieux de Leurs Majestés Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette déposés dans une salle de ladite maison, dans des caisses scellées. Savoir, les commissaires dont les noms suivent : M. le comte de Blacas, grand maître de la garde-robe du Roi ; Mgr de la Fare, évêque de Nancy ; M. le Bailly de Crussol, pair de France, et, en outre, du duc de Duras, pair de France ; de Ch. de Crécy ; de Noailles, prince de Poix, pair de France, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, ayant été de service auprès de Sa

recouvrait la terre applanie, et, dans l'angle du Nord, une petite croix de pierre indiquait la sépulture du bon Roi. Le corps de Louis XVI fut trouvé à 10 pieds de profondeur ; celui de la Reine à une profondeur moins considérable : une couche fort épaisse de chaux pétrifiée abritait le cercueil de la Princesse, dont le corps, après 20 années, offrit encore des vestiges qui frappèrent les spectateurs. M. de Barentin, âgé de 80 ans, joignait ses mains et priait, à genoux sur une petite éminence. Lorsque les fossoyeurs présentèrent un des bas, les jarretières élastiques et les cheveux de la Reine, le prince de Poix, tout en pleurs, poussa un cri, s'évanouit et tomba à la renverse. Placé à une croisée de la maison voisine, j'ai vu moi-même ce que je raconte ici. »

Majesté Louis XVI, jusque et compris le 10 août 1792.

En présence desquelles personnes nous avons examiné les boîtes dont nous avons reconnu les cachets entiers, et, après les avoir rompus, nous avons procédé à la translation des précieux restes desdites boîtes dans les cercueils de plomb préparés à cet effet.

Les dépouilles mortelles de Sa Majesté Louis XVI, ont été placées dans un grand cercueil avec plusieurs morceaux de chaux qui avaient été trouvés, et le long desquels paraissaient quelques vestiges de planches d'un cercueil de bois : le cercueil de plomb a été ensuite recouvert et soudé par les plombiers que nous avions mandés, et, sur le couvercle, a été posée une plaque d'argent doré avec cette inscription : « Là, est le corps de très haut très puissant et très excellent prince, Louis XVI du nom, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre. »

La même opération a été faite, en présence des mêmes personnes, à l'égard des restes de Sa Majesté la reine Marie-Antoinette, et le cercueil qui les contient pareillement recouvert et soudé par les mêmes plombiers, avec cette inscription :

« Ici, est le corps de très haute, très puissante et très excellente Princesse Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, épouse de très haut, très puissant et

très excellent prince Louis XVI, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Les deux cercueils ont été ensuite placés sous le drap mortuaire, en attendant l'époque fixée par le Roi pour le transport, à Saint-Denis, des deux corps providentiellement retrouvés.

De tout quoi, nous avons fait et clos le présent procès-verbal, qui a été signé avec nous par les personnes ci-dessus dénommées, ensemble par Desclozeaux, propriétaire de la maison, et par Daujou, son gendre, à Paris, le jour et an que dessus.

DESCLOZEAUX ; DAUJOU ; RENARD ; DISTEL ; *chirurgien de Sa Majesté ;* DE NOAILLES, *prince de Poix ;* L. DE LA FARE, *évêque de Nancy ;* BAILLY DE CRUSSOL ; duc DE DURAS ; CH. DE CRÉCY ; DE BLACAS D'AULPS ; marquis D'AMBRAY, *chancelier de France*

Nous, Louis, etc., avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Il sera élevé un monument funéraire à la mémoire du Roi Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, et la première pierre en sera posée le 21 janvier 1815.

Signé : LOUIS.

FONDATION DU CHAPITRE ROYAL DE SAINT-DENIS

Nous, Louis, etc., avons ordonné et ordonnons la fondation à perpétuité d'un chapitre royal à Saint-Denis, en faveur des évêques et des prêtres âgés ou infirmes qui, après un long apostolat, auront besoin de se reposer de leurs saintes fatigues; ils remplaceront l'ordre religieux qui veillait aux cendres des Rois. Ces vieillards, par leur âge, leur garantie et leurs travaux, deviendront les gardiens naturels de cet asile de la mort et des restes précieux de Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, qui y seront prochainement transférés, etc.

Donné au château des Tuileries, le 19 janvier 1815.

Signé: Louis.

RÉCOMPENSE ACCORDÉE A M. DESCLOZEAUX

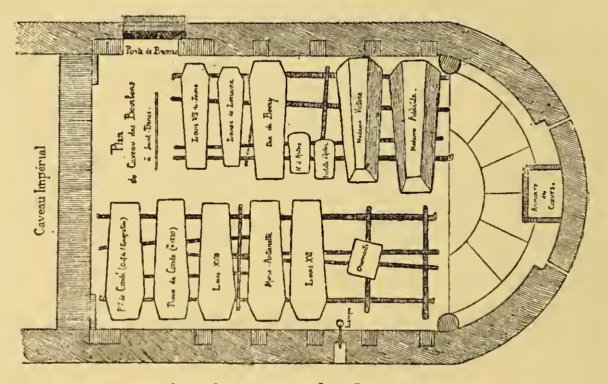
Le Roi, voulant récompenser le pieux dévouement de M. Desclozeaux qui a conservé à la France les dépouilles mortelles de Leurs Majestés Louis XVI et de la Reine, son auguste épouse, et qui, se rendant acquéreur du terrain où leurs corps avaient été inhumés, a ainsi veillé à la conservation de

ce dépôt précieux, lui a accordé le cordon de Saint-Michel et une pension réversible à ses deux filles[1]

Paris, le 20 janvier 1815.

BLACAS D'AULPS,
Ministre de la maison du Roi.

Le lendemain, 21 janvier 1815, jour du vingt-deuxième anniversaire de l'exécution, les restes de

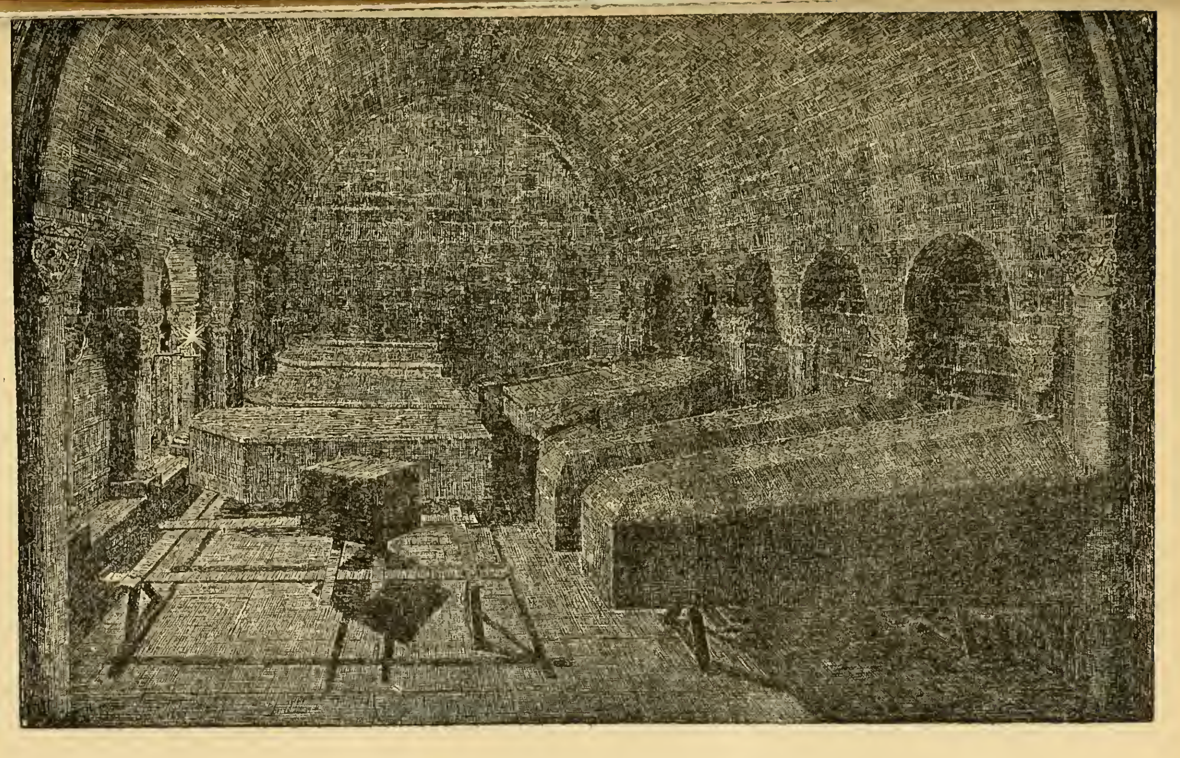


Plan du caveau des Bourbons.

Louis XVI et de Marie-Antoinette furent solennellement portés, de la maison de M. Desclozeaux, à l'église de Saint-Denis.

A sept heures du matin, tous les régiments de la garnison de Paris prirent les armes, et crêpes au bras,

[1] Déjà, Mme la duchesse d'Angoulême avait offert à M. Desclozeaux, en témoignage de sa reconnaissance, le portrait de Louis XVI et de Marie-Antoinette.



Le caveau des Bourbons à l'église de Saint-Denis.

Dessin d'après nature de M. Joseph Beuzon.

bordèrent la voie publique depuis la rue d'Anjou jusqu'à l'église Saint-Denis. A neuf heures et demie, les cercueils furent portés de la chapelle ardente jusqu'au char funèbre par douze gardes de la Manche de la compagnie écossaise, et le cortège se mit en marche.

Par une coïncidence qu'on avait cherchée peut-être, le corps de Louis XVI suivit ce jour-là, depuis la Madeleine jusqu'à la porte Saint-Denis, le même parcours, — mais en sens inverse, — que le Roi condamné avait suivi, au même jour et précisément à la même heure, vingt-deux ans auparavant. Un même déploiement de troupes garnissait les deux côtés du boulevard ; comme en 1793 un fort détachement de gendarmerie ouvrait la marche, les grenadiers et les voltigeurs, l'infanterie de ligne, portant l'arme sous le bras gauche, marchaient en colonnes serrées, colonels et musiques en tête. Le cortège proprement dit se composait de trois carosses de la Cour à huit chevaux, huit carosses du Roi à huit chevaux, les carosses de Mgr le duc d'Angoulême et de Mgr le duc de Berry, quatre hérauts d'armes à cheval, le grand maître, le maître et les aides des cérémonies à cheval, le char funèbre, les Cent-Suisses et les gardes du corps. Le canon tonnait de minute en minute, les tambours et instruments étaient voilés de serge noire, les drapeaux et étendards avaient des crêpes.

A midi le service funèbre commençait à Saint-Denis ; toute la Cour et tous les corps de l'État étaient présents : le Roi cependant ne parut pas, et les récits du temps ne citent pas non plus, comme assistant à la cérémonie, Mme la duchesse d'Angoulême. Après le

Dies iræ chanté en sourdine, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, prononça une longue oraison funèbre, puis l'absoute fut donnée, et les cercueils furent descendus dans les caveaux, où les accompagnèrent Mgr le duc d'Angoulême et Mgr le duc de Berry. Au moment où la porte de la crypte s'ouvrit pour livrer passage aux restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, une salve d'artillerie éclata et toutes les cloches se mirent à sonner. A deux heures, la cérémonie était terminée.

Placé au centre même de la crypte, sous le chœur de la basilique, le caveau qui reçut, ce jour-là, les dépouilles du Roi et de la Reine, était, depuis plus de deux siècles, réservé à la sépulture des princes de la maison de Bourbon. En 1793, la Convention, sur un rapport de Barère, avait décrété l'extraction de tous les cercueils conservés à Saint-Denis : l'opération, commencée les 6, 7 et 8 août, n'avait atteint, à ces dates, que les tombeaux des Capétiens.

Le samedi 12 octobre, le caveau des Bourbons fut ouvert, et l'on en sortit le corps de Henri IV. Il ne semble pas que les ouvriers travaillèrent le dimanche ; mais, le lundi 14, eut lieu l'ouverture des tombes de Louis XIII, Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie de Médicis, Marie-Thérèse, et de celle du grand Dauphin. Le 15 octobre on jeta vingt et un autres corps à la fosse commune ; le mercredi 16, tandis que Marie-Antoinette allait à l'échafaud, on ouvrit encore vingt et une tombes, parmi lesquelles celle de Louis XV et celle de Louis-Joseph-Xavier, Dauphin premier, fils de la Reine qui mourait à cette même heure. En somme la basilique

était, le 25 octobre, veuve de tous ses tombeaux, du moins de tous ceux qu'on avait trouvés.

Nous venons de voir comment les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette entrèrent dans la crypte dévastée et vide. Ils y furent rejoints, au cours de la Restauration par les restes des filles de Louis XV, Mmes Adélaïde et Victoire, mortes en émigration, qui furent amenés à Saint-Denis en 1817. Puis vint, en 1818, le prince de Condé ; en 1820, le duc de Berry et deux petites princesses, ses enfants, mortes âgées de quelques jours ; en 1824, Louis XVIII ; en 1830, le prince de Condé, mort à Saint-Leu. On y plaça également les cercueils du roi Louis VII, de Louise de Lorraine, femme de Henri III, et de deux princes de la branche de Condé, échappés aux profanations de 1793. Tel était le caveau des Bourbons lors de la Révolution de 1830.

Il ne s'ouvrit plus jusqu'en 1859. A cette époque, Napoléon III ordonna la construction d'une vaste crypte destinée à recevoir les dépouilles des membres de la famille impériale ; il avait, paraît-il, le projet d'y déposer les restes de Napoléon Ier. Les travaux réduisirent de plus de moitié le caveau des Bourbons ; M. le comte de Chambord, consulté, émit le désir que ce caveau, où reposaient ses ancêtres fût fermé et rendu impénétrable : la porte en fut donc murée, et les choses restèrent en cet état jusque dans ces dernières années, où de nouveaux travaux de restauration, obligèrent les architectes à pénétrer dans cette chapelle funéraire, où l'humidité, la rouille et les ravages du temps faisaient leur œuvre en toute liberté.

Il faut reconnaître qu'avant ces récentes réparations,

cette crypte présentait le spectacle le plus émouvant qu'on pût voir. Le regard n'y pénétrait qu'au travers une lucarne grillée ; une lampe, allumée du dehors, ne projetait dans cette lugubre enceinte qu'une lumière douteuse, à l'aide de laquelle on percevait vaguement les cercueils, couverts de velours en loques et disjoints par l'humidité. Une odeur fétide s'exhalait de ce lieu désolé.

Aujourd'hui, le caveau a été nettoyé, et, bien que le public n'y pénètre jamais, on en a, du moins, démuré la porte, ce qui permet d'y entretenir une propreté convenable. Aucun dessin, croyons-nous, n'en a été gravé jusqu'à ce jour : celui que nous reproduisons a été pris sur nature par M. Joseph Beuzon, lors de la visite qu'a faite à la sépulture royale M. Maurice Pascal, le 24 mars 1896[1]. Le plan joint à cette gravure permettra de reconnaître parmi les cercueils celui de la Reine Marie-Antoinette.

[1] « Le gouvernement, nous écrivait à cette date M. Maurice Pascal, s'est chargé de la confection des nouvelles bières très simples dans lesquelles on a glissé les anciens cercueils fort endommagés par le temps. Mgr le duc d'Aumale, cependant, a fait recouvrir à ses frais et orner d'une plaque d'argent les cercueils des Princes de Condé. — Sur le cercueil qui contient les restes de la Reine, on a gravé ces seuls mots: *Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche, épouse de Louis XVI, roi de France.* De la voûte était tombé sur cette bière tout un amas de platras. La comtesse de Hulst, le comte de Reiset et moi, nous nettoyâmes avec nos mouchoirs ce pauvre cercueil que la fatalité semble poursuivre jusque dans le lieu du repos. Tout à côté de celui de la Reine, se trouve celui de Louis XVIII, assez bien conservé : aussi ne l'a-t-on point touché: on en distingue la housse de velours violet sous l'épaisse couche de poussière et les ors des galons brillaient à la lueur de nos bougies. »

Fin

TABLE DES GRAVURES

Pages.

1 Portrait inédit de Marie-Antoinette, par Werthmuller, donné par la reine à Mme Aughié, sœur de Mme Campan. Galerie de M. Partiot (frontispice).
2 Plan d'ensemble de l'enclos du Temple, en aout 1792. 35
3 Plan des abords de la Tour du Temple, en aout 1792, d'après des documents inédits et les plans originaux conservés aux archives nationales 45
4 Plan des abords de la Tour du Temple, en janvier 1793, d'après des documents inédits........ 49
5 La Tour du Temple en septembre 1792, d'après un croquis original du garde national Lequeux. — Bibliothèque nationale; cabinet des Estampes... 125
6 La Tour et les Batiments du Bailliage du Temple (août 1792), d'après un croquis original anonyme conservé au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. — Collection Destailleur...... 143
7 Les Tours et les Jardins du Temple, en octobre 1793, dessinés d'après nature. Dessin inédit de la collection de M. Otto Friedrichs 184
8 Plan des abords des deux Cachots de la Reine a la Conciergerie, reconstitué d'après les relations, témoignages et mémoires de Beugnot, Riouffe, Rosalie Lamorlière, Michonis, Rougeville, etc..., les plans du Palais, les documents des Archives nationales, etc 225
9 Le Couloir du premier cachot de la Reine a la Conciergerie. État actuel. Dessin d'après nature de Gérardin................................ 229

Pages.

10 La Cour des femmes a la Conciergerie. Dessin de la collection de M. Victorien Sardou.............. 285

11 Portrait de l'abbé Magnin, dernier confesseur de la Reine. D'après un tableau inédit conservé à la sacristie de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois... 321

12 La Reine allant a l'échafaud. Croquis pris sur nature par David placé à une fenêtre de la rue Saint-Honoré, le 16 octobre 1793............... 375

13 Le Cimetière de la Madeleine. Plan à vol d'oiseau, reconstitué d'après des documents originaux. Dessin de M. Joseph Beuzon.................. 395

14 Plan du caveau des Bourbons à l'église de Saint-Denis.................................. 420

15 Le Caveau des Bourbons a Saint-Denis. Dessin d'après nature de M. Joseph Beuzon.................. 421

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

Avant-Propos VII

LES FEUILLANTS

Les Feuillants (10-13 août 1792) 1
Relation de Dufour 6
Incident Rohan-Chabot 19

LE TEMPLE

Le Temple (13 août 1792-1er août 1793) 30
Relation de Daujon, commissaire de la Commune 45
Relation de Turgy, garçon servant au Temple 86
Relation de Charles Goret, officier municipal 120
Relation de Jacques-François Lepitre, membre de la Commune 152
Relation de Moëlle, membre de la Commune 201

LA CONCIERGERIE

La Conciergerie (2 août-16 octobre 1793) 215
Relation de Rosalie Lamorlière, servante à la Conciergerie 224
Notes de Mgr de Salamon 256
Enquête de Mme Simon-Vouet (1836) 260
Relation de la femme Bault, veuve du concierge de la prison de la Conciergerie 277
La Communion de la Reine à la Conciergerie 292
Souvenirs de Mlle Fouché, rédigés, en 1824, par M. le comte de Robiano 308
Déclaration faite par M. l'abbé Magnin, curé de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, concernant la communion de la Reine à la Conciergerie (1825) 321

LE PROCÈS

Pages.
Notes de Chauveau-Lagarde, défenseur de la Reine... 341
Extrait des Souvenirs de Moëlle, membre de la Commune, entendu comme témoin à l'audience du 15 octobre 1793................................ 351

L'EXÉCUTION

Relation de Louis Larivière, porte-clefs à la Conciergerie.. 355
Relation de l'officier de gendarmerie de Busne....... 365
Relation du gendarme Léger........................ 368
Récit de Desessarts................................ 371
Récit du vicomte Charles Desfossés................. 373
Relation de Rouy, auteur du *Magicien républicain*..... 377

Le Testament de Marie-Antoinette................. 380
Le Cimetière de la Madeleine..................... 395
Exhumation des restes du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette......................... 401

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

[illegible]





